This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

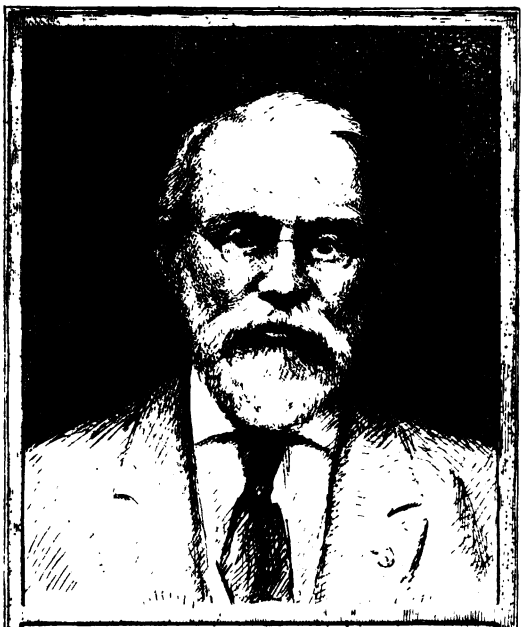

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N841
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN

Pendant l'année 1864-65.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1864-65.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARIS. — E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

1865.

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE LUNDI 7 AOUT 1865,

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. A. MÉREAUX.

Le lundi 7 août 1865, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et des invités, réunis d'abord dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont occupé les siéges disposés sur l'estrade.

On remarquait aux places d'honneur M. Verdrel, maire de Rouen; M. Namuroy, secrétaire général de la préfecture; M. le Président du Tribunal de commerce, le doyen de la Faculté de théologie, les Présidents des Sociétés savantes, des Membres du haut clergé, de l'Université et de l'Administration.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces; M. le baron David et plusieurs autres Membres du Congrès scientifique de France, dont la trente-deuxième session se tenait, cette année, dans notre ville, avaient pris place à côté d'eux sur les siéges réservés.

Empêchés par des raisons de service, Mgr le Cardinal-Archevêque; M. le général de division baron Renault, sénateur, et M. le Sénateur-Préfet, s'étaient fait excuser de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

La séance a été ouverte par un Discours de M. A. Méreaux, président.

Dans un résumé brillant, semé de traits heureux et de citations bien choisies, l'orateur a passé en revue, aux applaudissements de l'auditoire, la riche pléiade des poètes normands depuis Malherbe et Corneille jusqu'à l'époque actuelle.

Puis, M. De Lérue a donné lecture du Rapport présenté au nom de la Commission des Médailles d'honneur.

La délivrance de ces médailles appartenait, cette année, à la Classe des Lettres. Une seule a eté décernée. Le choix de l'Académie, pleinement ratifié par l'approbation de l'Assemblée, s'est porté sur M. Chéruel (Pierre-Adolphe), né à Rouen le 17 janvier 1809, docteur ès-lettres, inspecteur général de l'Université.

Retenu à Paris pour la distribution des prix du grand concours, M. Chéruel n'a pu venir recevoir la Médaille qui lui était destinée. Il avait écrit à M. le Président pour exprimer à l'Académie ses regrets de ne pouvoir se rendre à la séance et sa gratitude pour la distinction flatteuse qui lui était décernée.

Un second Rapport a été lu par M. Deschamps, au nom de la Commission du *Prix Bouctot*, pour une comédie inédite en vers.

L'intérêt soutenu que ce Rapport, large et consciencieux, avait excité, s'est augmenté encore lorsque M. le rapporteur a annoncé qu'indépendamment du prix attribué à la pièce n° 17, *les Amis de César,* l'Académie, déterminée par le mérite général du concours et par la valeur particulière de la pièce n° 18, *le Chat qui dort,* classée en seconde ligne, avait décidé de donner à titre de récompense, à l'auteur de cette seconde comédie, une médaille en or de 100 fr. prise sur ses propres fonds.

M. le Président a expliqué ensuite qu'à l'ouverture des bulletins cachetés contenant le nom de l'auteur de chacune des deux pièces couronnées, un seul nom s'était rencontré, celui de M. J. Lesguillon, de Saint-Mandé, près Paris, et qu'en conséquence, le *Prix Bouctot* de 500 fr. et la *Médaille en or* donnée par l'Académie étaient tous deux attribués à cet auteur.

Les acclamations les plus vives ont accueilli la proclamation de ce résultat remarquable, et nous le croyons sans précédent dans les fastes académiques.

Le Rapport sur le *Prix Dumanoir* a été présenté par M. le Dr Hellis.

Des applaudissements sympathiques ont salué le nom du lauréat : M. Thiébaut (Jules-Onésime), ouvrier peintre à Rouen. Ces applaudissements ont éclaté plus nombreux encore lorsque le digne vieillard, accompagné de sa femme et de la jeune enfant qu'ils ont recueillie et qu'ils élèvent, est venu recevoir des mains de M. le Maire la récompense qu'ils ont si bien méritée.

La séance a été terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Decorde, secrétaire de l'Académie pour la Classe des Lettres : *les Importations anglaises.*

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. A. MÉREAUX,
Président.

MESSIEURS,

Un discours académique, destiné à une séance solennelle, est toujours une difficulté; quelquefois même c'est, de plus, un danger. Quand il s'agit d'occuper, dans l'intimité de ses séances particulières, une docte Compagnie, il faut, sans doute, savoir rendre attentives des oreilles délicates, parler à des esprits élevés, se mettre à la hauteur des intelligences supérieures qu'on doit convaincre ou charmer. Voilà le difficile, il est vrai; mais enfin, si l'on a été jugé digne d'être admis dans une académie, c'est qu'on avait sous quelque aspect, dans quelque spécialité, des connaissances acquises et reconnues; c'est qu'on avait aussi quelque talent pour les exposer et les développer avec clarté et de manière à fixer l'intérêt d'un auditoire compétent.—Qu'il se présente alors une question phi-

losophique, scientifique, artistique ou littéraire à traiter, on a toute liberté de l'approfondir et d'en parler dans la langue qui lui est propre, sans avoir à chercher à en dissimuler la sévérité, l'aridité même. En pareilles matières, la science est de bon goût et presque de rigueur.

Mais, en présence d'une élégante assemblée, qui, tout en s'attendant bien à une distraction sérieuse, est venue toutefois, sinon précisément pour s'amuser, au moins pour ne pas faire tout à fait le contraire, je le répète, un discours Académique devient un danger.

Et puis, il faut bien le dire, le discours académique n'a pas été ménagé : il a été calomnié même ; et, comme on dit, il en reste toujours quelque chose. Il y a donc pour l'orateur académique le danger d'être classé, d'avance et de parti pris, dans ce genre hors lequel tous les autres sont bons.

Aussi, je l'avoue, grande a été mon inquiétude quand je me suis vu en demeure, par ma position, de présider cette assemblée et de l'ouvrir par le discours traditionnel. Pour comble de disgrâce, il n'y a pas de réception à faire publiquement cette année. D'ordinaire on était assez bien servi par cet usage : le Récipiendaire choisissait, sous sa responsabilité, un sujet, qu'il fournissait ainsi au Président pour lui répondre ; et, c'est quelque chose que d'avoir un sujet : je m'en aperçois bien.

Me voici donc à la recherche d'un sujet, intéressant, facile à saisir, n'exigeant pas de longs développements, nuancé d'un peu de science tempérée par quelques anecdotes piquantes : tel doit être le sujet d'un discours à prononcer devant une assemblée brillante comme celle qui m'entoure. Mais c'est, plus qu'on ne pense, difficile à trouver.

Je tenais à un sujet normand, et c'est cette condition même qui a fait cesser mon embarras. Naturellement, mon attention s'est fixée sur un de nos illustres compatriotes, qui est bien le type et le prince des Académiciens, l'orateur né par excellence des discours et des éloges académiques. Vous avez reconnu Fontenelle, le grand esprit, le beau diseur, toujours prêt à traiter toutes les questions auxquelles il savait prêter toutes les séductions de l'esprit. J'étais sauvé avec Fontenelle. avec lui je devais toujours me tirer d'affaire.

J'étais si heureux de l'avoir trouvé, que j'ai été sur le point de commencer par lui adresser une invocation classique : « O grand Fontenelle!... etc., » mais il m'a semblé que cet aimable sceptique, peu sensible à l'enthousiasme, souriait à sa manière, c'est-à-dire avec une légère moquerie, ayant l'air de me dédaigner ou plutôt jouissant de ma mésaventure et m'attendant, pour éclater de rire, au moment où, à force de l'admirer, de l'invoquer, je finirais par le copier.

Je n'avais, en effet, que l'embarras du choix dans les nombreux modèles qu'il a laissés de style académique. Mais au lieu de le copier et pour en éviter la tentative, je pris d'abord le parti de faire un discours sur lui-même, peut-être un éloge, peut-être une critique : pourquoi pas l'un et l'autre? — Dans la forme de l'éloge, je n'aurais pas beau jeu avec un si habile jouteur; tandis que la critique est toujours d'un bon effet; elle ne manque jamais d'adhérents qui vous savent gré de vos piqûres, tant que vous ne les piquez pas eux-mêmes.

Je pourrais donc dire que cet homme, d'un esprit

infiniment distingué, n'eut pas de génie et que l'invention lui fait défaut, même dans ses deux œuvres les plus populaires.

Ainsi, à propos de son *Histoire des Oracles*, il raconte lui-même, dans sa préface, que c'est après avoir lu un ouvrage écrit en latin sur le même sujet, par le docteur Van-Dale, qu'il eut l'idée d'abord de le traduire pour vulgariser une œuvre où il avait trouvé une grande connaissance de l'antiquité et une érudition très étendue. Puis, la contexture de ce livre, fait pour les savants et dénué des agréments dont ils font peu de cas, lui paraissant s'opposer au résultat de vulgarisation qu'il se proposait en le traduisant, il résolut d'en conserver le fonds et la matière principale, et de lui donner une autre forme mieux appropriée au goût et aux habitudes littéraires des gens du monde.

Il en est de même de ses *Entretiens sur la Pluralité des Mondes*, dont l'idée première lui a été inspirée par *le Voyage dans la Lune et l'Histoire comique des Etats et Empires du Soleil*, de Cyrano de Bergerac. Avant cet original fantaisiste du XVIIe siècle, aucun écrivain ne s'était avisé de proposer à ses lecteurs une excursion aérienne jusque dans le satellite de la terre. Cyrano de Bergerac l'a fait et d'une façon fort amusante; toutefois il pêche par le goût dans les traits d'un esprit excentrique et parfois hasardé. Fontenelle, sous tous les rapports, a primé de beaucoup celui à qui il devait, quoiqu'il ne l'ait pas avoué comme pour le Dr Van-Dale, la pensée première de ses jolies causeries sur ce qui se passe, non pas dans l'autre monde, mais, ce qui n'est guère moins problématique, dans tous les mondes lumineux qui brillent au firmament.

Fontenelle a vécu par l'esprit plus que par le cœur. Ce qu'il a aimé par-dessus tout et même uniquement, c'est lui-même. Il n'a jamais éprouvé ni de grands plaisirs ni de grandes peines : « Je n'ai jamais ri ni pleuré, » disait-il. C'est ainsi qu'il a passé cent ans sur la terre, au milieu de la plus brillante société, qu'il a certes beaucoup amusée, et qui, pourtant, ne l'a pas pleuré longtemps.

Mais il est juste de dire que peu d'hommes ont eu autant de ressources de cet esprit qui savait rendre aimable toute chose, même la science.

Ce qui assure à son nom une place dans les célébrités littéraires de la France, c'est son *Histoire de l'Académie des Sciences*, et ce sont surtout les *Eloges*, parmi lesquels se trouvent ceux de deux savants normands de la plus haute valeur : l'un, moins connu qu'il ne devait l'être, l'abbé Duhamel; l'autre, connu de tous, le célèbre chimiste Lémery. Je dirai quelques mots surtout de celui des deux que la capricieuse Renommée a par trop oublié.

Duhamel, né à Vire en 1624, commença à Caen ses études qu'il alla terminer à Paris. A dix-neuf ans, il entra dans l'ordre des oratoriens et, dix ans après, il en sortit pour être curé de Neuilly-sur-Marne, où il resta neuf ans. Il avait laissé de si chers souvenirs dans cette commune, que, plus tard, quand il venait voir ses anciens paroissiens, les travaux étaient suspendus : c'était fête dans le pays.

L'abbé Duhamel fut un des plus élégants latinistes des temps modernes. C'est en latin qu'il a écrit de nombreux ouvrages sur la philosophie, la théologie,

l'astronomie, la chimie et même l'anatomie. En 1666, il fut nommé, par Colbert, secrétaire de l'Académie des Sciences, que Louis XIV venait de créer, et en 1698, il publia l'histoire de cette Académie. L'abbé Duhamel a terminé sa carrière littéraire à quatre-vingt-un ans par la publication d'une Bible entière, accompagnée de commentaires de la plus haute érudition.

Quant à Lémery, on sait quels services il a rendus à la chimie naissante. Son premier ouvrage, *Cours de Chimie*, eut le plus beau succès que puisse avoir un livre de science : Fontenelle dit que *ce livre se vendit comme un ouvrage de galanterie ou de satyre*. Du reste, l'Académie de Rouen n'a pas négligé cette célébrité normande. Vers 1840, elle mit au concours l'éloge de Lémery, et ce fut M. Cap, savant chimiste lui-même, qui remporta le prix.

Ce que je voulais demander à Fontenelle, c'étaient surtout quelques détails ignorés sur la vie et les chefs-d'œuvre de son oncle le grand Corneille. Il a écrit avec un soin respectueux la biographie de cet illustre poëte, et j'y trouve deux traits qui caractérisent l'auteur de *Cinna* sous un point de vue auquel il me semble qu'on ne l'a pas encore suffisamment étudié.

On a tout dit sur les difficultés qu'il eut à se produire, par suite de l'ombrage qu'il portait aux prétentions du cardinal-poëte, sur l'opposition qu'il rencontra dans la société, même après ses triomphes au théâtre, sur la ligue formée contre lui au profit d'un jeune rival qui n'avait pas besoin de ces moyens-là pour prendre rang à côté de son célèbre devancier et modèle : mais ce qu'on n'a pas dit et ce qu'on ne sait pas assez,

c'est combien Corneille fut sensible à ces luttes, à ces dénis de justice, il faut le dire, à ces ingratitudes.

L'histoire nous le représente calme et simple, pur dans ses mœurs, modeste dans ses succès ; du reste, éloigné de la cour, où il ne se plaisait pas, étranger à toute intrigue, incapable d'une courtisannerie quelconque, pauvre, philosophe et tout absorbé dans son art. Sur sa vénérable et énergique physionomie se révèle une âme fortement trempée et supérieure aux faiblesses humaines. Le chantre de la vertu romaine semblait lui-même un de ces héros qu'il peignait avec tant de force et de noblesse.

Eh bien! cette âme fière et indépendante, cette nature vraie et mélancolique, souffrait beaucoup pendant qu'on ne s'en doutait guère. Corneille ne se plaignait pas; mais avec quelle effusion il témoignait, en toute occasion, sa reconnaissance à ceux qui prenaient sa défense et surtout celle de ses ouvrages!

A l'époque où le jeune Racine s'attachait tous les cœurs par sa pure et tendre poésie, Corneille éprouva bien des défections de la part de ce public sur lequel il avait exercé tant d'empire et que son rival enivrait de tant de charme. — Un écrivain plein de verve et de bon sens, gentilhomme exilé qui vivait à Londres, et dont la parole avait d'autant plus d'autorité qu'elle était libre et compétente, M. de Saint-Evremond, publia alors une dissertation sur l'*Alexandre* de Racine. Je laisse parler Fontenelle :

« Il s'élève vivement contre notre nation, qui ne « goûte que ce qui lui ressemble et qui n'avait refusé « ses applaudissements à M. Corneille, dans sa *Sopho-*

« *nisbe*, que parce qu'il avait trop bien rendu le vrai « caractère de la fille d'Asdrubal, au lieu que Mairet « en avait fait, avec beaucoup de succès, une coquette « ordinaire. »

Corneille s'empressa d'écrire à M. de Saint-Evremond pour le remercier. « *Vous m'avez pris par mon faible*, « lui dit-il ; *cette Sophonisbe, pour qui vous marquez tant « de tendresse, a la meilleure part à la mienne. Vous « confirmez ce que j'ai avancé sur la part que l'amour « doit avoir dans les belles tragédies, et sur la fidélité avec « laquelle nous devons conserver à ces vieux illustres les « caractères de leur temps, de leur nation et de leur hu- « meur. J'ai cru jusqu'ici que l'amour était une passion « trop chargée de faiblesses pour être la dominante dans « une pièce héroïque ; j'aime qu'elle y serve d'ornement et « non pas de corps.... Nos doucereux et nos enjoués sont « de contraire avis, mais vous vous déclarez du mien..... « Vous m'honorez de votre estime en un temps où il semble « qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune. « Vous me soutenez quand on se persuade qu'on m'a battu.* »

Disons, en passant, que dans ces remarquables paroles, Corneille pourrait bien avoir été dans le vrai de tous les temps, et Racine, avec tout son génie poétique, dans le faux du siècle de Louis XIV.

Après *Surena*, qui fut joué en 1675, Corneille renonça tout à fait au théâtre, mais « *non pas à l'amour de ses pièces*, dit Fontenelle, *et quand il vit en* 1675 *que que le Roi avait fait représenter, de suite, devant lui, à Versailles*, CINNA, POMPÉE, HORACE, SERTORIUS, ŒDIPE, RODOGUNE, *son feu poétique se réveilla*, et il s'écria :

Est-il vrai, grand monarque ! et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter ?
Qu'au bout de quarante ans, Cinna, Pompée, Horace,
Reviennent à la mode et retrouvent leur place,
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ôte pas leur vieux lustre à mes premiers travaux ?

D'après l'expression chaleureuse de sa gratitude envers ses admirateurs fidèles, on peut juger de la douleur qu'il ressentait quand il se voyait abandonné.

Corneille était doyen de l'Académie française où il avait été reçu en 1647. Il mourut en philosophe et en chrétien le 1er octobre 1684. Sa mort donna lieu à un incident qui mérite d'être rapporté. Le voici d'après Fontenelle.

« Comme c'était une loi dans cette Académie que le « Directeur fait les frais d'un service pour ceux qui « meurent sous son directorat, il y eut une contesta- « tion de générosité, entre M. Racine et M. l'abbé de « Lavau, à qui ferait le service de M. Corneille, parce « qu'il paraissait incertain sous le directorat duquel « il était mort. La chose ayant été remise au jugement « de la Compagnie, M. l'abbé de Lavau l'emporta et « M. de Benserade dit à M. Racine : « *Si quelqu'un « pouvait prétendre à enterrer M. Corneille, c'était vous, « vous ne l'avez pourtant pas fait.* »

Certes, le moment n'était pas bien choisi pour un jeu de mots. Mais quelle circonstance eût été assez solennelle pour imposer silence à la verve de Benserade ? Du reste, ses paroles sont justifiées par la vérité qu'elles renferment, vérité affirmée dans l'avenir par l'inaltérable admiration de la postérité.

Si Corneille a éprouvé des déceptions, des déboires, des chagrins de la part de ceux même dont il n'aurait dû jamais avoir rien à redouter de semblable, il a reçu aussi des hommages qui lui ont été certainement bien sensibles même après ceux que le public lui avait tant de fois prodigués. Je veux parler des témoignages d'estime sincère et enthousiaste que lui ont adressés des poëtes contemporains.

En 1634, il venait de faire représenter sa troisième pièce dramatique, *la Veuve*, dans laquelle il trace, plus fortement encore que dans ses œuvres précédentes, le plan de la réforme qu'il opéra dans les habitudes de mauvais goût, de versification négligée, d'incohérence scénique du Théâtre-Français de son époque, et par laquelle il fit pour la poésie théâtrale ce que, à des degrés différents, Ronsard et Malherbe avaient fait pour la poésie lyrique en la ramenant à l'imitation des modèles de l'antiquité.

Dès ce début, qui, bien qu'indigne encore de ce que sa haute intelligence et sa force créatrice devaient produire, était le début d'un génie supérieur, Corneille domina tout de suite tous ceux qui pouvaient se croire ses rivaux. La première édition de *la Veuve* parut avec des pièces de vers, dans la forme la plus élogieuse, de Boisrobert, de Douville, de du Ryer et de Scudéri même, que l'apparition du *Cid* fit changer d'opinion ou du moins de conduite, d'une façon si éclatante et si peu honorable pour lui.

Mairet, l'auteur de *Sophonisbe*, paya aussi son tribut de louanges à *la Veuve*; il est à remarquer qu'il le fit dans un style qui justifie la critique assez amère que lui adressa Saint-Evremond sur la manière dont il

avait énervé la dramatique figure de la fille d'Asdrubal. Voici les vers de Mairet :

Rare écrivain de notre France,
Qui, le premier des beaux esprits,
Fais revivre en tes écrits
L'esprit de Plaute et de Térence.
Sans rien dérober des douceurs
De Mélite ni de ses sœurs,
O Dieu! que ta Clarisse est belle!
Et que de veuves à Paris
Souhaiteraient d'être comme elle,
Pour ne pas manquer de maris!

Celui qui fut vraiment le seul émule sérieux de Corneille au commencement de sa carrière, Rotrou, lorsque l'auteur de *Wenceslas* semblait ne pas devoir trouver de maître sur la scène tragique, lorsque rien ne pouvait lui faire pressentir le *Cid*, Rotrou écrivit aussi, à propos de *la Veuve*, les vers suivants, qui prouvent que s'il avait un grand talent, il avait de plus un grand cœur :

Pour te rendre justice autant que pour te plaire,
Je veux parler, Corneille, et ne puis plus me taire.
Juge de ton mérite à qui rien n'est égal
Par la confession de ton propre rival.
Pour un même sujet même désir nous presse;
Nous poursuivons tous deux une même maîtresse.
Mon espoir, toutefois, est décru chaque jour
Depuis que je t'ai vu prétendre à son amour.

Ce sont là de véritables triomphes. Rien ne pouvait plus dignement inaugurer la carrière de notre grand poëte, que ces actes spontanés de soumission de la

part de ses rivaux s'inclinant devant son génie qui se révèle à eux.

Voici un autre hommage, moins direct, mais tout désintéressé et plus curieux peut-être. Il n'est pas aussi personnel; mais il est plus grand, parce qu'il n'est plus isolé, plus honorable encore, parce qu'il prend un caractère de nationalité. Ce n'est plus seulement la gloire de Corneille qui est célébrée, c'est la gloire de sa patrie, gloire que le poëte fait rejaillir sur cette Normandie qu'il a toujours tant aimée. Combien à ce titre un pareil hommage a-t-il dû être vivement apprécié de Corneille!

La Normandie avait produit le trouvère Théroulde, l'auteur de la *chanson de Roland*, ce poëme qui ressuscita la poésie épique au moyen-âge; elle avait donné le jour à Alain Chartier, à Pierre Gringore, à Malherbe; elle avait donc présidé à l'origine, aux progrès, aux développements, à la renaissance de la poésie française : mais elle n'avait pas le monopole des réputations littéraires et poétiques : c'est Corneille qui va faire de la Normandie la terre classique de la poésie.

En 1635, un an après *la Veuve*, une tragédie parut sous le titre d'*Hippolyte :* l'auteur était un sieur de la Pinelière, d'Angers. Dans sa préface, il confesse qu'il est bien hardi d'avoir osé mettre le nom de son pays, en gros caractères, au frontispice de son ouvrage : « *Comme autrefois*, dit-il, *pour être estimé poli dans la* « *Grèce, il ne fallait que se dire d'Athènes, et pour avoir* « *la réputation de vaillant, il fallait être de Lacédémone;* « *maintenant pour se faire croire excellent poète, il faut* « *être né dans la Normandie, qui a fait admirer Berthaud,*

« *évêque de Séez, le cardinal du Perron, Malherbe, et à cette*
« *heure MM. de Boisrobert, Scudéri, Benserade, Corneille.* »

N'est-il pas étonnant, s'écrie Fontenelle, qui rapporte ce fait, qu'il y ait eu un temps où un poëte se soit cru obligé de faire ses excuses au public de ce qu'il n'était pas Normand !

Mais si la veille de la gloire est souvent laborieuse et pénible, la gloire a souvent aussi de cruels lendemains. Après un aussi grand succès et dans une si belle position prise de l'assentiment de ceux même dont l'amour-propre pouvait avoir à en souffrir, Corneille semblait n'avoir plus qu'à suivre sa voie qu'il avait trouvée et à se laisser entraîner aux libres inspirations de son génie. Voilà l'apparence des choses; mais la réalité est bien différente. Ceux qui ont placé si haut Corneille vont chercher à le faire descendre et tomber. Ils s'étaient tenus à la hauteur du succès de *la Veuve;* mais, trois ans après, ils ne peuvent s'élever jusqu'aux triomphes du *Cid : le Cid* les dépasse : *le Cid* est au-dessus de leurs forces morales : la jalousie s'empare d'eux et va devenir leur perfide conseillère.

Mairet, Claveret et tant d'autres qui l'avaient encensé, Scudéri lui-même qui avait ainsi terminé son éloge de *la Veuve :*

> Et voir dedans ces vers une double merveille,
> La beauté de *la Veuve* et l'esprit de Corneille !

tous osèrent l'attaquer dans son chef-d'œuvre nouveau, au milieu de ce succès qui fut si grand, si populaire qu'il était passé en habitude de dire : *Cela est beau comme* LE CID. C'était la formule de toute comparaison

laudative. Toutefois, ce dicton n'avait pas cours en haut lieu et l'on était sûr, en le répétant, d'encourir la mauvaise humeur du cardinal, qui était le centre de toutes les cabales suscitées contre Corneille.

Vous savez que Scudéri cita *le Cid* et son auteur à la barre de l'Académie française; vous savez aussi que Rotrou seul refusa de prendre part à ce scandale littéraire. Il y a là du moins une noble et consolante compensation.

Je laisse ces souvenirs d'une lutte dont la postérité a fait justice. Corneille est admiré, vénéré comme le père de la tragédie française; *le Cid* est un de ses chefs-d'œuvre et la clé de voûte de notre poésie dramatique.— Que sont devenus les Mairet, les Claveret, les Scudéri? des objets de curiosité qui gravitent autour de Corneille comme pour mouvementer l'histoire de ce grand poëte.

Mais je veux revenir sur l'originale pensée qui a dicté au sieur de la Pinelière la préface de sa tragédie. Ces noms de poëtes normands se replacent tout naturellement sous ma plume, et je veux continuer de prouver que, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, la Normandie n'a pas cessé de mériter l'illustration littéraire et poétique dont Corneille a été pour elle la splendide occasion. En effet, en examinant les titres de chacun des poëtes normands cités par le sieur de la Pinelière, ce qui ne manquera pas d'intérêt, on sera bien convaincu que, sans Corneille, la Normandie n'aurait pas eu l'insigne honneur d'être qualifiée la Patrie essentielle des poëtes.

J'ai peu de choses à dire de ce cardinal du Perron, issu d'une famille de Saint-Lô, d'abord lecteur de

Henri III et son partisan contre Henri IV, puis dévoué au Béarnais et le décidant à se convertir. Comme poëte, il s'en faut de beaucoup qu'il soit à la hauteur où le hasard le place ici. Il fut poëte médiocre, mais il eut le mérite de comprendre Malherbe et de préparer au poëte normand son entrée à la Cour.

Henri IV lui demandait un jour s'il ne faisait plus de vers. Du Perron répondit : « Depuis que Votre « Majesté me fait l'honneur de m'employer dans ses « affaires, j'ai abandonné cet exercice ; et d'ailleurs il « ne faut plus que qui que ce soit s'en mêle après un « gentilhomme de Normandie, établi en Provence, « nommé Malherbe, qui a porté la poésie française à « un si haut point que personne n'en peut jamais ap- « procher. »

Henri IV n'oublia pas ce gentilhomme normand, poëte et si chaleureusement recommandé. Lorsque Malherbe vint à Paris, il fut présenté à la Cour et reçut bientôt le titre de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Mais sa fortune ne se ressentit guère de la bienveillance royale. On disait que Sully ne lui avait jamais pardonné de l'avoir poussé vivement pendant plus de deux lieues, dans une rencontre pendant les guerres de la Ligue dont Malherbe avait été un très brave soldat. Toujours est-il qu'il vivait médiocrement. Racan, son disciple et son ami, raconte qu'il occupait à Paris une chambre garnie assez pauvrement meublée. Il n'avait que sept ou huit chaises de paille à offrir à ses visiteurs ; aussi lorsqu'il n'y en avait plus de libre, s'il se présentait quelqu'un, il criait à travers la porte : *Il n'y a plus de chaises!*

L'illustre réformateur de la poésie française était d'un

caractère plein de simplicité, de franchise et d'élévation, un peu vif, quelquefois jusqu'à la brusquerie, mais bon. Doué d'une philosophie vraie, il ne se plaignait jamais de sa position, que la Cour, à laquelle sa plume était dévouée, aurait pu faire plus brillante; mais il ne souffrit même pas de cet oubli.

Il trouvait dans la poésie les plus douces distractions. D'ailleurs son travail ne lui laissait guère le temps de songer à la fortune. Il travaillait lentement; il était très difficile pour lui-même et toujours à la recherche de ce qui pouvait épurer, perfectionner, ennoblir la langue des poëtes français.

Je n'ajouterai rien. Saufs quelques traits caractéristiques de sa vie privée, que pouvais-je vous apprendre sur Malherbe?

Jean Berthaud, né à Caen en 1552, fut aumônier de Catherine de Médicis, abbé d'Aunay, évêque de Séez, en 1606, secrétaire du cabinet de Henri III et conseiller d'Etat sous Henri IV. Il fut poëte aussi, ami de Ronsard et de Desportes. Il a laissé des poésies élégantes et une chanson célèbre, dont voici l'unique couplet :

Au bord d'une fontaine,
Tircis, brûlant d'amour,
Contait ainsi sa peine
Aux Echos d'alentour :
Félicité passée,
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir !

Voilà, sans doute, un bagage bien léger pour voyager à travers les siècles ; et pourtant, avec ces quelques vers, Berthaud est arrivé jusqu'à nous et son nom a pris place parmi ceux qui resteront chers à la postérité. C'est qu'une pensée, quand elle est dictée par le cœur, se transmet d'âge en âge et ne sort jamais de la mémoire des hommes.

Mais voici un des plus singuliers personnages du monde littéraire du XVIIIe siècle. François Metel de Bois-Robert, chanoine de Rouen d'abord, puis abbé de Châtillon-sur-Seine, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, et favori du cardinal de Richelieu, fut un des collaborateurs de ce ministre-poëte dans ses élucubrations dramatiques. De plus, il fut pour le cardinal, qui, pour plus d'une raison, n'avait pas toujours l'humeur gaie, l'âme tranquille, la conscience en repos, ni, par suite, la santé en bon état, un génie familier et bienfaisant dont l'entrain et la jovialité le rappelaient à la vie. Le premier médecin de Richelieu lui dit un jour : « Monseigneur, toutes nos drogues seront inutiles pour « vous guérir, si vous n'y mêlez deux drachmes de Bois- « Robert. » *Recipe Bois-Robert*, telle était son ordonnance en réponse à toutes les consultations du grand ministre.

Le fait est que la conversation de Bois-Robert était des plus agréables, intarissable de gaîté, de mots heureux, qu'il lançait, du reste, sans se préoccuper du prochain qui, parfois, pouvait avoir à s'en plaindre. Mais c'était sans méchanceté intentionnelle qu'il se faisait méchant. Il était même bon camarade, et le plus souvent c'était pour des confrères et des rivaux qu'il usait de la faveur du cardinal, qui l'appelait l'*ardent solliciteur des Muses incommodées.*

Il donna à Richelieu l'idée de fonder une académie, qui devint l'Académie française. Il en fut un des premiers membres; mais cela ne l'empêcha pas d'immoler la docte Compagnie à sa rage de faire de l'esprit quand même, envers et contre tous, sans exception de personnes, sans souvenir d'amitié, sans respect de quoi que ce soit de respectable. Voici ce qu'il écrivait à son ami Balzac, sur l'Académie française :

Pour dire tout enfin dans cette épître,
L'Académie est comme un vrai chapitre :
Chacun à part promet d'y faire bien,
Mais tous ensemble ils ne donnent plus rien.
Mais tous ensemble ils ne font rien qui vaille.
Depuis six ans dessus l'F on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé
S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Il fut toujours de mode, sinon de bon goût, de plaisanter les institutions sérieuses, lesquelles, il faut le reconnaître, n'en ont jamais été ni moins prospères, ni moins florissantes.

Quant à l'abbé de Bois-Robert, on riait de ses railleries : pouvait-on lui en vouloir, puisque, académicien, il se moquait de lui-même ?

Georges de Scudéri, né au Havre en 1601, doit en grande partie sa renommée à l'audace qu'il eut de se montrer jaloux de Corneille. Son poëme d'*Alaric* en dix chants, ses nombreuses pièces de théâtre, même sa tragédie *l'Amour tyrannique,* qui fit courir tout Paris, du moins à la première représentation, ne pouvaient le ranger qu'au nombre des écrivains les plus féconds, si-

non les meilleurs du XVIIe siècle. Mais en déférant *le Cid* au jugement de l'Académie française, il provoqua le discours apologétique de Corneille et le célèbre arrêt rendu sous le titre de *Sentiments de l'Académie française sur la tragédie-comédie du Cid*, arrêt remarquable par la dignité et la réserve courtoise que sut y conserver la docte Compagnie placée entre la pression de son tout-puissant fondateur et l'admiration qu'elle partageait avec le public pour l'œuvre dont la critique lui était imposée.

A Scudéri le bel honneur d'avoir servi Corneille en voulant le perdre : le *Cid* persécuté devait avoir les bénéfices du martyre, et comme c'était un chef-d'œuvre, le martyre lui a valu l'immortalité.

Il ne faut pas oublier la sœur de Scudéri, Mlle Madeleine de Scudéri, muse normande, qui eut plus de valeur littéraire que son frère, ainsi que le prouvent, son *Discours sur la vraie gloire*, couronné par l'Académie française, et quelques pièces de vers bien tournés. Quant à ses romans, pour la plupart trop longs et dénués d'intérêt, Hoffmann en a tiré le conte de Cardhillac dont il a fait une de ses plus saisissantes fantaisies.

Mlle de Scudéri était une des femmes les plus laides de France : elle eut un attachement constant et bien partagé pour le noble défenseur de Fouquet, pour Pélisson, dont on disait qu'il abusait de la permission donnée à un homme d'être laid. Il y a là un double exemple du pouvoir de la beauté morale.

Benserade, né à Lyons en Normandie, fut un des beaux esprits du siècle de Louis XIV. Ses épigrammes étaient recherchées et applaudies. Il a traduit les Métamorphoses

d'Ovide en rondeaux, singulière idée que Louis XIV crut devoir récompenser par un cadeau de mille louis.

Benserade fut le poëte des ballets, des prologues, des intermèdes, des à-propos scéniques, des allégories courtisannesques. Il eut avec Voiture une lutte curieuse, lutte de sonnets qui faillit troubler la république de lettres. Il avait fait le sonnet de *Job*, et Voiture celui d'*Uranie*. De là deux partis acharnés, les *Jobiens* et les *Uraniens*. La guerre était si ardente que le grand Corneille s'en préoccupa et crut devoir y mettre bon ordre en s'écriant :

Pour deux méchants sonnets on demande : Qui vive !

Ce vers établissait un niveau qui dut mettre tout le monde d'accord ; il ne pouvait plus y avoir de jaloux.

Sénecé, poëte bourguignon, élégant et spirituel, a dit de Benserade :

Ce bel esprit eut trois talents divers
Qui trouveront l'avenir incrédule.
De plaisanter les grands, il ne fit pas scrupule,
Sans qu'ils le prissent de travers :
Il fut vieux et galant sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

Après Corneille, la Normandie n'a pas cessé de mériter le titre de Mère-Patrie des poëtes français, que lui avaient valu le génie et la gloire de l'auteur du *Cid*, de *Cinna*, de *Polyeucte* et de *Rodogune*.

Elle a successivement et jusqu'à nous, fourni des illustrations à l'histoire de la poésie française. Je citerai Ségrais, de Caen, le poëte bucolique, à qui ses char-

mantes églogues ont valu d'être immortalisé par ce vers de l'art poètique :

Que Ségrais dans l'églogue enchante les forêts !

Je citerai encore Mme du Boccage, muse rouennaise, auteur de la tragédie des *Amazones*, d'un poëme en dix chants : la *Colombiade*, et qui a laissé une correspondance pleine d'intérêt, d'esprit et de cœur. On lui avait donné cette devise : *Formâ Venus, arte Minerva.*

Cette femme distinguée a fait partie de l'Académie de Rouen ; en 1745 elle avait obtenu le premier prix décerné par cette Compagnie fondée en 1744. Elle fut aussi membre des Académies de Lyon, de Padoue, de Bologne et des arcades de Rome. C'est elle à qui Voltaire, lorsqu'il la reçut à Ferney, plaça une couronne de laurier sur la tête, en disant que c'était *le seul ornement qui manquât à sa coiffure.*

Avant de terminer, j'ai quelques tristes paroles à faire entendre, en ajoutant à cette liste un nom qui éveille de pénibles souvenirs, mais qui a droit à de sympathiques hommages.

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré !

Vers lamentable, en vérité, mais auquel le poëte normand, mort si jeune, dans la misère et l'obscurité, a dû de ne pas avoir été tout à fait oublié. C'est Gilbert, cet autre poëte martyr, qui treize ans plus tard a suivi son ami dans la tombe, plus jeune encore et plus malheureux que lui, c'est Gilbert qui a donné à Malfilâtre cette douloureuse mais impérissable renommée.

Charles-Louis Clinchant de Malfilâtre est né à Caen, en 1733, de parents honorables mais pauvres, qui purent à peine lui donner l'éducation littéraire que réclamaient ses dispositions précoces pour la poésie. Il venait de terminer ses humanités, lorsqu'il écrivit une ode : « *Le Soleil fixe au milieu des planètes.* » Cette ode fut couronnée aux Palinods de Caen et de Rouen. L'œuvre du jeune poëte fut envoyée à Marmontel, un des princes de la littérature parisienne. Bientôt Malfilâtre se rendit à Paris et se présenta chez Marmontel, qui lui fit le plus cordial accueil.

Mais c'est de ce petit triomphe, qui fut le premier et l'unique de sa courte carrière, que datent ses chagrins et ses malheurs. Il fallait vivre à Paris sans fortune ; grand problème qu'il essaya de résoudre d'abord en devenant le secrétaire du comte de Lauragais, auquel il dut vendre son temps et sa plume, puis en acceptant l'hospitalité que lui offrit le comte de Beaujeu. Enfin on le retrouve dans une misérable chambre à Chaillot ; c'est là qu'il cherchait toujours sa voie, qu'il n'eut pas le temps de trouver, c'est là qu'il rencontra la misère et la mort à trente-quatre ans.

On a rendu justice à Malfilâtre quand il n'était plus. On a imprimé ses œuvres en un volume : des odes, puis d'élégantes traductions de plusieurs fragments de Virgile, des poésies fugitives où il voulait sourire, mais où il pleurait toujours ; enfin un poëme, *Narcisse dans l'île de Vénus*, son œuvre dernière et la plus développée, où son âme s'exhalait en fraîches et gracieuses pensées, au milieu des souffrances qui devaient si fatalement abréger sa vie.

Tel que sa trop courte existence lui a permis de se

montrer, Malfilâtre est un digne fils de cette Normandie, qui enfanta tant de poëtes et qui, à notre époque encore, à produit Casimir Delavigne et Ancelot, dont les noms seuls sont un éloge, et enfin l'auteur de *Mélœnis*, Louis Bouillhet, ce poëte romain du XIXe siècle.

Je voulais pour ce discours un sujet normand, et voilà que, sans en trouver un, j'en ai trouvé plusieurs. J'ai fait appel à la Normandie tout entière et j'ai emprunté à ses riches annales des faits relatifs aux lettres et surtout à la poésie normandes.

Ce n'était pas trop assurément, pour m'adresser à une assemblée où sont exceptionnellement réunis tant d'hommes éminents dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, amenés ici par la session du Congrès scientifique de l'Institut des Provinces.

Ai-je réussi à faire de ces éléments variés un tout qui n'ait pas paru trop long à mon imposant auditoire? Voilà ce que je ne sais pas encore : mais ce que je sais, c'est que je ne veux pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention.

RAPPORT

SUR LES

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉCERNÉES

Aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie,

PAR M. A. DE LÉRUE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas un des moindres priviléges de l'Académie, cet honneur qu'elle a, tous les ans, de vous entretenir, dans sa séance publique, de quelques-uns de ceux de nos compatriotes qu'un mérite distingué, de remarquables travaux scientifiques, littéraires ou artistiques ont placé sur la voie de l'illustration et désigné particulièrement à cet hommage.

Selon la période réglementaire qui convie successivement à cette proclamation l'une des Muses présidant à la Science, aux Lettres ou aux Beaux-Arts, c'est dans la branche des Lettres qu'elle vient, cette année, vous demander de consacrer ses choix.

Le mouvement intellectuel de notre époque ne se compare pas avec celui des siècles passés. Il semble que tous les moteurs physiques et moraux se réunissent

pour en stimuler l'activité. De nos jours, il précipite les hommes de talent dans des arènes diverses, sans cesse occupées, où la lutte ne manque ni d'éclat ni de grandeur, et met plus que jamais en lumière ceux que le succès favorise. Aussi devient-il plus aisé de désigner les triomphateurs : il suffit, le plus souvent, de s'inspirer de la sanction publique.

Non pas cependant que l'axiome encourageant du XIXe siècle, le *sol lucet omnibus* de l'égalité moderne soit ici la règle invariable ; que tous ceux qui ont, en réalité, mérité la palme, la reçoivent à leur jour, dans l'ordre de priorité et au moment même où l'à-propos en doublerait le prix.

Il est encore, en effet, de grands travailleurs, des intelligences d'élite, de puissantes individualités qui ne savent pas ou ne peuvent pas se manifester tout d'abord aux sympathies générales, et qui, quoique bien caractérisées dans un milieu choisi, tardent plus ou moins longtemps à percer les voiles que la fortune jalouse se plaît à épaissir autour d'eux.

Pour ceux-ci, le jour de la rémunération glorieuse arrive aussi, sans doute : nous ne sommes plus au temps où les lauriers ne fleurissaient jamais que sur des tombes; et, grâce à la multiplicité des échos éveillés dans le monde littéraire ou scientifique, échos s'épurant de plus en plus au souffle généreux de la bonne-foi, il est possible actuellement pour tout homme de valeur de se faire connaître et apprécier de son vivant.

Et la coupe circule, excitant tous les âges,
Au banquet généreux de la célébrité.

Toutefois, cette possibilité rencontre encore de nombreuses entraves, au milieu desquelles la justice distributive a beaucoup à faire pour procéder avec discernement.

Heureusement, ces difficultés sont moindres dans une action mesurée et restreinte. Vos appréciations, limitées à la circonscription normande, peuvent plus aisément s'exercer sous l'empire de la seule équité. La Normandie est votre domaine, et les Normands, il faut le redire à la louange de leur énergie, savent, quand ils ont conquis une position élevée, la tenir de façon à ce que les honneurs qu'elle entraîne n'échappent pas à leur juste ambition.

Le talent les grandit, et l'honneur les soutient.

Aussi, depuis 1860, époque à laquelle ont commencé les distributions de vos médailles d'honneur, cette tribune a-t-elle entendu retentir des noms que vous livriez à bon escient à la sympathie publique, sachant bien que ni les circonstances ni le temps ne viendraient en affaiblir l'autorité.

C'est ainsi que vos couronnes sont allées chercher ces noms que la Normandie n'a pas cessé de tenir en haute estime :

En 1861, MM. du Moncel, physicien à Cherbourg ; Pierre, professeur de chimie à Caen, et Le Jolis, naturaliste à Cherbourg ;

En 1862, MM. Floquet, historien, né à Rouen, et Louis Bouillet, poète dramatique, né à Cany ;

En 1863, MM. Brevière, graveur, né à Forges-les-eaux ; Leharivel Durocher, sculpteur, né à Chanu

(Orne), et Dautresme, compositeur de musique, né à Elbeuf;

Enfin, l'année dernière, MM. Eude Deslongchamps, naturaliste, du Calvados, et Antoine Passy, le savant géologue des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Tels furent vos lauréats dans le passé. Celui d'aujourd'hui ne vous semblera pas moins digne de la distinction qui lui est décernée.

M. Chéruel (Pierre-Adolphe), docteur ès-lettres, est un des vétérans du haut professorat. Il est né à Rouen le 17 janvier 1809. Nous l'avons vu, tout jeune, occuper au Collége de Rouen la chaire d'histoire avec les qualités qui caractérisaient déjà sa nature de travailleur assidu, d'écrivain à la fois mesuré et ferme et d'érudit consciencieux. Ici, dans ce milieu distingué de nos Écoles, où le talent doit s'affirmer chaque jour sous peine de provoquer l'étonnement, M. Chéruel s'était fait tout d'abord une place d'ami dans la sympathie des familles, et une autre place plus brillante, sinon plus enviable, dans le monde des lettres.

Il était alors l'un des plus laborieux de cette association qui fonda la *Revue de Rouen*, dont les articles d'archéologie et d'histoire n'ont pas été sans influence sur la renaissance scientifique et littéraire en Normandie.

Là écrivaient, avec M. Chéruel, plusieurs de vos compatriotes qui, comme lui, ont atteint les degrés supérieurs de la situation sociale : le regretté Auguste Leprévost, ce Pausanias normand, comme l'a appelé à juste titre l'un de nos confrères; M. Rouland, devenu ministre de l'instruction publique; M. Richard, poète

érudit, transformé en préfet de Bretagne; M. Girardin, le savant vulgarisateur que la Faculté des Sciences du Nord a enlevé à son pays d'adoption; E.-H. Langlois, l'archéologue-poète, graveur et peintre, qui, par son esprit original, la diversité de ses talents, sa rare indépendance de caractère, avait conquis, à défaut d'autres biens, une individualité frappante que le temps rehausse tous les jours; E. de Stabenrath, enlevé jeune encore aux dignités de la haute magistrature; M. André Pottier, qui heureusement reste au milieu de ce champ de science et d'art pour nous représenter par plusieurs côtés à la fois ces laborieux chroniqueurs, aujourd'hui échappés du nid de leurs jeunes gloires..., et quelques autres que le souffle des années a poussés dans des carrières diverses, et qui, presque tous assis au fauteuil académique, sont restés comme le dépôt de l'ancienne phalange éparse, pour honorer les triomphateurs du passé et saluer d'un regard encourageant les candidats de l'avenir.

Mais les souvenirs sont prolixes ...., et je veux, Messieurs, épargner vos moments. Aussi bien, l'ancien rédacteur de la *Revue*, le maître de conférences à l'Ecole normale, devenu Inspecteur général de l'Université, est de ceux dont il suffit de citer les noms pour la justification de tous les éloges et l'excuse de toutes les abréviations.

Ce qui, surtout aux yeux des Normands lettrés, le distingue au premier abord et lui assignera une place spéciale parmi les écrivains de ce siècle, c'est sa préoccupation constante, son amour passionné de l'histoire normande. Tous les filons oubliés ou à peine explorés de cette mine féconde, il les a largement ouverts. L'une

de ses œuvres, qu'il doit aimer le plus parce qu'elle a porté tout de suite l'écrivain à son niveau naturel, l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (1), a ouvert en France, on peut le dire, une de ces voies heureuses parcourues depuis sur bien des points avec ferveur, où le flambeau de la vérité historique est alimenté par un sentiment très libéral de la nationalité.

Cette histoire, comme plusieurs autres ouvrages postérieurs de M. Chéruel, étaient en germe dans les notices variées dont la *Revue de Rouen* avait gardé le dépôt. L'*Histoire de Rouen sous la domination anglaise* (2), qui pouvait isolément s'offrir comme une œuvre indépendante, y avait elle-même préparé ce couronnement magnifique à de complètes investigations. Qu'est-ce, d'ailleurs, que ces notices successives? *Les Normands en Italie* (3), *Jeanne d'Arc* (4), *la Tour-Bigot* (5), *Saint-Ouen* (6), *le Château d'Esneval* (7), etc., sinon des parcelles brillantes, successivement échappées du métier où l'ouvrier national façonnait pièce à pièce son chef-d'œuvre?

On saisit la même tendance persévérante dans un travail sur les *Histoires provinciales et principalement sur*

(1) De 1150 à 1382. Publiée en 1863. Une grande partie de cet ouvrage avait paru dans *la Revue de Rouen*, de 1841 à 1844.

(2) Publiée en 1840.

(3) *Les Normands d'Italie à la première croisade* (1839); *Fragment d'une Histoire de la Conquête de l'Italie méridionale par les Normands* (1839).

(4) *Jeanne-d'Arc à Rouen* (1845).

(5) *Notes sur la Tour Bigot* (1839).

(6) En 1836.

(7) En 1845. V. la Collection de *la Revue de Rouen*.

les Histoires normandes, inséré en 1857 dans la *Revue des Sociétés savantes*, en remarquant qu'à vingt-et-un ans par de là, en 1836, M. Chéruel avait posé les jalons de ce même sujet dans un article de la *Revue de Rouen* (1), et qu'il en avait détaché encore un fleuron : *Le Siége de Rouen en* 1562, confié à la même *Revue*, en 1850.

Membre de l'Académie de Rouen, M. Chéruel, il est presque superflu de le dire, y tint, jusqu'à son départ pour Paris, le rang que lui assignaient ses belles études. Sa collaboration valut à notre *Précis*, entr'autres communications (2), un *Mémoire sur l'instruction publique à Rouen au moyen-âge* (1848). Ce mémoire désignait naturellement son auteur à l'avancement universitaire.

Mais, tout inspirateurs qu'étaient pour notre compatriote les fastes de l'histoire normande, ils ne limitèrent pas son labeur incessant. Plusieurs autres grands ouvrages d'érudition historique devaient successivement sortir de ce creuset fécond.

Une *Histoire de l'Administration de Louis XIV* parut en 1850. Le *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, la suivit en 1855. Deux ans après, au grand concours de 1857, l'un des *prix Gobert* était accordé par l'Institut à l'infatigable

(1) *Des Histoires provinciales*, Revue de Rouen, 1836. — On trouve encore, dans la *Revue de Rouen : en* 1837, *Considérations sur l'Histoire de France*, par Michelet, en 1838, *Mémoires sur le Commerce maritime de Rouen jusqu'au* XIV*e siècle ; Notice sur Saint-Evremont ;* en 1845, *Notice sur Trouville*, etc.

(2) *Notice sur Nicolas Bertel, de Grémonville. Précis*, 1847 ; *Lettre inédite de Saint-Amand, Précis*, 1847 ; *Notice sur Charles Bottu, ancien recteur. Précis*, 1848 ; et *Rapport à l'Académie sur un prix Gossier. Précis*, 1846.

écrivain pour son *Histoire de l'Administration monarchique en France, depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.*

Depuis, en 1862, M. Chéruel publia ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, ce fastueux administrateur qui s'attira de si grandes amitiés et de si grandes haines, et qui finit par expier sa fortune rapide dans une digrâce de cour.

Ce n'est pas tout. Le haut fonctionnaire de l'Université, qui pouvait considérer comme amplement payée, par tant d'œuvres capitales, sa dette à la Réputation, voulut encore cependant combler cette large mesure de travaux utiles en se constituant le rééditeur, le metteur en œuvre magistral d'autres ouvrages historiques qu'il jugeait dignes d'une résurrection. C'est à cette nouvelle preuve de dévoûment à la science que nous devons plusieurs éditions importantes dont la liste se clôt tout récemment par les *Mémoires de d'Ormesson.*

Voilà, certes, un magnifique faisceau d'études; et vous voyez, Messieurs, qu'une simple nomenclature, encore bien incomplète, suffit pour remplir des pages, quand il s'agit d'un écrivain aussi studieux, aussi vrai dans son éloquence, aussi recherché dans la moindre de ses productions, que l'est l'homme distingué dont nous avons l'honneur de vous entretenir.

Autrefois, son œuvre eût semblé l'un de ces miracles d'érudition qui qualifiaient les travaux des Bénédictins. Mais la comparaison, si elle était faite aujourd'hui, serait à l'avantage de l'auteur moderne; car les premiers travaillaient dans l'ombre des monastères silencieux, étrangers au monde et à ses aspirations, tandis que, de nos jours, il faut accomplir sa tâche en plein

mouvement public, de concert avec les devoirs professionnels, au milieu des ardentes préoccupations d'une existence sociale où toute indifférence est blâmable, où la moindre lassitude devient une cause d'échec, où celui qui n'a pas un peu la fièvre est réputé suspect, quand il n'est pas regardé comme éteint.

M. Chéruel, fortement inspiré, organisé puissamment, a donné, dans l'ordre des travaux historiques, un de ces rares exemples que tous les succès ne peuvent manquer de couronner.

L'Académie décerne à M. Chéruel *une médaille d'honneur*.

RAPPORT

SUR LE

PRIX BOUCTOT,

Pour une comédie inédite en vers,

Par M. F. DESCHAMPS (1).

MESSIEURS,

L'Académie était appelée à décerner aux lettres, cette année, le prix que le testament de M. Bouctot l'a mise à même d'attribuer, par triennalité, aux sciences, aux lettres et aux arts. Le sujet de concours qu'elle a choisi a été : *une Comédie inédite en vers*, laissant aux concurrents toute liberté pour le choix du sujet, pour son développement et son importance et n'imposant d'autres conditions que celles-ci : 1° que l'œuvre fût une comédie ; 2° qu'elle fût en vers. — *Une comédie en vers !...* n'y avait-il pas lieu de craindre que l'appel de

(1) La Commission, chargée de juger le concours pour le *prix Bouctot*, était composée de M. le Président, de M. le Secrétaire des Lettres, de MM. Ballin, Nion, Robert d'Estaintot, Vavasseur, et F. Deschamps, *rapporteur*.

l'Académie fût à peine écouté et ne se perdît au milieu du bruissement étourdissant que font de plus en plus dans cette seconde moitié du XIXe siècle les intérêts et les affaires? Si cette crainte était permise, au moins fallait-il reconnaître que ce concours était une occasion, toute trouvée, pour constater si, comme on l'a dit trop souvent peut-être, la poésie est morte; non pas certes cette poésie que Dieu a mise au cœur de l'homme et qui est impérissable comme tous les amours, comme toutes les douleurs, comme tous les enthousiasmes dont elle est la révélation radieuse, mais le goût des vers, la culture de cette forme spéciale qui emploie, comme la musique, la mesure, la cadence et le rhythme à l'expression de la pensée. Hâtons-nous de dire que si, à ce point de vue, ce concours a pu être considéré comme une épreuve, le résutat a été de nature à offrir aux adeptes de la forme poétique des consolations et des espérances.

Sans doute, elles sont rares aujourd'hui comme toujours, ces œuvres animées du grand souffle inspirateur, du *mens divinior* qui vous confond et vous subjugue, qui fait qu'on se demande si la main qui les traça pouvait appartenir à l'humanité. Mais ces prédestinés sont, comme dit un critique, semblables à la *fleur d'aloès* qu'on ne voit s'épanouir qu'une fois par siècle; et déjà n'est-il pas certain que les grands noms de poètes qui ont brillé au front du nôtre, prouvent qu'il n'en sera pas déshérité. Mais à défaut du génie, et en supposant qu'il devienne plus rare encore, le talent reste, il s'épand et se déverse sur un plus grand nombre peut-être d'auteurs et d'ouvrages.

Cependant, il n'est pas moins vrai de dire au point de

vue de notre sujet, que la *comédie en vers* semble de plus en plus abandonnée. — Il serait trop long d'en rechercher ici les causes. — Mais, pour nous en tenir au résultat, et n'invoquer qu'un exemple, il est certain que le plus en renom de nos auteurs dramatiques, après avoir dans ses premières œuvres, telles que *la Ciguë*, *le Joueur de flûte*, *Philiberte*, *l'Aventurière*, etc., moulé sa pensée dans le creuset poétique, n'a plus eu recours, dans ces derniers temps, qu'à la forme vulgaire, — nous le disons en bonne part et sans idée de blâme, — que Beaumarchais fit étinceler à la fin du XVIIIe siècle; il est certain encore que la popularité semble s'être plus attachée aux dernières œuvres de l'auteur dont nous parlons, *les Effrontés*, *le Fils de Giboyer* et *Maître Guérin*, qu'à ses devancières, plus empreintes pourtant de noblesse et de pureté littéraires. — Mais, c'était là peut-être une raison pour l'Académie de prendre pour sujet de concours une *comédie en vers*, — car elle doit, sans prétention excessive et dans sa très modeste sphère, se considérer comme gardienne des traditions que nous ont laissées les grands maîtres.

J'ai dit que le résultat obtenu par l'Académie avait été pour elle pleinement satisfaisant. — Le concours a d'abord été remarquable par le nombre : vingt-et-une pièces nous ont été adressées. — Sans doute on pourrait expliquer cette affluence en supposant que plus d'un ouvrage, resté depuis longtemps en portefeuille, faute de placement, a trouvé dans le concours — passez-moi l'expression mercantile — un débouché facile et séduisant. — Sans doute, il peut y avoir dans ces vingt-et-un concurrents plusieurs pélerins attardés qui, éconduits peut-être de plus d'un asile, sont venus

frapper, comme à une maison de refuge, à la porte de notre concours; mais cela ne détruirait ni le mérite du nombre qui prouve que les préoccupations littéraires sont encore très répandues, ni le mérite des œuvres, qui, quel que soit leur sort antérieur, doivent être estimées ce qu'elles valent.

Vous rendre compte de ces vingt-et-une pièces est une tâche laborieuse : elle offre un double écueil; se taire sur un certain nombre, ne serait pas donner à tous et à chacun des concurrents la satisfaction qui leur est due; parler de toutes avec développement serait impossible, puisque notre travail n'est pas seulement une communication intime, mais qu'il doit être approprié aux exigences d'une séance publique. Il nous faudra donc ménager à la fois et la susceptibilité des concurrents et la patience des auditeurs.

La Commission, chargée d'attribuer le prix à l'un des nombreux ouvrages qui sont venus se le disputer, a dû, comme toujours en pareil cas, procéder par élimination. Elle a composé d'abord une première catégorie qui, relativement au succès, doit s'appeler la dernière; elle comprend toutes les pièces qui, dès le premier examen, ont paru dépourvues, par des raisons et à des degrés divers, des qualités nécessaires pour entrer sérieusement en lutte; — elles sont au nombre de dix : nous ne dirons qu'un mot de chacune d'elles.

Le Mariage de réconciliation par dépit (n° 3), pastorale en deux actes, est tout le contraire de ces paysanneries où les personnages enluminés et enrubannés parlent une langue de pure convention; l'œuvre est empreinte, à l'encontre, d'une exagération de réalisme et de couleur

locale qui va souvent jusqu'au ridicule et parfois même jusqu'à la grossièreté. — L'auteur nous comprendra en songeant à certains passages qui sont tels que nous ne pourrions pas les citer textuellement ici sans fouler aux pieds toute bienséance.

Génie et Démence (n° 13), en cinq actes, est plutôt une pièce héroïque qu'une comédie. — *Le Tasse*, personnage principal, excité par un rival, amant comme lui d'*Eléonore*, entouré d'embûches, et menacé même d'assassinat, se livre, au milieu d'une fête donnée à la cour, à des scènes de violence et presque de folie furieuse. — Il est jeté dans un cachot et ne retrouve la raison que lorsque le duc Alphonse, qui a découvert les infamies de son rival, lui apporte dans sa prison une couronne envoyée par le Saint-Père.

Tel est le fond de la pièce développée en cinq longs actes. — Mais la forme surtout est très défectueuse. On y rencontre un grand nombre de vers faux et des images de fort mauvais goût; exemple : le Tasse dit au comte, son rival, qu'il provoque en duel :

> Viens donc et tu verras peut-être cette épée
> Par ma *main noire d'encre* en ton vil sang trempée.

Le Petit-Fils de Catherine de Médicis (n° 5), est intitulé, par l'auteur, tantôt *drame* et tantôt *pièce*. Cette dernière qualification, mise en usage depuis quelques années, pour caractériser ce genre mixte où se mêlent dans le même ouvrage le rire et les pleurs, a été employée par l'auteur dans le but évident de chercher à rentrer, à la faveur de ce mot incolore, dans les condi-

tions du programme qui demandait une comédie. La vérité est que sa pièce est plutôt une *tragédie moyen-âge*. Catastrophes de tout genre, meurtres, incarcérations, condamnation capitale, suicide pour échapper au gibet, rien n'y manque. Nous n'avons pas à exprimer une opinion sur une pièce qui sort complètement du cadre du concours ; nous dirons seulement qu'elle n'est pas dépourvue de mouvement, d'intérêt et d'une certaine habileté scénique.

Le Château de l'Emigré (n° 4), en trois actes, repose sur une donnée déjà bien des fois traitée au théâtre, les préjugés de caste, les entêtements enracinés, la lutte du présent et du passé ; — que de comédies déjà faites autour de ce sujet : bornons-nous à rappeler *par Droit de Conquête, le Gendre de M. Poirier*, et tout récemment *la Belle au bois dormant*. L'auteur n'a pas d'ailleurs suffisamment rajeuni un sujet usé. La pièce manque d'agencement et d'intrigue. Son seul mérite consiste dans certaines qualités du style où, à côté d'assez grandes négligences, on rencontre quelques tirades empreintes de quelque verdeur et de quelque énergie.

La Vanité (n° 5), — encore une pièce en cinq actes — est aussi la reproduction d'un sujet vieilli que ne ranime pas suffisamment une fable un peu traînante et trop peu accidentée pour occuper cinq actes. Le style prouve de la facilité ; il y a quelques bons vers *dans le rôle de l'oncle Colin*.

L'Ingrat (n° 6), toujours en cinq actes, est supérieure aux pièces que nous venons de parcourir ; il y a une

idée dans cette comédie, c'est l'injustice des jugements du monde qui font qu'un homme dévoué, sensible et généreux, peut passer et passe pendant toute la pièce pour un cœur dur, égoïste et *ingrat*. — La pièce a de l'intrigue; le croisement de passions multiples y crée un certain mouvement scénique; mais la versification pèche par une facilité malheureuse et souvent vulgaire. — Nous signalons à l'auteur l'abus évident qu'il fait du monologue : nous en avons compté jusquà quatorze.

Jusqu'ici, vous le voyez, les grandes pièces ne sont pas les meilleures. Dans la catégorie de celles qui ont été d'abord écartées nous en avons encore à citer quatre de plus petite dimension : *la Soubrette*, *Paul et Pauline*, *le Jaloux*, *le Chemin de traverse*.

La Soubrette (n° 8), la plus courte des pièces du concours, n'a guère que quatre cents vers, — ce ne serait pas une raison pour qu'elle ne fût pas la meilleure, — mais, il n'y a pas une pièce dans ces quelques vers ; le fonds en est plus que léger, et c'est, sans doute, à titre d'excuse que l'auteur l'a appelée *proverbe*.

Il y a plus de fonds dans *Paul et Pauline* (n° 10). Il y avait même une idée dans cette pièce; un père, ancien notaire enrichi, croyant avoir une fille légitime qui recueillera toute sa fortune, se révolte à l'idée de lui donner pour mari un artiste, affligé d'une filiation incertaine. Mais, par suite d'une brusque péripétie, il découvre qu'au contraire, celle qu'il croyait sa fille est un enfant sans fortune et sans nom, et qu'il a pour fils ce même artiste qu'il repoussait comme gendre. — Cette idée, qu'un acte ne suffirait pas à développer, appartien-

drait du reste plutôt au domaine du drame qu'à celui de la comédie.

Le Jaloux (n° 20) est en deux actes. — C'est trop ou trop peu ; — trop pour le peu d'action qui s'y déroule ; — trop peu pour la peinture d'un caractère ; — le style est négligé, émaillé d'inversions abusives telles que :

De vue, ils ne se sont depuis, jamais *perdus*.

On y remarque de plus l'emploi excessif de certains mots que l'usage permettait encore du temps de Molière, *carogne*, *catin*, et même l'épithète qui sert de sous-titre à *Sganarelle*, et que, malgré l'exemple et la provocation de l'auteur, je ne veux pas dire tout haut dans cette enceinte. — Tenter d'imiter Molière, se nourrir de sa lecture surtout est très bien, mais

C'est par les bons côtés qu'il lui faut ressembler.

Le Chemin de traverse (n° 19), en un acte, qui termine cette catégorie, est un pastiche à l'espagnol qui semble au premier coup-d'œil renfermer beaucoup d'événements, mais où, à vrai dire, il n'y a pas d'action, parce qu'on n'y trouve ni intérêt, ni incertitude, ni péripétie.

Ces dix pièces écartées, le vainqueur était évidemment dans les onze autres ; mais, pour le dégager de l'ensemble, un nouveau travail d'élimination était nécessaire. — Après un mûr et scrupuleux examen, la Commission a encore retranché de celles qui lui restaient à examiner sept pièces qui, bien que supérieures aux dix premières, ne renfermaient pas cependant des

qualités assez prononcées pour être classées au premier rang : nous avons à vous en dire les causes.

Première conjugaison (n° 1), en un acte, renferme un grand nombre de vers qu'on pourrait dire, en style familier, *très bien tournés*, qualité qui apparaît surtout dans la dédicace; mais la pièce manque d'invention, tout y est un peu banal et usé, sauf le titre qui se justifie par l'emploi des différents temps du verbe *Aimer :* la grand'mère *a aimé ;* la jeune fille dit : *j'aimerai* et deux jeunes gens en sont au plus beau temps du verbe, *l'indicatif présent.*

L'originalité est un don si rare que nous rencontrons le même défaut, malgré certaine qualité de style, dans un *Artiste au dix-huitième siècle* (n° 7). — La pauvreté d'un artiste peintre qui, malgré un talent sérieux, n'a pu parvenir encore à la renommée et que console de l'injustice qui ulcère son âme, le dévoûment tendre et sincère d'une jeune orpheline qu'il a recueillie et qu'il aime, tout cela n'a certes rien de bien neuf, mais la versification est généralement facile et pure.

Pendant l'orage (n° 15), à quatre personnages, — il serait plus vrai de dire à deux, — n'est en réalité qu'une de ces longues scènes de causerie intime où un monsieur et une dame qui ne se connaissent que peu ou point au lever du rideau, s'adorent et s'épousent à la fin de la pièce. Nous ne voulons pas dire qu'avec une telle donnée on ne puisse faire une comédie charmante et même un petit chef-d'œuvre du genre ; Marivaux au XVIIIe siècle, et de Musset de nos jours en ont donné la preuve et l'exemple ; mais, par cela même, le succès

est difficile. Cependant, s'inspirant de ses devanciers et adoptant à leur manière le rhythme du vers, l'auteur a donné quelques heureux spécimens de ce langage de convention.

Bonheur de se revoir (n° 16) est une pièce purement épigrammatique, très sarcastique et très piquante, l'une de celles qui brillent le plus par le trait incisif et mordant; mais les personnages ne sont que des plastrons sur lesquels frappe l'auteur et qu'il fustige agréablement de sa baguette. C'est toujours lui qui parle et ses acteurs semblent destinés à se cingler eux-mêmes du fouet moqueur dont le poète s'est armé : il en est ainsi jusque dans une scène d'amour, où les deux amants ont bien plus l'air de rire d'eux-mêmes que de se livrer à l'expansion naïve du sentiment le plus vif et le plus doux qui puisse germer dans deux jeunes cœurs. En un mot, si l'œuvre ne manque pas de mérite, c'est le mérite de la satire et non celui de la comédie.

Les Maris viendront (n° 2) n'ont pas ce défaut. C'est bien une comédie et d'une moralité excellente; jugez-en : une jeune fille, bonne, simple et aimante, effacée d'abord par une sœur coquette, arrogante et impérieuse, soutenue par une mère sotte et dépensière, finit, grâce à une réaction heureuse, par être préférée des prétendants qu'avait d'abord fascinés sa sœur; tout cela est irréprochable sans doute, mais manque de nouveauté, de mouvement et d'intrigue; la versification seule mérite quelques éloges; l'allure des vers y est franche et vive.

Allez donc à Paris (n° 1) est une comédie gaie — ce qui est incontestablement un mérite, — mais l'histoire qui sert de base à la pièce est bien connue et déjà trop vulgarisée : un maire de province voyage à Paris ; il lit sur la carte du restaurant où il entre dîner : *Chevreuil, sauce piquante, idem aux champignons*, et il interpelle à haute voix un garçon qui passe, en s'écriant : Garçon, *un idem aux champignons*. — Jugez de l'effet : ahuri par l'assistance, pourchassé à sa sortie par les gamins, qui répètent sur tous les tons avec une joie féroce : *un idem aux champignons !* entraîné par les masques au bal de l'Opéra, il n'obtient de sortir tranquille du flot moqueur qui l'envahit et l'inonde qu'en consentant à tourbillonner avec eux une polka des plus échevelées dont l'accompagnement est, bien entendu, la malencontreuse commande du pauvre maire. Rentré presque fou dans son village, il ne peut dissimuler son chagrin à sa fille, et l'amoureux de celle-ci exploitant l'anecdote, obtient la main de sa bien-aimée au prix d'une discrétion qui assurera sans doute la future réélection du naïf fonctionnaire municipal. — Tout cela ne manque ni d'entrain ni d'agencement ; la forme est vive et preste ; mais le fond est bien léger et l'on ne peut s'empêcher de dire : J'ai entendu cela quelque part.

La meilleure pièce de la catégorie que nous parcourons est, sans contredit, *l'Eglogue sous les toits*, en deux actes (n° 12). — Celle-ci aussi brille par la gaîté. Le dialogue respire une jovialité juvénile tout à fait agréable. Les idées riantes et fraîches y abondent. L'action s'y développe et s'y dénoue avec une certaine entente de la scène. Malheureusement, à côté de ces

qualités réelles et qui eussent dû faire espérer à l'auteur d'entrer dans la classe des concurrents les plus sérieux, la pièce pèche par une certaine trivialité, principalement dans le personnage d'une portière, défaut qui n'a pas permis de la considérer comme une pièce académique. L'auteur a vu l'objection; il a cherché à y répondre par le titre qu'il a donné à son ouvrage : *l'Eglogue sous les toits*, carnavalade en deux actes. — La précaution ne peut être suffisante pour écarter le reproche, car elle ne serait admissible qu'à la condition de faire sortir la pièce des termes du concours.

Les sept pièces de cette seconde catégorie mises à l'écart, ainsi que les dix premières, quoiqu'avec des nuances diverses dans les appréciations, le cercle se rétrécissait et la Commission n'était plus en face que de quatre pièces. — Celles-ci présentaient un mérite réel. Mais, forcés d'arriver à un choix suprême, nous avons dû ne réserver encore dans ces quatre que les deux qui semblaient les plus remarquables. — Les deux autres, quoique dignes de fixer l'attention de l'Académie, ont pourtant dû disparaître. Ce sont : une pièce en cinq actes, l'*Eté de la Saint-Martin* (n° 21), et une pièce en un acte, *Shéridan* (n° 14).

L'Eté de la Saint-Martin a d'incontestables qualités : la forme est généralement bonne, le trait comique émaille suffisamment le style, et les caractères sont presque tous bien tracés. Pourquoi, malgré ces éloges, la Commission n'a-t-elle pas placé cette comédie à la tête du concours ? Le voici : vous devinez au titre quel est le sujet, c'est la disparate trop commune qui se

forme au moment où vous entraîne la pente qui s'appelle le déclin de la vie, entre le cœur qui garde encore ses tendres aspirations et l'âge qui ferait une loi sage de les comprimer. L'auteur qui veut traiter nettement un pareil sujet doit choisir franchement entre deux formules : ou il lui faut le drame qui montrera à nu les poignantes émotions de cette lutte entre le passé qui se souvient et le présent qui ne veut pas oublier ; ou il lui faut la comédie, qui déverse le ridicule sur les tendresses surannées et qui punit de sa férule ironique et vengeresse ceux que Gavarni appelle, avec sa verve railleuse, *les Invalides du sentiment.* — L'auteur, au contraire, a pris une situation mal définie, incertaine entre ces deux formules ; il en résulte que sa pièce manque d'intérêt ; elle n'est pourtant pas dépourvue d'action, mais elle est plutôt enchevêtrée qu'animée par différentes intrigues qui se mêlent et se croisent jusqu'au dénoûment, qui est surtout la partie défectueuse ; il repose sur une intrigue purement accessoire et sur deux personnages jusque-là tout à fait secondaires. Nous supposons la pièce représentée, et nous voyons le spectateur surpris et dérouté en trouvant deux personnages qui tenaient le dernier rang dans le plan général de l'ouvrage et qui montent tout à coup au premier. — Cette interversion subite dans l'importance relative des rôles de chacun aurait pour résultat inévitable de tromper et de mécontenter le public ; or, le public est un souverain exigeant et jaloux qui ne pardonne pas aisément de pareils mécomptes.

Shéridan, n° 4, n'a pas ces défauts ; c'est une pièce toute scénique ; l'auteur a montré avec bonheur dans ce petit acte un coin de la vie de Shéridan dans lequel il a su

esquisser les divers aspects de la grande figure qu'il voulait reproduire. La pièce est bien coupée, adroitement agencée; elle révèle surtout, sinon l'habitude au moins l'aptitude de la scène ; le style en est net, facile et ne manque pas de trait. L'auteur n'a eu qu'un malheur, c'est de se trouver en contact avec deux ouvrages qui nous ont paru préférables. Cette vérité, qui vous semblera peut-être un peu trop naïve, puisqu'elle peut se résumer à dire que l'auteur aurait pu obtenir le premier prix si son œuvre eût été supérieure à celle qui l'obtiendra, a seulement pour but de vous signaler combien ont été remarquables les résultats de ce concours.

Nous ne sommes donc plus en face que de deux pièces entre lesquelles le choix pouvait encore être difficile; car toutes deux sont charmantes, sinon à un égal degré, au moins sans que l'infériorité de l'une relativement à l'autre soit bien marquée. La difficulté du jugement s'augmentait d'ailleurs de l'embarras de les comparer, parce qu'elles appartiennent à deux genres tout à fait différents.

L'une est intitulée : *le Chat qui dort*. La pièce est à quatre personnages : une mère et sa fille, un notaire et son clerc. — Mme de Mareuil a 500,000 francs de fortune, elle a pour notaire et pour ami Me Duvernet qui, bien qu'arrivé à l'âge respectable où l'on peut être notaire parfait et bien posé, se complaît à l'idée que la fille de sa cliente, Mlle Victorine, une charmante enfant de seize ans, pourrait bien devenir Mme Duvernet. Mme de Mareuil a son système d'éducation, à elle; il a pour base l'ignorance : aussi, lectures, entrevues, conversations, elle proscrit avec sévérité tout ce qui pour-

rait exciter chez sa fille certaines rêveries, avant que l'heure d'aimer ne soit marquée à la pendule que règle la main prudente de la mère de famille. Cependant, dérogeant un jour à ses habitudes, elle organise une soirée. On y jouera un proverbe à deux personnages : *le Chat qui dort.* Victorine y jouera le principal rôle, celui de la jeune fille, et l'on cherche encore celui qui aura la faveur de lui donner la réplique. Me Duvernet se propose ; mais Victorine, qui tient peu à la hiérarchie, préférerait au notaire M. Delbène, son principal clerc. C'est un jeune rêveur qui trouve moyen, en couchant ses formules sur le papier timbré, d'aligner encore quelques vers. Mais le patron a droit à la priorité du choix et il la revendique. Une répétition rapproche Me Duvernet de Victorine qu'il trouve toute émue, car elle vient de lire pour la première fois un développement sur l'Amour dans un Keapsake, offrande innocente du premier de l'an, beau livre illustré que sa riche couverture a sauvé du soupçon et qu'on n'a pas songé à lui soustraire comme dangereux. Me Duvernet profite de la circonstance pour lui avouer qu'elle est faite pour être aimée. La jeune fille troublée et toute au vague attrait qui l'entraîne vers quelqu'un de son âge, croit que le notaire lui fait une déclaration pour le compte du jeune clerc. Bientôt celui-ci se présente apportant un bail que doit signer Mme de Mareuil. Les deux jeunes gens se trouvent seuls. Delbène est préoccupé du sort d'un drame, qu'un de ses amis, artiste connu, lit en ce moment au Théâtre-Français. Il parle de ses espérances et en même temps de ses craintes *d'être refusé.* Victorine est convaincue que c'est de son amour qu'il parle et non pas de son drame,

et elle cherche à lui inspirer le courage et l'espoir. — Après cette entrevue, la jeune fille embarrassée laisse deviner à sa mère qu'un amour naissant l'agite, et la mère, en femme d'expérience, devine aisément qu'il ne s'agit pas du patron, mais du clerc. Elle s'en ouvre au notaire mais sans nommer personne, de sorte que celui-ci, tout à son idée, est persuadé qu'il s'agit de lui et qu'il est accepté. Resté seul, il se livre avec abandon aux espérances d'une union si charmante; il voudra jouir en secret de son bonheur et le savourer à longs traits dans la solitude. Il lui faut donc se défaire de sa charge au plus vite, et comme il n'a pas le temps d'attendre, il la cèdera à Delbène, le seul qu'il ait sous la main. Dans son impatience, Me Duvernet exige de suite une signature que Delbène est heureux de lui donner. Mais bientôt tout se découvre, Delbène se trahit devant son patron en remplissant les fonctions de souffleur dans la répétition du proverbe et en mêlant aux paroles de la brochure une tirade exaltée qui est toute de son crû et qu'il adresse à Victorine. Duvernet est furieux et Delbène éconduit en punition de son inconvenante hardiesse. — Cependant Duvernet se demande si la jeune fille a entendu avec bien du déplaisir la déclaration du jeune clerc, et pour éclaircir ses doutes, il laisse, en sortant, sur la cheminée du salon, un billet non signé où il demande à Victorine de lui dire elle-même la vérité. Celle-ci trouve le billet dont elle ne connaît pas l'auteur et le remet à sa mère. Mme de Mareuil, convaincue qu'il ne peut venir que du jeune homme, s'indigne en supposant qu'il n'était guidé sans doute que par une pensée de séduction. Mais l'écriture a trahi le patron et innocenté le clerc.

— Me Duvernet est pris au piége, et sous le coup des justes reproches du jeune homme, il n'a plus qu'un parti honnête à prendre, c'est de laisser croire qu'il n'a écrit que dans l'intérêt de son protégé, auquel il avait déjà cédé sa charge. — Vous devinez le reste : étude excellente et jolie fiancée, tout revient à Delbène; la jeunesse et l'amour ont encore une fois raison.

Il y a là, comme vous le voyez, assez de mouvement, d'action et d'intrigue pour un acte. Cet ensemble forme une charmante comédie de salon, fine, délicate et spirituelle, et qui pourrait aspirer aux honneurs d'un théâtre où les traditions littéraires seraient conservées.

Pour faire la part de la critique, on peut reprocher à l'auteur l'abus du quiproquo, moyen usé, mais qui, il faut l'avouer — c'est la circonstance atténuante, — réussit presque toujours au théâtre. Quant au style, permettez-nous de vous en faire juger par une citation :

Victorine est seule. Sa mère vient de la quitter.

De quel étonnement elle vient me frapper!
Elle si bonne! en quoi voudrais-je la tromper?
Mais enfin, quels que soient les avis qu'on lui donne,
L'enfant doit obéir, lorsqu'une mère ordonne.
Des jeunes gens d'abord il faut me défier!
C'est bien, elle a raison de me le conseiller;
Car je ne connais rien; et, dans mon ignorance,
Je les laisserais dire avec indifférence!
Mais puisque leurs discours semblent à redouter,
Avec soin désormais je vais les écouter.
. . . . . .
. . . . . Je sens là quelque chose.
(*Elle se touche le front.*)

Qu'on ne peut définir.... Lisons.... cela repose.
Ah! c'est mon beau *Keapsake*, étrennes de janvier,
Un beau volume.... il va peut-être m'ennuyer!
Ah! ah!

(*Elle lit.*)

RÊVE DE QUINZE ANS.

« Que peuvent la raison et les conseils austères?
« Notre âme a des replis, la vie a des mystères.
« Que de fois pour rider l'azur du lac dormant,
« Il suffit d'un regard, d'un aveu, d'un serment!
« Il est un sentiment tumultueux et tendre,
« Echo d'un cœur touché, que le cœur fait entendre,
« L'amour! » Pourquoi ce mot fait-il trembler ma voix
Quand je le dis ici pour la première fois?
L'amour! ce mot est doux, charmant, il faut poursuivre,
Je ne l'avais pas lu! c'est un excellent livre!

Cet échantillon suffit pour vous donner une idée de l'allure facile et distinguée du vers dans la pièce n° 18, le temps et le lieu nous imposant l'obligation de ne pas trop multiplier les citations.

La dernière œuvre dont nous avons à vous entretenir est une pièce *romaine*, dans un genre mis en honneur par nos plus grandes célébrités dramatiques de l'époque. L'influence de nos premières études, le souvenir des grands classiques de l'antiquité ne s'efface jamais pour ceux qui aiment sincèrement les lettres. Depuis que la tragédie est délaissée, on cherche à faire revivre les personnages du monde romain dans la comédie. Jugez par une analyse succincte, mais fidèle, comment l'auteur de la pièce intitulée *les Amis de César* s'est acquitté de cette tâche toute littéraire. — Nous sommes à la cour

de César Auguste, vers le milieu de son règne; l'empereur est entouré de tous les héritiers des grands noms de l'ancienne Rome, Fabius, Cincinnatus, Scipion, Scœvola, mécontents de ne venir qu'en seconde ligne dans l'ordre des faveurs du souverain, quand celui-ci les prodigue avec largesse et prédilection à Horace et à Virgile. D'un autre côté, un astre naissant se lève à la cour: c'est la jeune Lamia que César a nommée intendante de ses jardins, et que le regard du maître a particulièrement distinguée. Elle est fille de Mœvius; Mœvius, poète sans renommée et qui est naturellement envieux des deux poètes favoris de César,

Ce pleureur de Virgile et ce plaisant d'Horace.

Mœvius a d'ailleurs connu César lorsque celui-ci commandait à Brindes les légions romaines. Alors, pendant les longs soirs d'hiver, il lui lisait ses vers, que César écoutait avec une résignation d'autant plus facile que, pendant ce temps, il s'occupait assidûment de Junie, la femme de Mœvius. Depuis que celui-ci est à Rome, il n'en a plus été de même; les vers qu'il a adressés à César ne semblent pas avoir attiré le regard du maître; mais le crédit de Lamia donne courage à Mœvius : il faut que sa fille lui obtienne au moins la faveur d'être lu. — On va célébrer le huitième anniversaire de l'avènement de César au pouvoir; la journée sera consacrée par un don fait par l'empereur au génie; c'est une couronne de laurier qui sera décernée au poète le plus digne. Quel est-il? — C'est Virgile, dit Horace. — C'est Horace, dit Virgile. Ne pouvant choisir, César donnera deux couronnes dans un ban-

quet qui doit suivre le sacrifice. — Lamia profite des bonnes dispositions de César pour lui glisser le manuscrit de son père.

Rivaux en gloire, les deux poètes amis le sont aussi en amour : tous deux sont épris de Lamia, et César, qui n'a pour elle qu'une affection quasi paternelle, veut l'unir à celui des deux qui l'aime le mieux et qui est aimé d'elle; ce qui donne lieu à une scène que je veux vous lire pour vous donner un spécimen du dialogue, et rompre la monotonie de cette analyse :

SCÈNE XII.

HORACE, VIRGILE.

VIRGILE.

Celui qu'elle aime, hélas! le bonheur à ce prix!

HORACE.

Si nous savions au moins quel est le plus épris!

VIRGILE.

Est-il plusieurs façons d'aimer?

HORACE.

Chacun la sienne!

VIRGILE.

Vraiment?

HORACE.

Il en est mille au moins....

VIRGILE.

Voici la mienne!
Nuit et jour, en tout lieu, son image me suit.

HORACE.

J'en rêve fort le jour, mais je dors bien la nuit.

VIRGILE.

Je lui sacrifierais tout, jusqu'à ma mémoire.

HORACE.

Quant à moi, je ne sais ; je tiens fort à la gloire.

VIRGILE.

Son cœur, trésor suprême et tout bas espéré,
Si je ne l'obtiens pas....

HORACE.

Eh bien, quoi ?

VIRGILE.

J'en mourrai !

HORACE.

Moi, je n'en mourrais pas !

VIRGILE (*avec quelque joie*).

Vrai?...

HORACE.

Soupirer pour elle,
Bon! mais expirer, non! on n'est pas tourterelle!

VIRGILE.

Eh bien! mon cher Horace....

HORACE.

Oui, cher rival, je voi ...
En l'aimant plus que vous, vous l'aimez mieux que moi.

VIRGILE.

Mais, aimer suffit-il pour rendre un cœur sensible ?

HORACE.

Ah! la logique ici, c'est la chose impossible!
La femme, voyez-vous, ce chef-d'œuvre des cieux,
A le cœur si fantasque et si capricieux.
Avez-vous, dans ses yeux, surpris cette étincelle
Qui s'échappe de l'âme et parfois la décèle?

VIRGILE.

Hélas ! non.

HORACE.

Ses regards troublés, irrésolus,
Semblent-ils vous chercher ?

VIRGILE (*avec tristesse*).

Non.

HORACE.

Non? ni moi non plus...

VIRGILE (*respirant*).

Ah!

HORACE.

Quoi! des deux côtés pareille incertitude!
Nous ne pouvons rester dans cette inquiétude!
Puisqu'elle n'a rien dit, qu'elle n'a rien fait voir
Qui donne à l'un de nous même une ombre d'espoir,
Puisqu'à fixer son choix nous n'avons aucun titre,
Soumettons-lui la cause et qu'elle en soit l'arbitre!
La beauté seule est juge en de tels différends!
Le palais est bien vaste et les jardins bien grands;
Mais comme aux bois Phébé poursuit le faon timide,
Qu'en leurs obscurs détours l'amour soit notre guide!
Partons à sa recherche et quand nous la verrons,
A ses genoux tous deux nous nous prosternerons,
Et de par l'empereur demandant la réponse,
Nous dirons qu'elle écoute et regarde et prononce.

(*Ils vont sortir. Entre Lamia, deux couronnes de laurier à la main.*)

SCÈNE XIII.

HORACE, VIRGILE, *qui se sont arrêtés à sa vue*, LAMIA, ARCHITAS, *au fond de la scène.*

LAMIA (*à Architas*).

Prenez ces deux lauriers, seigneur, et portez-les
Dans chaque pavillon des ailes du palais.

(*Architas a pris les couronnes et il s'éloigne aussitôt; Horace, qui semblait si résolu tout à l'heure, perd de son assurance à la vue de Lamia et reste à la contempler.*)

SCÈNE XIV.

HORACE, VIRGILE, LAMIA. *A la vue d'Horace et de Virgile, elle s'est d'abord troublée, puis elle se remet et s'avance vers eux.*)

LAMIA.

J'ai commencé par vous ce que César ordonne
Chacun de vous chez lui va trouver sa couronne.

(*Horace la prend par la main et l'amène sur le devant du théâtre; Virgile l'accompagne avec respect, et, sans oser toucher sa main, se place de l'autre côté.*)

HORACE.

Permettez, Lamia; de vous nous attendons
Un suffrage plus doux....

VIRGILE.

Et plus cher que ces dons.

HORACE.

Pâris, vous le savez, qui fut un galant homme,
Entre trois déités eut à jeter la pomme;
Il s'agit de nommer de nous deux à l'instant
Celui que vous aimez!

(*Mouvement de fierté et de surprise de Lamia.*)

VIRGILE (*avec timidité*).

Si vous aimez, pourtant....

LAMIA.

Et qui donc se jouant de ma pudeur blessée
Prétend lire un secret au fond de ma pensée?

HORACE.

César.

LAMIA (*émue*).

Et de choisir il me fait une loi?

VIRGILE.

Oh! non; mais il espère....

LAMIA.

Il dispose de moi!

HORACE.

Il a pensé....

LAMIA.

César règne-t-il sur les âmes?
Qu'il gouverne à son gré les hommes ; mais les femmes,
Leur pensée est un temple, abri mystérieux,
Où César reste au seuil, où n'entrent que les dieux!

HORACE.

Ce n'est pas de César que celui qui vous aime
Veut tenir votre main; c'est de vous!

VIRGILE (*avec respect*).

De vous-même.
César, reconnaissant les droits de la beauté,
N'impose aucune chaîne à votre volonté.
De votre destinée arbitre souveraine,
Que votre main, penchée où le cœur vous entraîne,
S'ouvre à l'amant, heureux quoiqu'il ait bien souffert,
Qui vivra s'il l'obtient, et qui meurt s'il vous perd!

LAMIA (*émue et à part*).

Oh! cet accent troublé de joie et de souffrance!
Dieux! ne trahissez pas ma timide espérance!
(*Haut.*) Virgile!...
(*Elle va pour lui tendre la main, et soudain elle s'arrête.*)

VIRGILE.

Achevez.

LAMIA.

Non!.. Si vous saviez, hélas!

HORACE.

Parlez! nous le saurons....

LAMIA.

Je ne m'appartiens pas;
Un autre existe, auquel je dois obéissance!

VIRGILE (*atterré*).

Un autre !

LAMIA.

A qui les dieux ont remis leur puissance !

HORACE.

Qui donc ?

LAMIA.

Mon père !

HORACE.

Au fait....

VIRGILE.

Quel est-il ? je cours....

LAMIA.

Non...

VIRGILE.

Je toucherai son cœur....

LAMIA.

Quand vous saurez son nom....

VIRGILE.

Obscur, brillant, qu'importe ?

HORACE.

Est-ce un gardien barbare,
Veillant, comme Cerbère, aux portes du Ténare ?

VIRGILE.

Un tyran que les pleurs ne puissent désarmer ?

HORACE.

N'est-il pas de pouvoir qui puisse le charmer ?

LAMIA.

Un seul !

VIRGILE.

Lequel ?

LAMIA.

César !

HORACE.

Mais son ordre suprême
Ne peut, nous disiez-vous, disposer de vous-même.

LAMIA (*avec douleur*).

Et mon sort cependant en ses mains est remis.

. . . . . .

Les deux amis restent dans l'incertitude, mais on comprend sans peine qu'aux yeux d'une femme le doux et tendre Virgile soit préférable à l'insouciant Horace.

César, pour complaire à Lamia, a lu les vers de Mœvius et lui envoie sa réponse ; elle est en vers. Les premiers pourraient permettre de croire que le maître a pris au sérieux la poésie de Mœvius; mais les quatre derniers disent :

Des vers, je le sais bien, ne sont pas un forfait
Prévu par les lois de l'empire,
Mais c'est assez d'en avoir fait
Sans me condamner à les lire.

Mœvius, outré, devient conspirateur ; il se mêle aux conjurés qui méditent un attentat contre la personne de l'empereur et qui peut-être trouveront bons ses vers, puisque César les trouve mauvais. Il s'associe même à un esclave du nom d'Ardelio, amant éconduit par Lamia, sous les ordres de laquelle il travaille aux jardins. — Cet esclave versera un narcotique à César, afin de pouvoir s'emparer de lui et le livrer aux conjurés. Cet Ardelio ne connaît pas les traits de l'empereur, mais il le reconnaîtra à sa couronne. Horace et Virgile surprennent le complot; malheureusement le banquet commence, il n'est plus temps de prévenir César; mais ils décorent leur front de la couronne que

César a remise à chacun d'eux, de sorte qu'il y aura au banquet trois têtes couronnées entre lesquelles le perfide esclave ne saura choisir. Lamia, placée près de César, lui apprend que les vers qu'il a lus sont de son père, et qu'irrité de l'épigramme qu'il a reçue, il refuse de déférer au vœu de César en l'unissant à celui des deux poètes qu'elle préfère. César veut réparer sa faute; il fait chercher Mœvius, qui croit qu'on l'arrête comme conspirateur.—Lorsqu'il est amené devant l'empereur, celui-ci lui explique l'épigramme dans un sens tout flatteur, et, pour dissiper tout doute, lui donne au banquet une place d'honneur, l'écrase sous des éloges qu'accepte la vaniteuse sottise du mauvais poète, et enfin retirant la couronne de son front, César la pose sur celui de Mœvius. Horace et Virgile voyant le maître sauvé, puisque rien ne le signale plus à l'attention de l'esclave, déposent à leur tour leur couronne, de sorte qu'il n'y a plus qu'un seul convive dont la tête soit couronnée. C'est Mœvius, auquel l'esclave fait avaler le narcotique. César, voulant séduire Mœvius jusqu'au bout, lui prépare un plaisir auquel le cœur d'un écrivain ne résiste pas; il lui demande lecture de son poëme. Je laisse encore parler l'auteur.

SCÈNE XXXIV.

. . . . . .

CÉSAR (*se levant ainsi que tout le monde*).

Par Phébus, roi du jour et dieu de l'harmonie,
Je bois à Mœvius, je bois à son génie!

(*Il trinque avec Mœvius et boit; Mœvius boit aussi et toute l'assemblée en fait autant.*)

CÉSAR (*à Mœvius*).

Mais ce n'est pas le tout que de nous visiter;
Quand on fait un chef-d'œuvre, il faut le réciter.

MOEVIUS (*se faisant valoir*).

Pardon, César! je crains d'occuper l'auditoire.

CÉSAR.

Oh! modestie!

MOEVIUS.

Et puis, j'ai si peu de mémoire.

CÉSAR.

Lisez! alors.

MOEVIUS.

Oui, mais....

CÉSAR.

Un refus? et pourquoi?

MOEVIUS.

C'est que je ne sais pas si j'en ai là sur moi.

HORACE (*à part*).

Il en a.

CÉSAR.

Cherchez bien.

MOEVIUS (*cherchant et feignant la surprise*).

Ah!

CÉSAR.

Eh?....

MOEVIUS.

Surprise unique!
J'ai les six premiers chants de mon poëme épique.

CESAR.

Rien que six?

MOEVIUS.

A chacun mille vers.

HORACE (*à part*).

Ouf! .. quel plomb!

MŒVIUS.

Cela fera six mille en tout.

HORACE (*à part*),

Ce sera long!

VIRGILE.

Écoutons!

HORACE (*bas, à César*).

Ah! tyran!

CÉSAR (*bas*).

Voyez quel ami tendre
Je suis pour vous! Je vais cependant les entendre!

MŒVIUS.

(*Pendant ces mots il a préparé son manuscrit et pris une position théâtrale*)

Hum! hum! hum! Je commence et par le premier chant;
Car je ne pourrais pas tout lire sur-le-champ.

(*Il bâille.*)

Ensuite le second, ensuite le troisième,
Ensuite....

(*Il bâille encore plus fort.*)

HORACE.

Qu'est cela?

CÉSAR.

L'avant-goût du poëme!

(*Le narcotique commence à opérer, Mœvius bâille encore.*)

HORACE (*à lui-même*).

Je ne me trompe pas, il bâille de nouveau.

MŒVIUS (*portant la main à son front*).

C'est étonnant! je sens un voile à mon cerveau!

(*Il se secoue, et d'une voix haute :*)

Je commence! (*A part.*) Voilà que mon regard se trouble!
(*Il bâille. A lui même :*)
Je suis perdu! César! la cour! dieux! J'y vois double!
(*Il fait un effort désespéré et se met à lire par saccades.*)
Je chante ces héros qui, guidés par Jason,
Vôguèrent sur l'Argo qui conquit la toison;
Toi qui sur l'Océan escortant leur courage,
Muse.... (*Il balbutie.*)

HORACE.

Dans l'Océan la muse fait naufrage!

(*Mœvius lutte en vain contre le sommeil qui l'envahit; enfin il cède malgré lui, baisse la tête sur son manuscrit et s'endort sur la table. Tout le monde se lève et regarde.*)

LAMIA (*surprise et effrayée*).

Que vois-je?

HORACE.

C'est bizarre.
(*Il touche Mœvius.*)
Il s'endort en effet.

SCIPION (*à Cincinnatus*).

Au vin impérial nous devons ce bienfait!

HORACE.

Ah! les six mille vers! que nous l'échappons belle!

. . . . . .

LAMIA (*à elle-même*).

Je m'y perds!

CÉSAR (*riant*).

Je savais que souvent un auteur
Avec la poésie endort son auditeur;
Mais je n'ai jamais vu, comme effet de poëme,
Qu'au lieu de l'auditoire il s'endormît lui-même.
(*Appelant Mœvius.*)
Mœvius? Pas un mot!

LAMIA (*à part*).

Mon Dieu! ce lourd sommeil
En face de César, dans un instant pareil!

CÉSAR (*le poussant*).

Ce n'est plus un mortel, c'est Morphée en personne!

. . . . . .

Bientôt cependant Mœvius se réveille continuant à réciter Jason. Enfin César reconnaît dans un camée porté par Lamia le portrait de Junie, la femme de Mœvius, il s'informe avec un vif intérêt de l'âge de Lamia, du lieu de sa naissance : « à Brindes, six mois après votre départ, » lui répond Mœvius, et César de ne pouvoir s'empêcher de murmurer :

C'est bien! mauvais poëte! et de plus.... c'est trop fort.

César unit Lamia à Virgile qui achèvera l'*Enéide* : Horace se consolera avec le falerne de n'être pas l'amant préféré, et Mœvius se résigne à donner sa fille à un poète rival en songeant qu'il fera leur épithalame.

Cette pièce renferme les qualités les plus sérieuses; elle n'a qu'un acte, mais elle contient trente-quatre scènes animées par une action vive, nouée avec une assez grande habileté scénique et dénouée de la façon la plus heureuse; le dialogue est vif, spirituel, semé de bon comique. On ne pourrait reprocher à la forme, toute empreinte d'un parfum de saine littérature, que quelques gallicismes, étonnants de la part d'un auteur qui semble si bien nourri de latinité. Les caractères sont généralement bien tracés, surtout celui de Mœvius qui ne se dément pas un seul instant.

Cette appréciation vous indique assez quel a été le jugement de la Commission. Elle a pensé que le prix à distribuer devait être donné à l'auteur des *Amis de César*. Elle eût voulu avoir deux prix à décerner, car tout en préférant *les Amis de César* au *Chat qui dort*, elle n'a pas oublié les qualités de cette dernière comédie; aussi a-t-elle proposé à l'Académie, qui a sanctionné sa proposition, de faire plus que de la mentionner très honorablement; déterminée par le mérite général du concours et par la valeur particulière de la comédie *le Chat qui dort*, elle a demandé, ce que l'Académie a décidé, qu'il fût décerné à son auteur, à titre de récompense, une médaille d'or de cent francs, en même temps que le prix de cinq cents francs, mis par le testament Bouctot à la disposition de l'Académie, serait attribué à l'auteur des *Amis de César*.

Encore un mot et je termine ce trop long rapport; ce mot, votre rapporteur vous demande la permission de le dire pour lui-même : c'était quelque chose de pénible pour lui et de fatigant pour tous que cette nomenclature de dix-neuf pièces passant sous vos yeux comme dans une lanterne magique, et cette dissection de deux ouvrages distingués, réduits par l'analyse à l'état de squelettes. — Nous aurions pu tenter d'égayer un peu cette opération presque anatomique en signalant, au milieu de ces nombreuses productions soumises à la Commission, certaines excentricités naïves qui eussent pu appeler le sourire sur les lèvres. — Nous avons résisté à cette tentation. A notre sens, la critique, dans la situation qui nous est faite, est un jugement; et tout jugement doit être sérieux et calme. Quand même l'étrangeté de certains détails, la fai-

blesse de certaines compositions aurait pu le permettre, nous n'avons pas cru avoir le droit de rendre notre critique acerbe ou railleuse. Ce n'est ni l'occasion, ni le lieu de chercher un amusement dans le persifflage. Tous ceux qui répondent à l'appel fait par l'Académie, lorsqu'elle ouvre un concours, lui font honneur; ils tentent un louable effort pour conquérir la palme offerte, et ils ont droit à la bienveillance en même temps qu'à la justice.

L'Académie ayant adopté les conclusions du rapport qui précède, M. le Président a ouvert, dans la séance du 28 juillet 1865, les billets cachetés contenant le nom et le domicile de l'auteur des deux pièces nos 17 et 18.

Le même nom, celui de M. J. Lesguillon, homme de lettres, à Saint-Mandé-Paris, s'est trouvé dans l'un et l'autre billet.

En conséquence,

Le prix Bouctot de cinq cents francs et la médaille en or de cent francs, offerte par l'Académie, ont été l'un et l'autre décernés à M. J. Lesguillon, savoir :

Le prix de cinq cents francs, pour la comédie n° 17, *les Amis de César*,

Et la médaille en or pour celle n° 18, *le Chat qui dort*.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

PAR M. HELLIS.

MESSIEURS,

Vous avez peut-être remarqué que, parmi les belles actions que chaque année nous soumettons à votre suffrage, il n'en était pas une qui appartînt à la famille. Là, cependant, on rencontre souvent le courage, l'abnégation, le sacrifice, et la vertu dans sa plus pure acception ; c'est que ce qui regarde la famille rentre dans la classe du devoir.

La belle action doit être libre, spontanée, facultative, et le devoir est une obligation.

Les lois divines et humaines font un précepte rigoureux d'être en aide à ceux qui nous sont attachés par les liens du sang ; obligation qui n'existe pas au même degré à l'égard des autres membres de la société, com-

pris dans l'intérêt général qui porte le nom de charité. — Néanmoins, lorsqu'au sein de la famille il se passe un fait qui va jusqu'à l'héroïsme, l'histoire se plaît à l'enregistrer et à le proposer comme modèle, pour réveiller les âmes, combattre l'indifférence et servir de contre-poids aux défaillances si nombreuses que l'on a observées depuis Abel jusqu'à nos jours.

Les saintes écritures disent que Dieu contemple avec complaisance les frères qui restent unis et dont les cœurs ne font qu'un.

Homère nous offre comme un modèle de piété filiale Énée emportant dans ses bras son vieux père Anchise au milieu de sa ville en flammes.

Horace, le poète latin, promet un renom chez la postérité à Proculeius qui n'avait cessé d'entourer ses frères des soins, de la sollicitude et de la tendresse d'un père.

Les Romains élevèrent un temple à la piété filiale, là où une fille avait nourri de son lait son père, condamné à mourir de faim dans la prison.

Si chacun de nous recueillait ses souvenirs, les récits touchants ne feraient pas défaut. La récolte serait abondante, au temps de nos révolutions, car le malheur a pour effet constant de retremper les âmes et d'épurer les sentiments.

Quel que soit le mérite et l'éclat de ces actions, il en est, à mon sens, d'un degré encore plus élevé.

Dans ce qu'on fait pour la famille, le sentiment du devoir accompli soutient le courage. Les privations sont moins pénibles pour ceux qui nous sont chers. Si l'on vit avec eux, leur société est pleine de charme. On aime à rencontrer leurs regards, on jouit intérieu-

rement en songeant qu'on est leur appui, leur providence, leur consolation.

Si la méconnaissance est le prix du bienfait, il est beau de poursuivre son œuvre quand même, imitant en cela celui qui ne se lasse point de faire luire son soleil sur les bons et sur les méchants.

Mais rendre les mêmes offices à des personnes étrangères, uniquement par ce sentiment qu'on appelle charité ; s'imposer des privations continuelles, prendre sur son nécessaire, s'exténuer de travail pour subvenir aux besoins d'êtres dont on ne peut rien attendre ; cela dans le silence, sans ostentation et pendant une vie entière, c'est là ce que j'appelerai la vertu à sa plus haute puissance. C'est là ce que nous avons à vous présenter aujourd'hui.

Je n'emploierai point l'artifice du langage pour rehausser la valeur de ce que je vais dire : il est des faits qui parlent d'eux-mêmes ; un exposé pur et simple est toute l'éloquence compatible avec un pareil sujet.

Jules-Onésime Thiébaut est ouvrier peintre ; entré en cette qualité chez M. Joly, en 1828, à l'âge de vingt-cinq ans, il y est demeuré jusqu'à ce jour. C'est un stage de trente-sept ans.

Dès son début, il se fit remarquer par sa probité, son aptitude et son dévoûment à son patron. Toujours au travail le premier et le dernier, jamais il ne contracta ces habitudes funestes qui sont la perte et la ruine de tant de ses semblables.

Doué d'un cœur excellent, il aimait à secourir ceux qui étaient moins favorisés que lui. Marié de bonne heure, il fut assez heureux pour rencontrer une femme qui était avec lui en communauté de sentiments.

En 1844, un de ses compagnons qui travaillait à un vitrage, rue Grand-Pont, tomba d'un étage élevé et se tua, laissant une veuve et deux enfants, dont un, âgé de dix ans, était bossu. Touché du sort de cet infortuné que sa difformité rendait peu attrayant, péniblement ému des mauvais traitements que lui infligeait une mère avilie par l'inconduite, il l'adopta, en prit soin comme s'il eût été son fils. Le trouvant doué d'intelligence, il l'envoya chez les frères, où il ne tarda pas à apprendre ce qui était indispensable pour pouvoir occuper un emploi. Il le plaça d'abord dans un bureau de perception. Là, s'étant formé à la comptabilité, il entra comme caissier dans une maison importante à Paris, où il est encore ; il s'y est marié et est père de famille.

Ce n'est pas tout.

En 1848, un ouvrier teinturier adonné à la boisson, et pour cela souvent repoussé par les patrons, était tombé ainsi que sa femme dans une misère profonde. Ce ménage avait une fille nommée Clarisse, qui partageait le triste sort de ses parents. Thiébaut, touché de sa position, proposa aux parents de l'admettre chez lui, ce qui fut accepté.

Il en prit soin comme du petit Charles. En formant cette jeune fille au ménage, on la mit peu à peu à même de travailler pour se suffire. Pendant douze ans, ils n'eurent qu'à s'en louer, mais de mauvais conseils l'égarèrent, et à vingt-six ans elle quitta la maison qui lui avait servi d'asile pour mener une conduite qui n'était pas sans reproches.

Ni la fuite de Clarisse ni le peu de gratitude du caissier n'altérèrent les dispositions bienveillantes du mé-

nage Thiébaut. Une nouvelle occasion d'en faire l'épreuve ne tarda pas à se présenter.

Une sœur de cette Clarisse, qu'ils avaient eue pendant douze ans, épousa un douanier qui mourut après quelques années de ménage. Sa veuve, femme d'assez mauvaise vie, se rendait fréquemment chez M. Thiébaut pour travailler en commun à piquer des bretelles. Elle avait une petite fille de trois ans. Un jour, c'était en 1861, elle vint avec son enfant et disparut sans rien dire pour suivre au loin un homme avec qui elle vivait.

Les époux Thiébaut, fidèles à leurs antécédents, pensèrent que la Providence leur envoyait cet enfant, et prirent la résolution de l'élever. L'âge d'innocence exerce une telle séduction sur les cœurs aimants qu'ils l'adoptèrent ; cela dure depuis quatre ans et ne paraît pas près de finir, car la mère n'a point donné de ses nouvelles, elle n'a pas même fait connaître son adresse. Une somme de 35 francs, remise par un étranger, est le seul souvenir qu'elle ait accordé à sa fille.

Ici se présente un problème dont la solution mérite toute notre attention.

Comment un modeste ouvrier, qui pendant de longues années n'a compté ses journées qu'à 2 fr. 50, a-t-il pu se tenir honorablement et suffire aux charges que son humanité lui a fait accepter? Le salaire de sa femme, comme piqueuse de bretelles, ne s'élevait pas à 50 cent. par jour ; ce n'est que depuis peu d'années que Thiébaut, comme contre-maître, reçoit 3 fr. 75. Mais les années viennent, les infirmités commencent à se faire sentir, et dans l'année, il y a bien des jours de chômage forcé.

J'ai oublié de mentionner que, pendant vingt-sept ans,

Thiébaut n'a cessé de secourir sa belle-mère, décédée à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1861. Grâce à la piété de ses deux enfants, elle n'eut jamais recours à la charité, son caractère lui faisant regarder comme le comble de l'humiliation d'être inscrite sur les listes de l'assistance publique.

Voilà certes une belle leçon pour ces ouvriers qui absorbent dans de mauvaises habitudes, dans la fréquentation des cabarets ou de pis encore, des salaires élevés et laissent leurs femmes et leurs enfants dans la plus profonde détresse.

— « Thiébaut, nous vous avons invité à venir à cette solennité ; votre digne femme vous a sans doute accompagnée, elle ne s'est point séparée de cet enfant que vous avez généreusement recueillie.

« Venez tous trois, présentez-vous à nous, sûrs que vous êtes de trouver ici bienveillance et sympathie.

« Vous avez démontré ce qu'on pouvait faire avec de bien faibles ressources, secondées par un cœur bon et généreux. Puisse votre exemple trouver des imitateurs ! Votre vie entière a été une belle action ; nous n'avons pas le pouvoir ni la prétention de vous en offrir la récompense ; nous voulons témoigner publiquement l'intérêt qu'elle nous inspire. Votre nom ne sera point oublié parmi nous. Vous et votre digne femme prendrez place parmi nos plus honorables concitoyens. Vous ne devrez point cet honneur aux talents, à la fortune, aux sciences ni aux lettres. Vos titres de noblesse sont une conduite irréprochable, une charité sans bornes, et votre dévoûment à vos semblables. Ces titres sont dignes d'envie, ils ne vous seront jamais contestés. »

—

LES IMPORTATIONS ANGLAISES,

PAR

M. A. DECORDE,
Secrétaire de la Classe des Lettres.

J'ai lu dans mon journal qu'à Boulogne-sur-Mer,
Par le grand *Cricket-Club* un *match* vient d'être offert.
Pour beaucoup de lecteurs, ces mots, je le suppose,
Seront, comme pour moi, demeurés lettre close;
Et dût-on me traiter d'ignare, à cet avis
Je conviens humblement que je n'ai rien compris.
Or, j'apprends d'un ami, très fort sur la matière,
Que ces expressions d'origine étrangère
Désignent simplement, malgré leur nouveauté,
La paume, jeu connu de toute antiquité.

Je ne puis approuver cette manie étrange
Qui prétend asservir la langue au libre échange.
Est-elle donc si pauvre et, fuyant cet excès,
Ne saurait-on parler français à des Français?
Parcourant un journal afin de me distraire,
S'il me faut chaque fois prendre un dictionnaire

Pour y chercher le sens de vingt mots inconnus,
Autant vaudrait, je crois, déchiffrer un rébus.
Le plaisir, à coup sûr, n'en vaut pas la fatigue;
Et puisque de ces mots la presse est si prodigue,
Je demande qu'au moins par compensation
Elle en donne en regard une traduction.

Joignez que cette mode, en règle formulée,
S'introduit chaque jour dans la langue parlée.
Je cite seulement les cas les plus fréquents :
On appelle *babys* tous les petits enfants;
Cottage, un pavillon; du discours que récite
Un orateur, on dit : c'est un *speech* qu'il débite;
Une canne est un *stick;* une collation
Reçoit le nom de *lunch;* enfin l'invasion
S'étend de tous côtés comme le flot qui monte,
Et bientôt il faudra, de crainte de mécompte,
Pour apprendre à parler sa langue qu'un Français
Aille suivre à *London* un petit cours d'anglais.

La Vapeur en ce siècle a fourni la première
Un large contingent à ce vocabulaire.
Il a fallu subir, grâce aux chemins de fer,
Des mots comme ceux-ci : *tunnel, wagon*, *tender.*
La Navigation a suivi ces données :
De rapides *steamers* les mers sont sillonnées.
L'Industrie a son *stock,* son métier *mull-jenny*,
Et le Commerce enfin, qui souvent jusqu'ici
Allait puiser ses noms dans les racines grecques,
Nous a donné les *docks*, les *warrants* et les *chèques.*
Mais ces inventions venaient de l'étranger,
Et, sans chercher des mots qu'il eût fallu forger,

Il était naturel qu'on prît de préférence
Les noms que leur donnait leur acte de naissance ;
Tandis que si l'on veut désigner seulement
Des objets que chacun connaît parfaitement,
Je ne vois pas pourquoi, d'une ardeur non pareille,
On va chercher au loin cent mots durs à l'oreille,
Et qui le plus souvent, grimaçants et faussés,
Sont aussi mal écrits qu'il sont mal prononcés.

Ce n'est point, au surplus, la langue, il faut le dire,
Qui du joug étranger subit seule l'empire.
Nos usages, nos mœurs, suivant le goût du jour,
Sur ceux de nos voisins se calquent à leur tour.
Quel divertissement à la foule sait plaire?
N'est-ce pas un spectacle importé d'Angleterre?
Voyez : Mars s'ouvre à peine, et déjà les journaux
Annoncent à l'envi des courses de chevaux.
De ces brillants concours, dont le public raffole,
Epsom et Newmarket n'ont plus le monopole.
De Marseille à Paris, de Dax à Saint-Omer,
La France a dans vingt lieux un hippodrome ouvert.
Là vous rencontrerez, se déployant à l'aise,
La fleur de nos *dandys*, façonnée à l'anglaise.
Le touriste, de Londre arrivé d'aujourd'hui,
Y peut, sans nul effort, se croire encor chez lui.
Ce terrain où du *sport* se tient la grande assise
Lui renvoie un écho des bords de la Tamise :
Dans les chevaux *Vermouth*, *Blair-Athol*, *Miss-Nelly*,
Lamplugh dans les jockeys, *Mortimer* et *Bundy* (1) ;

(1) Noms anglais de chevaux et de jockeys que l'on rencontre dans la plupart des comptes-rendus des courses.

D'abord un *handicap* et puis un *selling-race*,
Dix *gentlemen-riders* courant le *steeple-chase*;
Les femmes disputant aux hommes les paris,
Et deux ou trois *sportmen* démontés et meurtris.

Ajoutez qu'à son tour, l'assistance elle-même
De ceux qu'elle applaudit adopte le système.
Le cercle réservé ne présente aux regards
Que des *victorias*, des *breaks* et des *dog-carrs*.
L'art de nos carrossiers depuis longtemps consiste
A suivre aveuglément les Anglais à la piste,
Et comme ils leur ont pris *tilburys* et *landaws*,
Ils leur prennent encor leurs modèles nouveaux.
Ici, quelques gandins font leur apprentissage
En montant, à l'anglaise, un *poney* de louage;
D'autres, cravache en main, portent à leurs talons,
Comme de vrais *jockeys*, d'innocents éperons.
Tous parlent, à l'envi, dans une langue étrange,
De français et d'anglais fastidieux mélange,
Et pensent avoir droit à l'admiration
Pour avoir pauvrement singé la *fashion*.
Mais, malgré leurs efforts, il reste fort à faire
Pour imiter en tout l'excentrique Angleterre.
Je vois bien sur le *turf* quelques originaux
Qui d'un grand voile vert entourent leurs chapeaux;
D'autres qui, désireux aussi qu'on les regarde,
Y placent leur billet en guise de cocarde;
Mais je ne sache pas que chez nous le bon ton
Exige qu'on se mette un faux nez en carton.
Les *turfistes* d'Epsom conservent sans partage,
Quant à présent du moins, ce ridicule usage.

Patience, pourtant, la mode en peut venir :
Et dès qu'elle commande il faut bien obéir (1).
Et qu'importe au surplus? Rivalisant de gloire,
N'avons-nous pas conquis une double victoire?
Déjà *Fille-de-l'Air* par un premier succès
Avait fait le renom des éleveurs français.
Gladiateur, suivant sa trace fortunée,
A Paris, comme à Londre, a vaincu cette année.
A ce nouvel échec, *John Bull* a tressailli ;
Echo de ses douleurs, le *Times* a pâli ;
Il a dû proclamer, aux deux bouts de la terre,
Que la France trois fois a battu l'Angleterre.
Et la foule a crié, saluant le vainqueur :
Hourrah! Fille-de-l'Air! Hourrah! Gladiateur!

Mais laissons un instant chevaux et courses plates,
Et changeant de sujet, venons-en aux *Régates*.
Notre siècle, malgré son esprit inventeur,
De ces jeux, il est vrai, n'est pas le créateur.
Dans Virgile, au Lycée, on nous apprit de reste
Qu'Enée à ses Troyens les offrait chez Aceste (2) :
Mais oubliés longtemps, une nouvelle ardeur
Les a chez nos voisins fait remettre en faveur.
Toujours prompts à subir les modes britanniques,
Nous nous sommes épris de ces plaisirs nautiques.
Nos canotiers d'eau douce, à présent aguerris,
Des loups de mer anglais acceptent les défis.

(1) Voir pour la description de cette mode singulière, un article du *Monde Illustré*, du 24 juin 1865, intitulé : le *Derby à Epsom*, et la gravure qui y est jointe.

(2) *Énéide*, liv. v, vers 104 à 285.

Ils ont, à leur instar, lancé sur l'onde amère
D'*yoles* et de *gigs* une flotte légère,
Et de Douvre à Calais, de Cherbourg à Brighton,
Noblement soutenu l'honneur du pavillon.

Ce n'est par tout encor : lancé sur cette route,
De votre attention j'abuserais sans doute,
Si, rimeur imprudent, j'essayais de citer
Tout ce qu'à l'Angleterre on nous voit emprunter.
Nos tailleurs, devenus à leur tour anglomanes,
Ont avec les *raglan*, avec les *mac-ferlanes*
Détrôné les *carricks*, jadis si recherchés,
Et que seuls aujourd'hui gardent quelques cochers.
Le besoin d'ajouter l'agréable à l'utile,
D'un *square* verdoyant fait doter chaque ville.
Je vois en parcs anglais transformer nos jardins,
Changer en *macadam* le pavé des chemins.
Les *clowns* ont remplacé les farceurs de la foire,
Des *arbres de Noël* le succès est notoire ;
Le *pudding* a chez nous conquis droit de cité ;
Les *sandwichs* dans les *raouts* s'offrent avec le thé ;
Les *lanciers*, la *schottish*, admis dans les familles,
Usurpent, dans nos bals, la place des quadrilles;
Et si l'on ne craignait l'Administration,
On aurait des *meetings* à chaque élection.

Sans doute, et j'en conviens, il serait fort commode
Que dans tous les pays on eût la même mode ;
Que la langue, les lois, les usages, les goûts
Fussent, à l'étranger, les mêmes que chez nous.
Je sais que des rêveurs, pleins de philanthropie,
Aiment à caresser cette immense utopie ;

Que des peuples, divers d'esprit, de région,
Ils veulent amener l'entière fusion.
Mais rien n'est mûr encor pour cette ère nouvelle;
On a beau nous prêcher la paix universelle,
En dépit des prêcheurs, les peuples effrayés
Font toujours des obus et des canons rayés.
Ce besoin d'imiter, qui s'érige en système,
Est-il vraiment, d'ailleurs, bien réfléchi lui-même?
Nous étions autrefois les arbitres du goût,
Nos usages, nos mœurs se répandaient partout.
Devons-nous aujourd'hui, par un effet contraire,
Laisser ce privilége à l'heureuse Angleterre,
Et par un faux esprit à ses lois asservis,
Nous faire de ses goûts les esclaves soumis?
Avant qu'un tel destin ait pesé sur la France,
Attaquons au plus tôt le mal à sa naissance,
Et par les grands moyens combattant cet abus,
Proclamons de nouveau, s'il le faut, le blocus.

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1864-1865,

PAR M. LE Dr DUCLOS,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Je dois, en commençant le compte rendu de vos travaux dans la Classe des Sciences, constater leur petit nombre. — Pourquoi ce fait se présente-t-il toujours le même depuis plusieurs années ?

Nous n'avons pas entendu la lecture de travaux originaux, et cependant nos séances sont assidûment fréquentées par des confrères qui ont fait leurs preuves en nous présentant autrefois des œuvres dont le souvenir est resté gravé dans vos esprits. Mais à défaut de mémoires originaux, l'appréciation des ouvrages qui vous sont adressés ne devrait-elle pas occuper nos réunions ? Ces livres, qui sont envoyés par leurs auteurs pour être déférés à notre jugement, méritent évidemment l'attention des rapporteurs : la plus

grande partie n'a pas été l'objet d'un rapport. Lors même que la question qui se trouve traitée dans ces livres serait élucidée d'une manière insuffisante, n'y a-t-il pas place encore, pour la critique, à une discussion et à des réflexions instructives dont sont capables les savants confrères dont la compétence est hautement reconnue ?

Quelles causes enfin détournent les esprits des travaux académiques dont les éléments ne manquent pas ? Je n'en puis découvrir qu'une seule, les obligations professionnelles des membres de l'Académie qui ne peuvent distraire de leurs travaux habituels quelques moments de loisirs pour les consacrer à des œuvres qui nécessitent des recherches arides et nombreuses et une méditation soutenue. Quelques-uns, fatigués par l'ennui qu'engendre l'uniformité de leurs occupations scientifiques quotidiennes, demandent à la littérature un délassement intellectuel qu'elle leur fournit agréablement et reportent à la Classe des Lettres le contingent de leurs travaux académiques.

Il faut en même temps constater que si aucune société ne s'est fondée à Rouen pour propager avec l'Académie le culte des lettres, plusieurs sociétés savantes ou plusieurs institutions se sont établies qui ont enlevé en partie à notre Compagnie l'attribution qu'elle avait dès sa fondation, et qu'elle a conservée plus ou moins longtemps, de s'occuper des questions qui concernent le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'horticulture, la médecine, l'histoire naturelle.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, mon devoir est de vous dire en peu de mots le résumé des travaux de la Classe des Sciences.

M. le Dr Dumesnil, parlant au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. Blanche, Lévy, Duclos, vous a rendu compte d'ouvrages que M. le Dr Léon Duchesne a adressés à l'Académie.

Rapport au nom d'une Commission par M. le Dr Dumesnil sur les travaux de M. le Dr Léon Duchesne.

Il a d'abord analysé la thèse inaugurale de M. Duchesne, intitulée : *Étude d'hygiène; des liquides employés dans l'éclairage artificiel.*

ETUDE D'HYGIÈNE. — Des liquides employés dans l'éclairage artificiel, par M. Léon Duchesne

L'auteur, suivant l'exemple de son père que nous comptons avec orgueil parmi les membres correspondants de notre Compagnie depuis 1833, paraît porté à s'occuper des questions qui concernent l'hygiène, une des branches les plus importantes de la médecine. Il s'est particulièrement livré à l'étude des liquides employés pour l'éclairage, et il a plus spécialement examiné l'huile de pétrole dont l'usage tend à se répandre de plus en plus.

M. Léon Duchesne a passé successivement en revue : 1° les liquides éclairants proprement dits; 2° les huiles d'origine végétale; 3° les huiles dites minérales.

La première catégorie comprend le liquide gazogène et le gaz liquide dont la composition est sensiblement la même. Le liquide inventé en 1831 par Isaïah Fennings est une combinaison de 1/8e d'essence de térébenthine avec l'alcool, il donne une flamme dense, claire, plus puissante que celle de l'huile de colza, sans exhaler ni fumée, ni odeur de térébenthine; mais il a l'inconvénient d'une inflammabilité trop vive. Cet éclairage enfin n'offre pas une économie notable sur celui de l'huile de colza.

Les huiles végétales sont celles de colza, de noix, de lentisque, de ricin, de fusain, d'olive, de lin, de navette, d'œillette, de chènevis, etc. M. L. Duchesne passe rapidement en revue les moyens employés pour épurer ces huiles ou pour les préparer.

La coction nécessaire pour obtenir l'huile de noix produit une fumée noire qui détermine chez les ouvriers une sensation d'étouffement, de la toux, de la céphalalgie. M. Duchesne cite un homme de lettres qui, à cause de son peu d'aisance, s'était servi de l'huile de noix pour travailler la nuit dans un lieu étroit et qui fut assoupi et comme engourdi pendant plusieurs jours.

La même remarque à peu près s'applique à la préparation et à l'usage de l'huile de lin.

L'huile de lentisque est surtout utilisée pour l'éclairage par les Arabes, qui la font entrer aussi dans leur alimentation; ils font d'un mélange de cette huile avec de la poudre à canon un spécifique pour la gale; les femmes arabes préparent cette huile en broyant les amandes avec de petites meules à main et en faisant cuire la masse dans de grands vases en terre.

L'huile de ricin, que son prix élevé ne permet pas d'utiliser en France pour l'éclairage, est employée en Amérique, surtout à New-York; elle fournit une clarté très belle.

C'est un ouvrier d'Arbo (Haute-Marne) qui a eu l'idée de faire récolter les graines de fusain pour en obtenir de l'huile. Dix litres de graines donnent un litre de liquide, qui produit une très belle lumière.

On a proposé dans ces derniers temps, pour alimenter les lampes, les mélanges à parties égales d'huile de

pommes de terre et de photogène, ou d'huile de goudron, ou d'huile de schiste, de naphte.

L'huile de colza l'emporterait incontestablement sur toutes les autres si elle était d'un prix moins élevé. C'est la cherté de cette huile qui fait que les huiles minérales s'introduisent peu à peu dans l'économie domestique.

Parmi les huiles dites minérales, M. Léon Duchesne étudie surtout l'huile de pétrole ; il entre dans des détails intéressants sur les sources d'huile de pétrole, sur leur exploitation, leur composition chimique. Il indique les conditions dans lesquelles on doit autoriser l'établissement des distilleries d'huile de pétrole, qu'une ordonnance de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 17 juin 1862, a rangées dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Des incendies, des brûlures, des cas de mort sont survenus par l'usage de l'huile de pétrole, dont les seules émanations peuvent produire des troubles fonctionnels dans l'organisme humain.

Cependant l'huile de pétrole pure, bien rectifiée, n'offre que de légers inconvénients ; elle est peu inflammable, puisqu'elle ne prend pas immédiatement feu au contact d'une allumette enflammée.

Quant aux mélanges d'huile de pétrole avec la benzine, avec l'huile de naphte, ils s'enflamment presque aussi instantanément que le gaz hydrogène.

M. Léon Duchesne pense que si l'on parvient à conjurer les accidents résultant de son emploi, l'huile de pétrole, dont le prix peut diminuer encore, sera appelée à remplacer l'huile de colza.

En étudiant l'influence de l'éclairage de l'huile de pétrole sur la vue, l'auteur se demande si elle peut déterminer des désordres dans l'appareil de la vision, ainsi que cela a été constaté pour le gaz par MM. Follin et Jansen ; à cet égard, l'expérience, dit-il, n'a pas encore prononcé.

« Il est probable, dit notre honorable confrère, M. le « Dr Dumesnil, que M. Duchesne reconnaîtra que la « lumière vive et blanche du pétrole opère à la longue « une espèce de fatigue, telle que lorsqu'on est accou- « tumé à son emploi, il devient très difficile de reve- « nir à l'usage d'une lampe à huile grasse ; la vue est « émoussée ; plusieurs personnes ont ressenti cet in- « convénient, et dernièrement encore, ajoute le « Dr Dumesnil, un de nos confrères de l'Académie a « constaté ce résultat sur lui-même. »

Note sur l'hypertrophie relative des hémisphères cérébraux dans l'épilepsie, par M. Léon Duchesne

Dans un autre travail intitulé : *Note sur l'Hypertrophie relative des Hémisphères cérébraux dans l'Epilepsie*, M. Léon Duchesne a pour but de faire quelques réserves sur l'opinion qui admet que l'épilepsie aurait pour cause une inégalité entre les deux hémisphères cérébraux. Il démontre, par vingt et une observations qu'il a recueillies dans le service du Dr Delasiauve, que l'inégalité précitée est rarement très considérable et que dans certains cas il y a même une égalité remarquable.

Vous voyez, a dit en terminant M. le rapporteur, que M. Léon Duchesne est un médecin instruit, consciencieux, et que, jeune encore, il cherche à se rendre digne de celui qu'il appelle son premier maître et son meilleur ami, désignant ainsi M. le Dr Duchesne, son

père, membre correspondant de notre Compagnie, qui vous a tout dernièrement fait hommage d'un remarquable rapport sur le choléra de 1853 et de 1854, présenté par lui au Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Après avoir rappelé tous les titres scientifiques de M. Léon Duchesne et témoigné de grandes espérances sur son avenir, M. le Dr Dumesnil a proposé au nom de la Commission dont il était l'organe, d'adresser les remercîments de l'Académie à M. Léon Duchesne, en l'invitant à nous faire part des travaux qu'il ne peut tarder à produire dans les diverses branches de l'art médical.

L'honorable rapporteur a aussi proposé d'adresser les félicitations de l'Académie à M. le Dr Duchesne père, pour son rapport sur le choléra morbus de 1853-54.

Observation présentée par M. Verrier sur le travail de M. le Dr Léon Duchesne.

Notre honorable confrère M. Verrier, tout en reconnaissant le mérite du travail de M. Léon Duchesne, n'a pas partagé son opinion sur les dangers qu'il redoute de l'emploi de l'huile de noix. Originaire d'un pays où l'huile de noix est très usitée, il n'a jamais entendu dire qu'elle offrît des inconvénients pour la santé: le cas cité par M. Duchesne lui a paru devoir être rangé parmi les exceptions. M. Verrier a ajouté que depuis la publication de la thèse de M. Duchesne, une réglementation prudente dictée par l'autorité administrative diminue beaucoup les chances d'accidents par l'emploi de l'huile de pétrole. Les procédés de distillation se perfectionnent de jour en jour.

Les conclusions qui terminaient le rapport de M. le Dr Dumesnil ont été adoptées par l'Académie.

Exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Rouen pendant les années 1863 et 1864, par M. A. Lemire, président.

Rapport de M. Ballin

L'Académie a pu, grâce au zèle de notre très honorable confrère M. Ballin, avoir connaissance de l'exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Rouen pendant les années 1863 et 1864. Cet exposé, qui paraît tous les deux ans, est imprimé par les soins de M. A. Lemire, président de la Chambre de Commerce depuis 1848.

Parmi les nombreux et très intéressants renseignements qui sont contenus dans cette publication, M. Ballin relève ceux qui concernent les travaux exécutés pour l'amélioration de la Seine maritime. L'endiguement de notre fleuve est d'une utilité évidente et ne peut compromettre en rien les abords du Havre ; nous n'avons eu à déplorer aucun sinistre depuis deux ans dans le chenal endigué, et des navires calant près de cinq mètres sont montés jusqu'à Rouen dans ces derniers temps.

Les services rendus à la navigation par le remorquage dans la Seine maritime ; l'utilité douteuse des projets de canalisation de Paris au Havre ou de Rouen au Havre, les avantages recueillis de la création des Magasins-Docks et de l'institution des warrants, le vœu émis d'établir une foire aux laines à Rouen, dans le voisinage des Docks, au mois de juillet, sont les sujets qui ont occupé la Chambre de Commerce. Elle a émis l'avis d'abolir le courtage privilégié, à la charge par l'Etat d'accorder aux titulaires actuels une juste indemnité.

Le relevé du commerce de Gorée, de 1832 à 1862, d'intéressants documents sur le commerce de l'île Saint-Louis et sur toutes les possessions françaises de la Sénégambie, communiqués par M. Drouet fils, sont aussi contenus dans l'exposé de la Chambre.

Sur la question du taux de l'intérêt de l'argent, la Chambre a pensé qu'il convient d'abroger la loi de 1807 ; elle a exprimé le vœu énergique que la Banque de France soit rappelée au mandat que lui a donné son illustre fondateur, celui de faire l'escompte des valeurs de commerce au taux le plus modéré possible.

Des essais tentés sur un nouveau succédané du coton, par MM. Mallard et Bonneau, de Lille, et MM. Bertel et Cordier, de Rouen, ont donné des résultats satisfaisants consignés dans un lumineux rapport de M. Cordier, membre et secrétaire de la Chambre.

La diminution des droits d'entrée qu'ont dû subir certaines marchandises, à partir du 1er octobre 1864, ne paraît pas avoir apporté de modification onéreuse dans le commerce et l'industrie de notre pays. La Chambre a confiance que, malgré le taux où s'est élevé l'intérêt de l'argent, et grâce au perfectionnement de l'outillage, grâce aussi à l'appui que leur donne le Gouvernement, nos industriels parviendront à soutenir la concurrence étrangère. Depuis trois ans nos exportations ont dépassé les importations.

Notre honoré confrère M. Ballin a terminé en rappelant que la Chambre de Commerce a souscrit pour l'érection du monument élevé à la mémoire de Richard Lenoir dans la commune de Villers-Bocage, près Caen, et en consignant que M. Louis-Ezéchiel Pouchet reçut, à l'Exposition industrielle de 1802, la médaille d'or comme filateur, en même temps que pareille récompense était décernée à Richard Lenoir, comme fabricant de tissus.

Statistique du Commerce maritime de Rouen.

C'est aussi à M. Ballin que nous devons un rapport sur la statistique du commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1863.

L'ouvrage se compose de quinze tableaux synoptiques contenant tous les renseignements désirables sur la navigation et le commerce pendant l'année précitée. Ces tableaux, pris ensemble, prouvent que le tonnage général de jauge du port de Rouen, entrées et sorties réunies, révèlent pour 1863 une diminution sur 1861, mais une augmentation sur 1862.

La navigation de concurrence avec l'étranger a été plus active en 1863 qu'en 1862.

Le mouvement des marchandises par les voies ferrées a été, en 1863, inférieur à celui des années précédentes.

Le trafic général, entrées et sorties réunies, du port de Rouen a été plus élevé en 1863 qu'en 1862, tandis qu'au Havre et à Dieppe il a été plus faible. Celui de Honfleur, au contraire, a augmenté.

On voit par les chiffres qui présentent le mouvement des marchandises dans les Magasins-Docks de Rouen que, grâce à sa bonne administration, cet établissement est en voie de progrès chaque année, et qu'il est destiné à rappeler sur notre place le commerce et le transit de certaines marchandises qui semblent, depuis quelques temps, vouloir nous abandonner.

Etudes botaniques sur les végétaux inférieurs, par M. Malbranche.

M. Malbranche nous a lu un mémoire manuscrit destiné à la Société des Amis des Sciences naturelles, intitulé : *Études botaniques sur les végétaux inférieurs.*

Dans ce travail, notre honorable confrère expose quelques vues générales sur ces petits êtres dont la

structure, la vie et la multiplication nous étonnent et qui, dans leurs proportions exiguës, ne comportent pas moins de symétrie, d'élégance, de perfection que les œuvres les plus grandioses de la nature. Il montre le double rôle que jouent les cryptogames en produisant la vie végétale lorsque, premières manifestations de la végétation, ils préparent le sol pour des espèces supérieures, et d'autre part en détruisant la vie lorsqu'ils envahissent des organes languissants et consomment rapidement leur ruine.

Après ces aperçus généraux, M. Malbranche recherche les limites qui séparent le règne végétal du règne animal. La solution de cette question n'est pas si simple qu'elle le paraît au premier abord. Considérés aux points extrêmes, les animaux et les végétaux paraissent se confondre. Notre honorable confrère examine divers systèmes (Nemazoaires, règne psycodiaire) auxquels a donné lieu cet embarras de classer certains êtres qui joignent aux apparences d'un végétal les caractères de l'animalité. Avec MM. Littré et Robin, M. Malbranche voit les caractères certains de l'animalité : 1° dans le mode de nourriture : l'animal se nourrit de matières organiques et fait des matières minérales ; le végétal se nourrit de matières minérales et ne fait que des matières organiques ; 2° dans la contractilité des membranes et l'organisation de la cellule qui présente toujours dans les végétaux une paroi distincte de son contenu.

Enfin, entrant dans quelques détails, M. Malbranche expose la structure et la multiplication des oscillariées, de quelques conferves. Il cite des descriptions curieuses récemment publiées par d'habiles micrographes et termine en exprimant cette pensée que, pour savoir en

quoi consiste la vie, il ne faut pas seulement la contempler chez les êtres supérieurs, mais la suivre dans toute la série de la création depuis l'homme jusqu'à l'humble sphérophlea.

Remarque de M. Edouard Frère.

Après cette communication, M. Edouard Frère a demandé la parole et a déclaré qu'il avait entendu avec une grande satisfaction le très intéressant mémoire de M. Malbranche. En voyant se fonder la Société des Amis des Sciences naturelles, M. E. Frère n'avait pu s'empêcher de craindre que désormais l'Académie fût privée des communications concernant les sciences naturelles qui nous sont faites chaque année par quelques-uns de nos confrères qui se sont vivement occupés de la création de la nouvelle Société. La lecture de M. Malbranche est venue dissiper ces appréhensions.

Tableau des observations météorologiques pendant 1863 et 1864, par M. Ludovic Gully.

M. Ludovic Gully, employé des ponts et chaussées à Rouen, a fait hommage à l'Académie de deux exemplaires du tableau qu'il a dressé des observations météorologiques faites à Rouen par Preisser et notre savant confrère M. Auguste Lévy, pendant les années 1863 et 1864.

Vous avez décidé, Messieurs, que l'ouvrage de M. Ludovic Gully serait déposé aux archives, et que les remercîments de l'Académie lui seraient adressés.

Etude des causes qui diminuent la fertilité du sol arable, par M. le comte De la Tour du Pin.

Rapport de M Houzeau.

M. Houzeau vous a lu un rapport sur un mémoire manuscrit de M. le comte de la Tour du Pin, intitulé : *Etude sur les causes qui diminuent la fertilité du sol arable.* Notre honorable confrère a rappelé que l'auteur a déjà plusieurs fois présenté à l'Académie le résultat de ses études scientifiques qui lui ont valu vos félicitations.

Dans le nouveau travail qu'il envoie, M. de la Tour du Pin rapporte à trois causes principales la diminution de la fertilité du sol arable : 1° à la division incessante et exagérée de la propriété, qui est un obstacle aux bons assolements, à la production du bétail, principale richesse de l'agriculture, aux grandes améliorations (drainage, irrigations, etc.); 2° à la trop courte durée des baux, qui fait que le fermier, craignant une augmentation de loyer à la fin du bail, néglige les améliorations dont l'efficacité dépasserait le court espace de neuf ou douze ans; la troisième cause de la diminution de fertilité est l'insuffisance des engrais.

Pour remédier au mal, l'auteur serait d'avis, entre autres moyens, qu'on fît les baux à long terme et qu'on promulguât une loi qui rendît indivisible un champ d'une certaine étendue.

Notre confrère M. Houzeau n'a pas pu entièrement partager la manière de voir de M. de la Tour du Pin sur les maux et les remèdes qu'il signalait, mais il s'est associé à son opinion au sujet de l'indifférence qu'on constate parfois relativement à la production et à la conservation de l'engrais.

A ne considérer que notre rayon industriel, où vont à Elbeuf, vous a dit M. Houzeau, ces milliers de kilogrammes de résidus que laisse annuellement le dégraissage des laines par l'urine putréfiée? A la Seine. Où devraient-ils aller? Sur nos champs. Que sont les égouts de la ville de Rouen? Un foyer permanent de mauvaises odeurs et de miasmes. Que devraient-ils être? Une cause de salubrité et de prospérité agricole.

L'honorable rapporteur, malgré les différences d'opi-

nions qui existent entre lui et l'auteur sur quelques points, a proposé à l'Académie de lui adresser les félicitations dont le rendaient digne sa grande érudition et sa conviction. Messieurs, vous avez adopté les conclusions de M. Houzeau.

Notes relatives au Calorifuge plastique, par M. P. Pimont.

Vous avez entendu M. P. Pimont vous lire un mémoire intitulé : *Notes relatives au Calorifuge plastique.* Notre honorable confrère, après avoir décrit les tribulations que subissent les inventions les plus utiles, la lutte que l'inventeur soutient avec une conviction profonde contre l'esprit de routine et quelquefois contre la mauvaise foi, rappelle qu'il y a environ dix ans, l'Académie a reçu de lui une communication relative au calorifuge plastique qu'il a composé.

Une Commission prise dans le sein de l'Académie avait été nommée alors pour apprécier la valeur et l'efficacité du calorifuge; cette Commission n'a pas encore fait son rapport, parce qu'il lui fallait, pour juger la question, réunir les résultats pratiques d'une expérimentation de plusieurs années.

Aujourd'hui que le calorifuge plastique est adopté comme réglementaire par la marine impériale pour les surfaces fortement chauffées, et qu'il est employé par quelques administrations publiques et dans les principales usines de la France et de l'étranger, notre confrère pense que l'Académie accueillera avec intérêt la confirmation positive des avantages du calorifuge qu'il a annoncés en 1855.

Afin de diminuer la chaleur suffocante produite par le rayonnement des cylindres des machines, afin d'empêcher la condensation de la vapeur dans les conduits,

et par suite la diminution de pression et de force, surtout quand la transmission de la vapeur se fait à de grandes distances, on avait jusqu'alors employé des torsades en coton, en laine, en bourre de soie, du feutre, de la paille seule ou mêlée avec de la terre, de vieux cordages ou autres corps qui s'altéraient très promptement, ce qui nécessitait des réparations continuelles.

On a pu remplacer ces procédés défectueux par les enduits calorifuges de M. P. Pimont, qui s'appliquent et adhèrent aux surfaces de toute forme. On peut les poser pendant le fonctionnement des machines, les polir, les peindre, les vernir ; leur durée peut être considérée comme indéfinie, puisque leurs débris peuvent être utilisés de nouveau.

Aujourd'hui, des lettres, des rapports d'ingénieurs confirment les bons résultats de l'emploi du calorifuge plastique. M. P. Pimont donne lecture à l'Académie de ces documents, en la priant de les déposer dans ses archives. Ces certificats attestent la diminution très considérable de la condensation de la vapeur dans les tuyaux de conduite, la durée, la solidité du calorifuge plastique, l'obstacle qu'il oppose à la congélation de l'eau dans les tuyaux, l'économie de combustible qu'il procure ; ils attestent que les mécaniciens-chauffeurs sont mis à l'abri de cette chaleur excessive qui détruisait leurs forces, minait leur existence et les conduisait à une mort prématurée; enfin ils constatent que les débris de calorifuge enlevés d'une surface peuvent être utilisés de nouveau pour être appliqués ailleurs. En présence de pareils avantages, M. Pimont s'étonne des difficultés que le calorifuge a rencontrées pour sa pro-

pagation, même au sein d'une *Société industrielle* importante. Il signale le danger qui résulte de ce que les Commissions de certaines Sociétés savantes font leur rapport sur un procédé sans avoir entendu l'inventeur et sans que celui-ci ait suivi les expériences répétées par les commissaires. Pourquoi a-t-on déprécié le calorifuge plastique ? C'est qu'on en a recouvert des tuyaux nouvellement posés, tandis qu'il fallait l'appliquer sur des tuyaux échauffés vivement par la vapeur, afin que les couches de l'enduit soient séchées au fur et à mesure, sans quoi l'enduit plastique encore humide augmente la condensation de la vapeur au lieu de la diminuer.

Par exemple, à Cherbourg, les huit chaudières et le tuyautage des machines de la frégate l'*Impétueuse*, de 800 chevaux, avaient reçu l'enduit calorifuge qui, posé récemment, n'était pas encore sec ; la condensation de la vapeur augmenta tellement que la frégate ne put sortir du port, au grand désespoir du mécanicien en chef ; mais au bout d'un certain temps que la vapeur, en passant dans les tuyaux, eut desséché le calorifuge, la frégate put sortir fonctionnant avec toute sa force, à raison de 54 tours à la minute, sans abaissement de pression, pendant six heures d'évolution autour de la rade, conformément au temps fixé par ordonnance ministérielle pour la durée des expériences.

Après quinze mois d'essais, et sur des rapports favorables, le Ministre a adopté le calorifuge comme réglementaire pour les cinq ports militaires et pour l'usine impériale d'Indret.

Ainsi donc, le calorifuge plastique, si l'on s'en fût tenu aux résultats en apparence mauvais d'une expé-

rience, au lieu d'être, depuis huit ans, l'objet de traités successifs avec le Ministère pour des fournitures dont l'ensemble s'élève à 350,000 kilogr., aurait été repoussé constamment du service de la marine.

En terminant sa lecture, M. Pimont déclare que les fournitures faites aux administrations publiques et à l'industrie particulière s'élèvent au chiffre de 2,600,000 kilogr., qui lui ont permis de recouvrir (à 75 kilogr. par mètre) une surface de 34,666 mètres carrés ; et s'il a été constaté qu'en moyenne on économise 1 hectolitre de charbon en douze heures de travail sur dix mètres, on réalise un bénéfice de 3,466 hectolitres au prix moyen de 2 fr. l'hectolitre, soit par jour 6,932 fr., et par an 2,079,600 fr.

On peut donc affirmer que, malgré les obstacles qu'elle a rencontrés, l'invention du calorifuge plastique de M. Pimont a fait de notables progrès.

Nomination de M. le comte De La Tour du Pin au titre d'académicien correspondant. — Rapport de M. Houzeau.

Vous avez nommé membre correspondant de l'Académie M. le comte de la Tour du Pin. Notre honorable confrère M. Houzeau vous a lu, au nom d'une Commission qu'il composait avec MM. Dumesnil et Malbranche, un rapport sur les ouvrages envoyés par M. de la Tour du Pin à l'appui de sa candidature.

Notre confrère vous a rappelé, parmi les mémoires que l'auteur a présentés, celui où il s'est proposé de déterminer la proportion de nicotine dans la fumée de tabac, et celui où il s'occupe du dosage de l'azote perdu dans les émanations de l'engrais.

Dans le premier mémoire, il est démontré que la nicotine peut, à cause de sa volatilité, échapper en partie à la décomposition ignée ; absorbée par l'organisme, la

fumée de tabac peut devenir très nuisible ; mais si l'on imprègne de tannin un petit tampon de coton et qu'on force la fumée à le traverser, elle se débarrasse de son élément toxique par le dépôt de la nicotine sous forme de tannate insoluble.

Dans le second mémoire, l'auteur rappelle que les engrais, les aliments des plantes, ont d'autant plus de valeur qu'entre autres propriétés ils contiennent plus d'azote. La décomposition des fumiers qui leur fait perdre beaucoup d'azote doit être l'objet d'une grande attention de la part des agriculteurs. Dans son travail qui porte pour titre : *De la quantité d'Azote exhalée par les fumiers, et des moyens à employer pour l'atténuer ou l'éviter*, M. de la Tour du Pin confirme les données de M. Boussingault, contrairement aux opinions de M. de Gasparin, au sujet de la teneur en azote du fumier normal, puis il détermine par l'expérience la perte en azote qu'éprouve en vingt-quatre heures le fumier abandonné au contact de l'air; enfin il montre le parti précieux qu'on pourrait tirer en pratique de l'emploi de certains agents chimiques pour retenir l'azote que le fumier décomposé disperse dans l'atmosphère.

Vous avez ratifié, Messieurs, par votre vote, les conclusions du rapport de M. Houzeau, qui déclarait que M. de la Tour du Pin avait fait preuve de connaissances scientifiques variées et qu'il était de ces hommes dont on peut dire qu'ils savent à la fois poser les problèmes et les résoudre.

Conformément à l'usage, je termine ce compte-rendu par l'enregistrement des pertes que la mort nous a fait subir.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. le Dr Sébastien Guyétant.

Un de nos membres correspondants depuis l'année 1836, M. le Dr Sébastien Guyétant, né à Lons-le-Saulnier en 1777, est décédé à Paris au mois de janvier dernier, après avoir été membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, médecin des épidémies de Lons-le-Saulnier, secrétaire de la Société médicale d'Emulation du Jura, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc.

Reçu docteur en 1801, M. Guyétant a publié, en 1808, le prospectus de la Flore du Jura et le catalogue des plantes et fleurs visibles qui croissent dans ce département jusqu'à la Saône ; un mémoire sur l'agriculture du Jura, couronné au concours de la Société d'Emulation en 1822 et mentionné honorablement par l'Académie des Sciences pour le concours Monthyon en 1835 ; un mémoire sur l'industrie du Jura, couronné en 1825 ; en 1836, *le Médecin de l'âge de retour et de la vieillesse*, ouvrage qu'il avait envoyé à notre Compagnie à l'appui de sa candidature, et plusieurs autres opuscules.

En 1863, le Dr Guyétant nous a adressé un de ses ouvrages intitulé : *Nouvelles considérations sur la longévité humaine*, dans lequel il cherche à prouver par une foule d'exemples contemporains auxquels il joint le sien :

1° Qu'il est plus facile qu'on ne le pense de se préparer une longue et heureuse vieillesse, sans s'imposer de pénibles privations ;

2° Que, dans l'état actuel de la civilisation, avec les secours que nous prêtent les sciences physiques médicales et naturelles, les progrès de l'économie politique, la surveillance plus attentive et plus éclairée de l'Admi-

nistration publique sous le rapport de la salubrité, l'accroissement de l'aisance générale et de l'instruction populaire qui font faire tant de progrès à l'hygiène privée, la prolongation de la vie doit être rendue plus facile.

Contrairement aux vieillards qui louent toujours le temps passé, le Dr Guyétant exaltait le temps présent dont il célébrait les avantages et la supériorité.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

PAR

M. DECORDE,
Secrétaire de cette Classe.

La division adoptée par le Règlement de l'Académie a attribué à la Classe des Lettres non-seulement la Littérature proprement dite et les Arts, mais encore le domaine entier des Sciences morales et politiques. Ce champ si étendu donne naissance chaque année à des communications nombreuses et variées. Beaucoup d'entre elles sortent du cercle ordinaire de nos études. Aussi, n'est-ce pas sans un certain effroi que nous en abordons le compte-rendu général, et nous avons besoin de toute votre indulgence pour qu'il ne vous paraisse point trop indigne de vous.

Nous commencerons, comme nous avons habitude de le faire, par ce qui est relatif à l'Archéologie et à l'Histoire.

La première de ces sciences est toujours en progrès. Notre département est pour elle une mine féconde de précieuses découvertes, et notre infatigable confrère, M. l'abbé Cochet, est toujours attentif à vous tenir au courant des résultats obtenus.

Dans un Rapport général sur les opérations archéologiques exécutées dans la Seine-Inférieure pendant l'année 1864, il a résumé, avec beaucoup de méthode, en les classant suivant les périodes historiques auxquelles elles se rapportent, les nombreuses découvertes qui ont été réalisées dans le cours de cette seule année. Cette liste, aussi intéressante que variée, comprend plus de quarante communes. Elle fait voir quelle importance peuvent prendre dans un seul département ces curieuses recherches, lorsqu'elles sont suivies et dirigées avec soin.

M. l'abbé Cochet vous a entretenus, avec plus de détails, dans une Notice particulière, dont vous avez voté l'impression dans le Précis, d'une sépulture antique trouvée à Lillebonne, le 26 octobre 1864, par les ouvriers de M. Alfred Lemaître, à quelques mètres de l'ancienne voie romaine qui conduisait à Rouen. La variété, la richesse et l'état parfait de conservation des nombreux objets que renfermait ce précieux dépôt funéraire lui assignent une place à part dans les monuments les plus remarquables de ce genre que nous aient légués les premiers siècles de notre ère. Notre savant confrère ne lui trouve de comparable que le tombeau gallo-romain découvert en 1835, dans le comté d'Essex, au hameau de Bartlow, et dont la description a été publiée dans le Recueil anglais qui a pour titre : *Archæologia*. Il estime que cette sépulture,

qu'il fait remonter au IIe siècle, à l'époque prospère des Antonin et des Faustine, avait été préparée pour l'un des plus riches habitants de la ville, et vraisemblablement pour le propriétaire de la grande maison romaine, exhumée tout récemment à quelques mètres de distance, et qui aura voulu, suivant la coutume antique, reposer, après sa mort, « *in suo fundo.* »

L'Administration aime à s'associer à ce mouvement archéologique, et elle contribue, autant qu'il est en elle, à la conservation de nos anciens monuments. M. l'abbé Cochet vous a fait savoir, que, grâce à son concours, on avait pu placer récemment, au chevet extérieur de l'église de Saint-Victor-l'Abbaye, une ancienne statue de Guillaume le Conquérant. Cette statue en pierre et de grandeur naturelle paraît appartenir à la fin du XIIIe siècle. C'est un dernier débris échappé à la destruction presque complète de l'antique abbaye dont le duc Guillaume passait pour le second fondateur.

Un secours accordé par le Département a permis aussi à notre honorable confrère de faire graver une inscription commémorative sur la maison où est né à Arques, le 12 septembre 1777, le naturaliste Ducrotay de Blainville. Cette inscription est surmontée d'un médaillon coulé en bronze, d'après le modèle de David d'Angers, et offert par le propriétaire de l'ancienne abbaye d'Arques, M. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation.

La série des communications de M. l'abbé Cochet a été complétée par un Rapport sur un ouvrage d'un membre correspondant de l'Académie, M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux. Cet ouvrage intitulé : *Essai*

sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France, est la suite d'un travail, dont la première partie avait paru en 1844. M. Lambert vous a lui-même fait hommage de cette remarquable publication.

Dans le domaine de l'Histoire nous avons à enregistrer plusieurs lectures sur des sujets qui intéressent particulièrement notre ville.

Sous ce titre : *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen en* 1791, M. De la Quérière a évoqué le souvenir de ces anciens édifices, remontant pour la plupart à la seconde moitié du xve ou au commencement du xvie siècle, et dont quelques-uns seulement subsistent encore aujourd'hui, mutilés ou en ruines. Avant la Révolution, on comptait à Rouen trente-six églises paroissiales, une collégiale et environ quarante églises conventuelles. Quatorze seulement ont été conservées au culte. De toutes les autres il ne reste plus que Saint-Laurent, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel, Sainte-Marie-la-Petite, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Cande-le-Jeune, les Augustins, les Emmurées et la tour de Saint-André-de-la-Ville. Il serait désirable, comme M. De la Quérière en exprime le vœu, que les plus curieux de ces monuments fussent sauvés d'une destruction complète. L'Administration municipale ne pourrait-elle pas en racheter quelques-uns pour les consacrer à un service public?

La notice de notre vénérable confrère a été lue, au mois d'avril dernier, aux séances de la Sorbonne : Elle sera, en conséquence, insérée dans le volume publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique. Vous

avez tenu néanmoins à conserver pour le Précis une de ces Etudes savantes auxquelles M. De la Quérière a consacré tant de veilles. Aussi avez-vous voté l'impression d'un Mémoire spécial à l'église Saint-Laurent et qui vous avait été antérieurement communiqué.

Le Prieuré de Saint-Lô comptait parmi les plus importants de ces anciens édifices, aujourd'hui détruits. M. de Glanville s'est attaché à en écrire l'histoire. Le chapitre qu'il vous a lu est extrait du livre qu'il prépare et qui contiendra la monographie de cette maison religieuse. Il comprend la fin du XVIe siècle et la première moitié du XVIIe. C'est une période toute remplie de troubles et de désordres, suite inévitable des guerres de religion. Notre savant confrère raconte avec détail les principaux événements de cette époque malheureuse, les tentatives de réforme qui furent essayées, et enfin l'apaisement de toutes les luttes par l'incorporation du Couvent de Saint-Lô avec la Congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Ce dernier épisode semble un véritable roman. Des Religieux Genovéfains, envoyés à Paris par le Père Général, trouvèrent, à leur arrivée à Rouen, une résistance opiniâtre, et ce ne fut qu'après un siége en règle qu'il leur fut permis de s'installer dans le monastère.

Le travail de M. de Glanville sera également imprimé dans le Précis.

Une communication de M. Edouard Frère se rapporte encore à l'histoire de notre ville. C'est une *Notice sur l'Académie des Palinods*. Elle est destinée à servir de préface à la réédition que prépare la Société des Bi-

bliophiles normands, d'un petit livre imprimé à Rouen vers 1520, sous ce titre : *Approbacion et confirmacion apostolique de la confrarie, associacion et statutz de la noble et devote confraternité de la conception Nostre dame.* Elle présente un résumé complet de l'histoire de cette Compagnie célèbre, fondée en 1072 par ordre de Guillaume-le-Conquérant, à l'instigation d'Helsin, abbé de Ramsey, et par les soins du savant archevêque de Rouen, Jean de Bayeux, et qui, durant sept siècles, fleurit dans notre Province sous la protection de l'autorité civile et religieuse. L'opuscule que réédite la Société des Bibliophiles normands est aujourd'hui infiniment rare. M. Edouard Frère n'en cite que trois exemplaires encore existants ; l'un d'eux fait partie de la Bibliothèque particulière de l'Académie.

Vous possédez maintenant aussi dans vos Archives, grâce à l'obligeance de M. Barabé, une autre pièce rare et curieuse. C'est un manuscrit de quelques pages intitulé : *Relation du Procès et de la fin tragique du duc Henri de Montmorency, exécuté à Toulouse le* 30 *octobre* 1632. M. Barabé avait trouvé cette pièce chez un bouquiniste de la ville. Il s'est empressé de l'acquérir et d'en faire hommage à l'Académie Une faible lacune s'y rencontrait ; notre laborieux et zélé confrère a pu la combler à l'aide du *Mercure français* de 1633, dans lequel cette même relation a été imprimée. Il y a joint également un aperçu historique sur le célèbre personnage que la rigueur de Richelieu et les nécessités de la politique firent envoyer au supplice, malgré la haute position qu'il occupait dans le royaume et les services éminents qu'il avait rendus à l'Etat.

Nous devons comprendre encore dans les travaux relatifs à l'Archéologie et à l'Histoire, deux Rapports, l'un de M. d'Estaintot sur le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, années* 1863 *et* 1864 ; l'autre de M. Vavasseur, sur le dernier ouvrage de notre savant confrère, M. Floquet : *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV ; Bossuet, évêque à la Cour*, 1670-1682.

Le livre de M. Floquet continue la série de ses Etudes sur Bossuet. C'est, comme il le disait lui-même dans la lettre qu'il nous adressait en nous priant d'en faire hommage en son nom à l'Académie, « un nouveau témoignage de sa filiale et tendre vénération pour le grand et saint évêque. » Notre honorable confrère a voué, en effet, au célèbre Prélat, une admiration sincère et absolue. Il aime à mettre en relief tout ce qui peut ajouter à sa gloire ; il embrasse avec ardeur sa défense dans les actes où le jugement de l'histoire semble lui être moins favorable.

C'est une opinion universellement admise que Bossuet n'a pas réussi dans l'éducation du fils de Louis XIV. La faute en est assurément à la faiblesse de l'élève et la gloire de Bossuet ne saurait en souffrir. M. Floquet a voulu cependant réagir contre cette opinion. Plein d'enthousiasme pour l'évêque de Meaux, il n'a pu concevoir que l'élève n'ait pas été enlevé, pour ainsi dire, à la hauteur du maître, et tous ses efforts tendent à venger, à la fois, Bossuet, du reproche de n'avoir pas su placer à son niveau le prince dont l'éducation lui était confiée ; le Dauphin, de celui de n'avoir pas profité de cette excellente éducation. M Vavasseur n'a pas partagé ce sentiment. S'appuyant sur ce que les

contemporains et Bossuet lui-même nous ont fait connaître ou laissé deviner du caractère et de l'intelligence du prince, il est arrivé à cette conclusion qu'il était bien difficile de réformer sur ce point le jugement de l'histoire. L'éducation du Dauphin a donc été manquée, vous a dit M. le Rapporteur; mais les efforts de Bossuet n'ont pas été cependant complètement stériles. A défaut du prince lui-même, il est certain que la France gagna beaucoup à l'éducation du Dauphin. Pour cet enfant médiocrement doué, dont l'inattention devait désespérer le maître, Bossuet composa des chefs-d'œuvre. Le public profita et profite encore de ces écrits puissants, dictés par une intelligence d'élite, et au titre restreint de Précepteur d'un prince, la postérité peut substituer pour leur auteur celui plus glorieux de Précepteur du genre humain.

L'honorable Rapporteur s'est arrêté à cette première partie du livre. Dans un second travail il doit étudier avec M. Floquet, le rôle de Bossuet comme Evêque à la Cour.

Vous avez voté l'insertion dans le Précis du Rapport de M. Vavasseur.

Rappelons aussi que M. d'Estaintot vous a encore donné lecture de deux autres Rapports sur les ouvrages offerts à l'Académie par M. d'Angreville de Beaumont: *La Flore Vallaisanne et la Numismatique Vallaisanne*, et sur le *Bulletin de la nouvelle Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne*. A la suite de ces Rapports, vous avez admis M. d'Angreville de Beaumont au nombre de vos membres correspondants et autorisé l'échange proposé par

la Société de Seine-et-Marne de ses publications avec celles de l'Académie.

Un travail considérable de M. le docteur Morel, dont la lecture a occupé quatre séances, présente un résumé de l'*Histoire de la Médecine légale des Aliénés.* Ce travail est extrait d'un ouvrage spécial qui est maintenant sous presse, et M. Morel a tenu à vous en offrir les les prémices.

Remontant jusqu'aux premiers temps de la Grèce et de Rome, notre savant confrère a signalé d'abord l'influence regrettable que la rigueur de la législation pénale dans les sociétés primitives a dû nécessairement exercer sur le sort des aliénés. Appliquée à ces malheureux, cette rigueur n'était pas seulement odieuse, elle était inutile. Elle ne pouvait empêcher les véritables aliénés de suivre toujours leurs instincts maladifs ; elle annihilait, en même temps, les avantages qui résultaient pour les malades de la manière dont les anciens avaient compris les affections mentales.

Avec le moyen-âge s'ouvre pour les aliénés une période plus critique encore. Pour la philosophie payenne et surtout pour l'Ecole d'Alexandrie, les Démons, c'est à-dire les puissances intelligentes, étaient des intermédiaires de bonne nature, détachés, pour ainsi dire, de la Providence divine et bienfaisants pour l'homme. Dans les idées chrétiennes, au contraire, la croyance aux influences démoniaques impliquait la possession d'une intelligence humaine par des génies déchus, malfaisants, ennemis de Dieu et de la créature. Sous l'empire de cette tendance, quelle pouvait

être la position des aliénés devant la justice lorsque non seulement les juges séculiers ou laïques, mais les malades eux-mêmes croyaient à la possession démoniaque, et que ces derniers, appliqués à la torture, allaient jusqu'à avouer leurs rapports avec les esprits infernaux ?

M. Morel est entré dans d'intéressants détails sur les diverses épidémies intellectuelles qui ont existé durant cette époque historique. Il s'est empressé de reconnaître que le caractère subversif de l'ordre social des faits qui le plus souvent accompagnaient ces épidémies, devait, s'il n'excusait pas toujours l'ignorance et les préjugés des juges, faire admettre cependant que la croyance à l'influence du démon n'était pas le seul motif des pénalités excessives qu'on appliquait à des malheureux. Mais il s'est surtout attaché à démontrer, à l'aide de ses connaissances spéciales et de sa longue expérience, que, dans la plupart des cas, les actes extraordinaires et quasi-surnaturels qu'a enregistrés l'histoire, n'étaient au fond que des affections et des idées délirantes semblables à celles qui se rencontrent encore aujourd'hui chez les malades de nos asiles. L'étude de ces faits divers ne présenterait donc pas seulement un intérêt historique considérable; elle pourrait encore, au sentiment de M. Morel, servir à expliquer bien des cas pathologiques propres à notre époque et fournir d'utiles renseignements pour les expertises médico-légales dans certaines maladies du système nerveux.

Il y a, du reste, un mouvement général des esprits, qui porte à discuter aujourd'hui ces questions déli-

cates. En vous rendant compte du tome VIIe des *Mémoires de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai*, M. De Lérue vous a également entretenus d'un travail de MM. Louise et Courtin, sur la *Sorcellerie et la Justice criminelle à Valenciennes, au* XVIe *et au* XVIIe *siècles*. Les conclusions de ce travail se rapprochent beaucoup de celles de M. Morel. Elles tendent à attribuer tous les faits de sortilége, de possession, d'apparitions étranges dont les annales judiciaires de cette époque fournissent tant d'exemples, soit à l'aberration mentale, soit à des intentions d'escroquerie, de vengeance ou de domination. M. De Lérue a cru devoir formuler contre ces conclusions certaines réserves. Il lui paraît difficile de concevoir que cette succession d'actes extraordinaires, dans lesquels on ne veut rencontrer aujourd'hui qu'une simple maladie, ait eu la puissance d'oblitérer le jugement d'une foule d'hommes éminents, comptant parmi les plus instruits de leur temps, et qui partageaient cependant sur tous ces points les idées régnantes. Il s'est demandé s'il n'y avait pas une autre explication possible aux hésitations de la législation pénale de cette époque, à savoir, les doutes redoutables tenant à la croyance que l'apparition de ces phénomènes étranges devait éveiller dans certains cas au fond des esprits religieux, et il a même exprimé le regret de voir ces problèmes ardus livrés journellement par la science à la discussion publique, parce qu'ils auraient pour effet, suivant lui, de saper indirectement l'esprit de croyance pour y substituer un matérialisme plus ou moins ingénieux.

La question posée par M. De Lérue touchait à des intérêts trop graves pour ne pas soulever un débat

assez vif dans le sein de l'Académie. Hâtons-nous de dire que ce débat est resté, comme toujours, dans les termes des convenances et du droit. Les défenseurs des deux opinions ont exposé loyalement leurs raisons principales. Mais la majorité n'a point partagé les craintes de M. De Lérue. Il lui a semblé que l'Eglise elle-même n'éprouvait aucun embarras à admettre en cette matière le concours de la science, et, toutes réserves faites quant au point de vue théologique, elle n'a pas aperçu de danger à ce que les recherches scientifiques s'efforçassent de démontrer qu'il n'y avait en réalité que des phénomènes physiques là où l'erreur et la superstition croyaient rencontrer des faits surnaturels.

M. De Lérue se plaît, du reste, à aborder tous les graves problèmes qui touchent aux intérêts sociaux.

Dans une Etude sur l'*Economie industrielle et rurale*, dont la lecture, comme celle de M. Morel, a occupé également quatre séances, il s'est proposé de rechercher, en ce qui concerne l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture, quels sont les résultats généraux déjà acquis et les améliorations qu'il serait possible d'introduire encore. Les bornes restreintes de ce Rapport ne nous permettent pas de suivre notre judicieux confrère dans les développements qu'il a donnés à ce vaste sujet. La position de l'ouvrier des villes et de celui des campagnes, les questions de salaire et d'alimentation, le caractère à imprimer à l'instruction que doivent recevoir les populations ouvrières, les avantages et les inconvénients des marchés et des foires, les progrès accusés

par les expositions industrielles, tels sont les points principaux que M. De Lérue a successivement embrassés. Des renseignements statistiques, des observations élevées, des idées pratiques abondent dans ce travail ; l'Administration et le moraliste pourront également y puiser avec avantage.

Les mêmes mérites se retrouvent dans deux autres communications relatives à l'*Assistance publique* dans notre ville, principalement pendant l'année 1863, où les souffrances produites par la crise cotonnière ont atteint leur maximum d'intensité.

Nous croyons intéressant d'en extraire quelques chiffres.

A cette date de 1863 on comptait, à Rouen, sur une population de 102,649 habitants, 3,124 familles indigentes inscrites, lesquelles comprenaient 9,357 individus. Le bureau de bienfaisance ne possédait qu'un actif total de 118,169 fr., composé en majeure partie d'une allocation de 93,000 fr., prélevée sur le budget municipal. Le Comité départemental, créé pour recueillir les souscriptions destinées aux ouvriers atteints par la crise, y ajouta, en dix allocations successives, 245,650 fr., et une autre somme de 82,379 fr. fut encore accordée par M. le Sénateur-Préfet. C'est à l'aide de ces ressources que les tristes conséquences de cette période si critique ont pu être conjurées. Ces secours officiels n'auraient cependant pas suffi. Il a fallu, en outre, le concours aussi empressé que persévérant de la charité privée, qui a su se multiplier de tous les côtés avec une admirable spontanéité.

Nous devons enfin à M. De Lérue, comme organe

de commissions dont il faisait partie, le Rapport à la suite duquel vous avez décerné le titre de Membre correspondant à M Adrien Boïeldieu, le fils du célèbre compositeur dont notre cité s'honore ; et le Rapport officiel sur la *Médaille d'honneur* accordée cette année à M. Chéruel, Inspecteur général de l'Université, membre correspondant de l'Académie.

Ce dernier travail, lu à la séance publique, a été imprimé en tête du Précis.

Le Livre des *Psaumes* avait fourni à M. l'abbé Picard, il y a quatre ans, le sujet d'intéressantes Etudes de littérature sacrée. Notre honorable confrère a continué cette année ses recherches sur les livres saints, en appréciant, au point de vue littéraire, les plus remarquables des apologues et des allégories contenus dans la Bible.

On sait que l'apologue nous vient de l'Orient ; il était donc naturel qu'il se retrouvât dans les livres sacrés des Hébreux. Le Pentateuque, il est vrai, n'offre guères que des ébauches en ce genre. Mais dès le livre des Juges, dans celui des Rois, dans les Paralipomènes, on rencontre plusieurs apologues conçus et présentés suivant toutes les règles de cette forme littéraire. Ils abondent surtout dans les livres prophétiques. Sous la plume de ces hommes inspirés, que Dieu envoyait à son peuple pour lui intimer ses lois, l'allégorie et l'apologue grandissent et s'élèvent jusqu'au sublime. Vous avez pu apprécier, par les nombreuses citations dont M. l'abbé Picard a enrichi son travail, qu'il n'est point, en effet, d'auteur profane où l'on voie l'apologue se déployer avec cette puissance et cette majesté.

Nous devons aussi à M. l'abbé Picard une apprécia-

tion large et consciencieuse du livre de notre honorable confrère, M. Caro : *L'Idée de Dieu et ses nouveaux Critiques*. Cette nouvelle Etude, jointe à celle que M. Henri Frère vous avait déjà présentée l'an dernier sur ce même ouvrage, témoigne du rare mérite de cette œuvre qu'il faut certainement placer parmi les productions philosophiques les plus remarquables qui aient paru de notre temps. L'Académie française vient de sanctionner tout récemment ces éloges. On sait qu'elle décerne des prix chaque année aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. Dans la séance publique du 3 août dernier, le livre de M. Caro a obtenu un prix de 2,500 fr.

Un autre membre correspondant, M. de La Marque, vous a adressé des réflexions intéressantes sur une question vivement discutée, celle de la *propriété intellectuelle*. On sait qu'un nouveau projet de loi s'élabore sur cette matière délicate, et, des travaux préparatoires auxquels il a donné lieu, on peut augurer que, s'il ne consacre pas le principe de la perpétuité de la propriété littéraire, il aura, du moins, pour résultat, de donner plus d'extension aux droits des auteurs sur les produits de leur intelligence. Le travail de M. de La Marque conclut aussi dans ce sens favorable. L'assimilation absolue de la propriété intellectuelle à la propriété des choses matérielles, si équitable qu'elle puisse paraître tout d'abord, lui semble cependant bien difficilement réalisable. Mais si les nécessités sociales obligent à soumettre le droit des auteurs à un régime exceptionnel, il demande, tout au moins, que ce régime soit aussi libéral que possible pour eux comme pour leurs descendants.

L'ouverture du Congrès Scientifique de France, dont la 32e session s'est tenue dans notre ville au mois d'août dernier, nous a procuré l'occasion d'entendre aussi, dans une de nos séances, un autre membre correspondant, M. Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie de Palerme, venu à Rouen pour le Congrès.

Dans une improvisation habile et qui ne trahissait nullement la difficulté de s'exprimer dans une langue étrangère, M. Lancia di Brolo a présenté quelques aperçus sur le rôle qu'ont joué les conquérants normands en Sicile, et sur les traces qu'ils ont laissées de leur passage, dans la législation comme dans les monuments artistiques et littéraires. Il a terminé en disant qu'il était heureux de saisir cette occasion d'offrir, au nom de l'Académie de Palerme, cet hommage de sympathie et de reconnaissance à l'Académie de Rouen.

M. le Président a remercié M. Lancia di Brolo de son intéressante communication.

M Homberg vous a rendu compte d'une Visite qu'il a faite, à une époque récente, au *Work-house*, ou *Dépôt de mendicité de Saint-Pancrass à Londres*. Le récit de notre honorable confrère donne de très curieux détails sur l'organisation intérieure de cet établissement considérable et sur le personnel qui y trouve un refuge. Rapproché des institutions françaises du même genre, il est facile d'y reconnaître la mise en pratique des idées et des habitudes divergentes des deux peuples. M. Homberg se défend néanmoins de la pensée d'avoir voulu établir, entre les deux pays, une comparaison définitive, avec une préférence marquée

pour l'un ou pour l'autre système. Narrateur impartial, il a voulu seulement décrire ce qu'il a vu de l'autre côté du détroit. Ce travail devant être imprimé dans le Précis, nous nous bornerons à faire remarquer que les avantages que le dépôt de Saint-Pancrass procure, sont, en définitive, assez chèrement achetés. Il résulte, en effet, des chiffres officiels, que la dépense annuelle s'y élève à 750,000 fr. (30,000 livres sterling), ce qui, pour une population moyenne de 1,800 individus, donne par tête 416 fr. 66 c.; en France, les Petites-Sœurs des Pauvres se chargent de l'entretien annuel d'un vieillard pour 150 francs.

M. Homberg vous a également fait part qu'en continuant les fouilles sur sa propriété de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), il avait rencontré un second hypocauste. Divers débris curieux et trois inscriptions ont, en outre, été trouvés dans les ruines. Il se propose de vous entretenir ultérieurement de cette découverte avec plus de détails.

C'est enfin à M. Homberg qu'est dû le Rapport présenté au nom de la Commission chargée de l'examen des ouvrages offerts à l'Académie par M. Connelly, premier avocat général près la Cour impériale, rapport à la suite duquel vous vous êtes empressé d'admettre M. Connelly dans vos rangs.

L'un de ces ouvrages était un Discours de rentrée, prononcé en 1863 à la Cour impériale de Rennes. L'honorable magistrat y avait apprécié les *Mercuriales* du chancelier d'Aguesseau, au point de vue de leur inspiration intime et de la morale qu'elles renferment.

Le Discours de réception de notre nouveau confrère est encore une Etude sur le même ouvrage. M. Connelly en recherche aujourd'hui la valeur comme théorie et comme modèle d'éloquence judiciaire.

De même que Fénelon, que le savant Récipiendaire s'est plu, par un rapprochement ingénieux, à comparer avec le Chancelier de France, d'Aguesseau demande avant tout à l'orateur la droiture et la noblesse des intentions. Pour lui, l'éloquence n'est pas seulement une production de l'esprit, c'est un ouvrage du cœur. Il veut aussi, comme l'Archevêque de Cambrai, un labeur persévérant et un plan suivi de larges études pour former l'orateur et pour développer en lui les dons heureux de la nature. Ils diffèrent cependant en un point. Contrairement à ce que l'on pouvait supposer, d'Aguesseau préfère à l'improvisation la composition écrite, et il exhorte à la reprendre dès qu'on n'est plus sous la loi de la nécessité Fénelon, au contraire, sait mieux distinguer l'orateur de l'écrivain ; il comprend pleinement l'incomparable effet de l'improvisation, il la préconise ; il indique même les travaux préparatoires qui doivent la faciliter.

L'imposante et sereine figure du Chancelier a exercé sur l'esprit de M. Connelly une attraction sympathique. Elle ne lui inspire point cependant une admiration aveugle. Il sait avec une juste mesure faire la part de ses mérites et reconnaître en même temps ce qui nuit à la perfection de ses œuvres. Le reproche principal qu'il lui adresse, c'est la préoccupation d'une forme trop étudiée et qui nuit par cela même à la libre allure de la pensée et au mouvement naturel du style ; mais il le défend vivement contre un éminent critique contem-

porain, M. Villemain, du reproche de n'avoir été qu'un rhéteur. Il rappelle les réformes utiles que l'illustre magistrat a introduites dans la législation, la force et l'originalité de la pensée qui se révèlent dans ses œuvres, la science solide et la vigueur de raisonnement qui les éclairent, le mouvement pathétique qui quelquefois même y éclate, et il en conclut qu'on ne saurait refuser à d'Aguesseau, sans injustice, et le nom et la gloire du véritable orateur.

M. le Président Méreaux, après avoir félicité l'honorable Récipiendaire d'avoir fait choix d'un sujet qui, tout en restant dans le cercle de ses travaux habituels, présentait pour tout l'auditoire le plus haut intérêt, s'est ensuite attaché dans sa Réponse à ajouter quelques traits à la physionomie historique du grand Chancelier de France.

Il a démontré que d'Aguesseau était bien par excellence le *vir probus dicendi peritus* que Quintilien présente comme le type de l'orateur ; que sa parole, si imposante de son temps, était encore aujourd'hui le guide le meilleur et le plus sûr pour tous ceux qui se destinent à la carrière judiciaire ; qu'enfin, il avait dans plusieurs circonstances décisives de sa vie, fait preuve de la plus noble indépendance. M. le Président s'est donc associé entièrement à M. Connelly pour rendre à d'Aguesseau la justice qui lui a peut-être été trop déniée. Ce serait un tort sans doute que de vouloir l'égaler à d'incomparables modèles ; mais sa vie irréprochable, ses graves vertus, ses vastes connaissances sont bien dignes d'être données pour exemple, et elles le placent à un rang élevé parmi les grands serviteurs du pays.

M. le Président a terminé son Discours en rendant un juste hommage à trois autres personnages appartenant aux fastes parlementaires de la Normandie, et dont la popularité ne lui a pas paru non plus, comme pour d'Aguesseau, exactement proportionnée aux mérites. Ce sont Le Pesant de Boisguilbert, lieutenant-général au Bailliage de Rouen, vers 1697; le premier président Hue de Miromesnil, garde-des-sceaux sous Louis XVI; enfin Thouret, le dernier président de l'Assemblée Constituante. M. Méreaux résume à grands traits les principaux actes de ces hommes célèbres, dans lesquels se sont perpétuées les pures traditions de cette ancienne magistrature française, dont le Chancelier d'Aguesseau est une des plus glorieuses personnifications.

Ces deux Discours sont imprimés dans le Précis de l'Académie.

Vous avez aussi procédé, cette année, à l'installation de M Simonin, nommé membre résidant.

Le sujet qu'il a traité dans son Discours de réception est une appréciation de la situation de la Poésie à notre époque et de l'avenir qui lui est réservé.

Le jugement que l'honorable Récipiendaire a porté sur nos productions poétiques modernes est sévère. A son estime l'idée en est presque toujours absente : la forme ambitieuse et maniérée dissimule mal l'indigence du fond, elle étouffe même, comme à plaisir, la pensée sous le luxe douteux d'une impuissante phraséologie, et elle tend à la faire entièrement disparaître. M. Simonin, en protestant, une fois de plus, au nom du bon goût, contre ces tendances qu'il considère,

à juste titre, comme désastreuses, s'est efforcé, pour sa part, d'en rechercher les causes et d'en déterminer en même temps le remède. Les causes, il croit les rencontrer dans ce culte exclusif de la forme à laquelle on sacrifie la pensée, dans cette précipitation fébrile, avec laquelle, impatient d'un labeur lent et pénible, on s'efforce d'arriver au but en sacrifiant toutes les règles, enfin dans ce dédain de la jeune génération pour ces modèles impérissables, sous l'influence desquels se sont cependant accomplies ses études, et qu'elle abandonne bien vite pour se jeter dans les bras d'une littérature excentrique et déclamatoire. Le remède serait dans une réaction salutaire qui ramènerait, avec l'intuition et le sentiment du beau, la sobriété mâle et féconde des grands maîtres du siècle de Louis XIV. Ils sont rares, sans doute, ces heureux génies qui, au privilége d'une vive et profonde sensibilité, joignent le don créateur, et qui d'un seul bond pourraient faire sortir la poésie de sa léthargie : mais au-dessous d'eux, il est encore de nobles intelligences qui conservent et entretiennent le feu sacré. C'est à ces dernières à donner l'exemple. Leurs efforts, quelquefois heureux, méritent assurément d'être encouragés, et s'il ne faut pas accepter sans réserve tout ce que viennent vanter de complaisantes réclames, il ne faut pas non plus dénigrer outre mesure tout ce qui dans les œuvres de nos poètes modernes, peut s'ajouter, sans trop de désavantage, au riche dépôt que nous ont légué les deux derniers siècles.

M. le président Méreaux s'est montré moins sévère dans son appréciation de la poésie de notre époque.

L'Ecole réaliste, principalement attaquée par l'honorable Récipiendaire, ne lui a pas paru autant à redouter que M. Simonin le pense. A ses yeux, le Réalisme est plutôt une transition qu'une école : ses écarts même peuvent n'être pas inutiles au progrès de la poésie. On lui reproche, par exemple, d'introduire dans la langue le néologisme, mais ne faut-il pas des mots nouveaux pour exprimer des idées nouvelles? La science est aujourd'hui la reine du siècle ; pourquoi la poésie ne lui emprunterait-elle pas des sujets d'études et de nouveaux horizons? Tout en professant la même admiration que M. Simonin pour le passé, M. le Président croit donc pouvoir se reposer avec plus de confiance dans l'avenir. L'époque présente peut avoir ses difficultés, sans doute ; mais, malgré les obstacles, le progrès triomphe toujours en s'appuyant sur la tradition.

Pour établir la vérité de cette thèse, M. Méreaux a tracé un tableau rapide de l'histoire de la poésie et montré qu'à toutes les époques la tradition l'avait soutenue, sauvée et régénérée dans ses diverses transformations. Le mouvement littéraire qui s'est produit sous la Restauration n'a pas été lui-même inutile à ses progrès. Lamartine, Victor Hugo plaident sans contredit victorieusement sa cause ; après eux, Musset, de Vigny, Sainte-Beuve montrent assez qu'en France le sentiment poétique est toujours fort et viable, et que ni les préoccupations de l'industrie, ni les commotions politiques ne peuvent le détruire.

M. A. Méreaux a couronné dignement la série des travaux d'une Présidence si bien remplie par le Discours d'ouverture qu'il a lu à la Séance publique.

Dans cet intéressant travail, il a passé en revue la pléiade des poètes normands depuis Malherbe et Pierre Corneille jusqu'à l'époque actuelle, en retraçant largement les principaux traits qui caractérisent chacun d'eux. Mine féconde, la Normandie peut présenter, avec orgueil, une liste nombreuse de noms illustres dans toutes les carrières. Le Discours d'ouverture prononcé par M. le Président, comme sa Réponse à M. le premier avocat général Connelly, montrent qu'il a su puiser, avec le même succès, dans les annales poétiques comme dans les fastes parlementaires de notre province.

Notre laborieux et excellent confrère, M. Ballin, a cru devoir résigner, cette année, les fonctions d'archiviste qu'il remplissait avec tant de zèle et de distinction depuis quarante ans. Cette démission, motivée sur le poids des années et sur la fatigue que ces fonctions lui imposent, n'a pas été accueillie sans regret par l'Académie. Obligée de déférer à ses désirs et de lui désigner un successeur, elle a voulu reconnaître d'une manière toute spéciale ses longs et honorables services, en lui conférant d'une voix unanime le titre d'Archiviste honoraire. Elle y a ajouté, avec la même unanimité, celui de Membre honoraire. M. Ballin continue donc d'appartenir à l'Académie à ce double titre. C'est la juste et légitime récompense d'une vie consacrée toute entière à la science et au travail (1).

(1) Nous sommes heureux d'ajouter ici que depuis la lecture de notre Rapport, un décret, en date du 11 août dernier, a nommé M. Ballin chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

M. Ballin ne négligeait aucune occasion d'accroître le riche dépôt dont il avait depuis si longtemps la garde. C'est à ses soins vigilants que la Compagnie doit une remarquable collection de documents biographiques relatifs à la plupart de ses membres, et la majeure partie des portraits et des photographies qui décorent son Album.

Il a augmenté cette collection, cette année, de deux Notices, l'une concernant Boïeldieu, l'autre relative à l'abbé de La Rue.

La première est accompagnée de quelques pièces rares, recueillies par ses soins, qui contiennent d'intéressants détails sur la vie et les œuvres du célèbre compositeur, et d'une photographie, faite d'après un de ses portraits.

A l'autre était également joint le portrait de l'ancien confrère dont elle rappelait la mémoire. On sait que l'abbé de La Rue, né à Caen en 1751, et décédé dans la même ville, le 24 septembre 1835, était membre correspondant de l'Académie. Le portrait dont M. Ballin vous a fait hommage présente cette circonstance particulière, qu'il est dû au crayon d'un des anciens secrétaires de l'Académie, M. De Stabenrath, qui l'avait dessiné, d'après nature, à l'une des séances du premier Congrès scientifique tenu à Caen au mois de juillet 1833.

Ajoutons que M. Ballin vous a encore soumis deux Rapports.

Le premier contient l'analyse de plusieurs opuscules de M. le comte de Galembert. Ces brochures, où sont traitées des questions d'art, relatives, pour la plupart, à des peintures ou à des sculptures exécutées dans diverses églises de la Touraine, accusent un connaisseur

distingué. Il en avait été fait hommage à l'Académie par l'oncle de M. de Galembert, M. le baron de Vanssay, membre correspondant, qui ne néglige aucune occasion de témoigner à la Compagnie tout le prix qu'il attache à ce titre.

L'autre Rapport concerne l'Annuaire du département de la Manche, pour l'année 1864, recueil éminemment utile, dont notre zélé confrère, M. Julien Travers, est le principal rédacteur. Vous avez appris avec satisfaction par ce Rapport que les embarras qui avaient fait craindre, l'an dernier, la cessation de cette publication, avaient été heureusement levés. Les divers articles que M. Travers a insérés dans le nouveau volume, ont trait, comme toujours, à des événements ou à des personnages appartenant à l'histoire locale. M. Ballin vous a signalé spécialement un article de M. Lehéricher sur les *Mielles et les Dunes de la Manche.*

Nous avons encore à vous faire connaître plusieurs Rapports de MM. Chassan, Henri Frère et de Duranville.

Par un gracieux souvenir des relations que dans diverses circonstances il avait entretenues avec l'Académie, l'auteur de *Marie Stuart*, M. Pierre Le Brun, vous avait fait hommage d'un exemplaire de la dernière édition de ses œuvres complètes. Appelé à vous rendre compte de cette importante publication, M. Chassan a acquitté dignement la dette de la Compagnie, en vous présentant une Etude à la fois biographique et littéraire sur M. Le Brun. Il y apprécie, avec beaucoup de sagacité et de justesse, le talent de cet écrivain, maintenant octogénaire, pour lequel la postérité a, pour

ainsi dire, commencé, et dont les œuvres principales portent en partie l'empreinte de la rénovation littéraire à laquelle l'auteur s'associa sous la Restauration.

Cette Etude savante a été désignée pour faire partie des pièces à imprimer dans le Précis de 1865.

Un second Rapport vous a été lu par M. Chassan, au nom de la Commission à laquelle avait été renvoyé l'examen de plusieurs ouvrages, offerts à l'Académie par M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons et des établissements pénitentiaires de l'Empire.

En conséquence de l'opinion favorable exprimée par la Commission, vous avez décerné à M. Léon Vidal le titre de Membre correspondant.

Un jeune avocat de notre ville, M. Raoul Lecœur, dont vous avez eu déjà occasion d'apprécier les travaux littéraires, vous a fait hommage d'une Etude qu'il a publiée récemment dans la *Revue de Normandie,* sous ce titre : *Madame de Maintenon et l'Éducation des Femmes au* XVIIe *siècle.* M. Henri Frère, qui vous en a rendu compte, vous a signalé le mérite et l'utilité de ce travail. L'éducation de Saint-Cyr, dont M. Lecœur a su décrire habilement le caractère et les développements, peut se résumer dans ce mot d'un contemporain : « Les « demoiselles y étaient élevées chrétiennement, rai- « sonnablement et noblement. » N'est-ce pas là, en effet, le but qu'il faut se proposer en cette matière, et l'exemple donné par Mme de Maintenon au XVIIe siècle ne doit-il pas encore servir de règle aujourd'hui ?

Un second ouvrage, dont M. Henri Frère vous a également entretenus, est dû à la plume de M. Stanislas Clo-

genson, fils de notre honorable confrère. C'est une traduction en vers de *Beppo*, cette piquante fantaisie, écrite par lord Byron entre *Child-Harold* et *Don Juan*. Le livre de M. Clogenson contient, en outre, une excellente préface dans laquelle est résumée, d'une manière simple et attachante, l'existence dramatique du grand poète anglais. Le travail du traducteur, comme celui du biographe, ont été très favorablement appréciés par M. le Rapporteur.

Nous devons enfin à M. de Duranville, que l'état de sa santé prive depuis trop longtemps d'assister à nos séances, un Rapport sur plusieurs numéros des *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*. L'Académie a entendu avec intérêt la lecture que lui en a faite M. le Dr Hellis.

C'est aussi à M. Hellis qu'est dû, cette année, le Rapport sur le *Prix* Dumanoir.

La belle conduite et le désintéressement du sieur Thiébaut, auquel l'Académie a décerné cette haute récompense, y sont présentés sous des couleurs simples et vraies.

Lu à la séance publique, ce Rapport est au nombre des pièces imprimées en tête du Précis.

Parmi ces pièces se trouve aussi le Rapport lu, à la même séance, par M. F. Deschamps, au nom de la Commission du *Prix* Bouctot.

Le concours remarquable, à la suite duquel vous avez décerné ce prix, avait réuni vingt-et-une comédies inédites, en vers. Le mérite général des œuvres présentées

et les qualités particulières qui distinguaient plus spécialement deux d'entre elles, vous ont engagé, sur la proposition de votre Commission, à ajouter, au prix de 500 francs institué par le testament de M. Bouctot, une médaille en or de 100 francs, prise sur les fonds de l'Académie et destinée à un second prix. Par une circonstance unique peut-être dans les annales académiques, les deux pièces couronnées se sont trouvées appartenir à la même plume, et leur habile et heureux auteur, M. J. Lesguillon, a remporté les deux prix. Le Rapport de M. Deschamps met bien en lumière les raisons décisives qui ont dirigé le choix de votre Commission dans le jugement des œuvres envoyées. L'Académie peut se féliciter d'avoir ouvert un concours qui a été rempli d'une manière aussi remarquable.

Disons enfin, pour clore la série des Rapports, que nous vous avons lu nous-même un Compte-rendu succinct de l'*Annuaire de la Société philotechnique pour l'année* 1864.

Dans ce volume, qui présente un intérêt égal à celui qu'offraient ses devanciers, nous nous sommes principalement attaché à signaler à votre attention les travaux des membres de cette Société, qui appartiennent aussi à notre Compagnie ou à la Province, tels que MM. Travers, Millien, Gindre de Mancy et Doutreleau.

Quant à la poésie, elle a été représentée par une gracieuse épître, adressée par M. Clogenson *au Jardin de Solferino,* avec la date du 26 mars, c'est-à-dire à une époque où les premières feuilles, déjà écloses d'ordinaire, n'existaient encore en 1865 qu'en espérance.

Son doyen et aujourd'hui son rival un peu négligé, le *Jardin de Saint-Ouen* a reçu de M. Decorde une *Lettre de Condoléance*, dans laquelle l'auteur lui prêche la patience et la résignation.

Ces deux pièces seront imprimées dans le Précis de l'Académie. Il en est de même de la Satire que nous vous avons lue sur *les Importations Anglaises*, et à laquelle votre indulgente appréciation a bien voulu accorder les honneurs de la lecture à la séance publique.

Enfin, M. Vavasseur vous a soumis une œuvre d'assez longue haleine, où, sous la forme badine du poëme héroï-comique, il chante, en vers piquants et faciles, *les Expropriations de la ville de Rouen.*

Au premier chant, l'Expropriation personnifiée est représentée dans sa *marche* inflexible avec tous les accessoires plaisants que comporte ce personnage. Dans le second chant, ses *effets* sont décrits avec la même verve comique. A la vivacité de l'attaque, on voit que l'auteur n'aime pas les Expropriations. Il accumule contre elles tous les traits de la satire et ces traits sont souvent heureux. Il reconnaît cependant à la fin du poëme les avantages importants qu'elles ont réalisé pour notre ville, et il termine en demandant grâce pour sa Muse qui,

> Aux chants élogieux vient, avec liberté,
> Mêler un léger grain d'innocente gaîté.

MESSIEURS,

La Classe des Lettres a perdu, cette année, un Mem-

bre résidant, M. Mauduit, et deux Membres correspondants, MM. Beugnot et Court.

M. Mauduit (Victor), était sorti du Lycée de Rouen en 1822, après y avoir fait d'excellentes études, pour entrer à la Préfecture comme rédacteur. Il passa peu de temps après à la Mairie, où il obtint plus tard le titre de Secrétaire-Général. Il occupait cette fonction lorsqu'il fut élu Membre résidant de l'Académie, le 7 avril 1838. Rompu aux affaires administratives, son expérience et sa sagacité en firent pendant longtemps un utile auxiliaire de l'autorité municipale. Retraité comme secrétaire de la Mairie en 1854, il devint ensuite inspecteur-général de la Compagnie d'Assurances mutuelles la *Normandie*. Il est décédé à Rouen, le 16 avril 1865. Il était chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

M. le comte Beugnot (Auguste-Arthur), officier de ce même ordre, Membre de l'Institut et correspondant de l'Académie, était le fils aîné du comte Beugnot, ancien préfet et ancien député du département de la Seine-Inférieure, ministre et conseiller d'Etat, directeur en 1804 de l'Académie, auquel une notice nécrologique spéciale a été consacrée par un de nos prédécesseurs, M. Emm. Gaillard, dans le Précis de 1835, page 183.

Né à Bar-sur-Aube, le 25 mars 1797, M. Beugnot avait suivi d'abord le barreau. Il y renonça de bonne heure pour se livrer exclusivement aux travaux littéraires et pour embrasser la carrière politique.

Membre de la Chambre des Pairs en 1841, repré-

sentant à l'Assemblée législative en 1849, il plaida chaudement devant ces Assemblées la cause de la liberté de l'enseignement. De nombreux et savants ouvrages, des mémoires couronnés, principalement sur des questions d'histoire et d'archéologie, ont fondé sa réputation littéraire. Depuis 1822 il appartenait comme correspondant à l'Académie, qui avait pendant si longtemps compté son père parmi ses membres les plus éminents. Lui-même, à diverses reprises, vous a fait hommage de ses plus importantes publications (1). Il est décédé à Paris, le 15 mars 1865.

Quant à M. Court, son origine rouennaise, sa haute réputation d'artiste et les liens plus étroits qui l'attachaient à l'Académie, nous ont engagé à lui consacrer une Notice spéciale qui sera imprimée à la suite de ce rapport.

Deux autres noms sont venus s'ajouter à cette liste funèbre pendant les vacances de l'Académie.

M. Paumier (Louis-Daniel), pasteur de l'Église réformée, président du Consistoire de Rouen, chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé dans cette ville au mois de septembre 1865, à l'âge de soixante-seize ans.

Entré à l'Académie en 1831, comme membre résidant, M. Paumier occupa le siége de la présidence pendant l'année 1835.

On lui doit la communication de divers travaux par-

(1) Voir notamment dans le *Précis*, années 1822, pages 93; 1825, 264; 1828, p. 136; 1830, 147.

ticuliers à la Normandie, et principalement relatifs à l'histoire de la Réforme dans cette province. Nous rappellerons notamment son *Éloge historique du Rouennais Samuel Bochart, pasteur de l'Église réformée de Caen,* lu à la séance publique de l'Académie, du 9 août 1839. M. Paumier préparait depuis longtemps une histoire de la Réforme en Normandie. Il est à désirer qu'elle puisse être livrée à la publicité.

Depuis 1856, M. Paumier était devenu membre honoraire de l'Académie.

M. Levesque (Pierre-Jean-Baptiste), conseiller honoraire à la Cour impériale, membre de la Légion-d'Honneur, était entré en 1819 dans la magistrature. Substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Rouen, puis substitut du procureur général, et enfin conseiller à la Cour de Rouen, il fut maintes fois, en cette dernière qualité, désigné pour présider les assises, et il le fit toujours avec un talent remarquable.

Membre résidant de l'Académie depuis 1839, il fut appelé aux fonctions de Président pendant l'année 1854. De nombreux rapports, notamment sur des Mémoires insérés dans le *Journal des Savants,* qui fut pendant longtemps renvoyé à son examen ; des recherches intéressantes sur les lettres de Jacques Basnage au chevalier de Frenelles, et sur celles de Baptiste Godefroy fils, dit Adrien, graveur rouennais ; des communications variées sur des sujets de philosophie ou d'histoire attestent l'active participation qu'il a apportée aux travaux de l'Académie. Amateur distingué des arts, il avait réuni une collection remarquable de tableaux et de livres.

Il est décédé dans sa propriété de Gonfreville-Caillot, près Goderville, le 4 octobre 1865, dans sa soixante-quinzième année.

Il a été procédé, cette année, à la réception de :

MM. Simonin, juge de paix à Rouen,

Et Connelly, premier avocat général près la Cour impériale,

Élus membres résidants.

MM. l'abbé Cochet et Ballin ont été nommés membres honoraires,

Et MM. Adrien Boïeldieu, Léon Vidal, d'Angreville de Beaumont et de la Tour du Pin, membres correspondants.

M. Bachelet a donné sa démission de membre résidant,

Et M. Barabé, qui a quitté Rouen, est passé dans la classe des correspondants.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JOSEPH-DÉSIRÉ COURT,

Peintre d'histoire,

Membre correspondant de l'Académie,

Par M. DECORDE,

Secrétaire de la Classe des Lettres et des Arts.

Joseph-Désiré Court est né à Rouen, le 2 septembre 1797. Son père y exerçait honorablement une profession modeste; sa mère descendait d'Hyacinthe Rigaud, si célèbre comme peintre de portraits au commencement du XVIIIe siècle.

Sa vocation pour la peinture se manifesta de bonne heure. Entré d'abord à l'École municipale de Dessin de notre ville où il se fit remarquer par de rapides progrès, il passa ensuite dans l'atelier de Gros, dans les leçons duquel il puisa le secret de cette puissance de coloris qui distingue les plus remarquables de ses ouvrages. Court doit beaucoup à ce grand maître : mais il serait injuste de ne pas rappeler aussi que ses premiers pas

furent guidés par deux Membres de l'Académie, Jean-Baptiste-Marc-Antoine Descamps, conservateur du Musée, et Carpentier, professeur à l'École de Dessin.

La pension que le jeune Court recevait de sa famille pendant son séjour à Paris, était nécessairement fort restreinte. Il y suppléait en peignant, pendant les heures que l'atelier lui laissait libres, de petits tableaux que Giroux lui achetait à des prix modiques. A l'aide de ces travaux il pouvait se suffire, mais il n'y aurait pas trouvé les moyens de réaliser le projet qu'il avait conçu d'aller visiter Rome pour y compléter son éducation artistique. Aux premières ouvertures qu'il avait faites relativement à ce projet, on lui avait représenté les difficultés de l'accomplir sans recommandations et sans ressources. Mais en même temps on lui avait indiqué que quelques jeunes gens pouvaient faire ce voyage aux frais de l'État, quand ils avaient obtenu le prix du concours, et Court avait répondu : Eh bien ! soit, je gagnerai le prix !

Cette promesse que le jeune artiste s'était faite à lui-même, il la réalisait quelques années plus tard, en remportant, le 6 octobre 1821, le grand prix de peinture. Le sujet du concours était *Samson livré aux Philistins par Dalila*. L'œuvre du débutant révélait un talent hors ligne : le mouvement de Samson portant la main à sa tête fut surtout admiré.

Ce succès assurait à Court, pour plusieurs années, conformément à ses plus vives aspirations, le séjour de la ville éternelle, au milieu des chefs-d'œuvre de l'art. Le jeune peintre sut mettre à profit ce séjour. C'est de Rome qu'il envoya successivement aux expositions parisiennes : *Une Scène du Déluge*, *Hyppolite renversé*

de son Char, un Faune au bain attirant à lui une jeune fille, et enfin, en 1827, *la Mort de César.*

La Scène du Déluge, que possède aujourd'hui le Musée de Lyon, résumait bien le fort enseignement de Gros et montrait le côté robuste du talent de Court. Au-dessus de ce remarquable ouvrage vint pourtant se placer la composition si importante et si dramatique de la *Mort de César*, qui fut acquise par le Musée du Luxembourg et qui reste son œuvre capitale.

Il serait superflu de parler ici avec détails de ce tableau célèbre, dans lequel l'artiste a su s'élever par le style à la hauteur de son sujet. Une gravure au trait par Normand en a été publiée dans le *Précis* de l'Académie de 1828, page 149, et l'un de vos anciens secrétaires, M. le Dr Des Alleurs, en a fait, dans le même volume, la description et l'éloge.

L'Académie ne pouvait que s'empresser de s'associer un peintre Rouennais dont le talent se signalait d'une manière si brillante. Le 27 juin 1828, elle lui conférait le titre de membre correspondant. Elle y ajoutait bientôt un témoignage non moins flatteur, en lui commandant, conformément à la motion présentée par M. Des Alleurs, un tableau destiné à orner la nouvelle salle des séances. Le sujet adopté fut *Corneille accueilli au théâtre par le grand Condé, après une représentation de Cinna.* L'Académie, dont les ressources étaient alors, comme elles le sont encore aujourd'hui, malheureusement trop restreintes, n'avait demandé à l'artiste qu'un tableau de chevalet et elle avait voté pour ce tableau une somme de 2,400 fr. Joignant le désintéressement au mérite, Court déclara « qu'il ne voulait pas peindre Corneille en miniature », et sans se préoc-

cuper de la modicité de la somme, il exécuta la grande page d'histoire qui décore si magnifiquement la salle de nos réunions. Il appartenait à l'Académie de reconnaître cette noble conduite. Dans la séance publique du 30 août 1831, M. le Dr Blanche, président de l'Académie, remettait à Court, comme marque de la satisfaction et de la gratitude de la Compagnie, une médaille d'or de 600 fr. à l'effigie du Poussin. Le *Précis* de 1831 contient, en outre, une gravure au trait, par M. Brevière, du tableau offert par M. Court à l'Académie, et M. le Dr Hellis en a donné dans ce même volume, page 159, une description aussi élégante que judicieuse.

A un talent éprouvé, M. Court joignait une grande modestie; il était obligeant et généreux; sa distinction, son urbanité lui conciliaient tous les suffrages, et suivant l'expression de l'un de nos devanciers « forcé d'admirer ses œuvres, on ne pouvait se défendre d'aimer sa personne. » Sa modestie, néanmoins, n'était pas exclusive de cette juste fierté qu'inspire à l'homme de mérite la conscience de sa propre valeur. Il supportait difficilement ce qu'il considérait comme une injustice ou comme un passe-droit. C'est même à l'exagération de ce sentiment qu'il faut attribuer peut-être la résolution qu'il crut devoir prendre dans une circonstance grave et qui paraît avoir exercé une influence regrettable sur sa carrière artistique.

Le gouvernement de 1830 avait mis au concours, pour une grande toile destinée à orner la nouvelle salle de la Chambre des Députés, le sujet suivant : « *Boissy-* « *d'Anglas, président de la Convention nationale, saluant* « *la tête de Féraud, assassiné par la populace révoltée, le*

« 1er *prairial*, *an III.* » L'esquisse de M. Vinchon fut préférée. Court avait concouru. Mécontent de la décision du jury, il en appela à l'opinion publique ; il exécuta son tableau à ses risques et périls, et bientôt après il l'exposait au Salon de 1833. Cette grande page d'histoire, si palpitante d'intérêt et qui se distingue par une touche large, un coloris vigoureux et une verve si brillante, a subi depuis lors bien des fortunes diverses. Acquise par M. Feuillet-Dumas, elle fut successivement exposée par son nouveau possesseur, en France, en Belgique et en Angleterre. Elle séjourna trois mois à Rouen, en 1835, où le public put la visiter dans un local loué à cet effet sur la place des Carmes. Elle fut enfin, en 1845, achetée pour le compte du gouvernement par M. de Montalivet, alors Ministre de l'intérieur, qui en dota le Musée de Rouen. Court y fit plus tard quelques retouches, et il la soumit de nouveau au jugement public à la dernière Exposition des Beaux-Arts, ouverte à Rouen, au mois d'octobre 1864, où elle conquit encore les suffrages d'une nouvelle génération.

Quand on se reporte au *Boissy-d'Anglas* et à la *Mort de César*, on reconnaît la force de conception et la puissance d'exécution dont M. Court était doué. De telles œuvres promettaient un émule et un digne successeur des Jouvenet et des Lemonnier. Pourquoi faut-il que les circonstances lui aient fait trop tôt abandonner cette riche voie de la grande peinture, et n'est-il pas à regretter, comme le disait si bien sur sa tombe le premier magistrat de la cité, « que cet éminent artiste se soit « trop facilement exclu de ces ouvrages monumentaux « que les budgets publics peuvent seuls fournir aux

« peintres d'histoire, ouvrages dans lesquels le génie « s'affirme et où s'acquièrent la grandeur et la suprême « illustration ! (1) »

Malgré cette abstention volontaire, l'œuvre de Court renferme néanmoins de nombreuses et d'importantes toiles. Sans vouloir en donner ici une énumération qui serait trop longue et trop difficile, nous citerons parmi les plus connues : *Saint-Pierre, au pouvoir des Romains, s'embarquant pour Jérusalem* (église Saint-Louis, à Paris); *le Roi Louis-Philippe distribuant les drapeaux à la garde nationale, le 29 août* 1830 (Musée de Versailles); *le Mariage du Roi des Belges, Léopold Ier, avec la princesse Louise d'Orléans* (même Musée); *la fuite de Ben-Aïssa, gouverneur de Constantine; la Bienfaisance*, tableau dédié aux Dames de la Charité Maternelle de Rouen ; *le Martyre de sainte Agnès dans le forum romain*, etc.

Rappelons également parmi les grands travaux dont il fut chargé, les magnifiques peintures du premier salon de l'Hôtel-de-Ville de Paris, avec les dix-huit panneaux qui en dépendent, composition exécutée en 1841 sur la demande de M. de Rambuteau, préfet de la Seine, et la peinture de la coupole d'une nouvelle église de Saint-Pétersbourg, dédiée, en 1850, à saint Isaac.

Court avait un talent tout particulier pour peindre le portrait. On a surtout remarqué, parmi les personnages officiels, ceux du roi Louis-Philippe, de Mme Adélaïde, du Roi et de la Reine de Danemarck, du pape Pie IX, du cardinal prince de Croy, de Mgr Sibour, du maréchal Soult, du maréchal Pélissier, du premier Pré-

(1) Discours prononcé par M. Verdrel, maire de Rouen, sur la tombe de Court. Voir le *Journal de Rouen* du 27 janvier 1865.

sident Franck-Carré, etc., etc. (1). Quoi de plus gracieux et de plus charmant que ses portraits de femme? La vogue s'attachait à ces œuvres; les commandes affluaient dans l'atelier du peintre, et ces travaux multipliés lui ont malheureusement, il l'a plus d'une fois déclaré lui-même, fait négliger des ouvrages plus utiles à sa renommée et plus dignes de son talent.

Nous avons dit que Court était d'un caractère généreux. On pourrait citer de nombreux exemples de son désintéressement. En 1859, à la fin de l'exposition de Ary Scheffer, ses amis le pressèrent de faire aussi dans le même local une exhibition de ses œuvres. Il céda à leurs instances. Mais malgré le travail que cette exposition devait lui demander, et le temps précieux qu'elle devait lui prendre, il exigea que le produit en fût entièrement versé au profit de la caisse des artistes.

Court avait religieusement conservé le souvenir de l'appui généreux prêté à sa jeunesse par sa ville natale. Malgré les travaux nombreux qui semblaient devoir le fixer à Paris, il désirait depuis longtemps revenir dans sa chère Normandie. Cette satisfaction lui fut donnée. Le 11 mai 1853, il était nommé Conservateur du Musée de Rouen, en remplacement de M. H. Bellanger. Il apporta dans ce nouvel emploi le zèle consciencieux et l'activité dont il avait déjà fourni tant de preuves. On

(1) Il faut noter aussi le remarquable portrait de son premier professeur, J.-B. Descamps, qui est au Musée de Rouen. Déjà souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il avait commencé celui de M. Descamps fils, docteur-médecin dans notre ville, auquel il voulait léguer ce souvenir. Il insistait vivement pour terminer. Il fallut que le docteur, qui voyait toute la gravité de son état, s'y opposât lui-même, malgré le regret qu'il devait ressentir de le posséder inachevé.

lui doit la restauration et, pour ainsi dire, la rénovation des salles du Musée. Soutenu par une administration désireuse de seconder dans notre province le mouvement artistique, il sut donner ici à nos expositions de peinture un développement qu'elles n'avaient pas atteint jusque-là. Le succès a couronné ses efforts. Nos peintres les plus renommés s'empressent de profiter de l'hospitalité qui leur est si noblement offerte, et à côté d'eux se placent les œuvres de jeunes talents heureux de se produire et qu'il importe d'encourager.

C'est au milieu de ces travaux que s'est éteinte une existence si largement remplie. Atteint depuis plusieurs mois déjà de la maladie à laquelle il devait succomber, M. Court est décédé à Paris, le 23 janvier 1865. Suivant son désir, ses dépouilles mortelles ont été rapportées à Rouen. Elles reposent au Cimetière monumental, dans un terrain donné par l'administration municipale, qui a voulu, en outre, que les frais de ses funérailles fussent supportés par la Ville. N'est-ce pas là, le plus digne et le plus sûr témoignage de l'estime si justement acquise à l'éminent artiste et des vifs regrets que sa mort inspire à ses concitoyens? Ce n'est pas tout : sous les auspices de la Société des Amis des Arts, une souscription a été ouverte pour lui élever un tombeau. De nombreuses adhésions ont été déjà recueillies, et l'Académie a tenu à honneur de s'inscrire aux premiers rangs.

M. Court avait obtenu plusieurs médailles dans les grandes expositions du Louvre. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et décoré de l'ordre du Danebrog (Danemarck).

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR

M. CONNELLY.
Premier avocat-général près la Cour Impériale de Rouen.

Séance du 12 juillet 1865.

MESSIEURS,

Ma première parole doit être la modeste expression d'un sentiment vrai, l'hommage de ma gratitude pour le vote indulgent de l'Académie qui m'admet parmi ses membres. La parfaite bonté de votre accueil, Messieurs, me rend cet honneur encore plus sensible.

Mais quel est, dans la vie, le jour heureux que n'obscurcisse un nuage? Ce qui trouble ma joie d'avoir obtenu le droit de vous écouter, c'est l'obligation de vous entretenir avec une sorte de solennité.

Un auditeur, peu initié aux conditions de la parole publique, s'étonnerait d'un pareil embarras chez un homme accoutumé, par vingt ans d'exercice, aux luttes

et aux émotions de l'audience. Cette surprise, Messieurs, vous ne la pouvez partager. Horace ne nous reconnaît-il pas, à nous, hommes de droit et de plaidoiries, le consolant privilége d'être médiocres sans cesser d'être estimables.

. . . . . consultus juris, et actor
Causarum mediocris, abest virtute diserti
Messalæ, nec scit quantum Cascellius Aulus,
Sed tamen in pretio est. . . . . .

Nous avons, au Palais, des secours dont je suis privé en ce moment : l'excuse de la nécessité, l'accomplissement du devoir qui a toujours sa dignité, la détermination du sujet qui ressort des besoins de la cause. Ici, quelle sera la justification de ma témérité? où trouverai-je une matière digne de votre attention, accessible à ma faiblesse, conforme aux habitudes de mon esprit?

Rassurez-vous néanmoins, Messieurs; malgré mon assujétissement inévitable aux idées de ma profession, je ne veux ni vous démontrer les inexorables nécessités de la loi pénale, ni passer en revue les contestations produites par le mouvement des affaires ou l'obstination insensée des plaideurs :

. . . . . ferrea jura
Insanumque forum. . . . . .

Sans m'aventurer trop loin de notre domaine, sans visiter des terres étrangères, je ne vous demande pas de me suivre en ces chemins arides. Je désire, Messieurs, vous entretenir un moment d'un magistrat du grand siècle, dont l'imposante et sereine figure exerce sur

mon esprit une sympathique attraction. Je n'exagère point ma pensée : cette attraction n'est ni une adhésion sans réserve, ni une admiration sans mesure, ni même ce culte supérieur que rend l'intelligence subjuguée à la grandeur morale ou au génie dans leurs manifestations souveraines.

La vie irréprochable, les graves vertus, les aimables qualités de d'Aguesseau, ne peuvent remuer le cœur comme la mémoire de Jeanne d'Arc, victime héroïque d'un patriotisme sans tache.

La science profonde du chancelier, la pompe de son éloquence, la rare justesse et l'étendue de son esprit, ne sont que des clartés qui pâlissent devant ces vives lumières qui s'appellent Corneille, Descartes ou Bossuet. Mais l'état habituel de l'homme n'est pas plus l'héroïsme dans l'ordre moral que le sublime dans celui de l'intelligence. La vertu constante d'un grand serviteur du pays ne cesse pas d'être un spectacle profitable, parce qu'elle est dépourvue de ce grand air d'intrépidité, qui fait le prestige des personnages appartenant aux époques troublées de l'histoire. Les généreux efforts du talent qui, sans être doué d'une puissance proprement créatrice, s'élève des régions moyennes et parvient assez près de la sphère la plus haute, méritent à coup sûr notre attention.

La longue carrière et les nombreux ouvrages de d'Aguesseau seraient un sujet trop vaste pour ce cour entretien ; je me limite donc au rapide examen d'une seule œuvre, envisagée même sous un unique aspect. J'ai eu occasion d'étudier ses mercuriales, au point de vue de leur inspiration intime et de la doctrine morale qu'elles renferment. Je les reprends aujourd'hui pour

leur demander ce qu'elles valent comme théorie et comme modèles d'éloquence judiciaire.

Quelle chose étonnante que la parole ! Elle charme, comme ces arts merveilleux qui n'ont d'autre objet que d'enchanter notre vie ; et quand les institutions d'un peuple lui font une place, elle devient une puissance et ose disputer l'empire à la science même de gouverner les hommes. C'est donc une étude d'un vif intérêt que l'analyse de ses moyens et la recherche du secret de sa domination.

Les écrivains qui ont traité de l'éloquence sans avoir jamais parlé en public, ont fait certainement, en discutant les grands modèles, des observations très utiles; mais que cette critique me semble inférieure aux révélations des maîtres eux-mêmes ! D'Aguesseau, par une singularité piquante, n'a pas seulement, comme Cicéron, comme Fénelon, écrit sur ce sujet des ouvrages spéciaux, des lettres ou des dialogues ; il a fait de l'éloquence même l'objet de plusieurs discours, il a parlé de l'orateur en langage oratoire.

Les gens du Roi, au Parlement de Paris, prononcaient deux espèces de harangues, à la reprise des audiences : tantôt, comme le dit d'Aguesseau, *ils entreprenaient de former l'orateur dans le barreau ;* tantôt, *au milieu du sénat, ils traçaient l'image du parfait magistrat.* Les oraisons adressées au barreau s'appelaient proprement discours de rentrée ; on réservait pour les autres le nom de mercuriales. Aujourd'hui, vous le savez, Messieurs, il n'y a plus qu'un discours unique, adressé à la Cour; peut-être l'usage de le terminer par une allocution au barreau est-il un vestige de l'antique distinction. Nous avons de d'Aguesseau, trois discours de rentrée proprement

dits. Ils contiennent sa théorie de l'art oratoire. Le plus célèbre, le discours sur l'indépendance de l'avocat, s'attache principalement à exposer ses idées sur la moralité de la parole ; les deux autres traitent surtout de ses conditions philosophiques et littéraires. En allant au fond des choses, aux principes, on reconnaît aisément une conformité incontestable entre les vues de d'Aguesseau sur l'art oratoire et la doctrine que Fénelon a consignée dans ses dialogues sur l'éloquence et dans sa lettre à l'Académie française. Fénelon, on le comprend, s'occupe davantage de l'éloquence sacrée ; ce qu'il dit du barreau est fort incomplet, injuste même. Né grand seigneur et ayant vécu constamment à la Cour ou au sein du clergé, Fénelon ne semble pas avoir eu, des choses de la justice, cette connaissance exacte et ce sentiment vrai, que Bossuet devait à son origine parlementaire, origine qui a laissé sa visible empreinte sur ce grand esprit ; mais la théorie générale de l'art oratoire, exposée par Fénelon, est à la fois si élevée et si pratique, qu'on peut la transporter tout entière dans ce milieu, étranger à son auteur, et en déduire les préceptes les plus sûrs de l'éloquence judiciaire. Les notions primordiales de cette théorie sont empruntées à la philosophie de Platon, éclairée par le christianisme. Fénelon et d'Aguesseau sont d'accord sur l'idéal moral de l'éloquence, sur la nécessité, pour l'orateur, de la droiture et de la noblesse des intentions.

La formule de Fénelon est dans toutes les mémoires:

« L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. »

D'Aguesseau n'est pas moins explicite ; je choisis au hasard le passage que voici :

« L'éloquence n'est pas seulement une production de l'esprit ; c'est un ouvrage du cœur. C'est là que se forment cet amour intrépide de la vérité, ce zèle ardent pour la justice, cette vertueuse indépendance dont vous êtes si jaloux, ces grands, ces généreux sentiments qui élèvent l'âme, qui la remplissent d'une noble fierté et d'une confiance magnanime, et qui, portant encore plus loin votre gloire que l'éloquence même, font admirer l'homme de bien en vous, beaucoup plus que l'orateur. »

Il ne faudrait pas restreindre cette doctrine, en n'y voyant qu'un précepte de morale sur l'usage de l'éloquence. Comme toute manifestation libre de l'activité humaine, la parole doit, suivant les lois de l'éternelle justice, se proposer un but légitime et l'atteindre par des moyens honnêtes. Son obligation est d'autant plus étroite qu'elle est elle-même plus puissante et exerce sur les choses humaines une plus décisive influence. Fénelon et d'Aguesseau enseignent hautement cette vérité, mais ils enseignent plus encore. Ils combinent, avec cette règle philosophique, une donnée de critique littéraire. Ils croient que la loi morale a sa sanction dans l'ordre de l'esthétique ; ils croient qu'à la générosité des mobiles il est réservé de porter le talent à sa plus haute puissance ; ils croient que les âmes vénales qui prennent tous les masques et servent toutes les causes, s'éloignent du beau autant que du bien, en prostituant à des sophismes les grâces avilies du langage.

Fénelon et d'Aguesseau conçoivent aussi, de la

même manière, la nécessité de cette vie studieuse qui forme l'orateur. Tous deux prédisent une renommée peu durable à ces esprits brillants et présomptueux qui, se tenant pour dispensés de savoir par une facilité trompeuse, osent tout entreprendre sans mesurer leurs forces, surprennent une apparence de réputation, jouissent un moment de l'illusion publique et commencent, au lendemain de leur premier succès, une inévitable décadence.

D'Aguesseau et Fénelon mettent à un autre prix le triomphe légitime. Ils n'ouvrent l'entrée de la carrière qu'à celui qui, par un labeur persévérant, a fait fructifier les dons heureux de la nature. La vue seule du plan d'études qu'ils tracent suffira pour faire reculer celui à qui manque la virile énergie du travail. Que la philosophie révèle au futur orateur la nature de l'esprit humain et les procédés à l'aide desquels il découvre ou démontre la vérité, les passions qui agitent la vie et les devoirs qui la dirigent et la règlent; qu'avant de se présenter devant une nombreuse assemblée, il possède, dans sa plénitude, la science qu'il veut exposer, et que ce fond de doctrine solide soit embelli et rehaussé par la perfection d'une forme épurée au contact des grands modèles. A cette préparation éloignée, par laquelle l'orateur se dispose, dans une obscurité féconde, à paraître dans tout son éclat, doit succéder une préparation prochaine, immédiate, qui précède chaque discours. Ici la méthode de nos deux maîtres n'est plus la même; ils s'écartent l'un de l'autre en sens inverse des habitudes de leurs professions.

La solennité de la chaire chrétienne, l'absence de cette excitation que procure un contradicteur, la né-

cessité, en matière dogmatique, d'une exactitude rigoureuse, l'avantage d'utiliser la même œuvre devant plusieurs auditoires, recommandent d'une façon plausible aux prédicateurs une rédaction fixée, plume en main, et la récitation de mémoire. La variété infinie des causes, l'inutilité de consacrer de longues heures à créer ce qui ne doit vivre qu'un jour, l'impossibilité de prévoir tous les incidents de la lutte et la stratégie de l'adversaire, ont toujours plus ou moins accrédité l'improvisation devant les tribunaux et l'y font aujourd'hui régner en souveraine. Cependant d'Aguesseau préfère la composition écrite et exhorte à la reprendre dès qu'on n'est plus sous la loi de la nécessité. Il y voit le moyen unique de parvenir à la perfection du style dont il était si jaloux. Eclairé par des lumières plus hautes, Fénelon sait mieux distinguer l'orateur de l'écrivain, et comprend pleinement l'incomparable efficacité d'une parole qui naît dans l'âme de l'orateur au moment où ses lèvres la profèrent. Sans doute il y aura des négligences, des redites, des irrégularités, des incorrections; mais, au prix de ces sacrifices, on aura la vie féconde, l'émotion communicative, la persuasion sympathique.

Non-seulement Fénelon préconise l'improvisation, mais il en donne une méthode facile à suivre. Il apprend à préparer un discours par la méditation laborieuse de la matière et par la disposition des idées, en abandonnant le choix des mots à une inspiration qui ne trompera pas la confiance de l'homme exercé et maître de son sujet.

Je reviens à d'Aguesseau. Je ne suis pas éloigné d'admettre que nous touchons ici à l'une des

causes des défauts qui altèrent la perfection de ses œuvres. La préoccupation d'une forme trop étudiée a certainement nui à la libre allure de sa pensée et au mouvement naturel de son style. Un de nos grands critiques contemporains l'accuse d'avoir quelquefois manqué de goût parce qu'il a manqué de génie. (Villemain, *Cours de Littérature*, tome I, page 306.)

Il y a du vrai dans ce reproche. Disciple de l'antiquité et des écrivains du XVIIe siècle, d'Aguesseau avait certainement une notion saine de la beauté littéraire, mais la recherche continuelle de l'élégance et une sorte d'affectation de gravité l'ont jeté parfois, dans une manière guindée et dans une pompe artificielle. C'est par ce travers qu'il s'éloigne, d'une façon si regrettable, de la noble simplicité des beaux génies de son siècle, et notamment du pur atticisme de Fénelon.

Mais si nous devons accepter, sur ce point, la sentence de l'éminent critique, nous nous séparons de lui quand il ajoute :

« Son esprit, enrichi de tant de souvenirs, avait peu de vues et d'idées. Son éloquence, tant vantée au Palais, n'était qu'une rhétorique élégante. »

Si par *vues* et par *idées* il faut entendre des projets de réforme politique, le chancelier de France, dont les doctes innovations ont amélioré les lois de son pays, peut être facilement défendu sur ce terrain. Si le critique lui conteste la force et l'originalité de la pensée, l'œuvre seule des mercuriales suffit à sa justification. Comment refuser ce mérite à l'orateur qui, chargé périodiquement de parler aux juges de leurs devoirs, sut, par l'exposition

de la morale la plus pure, par la peinture des mœurs et des caractères, par la dignité et la grâce de la forme, intéresser son auditoire d'abord et la postérité ensuite, et élever, au lieu d'un œuvre de circonstance, un monument durable?

Les idées lui manquent si peu que l'une des beautés les plus sensibles de ses discours, est celle que leur donnent des pensées vraies, justes, délicates, parfois profondes, exprimées souvent dans une formule saisissante, de façon qu'il serait aisé d'en extraire un choix de maximes. Cela suffit pour établir que d'Aguesseau était plus qu'un rhéteur, sans même qu'il soit besoin de recourir à ses plaidoyers dans lesquels on ne peut méconnaître ni la science solide, ni la force du raisonnement, qualités réservées, ce semble, aux orateurs dignes de ce nom. Mais je vais plus loin : le mouvement pathétique se trouve dans les mercuriales, dans la mesure que le genre comporte. Je n'en citerai qu'une preuve. Les mercuriales, suivant un usage qui s'est perpétué, contiennent un mot de souvenir pour les magistrats récemment décédés. D'Aguesseau, peut-être, par un religieux respect de la vérité, semble, en remplissant ce devoir, avoir mesuré ses développements plutôt au mérite qu'au rang des défunts. Un des éloges auxquels il a donné les proportions les plus considérables est celui de Le Nain, son ami et son successeur comme avocat-général. Ce magistrat, digne de cette succession et de cette amitié, venait d'être ravi, par une mort prématurée, aux plus brillants succès, dans la carrière que d'Aguesseau lui avait ouverte. Inspiré par une affliction profonde, celui-ci n'avait-il pas rencontré les vrais

accents de l'éloquence, quand il était forcé de s'interrompre pour laisser un libre cours aux applaudissements et aux larmes de l'auditoire ?

Soyons donc justes envers cet homme, grand et bon, et sans l'égaler à d'incomparables modèles, ne lui refusons ni le nom ni la gloire de véritable orateur.

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CONNELLY,

PAR M. AMÉDÉE MÉREAUX,

Président.

MONSIEUR,

En faisant entendre dans cette assemblée l'éloge du chancelier d'Aguesseau, vous avez trouvé toutes les oreilles attentives et vous avez captivé bien des esprits compétents. Vous avez été écouté et compris par des membres de la magistrature et du barreau, qui bien mieux que moi sont initiés aux graves questions que vous avez traitées et qui seraient aussi bien plus capables que moi de vous répondre.

Toutefois mon mandat m'impose ce devoir, et j'en assume, je l'avoue, la responsabilité avec un certain orgueil que m'inspire la position même que mes confrères m'ont faite parmi eux, mais non sans me défier de mes forces pour le remplir dignement.

Vous-même, Monsieur, aguerri aux luttes du barreau, exercé à tous les styles de l'art oratoire, vous-même, avec une modestie qui ne fait que rehausser vos mérites, vous nous avez déclaré, tout d'abord, que vous n'étiez pas sans vous apercevoir qu'en prenant ici la parole vous ne vous sentiez plus tout à fait sur votre terrain. Il est vrai que vous avez pris soin de nous rassurer bien vite; et, franchement d'ailleurs, nous n'étions pas très inquiets : tout en exprimant ce que vous appeliez votre embarras, vous nous avez prouvé, tout de suite, combien la parole vous était familière dans tous les genres, et avec quelle facilité vous saviez vous en servir, sur un fauteuil académique, aussi bien qu'au barreau ou à la Cour, avocat éloquent de toutes les causes, magistrat maître de toutes les questions, orateur à la hauteur de tous les sujets.

Vous avez su, Monsieur, avec un tact exquis et tout en restant dans vos habitudes intellectuelles, faire choix d'un sujet du plus haut intérêt pour le monde. Votre aptitude à le traiter n'a pu que rendre plus attachante la lecture du discours que vous venez de prononcer. D'ailleurs, vous joignez la puissance d'une parole autorisée au prestige d'une élocution facile et élégante : vous êtes un sincère admirateur de d'Aguesseau ; vous êtes aussi un de ses brillants disciples.

Vous me laissez peu de choses à dire sur le grand magistrat dont vous avez si éloquemment fait valoir les droits à l'admiration de la postérité. Ma réponse sera donc d'abord un écho de vos dernières paroles et je déclarerai que c'est n'*être que juste envers cet homme grand et bon que de lui décerner le nom et la gloire de véritable orateur.*

Permettez-moi d'ajouter quelques traits à la physionomie historique du grand chancelier de France.

La Bruyère a dit : « *L'éloquence est un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres.* » Certes, cette définition du grand penseur n'a jamais été mieux justifiée que par d'Aguesseau, dont la parole si imposante de son temps, n'a rien perdu de son pouvoir et, de nos jours encore, est la plus sûre et la plus persuasive conseillère de tous les jeunes hommes qui, entrés dans l'ordre judiciaire, cherchent à acquérir les qualités qu'imposent les devoirs de leur honorable profession.

D'Aguesseau est aussi, par excellence, *le vir probus dicendi peritus* de Quintilien. Quelle puissance ses mœurs irréprochables et la moralité de sa vie tout entière ne donnent-elles pas à ses préceptes, dont la plus grande éloquence était dans l'exemple qu'il offrait lui-même de toutes les vertus de l'homme privé et du magistrat. Ainsi, lorsqu'il recommande et enseigne au barreau l'indépendance, cette vertu radicale de la société moderne, n'en est-il pas lui-même un modèle achevé ?

On pourrait citer plusieurs faits qui prouvent que, pour conserver lui-même cette indépendance, il ne craignit pas de compromettre et de risquer même sa haute position.

Sous la Régence, d'Aguesseau, qui avait succédé au chancelier Voisin, eut le courage, pour obéir à sa conscience, de braver le courroux et le despotisme de Dubois, ce détestable ministre du Régent.

En 1717, la trop célèbre banque de l'Ecossais Law prenait de telles proportions et tendait si fort à l'enva-

hissement des capitaux de l'Etat, des grandes entreprises commerciales et des fortunes particulières, que le Parlement en fut alarmé. Le chancelier d'Aguesseau s'était opposé, autant qu'il avait pu le faire, aux combinaisons intéressées et aux vues ambitieuses de Law. Bientôt, pour faire face aux dettes énormes du gouvernement et aux dépenses que pouvait nécessiter une guerre possible avec l'Espagne, le ministre voulut avoir recours à des mesures extrêmes et faire plusieurs règlements que le Régent approuvait, parce qu'il les trouvait utiles, mais que le chancelier jugea dangereux et qu'il blâma. Le ministre ne tarda pas à se venger. D'Aguesseau fut exilé à sa terre de Fresnes, où il vécut dans la retraite jusqu'en 1720, époque à laquelle il fut rappelé et réintégré garde-des-sceaux, pour remplacer M. d'Argenson.

Le chancelier devait rencontrer encore sur son passage ce Dubois, devenu cardinal et premier ministre en 1722. Ce fut une nouvelle occasion de signaler son indépendance. Le Régent avait décidé que son favori prendrait la première place au conseil, après les princes du sang. A la séance où Dubois vint user de ce privilége, le chancelier d'Aguesseau se retira avec le duc de Noailles et les maréchaux de Villars et de Villeroy. On tenta de négocier cette affaire de préséance arbitraire, mais le chancelier soutint avec une inébranlable fermeté les prérogatives de son rang. Il fut, pour la seconde fois, exilé à Fresnes, et il ne reparut plus à la cour que sous le règne de Louis XV, pendant le ministère de Fleury. Ce ne fut qu'en 1737 qu'il redevint garde-des-sceaux, haute dignité dont il avait si noblement sou-

tenu l'honneur et qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1751, à l'âge de 82 ans.

Voilà ce que j'ai cru devoir rappeler de sa vie publique, non pour vous la faire apprécier, à vous tous qui la connaissez mieux que moi, mais pour lui rendre un nouvel hommage. Quant à sa vie privée, elle ne fut ni moins bien remplie ni moins honorable.

D'Aguesseau avait épousé la fille d'Olivier d'Ormesson, conseiller au Parlement, qui fut rapporteur du procès de Fouquet, et qui résista si énergiquement à tous les ministres qui voulaient la mort du contrôleur général disgracié, accusé et livré à la justice.

On ne put pas obtenir de d'Ormesson qu'il s'écartât de la stricte vérité dans son rapport. Aussi son nom fut-il toujours considéré à la cour. Lorsque son fils fut présenté à Louis XIV, le grand Roi lui dit: « *Je vous* « *exhorte*, monsieur, *à être aussi honnête homme que le* « *rapporteur de M. Fouquet.* »

C'était un bel héritage que le conseiller d'Ormesson laissait à d'Aguesseau, qui fut le fidèle conservateur des vertus de cette respectable famille.

Le chancelier d'Aguesseau possédait parfaitement les langues grecque et latine dans lesquelles il écrivait aussi purement qu'en français. Ce qui était plus rare dans ce temps de classisme antique, il parlait presque toutes les langues vivantes. Par son universalité il a plus d'un rapport avec Cicéron : jurisconsulte profond, savant législateur, il a successivement illustré toutes les magistratures. Homme de lettres, philosophe, puis-

sant orateur, poète élégant, il a cultivé toutes les connaissances humaines.

On a dit de lui : *Il pensait en philosophe : il parlait en orateur : il vécut en sage.*

La magistrature a ses illustrations, comme la guerre a ses héros, comme la poésie a ses pléïades, les arts leurs étoiles, les sciences leurs flambeaux. La sagesse, le courage, le génie, ces dons divins de l'intelligence, ont, à différents degrés, leurs manifestations dans les actions éclatantes, ou dans les sublimes œuvres de certains hommes d'élite, que fournissent successivement toutes les époques, tous les pays, tous les âges de l'humanité. Ces hommes, ce sont nos législateurs, nos guerriers, nos poètes, nos artistes, nos savants. La popularité qui s'attache à leurs noms n'est pas toujours proportionnée à leurs mérites ; il en est même qu'elle oublie. Ainsi, à côté des grands hommes, entourés d'une auréole de gloire, viennent se placer modestement, et quelquefois à l'ombre, les hommes utiles. Ils sont pourtant les bienfaiteurs de la Société, qui trop souvent les néglige, tandis qu'elle devrait leur assurer les impérissables honneurs d'une juste et durable renommée.

Le chancelier d'Aguesseau, si haut placé dans l'esprit de la magistrature et du barreau, n'a pas toute la renommée populaire que lui mériteraient si bien les immenses services qu'il a rendus à l'ordre judiciaire, qui en rend tous les jours de si grands à la société. Vous avez vivement ressenti, Monsieur, ce déni de popularité envers un grand esprit, dont vous comprenez toute l'élévation, et vous avez, en toute occasion, cherché à le faire connaître pour le faire admirer.

En vous présentant dans cette Compagnie, votre premier soin a été de demander justice pour d'Aguesseau, « *sans l'égaler*, dites-vous, *à d'incomparables modèles.* » Cette justice lui était rendue d'avance, et, en effet, parmi nous, le nom du grand chancelier a toujours été placé après le grand nom historique de Cicéron et à côté de ceux de Quintilien, dans l'antiquité, et de L'Hospital, de Molé, de Bacon, de Lamoignon et de Malesherbes, dans les temps modernes.

Permettez-moi de réclamer la même réparation en faveur de certains hommes éminents dont le Parlement de Normandie s'honore, et de demander une place près de d'Aguesseau pour Le Pesan de Boisguilbert, lieutenant général au Bailliage de Rouen, sous Louis XIV, pour Hue de Miromesnil, un des derniers ministres de Louis XVI, et pour Thouret, le dernier président de l'Assemblée constituante.

Je commencerai par le moins connu, qui pourtant n'est pas le moins digne de l'être.

Le Pesan de Boisguilbert était lieutenant général au Bailliage de Rouen vers 1697. Ce fut un dévoué serviteur de Louis XIV et un non moins dévoué citoyen de son pays.

Au moment où le roi, inquiet de la situation déplorable des revenus de l'Etat, effrayé de l'épuisement de la nation, avait ordonné une enquête sur l'état de la France, les mémoires envoyés par les intendants des provinces offraient un tableau désolant. Boisguilbert, fort de ses études sur la valeur de l'argent, sur la richesse des peuples, sur l'économie financière du pays, et animé d'un ardent patriotisme, se rendit à Paris,

alla trouver le contrôleur général Pontchartrain et lui déclara qu'il apportait les moyens de sauver le royaume : « *Ecoutez-moi avec patience*, lui dit-il ; *vous me prendrez* « *d'abord pour un fou*, *ensuite vous verrez que je mérite* « *attention*, *et*, *enfin*, *vous demeurerez content de mon* « *système.* »

Pontchartrain se mit à rire, lui répondit brusquement qu'il s'en tenait au premier, et lui tourna le dos. C'est ainsi que Saint-Simon raconte cette malencontreuse entrevue.

Boisguilbert était trop convaincu pour renoncer à ses projets. Il publia, dans la même année, le travail qu'il avait proposé à Pontchartrain et qui avait pour titre : *le Détail de la France.*

Cet ouvrage renferme des erreurs historiques, des jugements hasardés sur les hommes et sur les faits. Ces erreurs sont affirmées avec une éloquence incisive qui ne dispose pas le lecteur à les pardonner. Aussi, à ce sujet, a-t-il encouru l'amère censure de Voltaire. Mais on y remarque une hardiesse et une portée de vues dans les théories qu'il développe, qui témoignent d'une rare pénétration d'esprit et d'un sentiment avancé de l'avenir.

« Il ouvre, dit Henri Martin, une voie nouvelle à la « pensée par ses vigoureux efforts pour atteindre et « pour formuler les lois économiques. Il est le premier, « si nous ne nous trompons pas, qui ait essayé de « donner scientifiquement la théorie de la richesse « publique et ses définitions, et ses propositions sont « souvent justes et presque toujours profondes, quand « même elles sont contestables. »

Je ne résiste pas au désir de vous citer quelques idées théoriques de cet économiste de la veille.

« La richesse, dit-il, est dans le pouvoir de se procurer « l'entretien commode de la vie et non dans la posses- « sion des métaux précieux, qui ne sont que le signe « de la richesse.

« Il y a deux sortes de richesses réelles : les fruits de « la terre et les biens d'industrie.

« Consommation et revenu sont une seule chose.

« Dans l'échange, les pays qui produisent les denrées « ont l'avantage sur ceux qui produisent l'or.

« Les denrées ne servent qu'une fois et l'argent sert « toujours, sous la condition, toutefois, de circuler.

« L'argent forme autant de revenu qu'il fait de pas.

« La solidarité d'intérêt existe individuellement « entre les hommes, collectivement entre les pro- « vinces d'un même Etat, universellement entre les « peuples.

« Dans toute espèce d'échange, le profit doit être égal « entre le vendeur et l'acheteur : c'est ce qui ne peut « être assuré que par la concurrence et la liberté de la « production. La nature veut la liberté de l'industrie ; « c'est à la nature et non aux hommes qu'appartient la « police de l'ordre économique. »

Telles sont les pensées et les vues, non-seulement d'évidente actualité pour son époque, mais d'avenir intuitivement pressenti et deviné, qui se trouvent dans les œuvres de Boisguilbert, dans le *Détail de la France*, le *Traité des grains*, la *Dissertation sur la richesse, l'argent et les tributs*, et le *Factum de la France*.

N'est-il pas curieux de voir un haut fonctionnaire de

Louis XIV préconiser et prédire ainsi le système du libre-échange, le régime économique du XIXe siècle?

Ses travaux sérieux et théoriques d'économiste n'empêchaient pas Boisguilbert de cultiver les lettres: on a de lui deux traductions estimables, qui prouvent que, ainsi que d'Aguesseau, il était fort lettré et versé dans les langues anciennes. Il a traduit du grec l'*Abrégé de l'Histoire romaine de Dion-Cassius de Nicée,* par Xiphilin: abrégé d'autant plus précieux que le grand ouvrage de Dion-Cassius est perdu. Il a également traduit un fragment d'*Histoire romaine* (de Marc-Aurèle, IIe siècle-161 à Maxime, IIIe siècle-238) de l'écrivain grec Hérodien. Il a laissé une nouvelle historique, *Marie Stuart.*

Un autre magistrat Rouennais a droit encore à une belle place dans ces souvenirs du Parlement de Normandie. C'est Hue de Miromesnil qui, de premier président du Parlement de Rouen, devint membre du grand Conseil sous Louis XVI et garde-des-sceaux en 1774, sous le ministère de Maurepas, son parent.

Il occupa ce poste éminent jusqu'en 1787 et n'en fut dépossédé que par un motif qui lui fait honneur. Il prit courageusement le parti de Necker, dont le ministre Calonne attaquait vivement les actes administratifs. Necker ayant demandé à se défendre en présence du roi et face à face avec son accusateur, le roi lui avait fait dire qu'il était satisfait de ses services, mais qu'il lui ordonnait le silence. Necker avait alors publié et répandu un mémoire justificatif, et son successeur, l'ex-contrôleur général Joli de Fleury, avait déclaré par écrit que la justification de Necker était basée sur l'exacte

vérité. Miromesnil fit parvenir jusqu'au roi la lettre de Joli de Fleury. Calonne ne pardonna pas au garde-des-sceaux cette démarche et provoqua sa destitution.

Miromesnil a eu l'honneur de participer à l'abolition de *la question préparatoire*, en rédigeant la déclaration du 26 août 1780, qui proclamait cette sage et humaine réforme, depuis si longtemps désirée, et dont l'accomplissement, bien que tardif, n'en honore pas moins le règne de Louis XVI.

Miromesnil n'était pas un génie, mais c'était un homme intègre, sage et modéré. Il était lettré et trouvait un grand charme dans les travaux de l'esprit. Ses impérieuses fonctions de premier président du Parlement de Normandie ne l'avaient pas empêché de pratiquer le culte des Belles-Lettres.

Il était membre de l'Académie de Rouen, et dans le *Précis analytique* (publié en 1817) des *anciens Mémoires sur les travaux de la Compagnie depuis* 1771 *jusqu'à* 1780, on voit que Miromesnil fut, en 1772, rapporteur d'une Commission dont faisaient partie MM. Ballière et d'Ornay et qui était chargée de l'examen d'une traduction en vers latins des fables de La Fontaine par le P. Giraud.

Voici en quels termes le rapport de M. Miromesnil fut apprécié dans le procès-verbal de la séance où il l'avait lu :

« La critique judicieuse de M. le rapporteur prouve « qu'il sait allier le commerce des muses avec les graves « méditations de la magistrature, et qu'il ne croyait « pas déroger à la dignité de premier magistrat en « laissant reposer à propos la balance de Thémis pour « badiner avec les Grâces. »

Style de l'époque, non affranchi encore du joug des Grecs et des Romains.

Thouret : voici un nom bien connu. C'est celui d'un enfant de la Normandie, homme de bien dans la vie privée, esprit élevé et ferme, noble caractère dans la vie publique. Il était avocat au Parlement de Rouen, lorsqu'il fut envoyé en 1789 à l'Assemblée constituante. Sa capacité et son honorabilité lui valurent l'honneur de la présidence de cette illustre Assemblée. C'est lui qui en 1791, le 30 septembre, déclara que l'Assemblée constituante, dont il était le dernier président, avait accompli sa mission et terminé ses séances.

Thouret a laissé un ouvrage, qu'il composa, pour l'éducation politique de son fils, dans la prison du Luxembourg, où il était en société de François de Neufchâteau. C'est dans ces tristes moments, lorsqu'il ne se dissimulait pas que la mort l'attendait bientôt, qu'il conçut et écrivit cet ouvrage, de peu d'étendue, mais d'un mérite réel parce qu'il est utile et que l'instruction y est présentée sous une forme concise et intéressante : c'est un *Abrégé des révolutions de l'ancien Gouvernement français*, extrait *de l'abbé Dubos et de l'abbé Mably*.

On sait que Thouret eut le sort des Girondins, ses amis, et qu'il périt sur l'échafaud révolutionnaire avec le vertueux Malesherbes en 1794.

François de Neufchâteau, sous les yeux duquel Thouret a écrit son abrégé, échappa au sort de son infortuné compagnon, grâce au 9 thermidor. Dans la préface du *Conservateur*, où il a publié plus tard la première partie

de cet abrégé, il s'exprime ainsi sur le mérite de l'ouvrage :

« Le précis de l'abbé Dubos, sur l'*Etablissement des* « *Francs dans les Gaules*, est un chef-d'œuvre d'analyse. « En soixante-huit pages Thouret a resserré la subs- « tance de trois volumes. — On sait que les titres des « livres sur l'histoire de France remplissent à eux seuls « quatre tomes *in-folio*. Ce serait donc un grand et utile « travail que celui d'abréger les plus importants de ces « livres et d'en tirer la quintessence comme Thouret a « su exprimer celle de Dubos. »

La mémoire de Thouret est consacrée dans la ville de Rouen dont une rue porte son nom. Les noms de Boisguilbert et de Miromesnil sont désormais désignés à nos édiles pour être donnés à des voies nouvelles dans les quartiers qui doivent compléter la transformation de notre cité renaissante.

Voilà de belles gloires dues à l'intelligence et qui appartiennent à la magistrature, à la noblesse de la robe, à l'ordre parlementaire. Elles ont eu pour point de départ le Palais-de-Justice, où règne la parole, c'est-à-dire la pensée humaine et la révélation divine.

Ah! oui, Monsieur, vous avez raison : *quelle étonnante chose que la parole!*

Dieu créa l'homme à son image, dit la Bible : c'est certainement en lui donnant la parole en même temps que la vie. Pourquoi la vue, pourquoi l'ouïe, pourquoi le toucher, le goût, l'odorat, sans la parole pour exprimer toutes les impressions de ces cinq sens? On a dit que la parole était un sixième sens ; mais, mieux que cela, Ballanche l'appelle le sens social. La parole, en

effet, est l'organe de nos sens et elle est un sens de plus qui rattache l'homme à ses semblables et qui le rend apte à vivre en société.

Quel est l'immense, l'universel pouvoir de la parole? Et comme on comprend bien que des esprits supérieurs qui sentaient toute son irrésistible puissance aient voulu en régler et en diriger l'usage! Ainsi Cicéron : ainsi d'Aguesseau : ainsi Fénelon.

Qu'ils agissaient sagement ces hommes inspirés, ces génies divinateurs! Ne dirait-on pas qu'ils ont prévu qu'on pourrait un jour tendre un piége à l'humanité par cette perfide et exécrable définition : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » Si j'ai rappelé cette définition attribuée à un célèbre diplomate, qui ne l'a peut-être jamais formulée, mais à qui on en fait le triste honneur, parce qu'on ne prête qu'aux riches, c'est pour y flétrir un abus condamnable de l'esprit.

Déplorons les méfaits de l'esprit quand il ne consulte pas le cœur et reposons-nous bien vite sur une autre définition, noble et édifiante : « L'*homme*, dit M. de « Bonald, ne peut parler sa pensée, sans penser sa pa- « role. » Cet aphorisme, c'est la vérité, c'est la moralité humaine : c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la parole, si, toutefois, il est un éloge possible pour ce qui, venant de Dieu, est au-dessus de toute appréciation humaine.

Redisons avec M. de Bonald que l'homme ne peut parler sa pensée sans penser sa parole, et surtout arrêtons-nous au sens moral de cette vérité : que l'homme ne doit pas pouvoir faire autrement que de penser ce

qu'il dit. Les pensées mauvaises même valent mieux que le mensonge.

Elle est si belle, si puissante, la parole unie à la vérité! Elle est la raison d'être de la société, l'âme de la famille humaine : elle en fait tout le charme, toute la force, tout le bonheur. Elle prie, elle aime, elle console : elle combat l'injustice, elle sert l'amitié : elle traduit tous les arts ; elle les enseigne, elle les transmet. La parole parle la peinture qui, en échange, peint la parole : quand la parole se fait poésie, elle devient la sœur de la musique ; et quelle harmonieuse et ravissante union que celle de ces deux sœurs divines !

La parole sauve la patrie avec Cicéron, comme elle a arrêté l'invasion étrangère avec Démosthènes ; elle fait les croisades avec Pierre l'Hermite ; elle vulgarise la philosophie avec Ramus ; elle est la bienfaitrice de l'humanité avec saint Vincent-de-Paul ; elle domine l'esprit avec Bossuet ; elle pénètre le cœur avec Fénelon ; elle règle la justice et fait respecter les lois avec d'Aguesseau ; elle fait les révolutions avec Mirabeau ; elle les appaise avec Lamartine ; elle fait les campagnes d'Italie et d'Egypte avec Napoléon.

Mais, ainsi que tout mal a son antidote, tout bien a son antithèse. La parole a ses excès, ses erreurs, ses dangers. Je m'aperçois, en ce moment, que je suis sur le point de me laisser entraîner à une des trop fréquentes erreurs de cette parole dont il est plus facile d'abuser qu'il ne l'est de s'en bien servir.

Aussi vais-je me hâter de conclure, en vous assurant

de nouveau, Monsieur, que l'Académie est heureuse de vous compter désormais parmi ses membres

En réclamant d'avance votre active coopération, elle sent tout le prix du contingent de lumières et de goût que voudra bien apporter à ses travaux philosophiques et littéraires un digne héritier des pures traditions de cette ancienne magistrature de France, dont le chancelier d'Aguesseau est une des plus glorieuses personnifications.

NOTE

SUR UNE REMARQUABLE

SÉPULTURE ROMAINE

TROUVÉE A LILLEBONNE EN 1864,

PAR M. L'ABBÉ COCHET.

(Séance du 23 décembre 1864.)

Le vendredi 8 novembre 1844, je descendais dans le caveau sépucral de Gilles Dufay, rencontré ce jour-là même sous l'église du collége royal de Rouen (1). Le mercredi 8 novembre 1864, je me rendais à Lillebonne pour y visiter la caisse funèbre d'un riche gallo-romain trouvée le 26 octobre précédent, par les terrassiers de M. Alfred Lemaistre. Cette découverte avait eu lieu sur le penchant d'une colline dans le labour où M. Lemaistre préparait l'assiette d'un pavillon qu'il désire élever. La sépulture était à 30 mètres de l'ancienne voie romaine qui conduisait à Rouen, et à 200 mètres à peine de la belle habitation antique que j'ai fouillée, en septembre dernier, sur le bord du chemin d'Alvimare (2). Du reste, pour mieux faire apprécier au lecteur la

(1) *Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8° de 10 p. avec pl. Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen*, 2e sem. p. 293-307 avec pl.

(2) Le *Nouvelliste de Rouen* du 23 septembre 1864. — *Revue de la Normandie* de 1864; t. IV, p. 249-50. — *Journal de Bolbec* du 12 novembre 1864. — Brianchon, « Les nouvelles antiquités de Lillebonne, »

position véritable de notre découverte, nous mettons sous ses yeux, d'après l'Agent-Voyer cantonal, un plan descriptif de Lillebonne où les principaux monu-

in-8° de 16 p. Bolbec, Valin, 1864 ; et in-12 de 21 p., 1865. — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, p. 167-71.

L'édifice dont nous parlons, et dont le plan, gravé à la p. 181, prouve toute l'importance, devait être richement décoré, à en juger par les sculptures rencontrées au milieu des débris. Nous avons recueilli des tronçons et des bases de colonnes, des fragments de bas-reliefs et des restes de statues. Nous signalerons spécialement une représentation du dieu Mithra qui semble indiquer la présence d'un *Sacellum* ou d'une *Cella*. Dans le même quartier on a trouvé plusieurs lampes et débris de lampes en terre cuite, semblables à celle-ci.

Ces lampes seraient-elles votives ?

Qu'on nous permette de reproduire encore le fourneau ou *præfurnium* de l'hypocauste. Il donnera l'idée de l'élégance du monument.

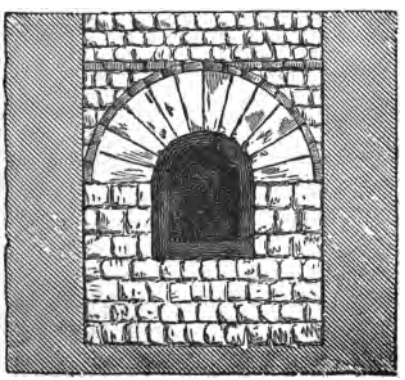

ments de la ville sont mis en rapport avec notre caveau sépulcral.

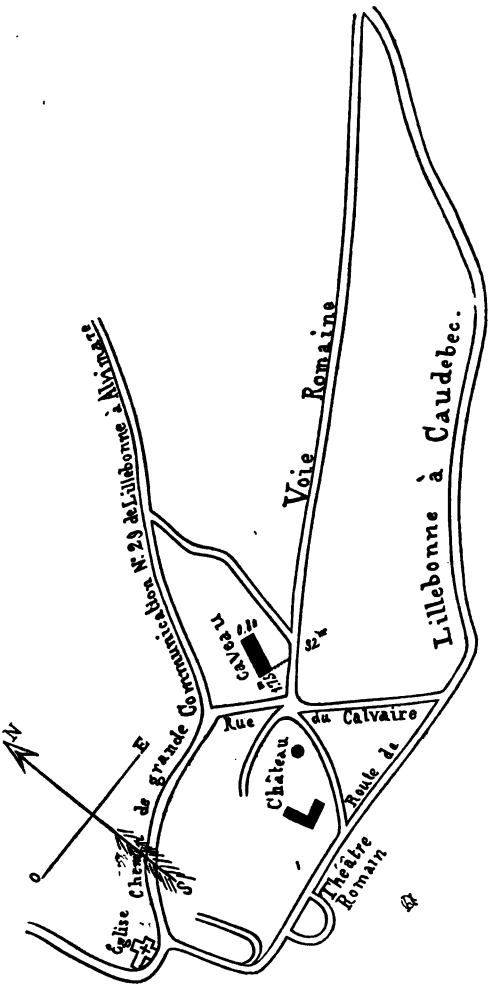

PLAN DE LILLEBONNE OU FIGURENT L'ÉGLISE, LE CHATEAU, LE THÉATRE ET LE CAVEAU SÉPULCRAL DE 1864.

A ce plan topographique, nous joignons le dessin géométral de l'importante construction romaine, exhumée pendant le mois qui précéda l'apparition de la sépulture.

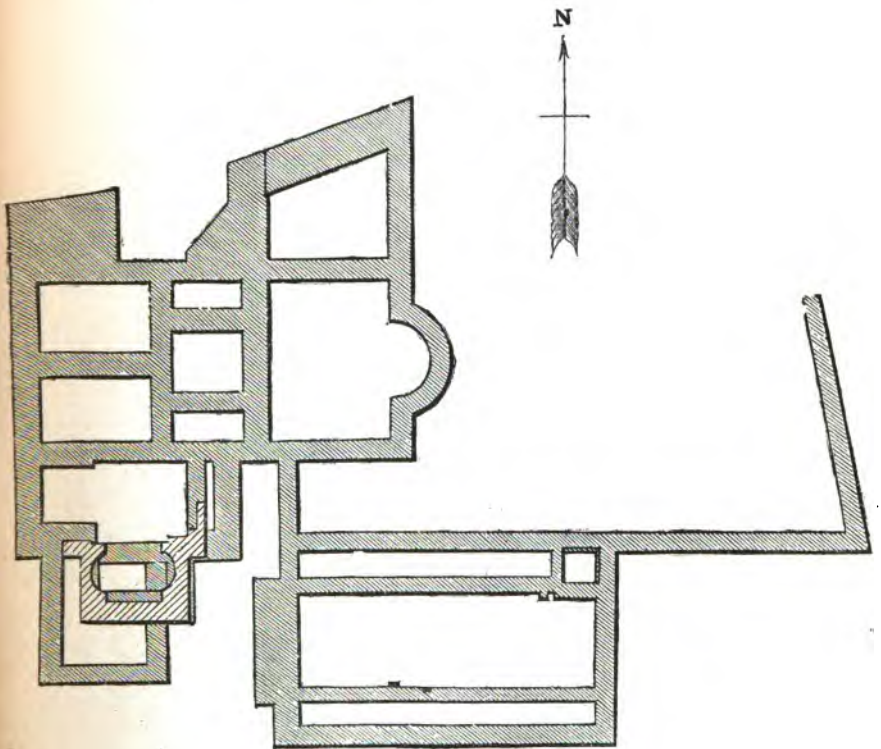

Echelle de 0m,01 pour 3 mètres

PLAN DE L'ÉDIFICE ROMAIN EXPLORÉ EN SEPTEMBRE 1864.

Grâce aux journaux, la trouvaille funéraire avait fait bruit dans le pays. Ses heureux propriétaires, assurés de l'intérêt qu'elle devait m'inspirer, eurent la bonté de conserver intact le lieu du dépôt jusqu'au moment où je pourrais le visiter. C'est pour cela qu'avant de procéder à l'inventaire détaillé des objets, je demande la permission de dire un mot de la cachette plus de seize fois séculaire qui les recelait.

Le contenant était loin de faire soupçonner le contenu. On ne voyait pas ici un de ces caveaux maçonnés et appareillés avec le plus grand soin. La caisse était faite d'une manière simple et presque grossière. Elle consistait en pierres brutes à peine dégrossies. Le fond même n'avait pas été dallé. C'était une assise de craie simplement nivelée. Sur les quatre faces, les dalles étaient posées à champ, à la profondeur d'environ 60 centimètres, et elles formaient un carré variant de 85 à 90 centimètres. Tout cela était recouvert avec une dalle brute épaisse de 12 centimètres et mesurant 1 mètre 10 centimètres dans tous les sens.

Ce caveau sépulcral avait été creusé à une assez grande profondeur. Malgré le tassement de la culture, il était encore à 2 mètres 40 centimètres du sol superficiel. Il avait été taillé dans la craie marneuse entamée pour cet effet. Sa coupe n'avait pas été faite perpendiculairement; on avait cavé dans le flanc occidental de la colline. La terre remuée indiquait suffisamment la marche suivie par les travailleurs anciens. Aucun vestige de maçonnerie n'ayant été remarqué dans le sol supérieur, il ne me paraît pas possible de supposer ici la présence d'un cénotaphe, d'une colonne ou d'une inscription funéraire. Mais il ne me semble pas impos-

sible qu'il ait existé autrefois un tertre ou tumulus que la culture aura détruit (1).

Ne pouvant donner ici le plan de la caisse de Lillebonne, qui a disparu, ni la disposition des vases, que nous n'avons pas connue, nous reproduisons, pour la faire mieux comprendre, une caisse funèbre entièrement pareille, qui a été trouvée en Angleterre en 1835.

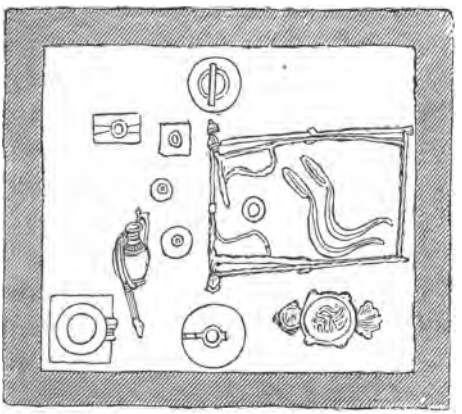

CAISSE SÉPULCRALE ROMAINE DE BARTLOW-HILL, ESSEX (1835), SEMBLABLE A CELLE DE LILLEBONNE (1864).

(1) L'hypothèse d'un tumulus que je risquais tout d'abord, me basant sur l'analogie générale, me paraît à présent plus fondée que jamais, en rapprochant la découverte de Lillebonne de celle de Bartlow-Hill, dans le comté d'Essex, en Angleterre. En avril 1835, on fouilla dans la paroisse de Ashdon un des quatre tumuli de Bartlow, et on trouva, comme à Lillebonne, une caisse carrée contenant une urne de verre, un plat en bronze, deux aiguières, deux strigilles aussi en bronze, une *sella plicatilis* en fer, une lampe en bronze, des vases aux offrandes en terre et en verre comme les nôtres. Voir l'*Archæologia*, vol. XXXVI, p. 300-307, pl. XXXI à XXXV.

Comme je l'ai déjà dit, ce caveau était voisin d'une des voies antiques de *Juliobona*, qui toutes, du reste, étaient bordées de sépultures. Celle où nous sommes était la plus importante et la plus fréquentée, puisque sortant du *Castrum* même par la *porte Césarine*, elle conduisait à Rouen, à Paris, à Lyon et à Rome. Avant le caveau actuel, nous avons vu, en 1856, M. Delacourt découvrir sur cette même voie un curieux *dolium* funèbre aux environs de la chapelle de Saint-Léonard (1). Nous savons également qu'en 1806 l'ingénieur Leboullenger vit et dessina à Lillebonne de beaux vases cinéraires rencontrés près d'une briqueterie, sur l'ancien chemin de Caudebec (2).

A présent que nous avons décrit la caisse funèbre, hâtons-nous de dire ce qu'elle contenait.

Malheureusement, nous n'avons pas vu les choses en place, et c'est là une grande lacune dans notre étude. La science de l'antiquité ne peut réellement progresser qu'à l'aide d'observations faites sur la nature même des choses. Quand les objets sont une fois sortis du milieu où les déposèrent les hommes des anciens jours, ils perdent pour l'archéologue la plus grande partie de leur valeur; ce ne sont plus que des pièces de musée ou d'étagère.

Nous convenons volontiers que, dans l'incinération, le placement des objets a moins d'importance que dans l'inhumation. Mais pour le véritable savant, la vue des

(1) *Revue archéologique*, XIVe année, p. 600-619. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 225; 2e édit., p. 403.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 107; 2e édit., p. 121. — *Voyage dans le départ. de la Seine-Inf.*, par M. Leboullenger. Mss. de la Bibliothèque publique de Rouen.

choses en place a un charme indéfinissable; pour une foule d'objets, leur vraie destination ne saurait s'interpréter que par le lieu précis qu'ils occupent dans la tombe. C'est ainsi qu'à Lillebonne, dans le monument que nous décrivons, il est plusieurs pièces dont nous ne pouvons donner la raison. Par exemple, il existe une belle anse de bronze munie de deux anneaux de suspension dont il est impossible de se rendre un compte exact, parce que les liens de cuir ou de fil qui l'attachaient à l'objet principal ont disparu. La place que cet objet occupait dans le dépôt, si elle eût été observée avec soin, eût probablement éclairé le mystère de son rôle, devenu aujourd'hui à peu près impénétrable.

La première chose qui apparaisse et que nous devions signaler au lecteur, parce qu'elle est le meuble principal dont tous les autres ne sont que l'accompagnement, c'est l'urne qui contenait les restes du défunt. Ces ossements, quoique passés à un feu violent, indiquent pourtant un adulte fort et puissant; on reconnaissait cela aux fémurs dont les cols se sont bien conservés. Ces os brûlés étaient déposés dans une urne de verre de forme circulaire, mais un peu déprimée, car, sur une circonférence de 80 centimètres, le vase ne mesurait que 28 centimètres d'élévation. Si l'on excepte son aplatissement, cette urne ressemblait à toutes celles que nous avons trouvées aux Loges, à Cany, à Fécamp, à Barentin et dans le reste du pays de Caux. Comme ces dernières, elle était munie d'une anse, d'un col et d'un goulot, remarquables par leur épaisseur.

Comme les urnes rencontrées à Bolbec et à Ételan, celle de Lillebonne était renfermée dans un tube de

plomb qui lui servait d'enveloppe. Ce cylindre, haut de 33 centimètres et large de 27, ressemble assez bien, sauf les anses, à ces seaux de ménage qui desservent nos appartements. Comme ses frères de Bolbec et d'Ételan, dont il est assurément contemporain, le seau de Lillebonne est orné au dehors de décorations saillantes : c'est une série de bâtons composés d'oves et de perles, et dont le croisement forme des croix de Saint-André. J'ai compté cinq de ces croix séparées par un bâton perpendiculaire. Dans les compartiments, supérieur et inférieur, sont contenus des cercles également saillants. Sur le couvercle, des bâtons transversaux forment une croix grecque qui renferme trois cercles dans chaque compartiment. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces cercles et ces croix se retrouvent sur toutes les urnes de plomb de cette époque. On les rencontre également sur les sarcophages en plomb du IVe et du Ve siècles (1). Ces signes ont-ils un sens mystérieux et symbolique? C'est ce que nous ignorons complètement. Nous ne saurions, toutefois, y voir un emblème chrétien. Nous n'avons aucune preuve que les chrétiens de nos contrées aient jamais brûlé les corps; la fin de l'incinération coïncide parmi nous avec le commencement du christianisme.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer que cette forme d'urne circulaire en plomb semble jusqu'à présent particulière à Lillebonne et à ses environs. Jusqu'à ce jour nous ne pouvons encore

(1) Roach Smith, *Roman sepulchral romains discovered near the Minories*, *London*, apud *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 45-62, pl. XIV. — L'abbé Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 43, 50.

citer que trois enveloppes cinéraires de ce genre, et toutes trois appartiennent au rayon de la cité des Calètes. La première a été trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, vers 1830, la seconde à Bolbec, en 1840, la troisième à Saint-Maurice-d'Etelan, en 1852 (1).

(1) Depuis que nous avons tracé ces lignes, nous avons lu dans le recueil intitulé : *Congrès archéologique de France, séances gén. tenues en* 1862 (t. XXVI, p. 108) un fait qui nous semble analogue. En juin 1862, M. de La Prairie signale au Congrès de Saumur, un cylindre en plomb déposé au musée de Soissons et renfermant une urne cinéraire. M. de Caumont rapproche ce fait de l'urne de Bolbec.— Ayant entretenu de notre découverte la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, dans une séance tenue à la Sorbonne le 21 avril 1865, M. J. Quicherat nous a assuré que l'on trouvait à Antibes des urnes de plomb circulaires comme les nôtres. — Au Congrès scientifique de Rouen tenu en août 1865, M. Dognée, de Liége, m'a parlé d'une urne en plomb trouvée à Bohain (Belgique). Elle serait carrée et présenterait des quadriges en relief. — Pour mieux éclaircir le fait, nous reproduisons ici comme analogues, les urnes de plomb de Bolbec et d'Etelan :

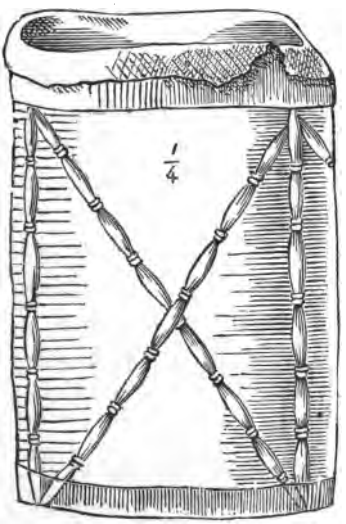

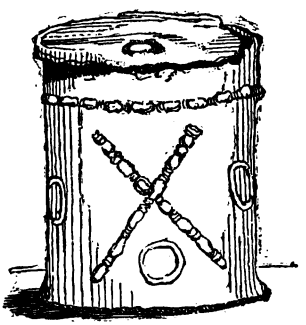

BOLBEC, 1840.

A présent que nous avons posé l'homme, nous allons l'entourer de son mobilier. Il était riche, assurément, mais aussi il était étrange par plus d'un côté. Par une foule d'endroits il sortait des voies battues et des règles ordinaires de la sépulcrologie romaine de nos contrées. A ce point de vue, s'il ne saurait faire loi, il forme du moins une curieuse exception.

Pour inventorier ce mobilier que nous n'avons pas vu en place et dont le temps a complètement effacé l'ordre antique, nous procéderons par rang de substance ou de matière. Commençant par la céramique, nous passerons ensuite au métal, et nous finirons par les substances naturelles.

La céramique est représentée par ses deux faces les plus habituelles, la terre et le verre.

La terre cuite était presque nulle dans ce dépôt, et, chose plus étonnante encore pour une riche sépulture, ses deux uniques représentants étaient des objets vulgaires. L'un était une cruche en terre rougeâtre comme on en trouve invariablement dans toutes nos sépultures gallo-romaines. Elle renfermait au fond un résidu verdâtre et graisseux que nous avons réservé pour l'analyse chimique. L'autre était un vase sans anse, haut de 16 centimètres, fait en terre rouge avec couverte noire à reflets métalliques. Trois rangs de stries finement gravées à la pointe décorent la panse dont le développement total est de 24 centimètres.

En dehors de l'urne cinéraire le verre comptait encore six autres vases dont un était rare et admirablement travaillé.

Le moindre et le plus mutilé de tous était une petite fiole de cristal à ventre rond, avec col allongé et tout

cerclé de fils blancs. Les ampoules de cette sorte sont assez communes dans les incinérations gallo-romaines.

Une chose également fréquente dans notre pays c'est le barillet. Ici il y en avait un distingué par la forme et différant de tous les autres par le type et les ornements. D'abord il était plus grand, puisqu'il mesurait 23 centimètres de haut sur un diamètre de 10 centimètres. Puis les cercles de la panse n'étaient pas en relief ni faits au moule. Ils avaient été pratiqués après fabrication, au moyen de la pointe et à l'aide du tour. Ils étaient gravés au nombre de 4 ou 5 à chaque extrémité, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul au milieu : l'anse et le goulot ressemblaient à ceux des barillets frontiniens.

Une particularité assez remarquable, c'est l'assortiment de trois bouteilles ou grandes ampoules carrées, pareilles pour la matière, la forme ou la capacité, quoiqu'elles ne sortent pas du même moule, ni probablement de la même main. Toutes trois sont en verre verdâtre et très épais. Hautes de 18 centimètres et larges de 11, elles sont toutes munies d'un col allongé, contreforté de deux anses larges et rayées. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, si le type est le même et pourrait faire croire à une provenance identique, les fonds présentent des traits différentiels très caractérisés. Au fond de l'une de ces ampoules on voit quatre points placés aux angles et un D au milieu d'une losange. Le fond de la deuxième est marqué d'un carré présentant au centre la lettre B. Le fond de la troisième montre dans un carré les trois lettres SAB ou SVB tracées en relief et en écriture cursive.

Si les deux premières ampoules étaient vides, il n'en

était pas de même de la troisième, que remplissait jusqu'aux deux tiers une matière brune et épaisse, assez semblable à de la lie de vin fortement coagulée; on distinguait même, au milieu de cette substance visqueuse, des globules blanchâtres que le temps semblait avoir formés.

J'ai soumis à l'analyse de trois chimistes différents cette matière étrange si merveilleusement conservée. Quoique demeurant dans trois villes diverses et dans l'impossibilité de se concerter, mes trois expérimentateurs ont répondu de la même manière. Tous ont trouvé que le produit que je leur avais confié était « de la chair « musculaire garnie de graisse et de vaisseaux sanguins, « qui avait fermenté sous l'influence de l'humidité, « sans le contact de l'air (1). » Nous reproduisons

(1) Cette réponse est celle de M. Bidard, chimiste de Rouen et élève du savant M. Girardin. — Je donne en entier celle de M. Marchand, chimiste distingué de Fécamp. *Question :* « Dépôt semblable à de la lie de vin mélangée « avec une matière blanche granuleuse. Ce dépôt provient d'une des trois « grandes ampoules de verre, laquelle en était remplie aux trois quarts. — « Quelle est cette substance?

« *Réponse :* De la chair musculaire imprégnée de graisse. La matière « granuleuse blanche est le corps gras; la matière brune est le résultat d'une « transformation éprouvée par la chair musculaire elle-même.

« Évidemment cette matière ne ressemble plus en rien à un tissu d'origine « animale étudié dans ses conditions normales, et, en l'examinant sommai- « rement, il serait difficile de constater ou même de soupçonner son origine. « Cependant je n'hésite pas à affirmer qu'elle provient d'une transformation « subie par de la chair musculaire renfermée dans une atmosphère confinée. « C'est qu'indépendamment de l'énorme quantité de matière grasse dont elle « est mélangée, elle est très richement azotée, et qu'elle présente à l'analyse « des phosphates alcalins et séreux et de l'oxyde de fer qui ne peuvent être « fournis en proportions aussi remarquables que par cette matière animale.

« Une plus grande quantité de substance m'aurait permis de déterminer « les proportions relatives d'azote, d'acide phosphorique et d'oxyde de fer,

ici cette troisième ampoule qui contenait le dépôt analysé.

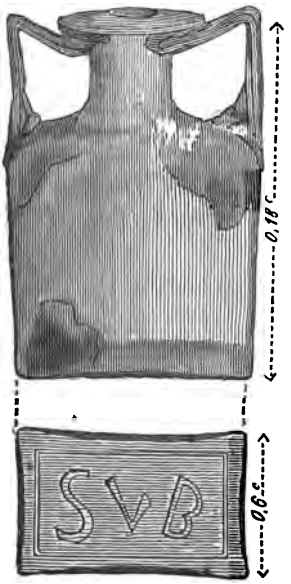

GRANDE AMPOULE DE VERRE, CONTENANT UN DÉPÔT GRAISSEUX.

Mais le morceau le plus remarquable était une fiole en verre noir d'une assez grande épaisseur, et présen-

« ainsi que le point de fusion de cette matière grasse, âgée de 16 à 1700 ans.
« Quoi qu'il en soit, les résultats constatés sont bien suffisants pour permettre
« la détermination de la nature de cette substance intéressante qui va devenir
« pour vous la base d'un problème nouveau. »

J'ai à peine besoin d'ajouter que la réponse de M. le Dr Delattre, de Dieppe, a été entièrement concordante.

tant la forme d'un poisson, dauphin ou baleine. Cette pièce étrange, malheureusement mutilée, était creuse dans toute sa longueur, ce qui me fait penser qu'elle avait dû servir autrefois de flacon pour de l'eau de senteur. Malgré ses mutilations, l'objet mesure encore 22 centimètres. La bouche, les narines et les yeux de l'animal sont très reconnaissables ; on a utilisé les nageoires pour faire tenir le vase qui pose sur le ventre de l'animal ; la queue relevée en l'air devait servir de bec et de goulot. Par un contre-temps fâcheux, cette partie a été cassée et perdue par les ouvriers, mais sa destination ne nous en paraît pas moins certaine.

Ce qui ajoute au mérite du travail, c'est la décoration dont cette fiole est couverte. Elle a été dorée sur toute sa surface, et il m'a paru que la dorure imitait les écailles de poisson.

Nous rangerons dans la catégorie du verre ou de la pâte de verre une série de pions ou jetons dont dix sont blancs et sept sont noirs. Les jetons noirs, semblables à des boutons hémisphériques, sont en pâte vitrifiée. Les jetons blancs imitent le biscuit de porcelaine ; leur épaisseur moyenne est de 5 millimètres et leur diamètre de 15. On nous assure que ces jetons ont été recueillis dans un des deux bassins de bronze.

Pendant que nous traitons de jetons, palets ou tessères (tali vel tesseræ), citons de suite une tessère en os, fabriquée au tour et ornée sur sa surface de trois cercles concentriques. Il est probable qu'il y avait trois de ces palets dans la sépulture qui nous occupe ; c'est le nombre le plus ordinaire et le plus sacramentel. A deux reprises différentes, nous avons constaté ce nombre ternaire dans des urnes gallo-romaines. C'est

ainsi qu'à Manneville-la-Goupil, en 1861, nous avons recueilli trois palets en os dans une *olla* en terre grise, toute remplie d'os brûlés (1). En 1864, dans le cimetière romain d'Orival, près Fécamp, nous avons également recueilli trois palets en os dans une riche incinération que nous attribuons à une femme (2). Nous supposons donc que les ouvriers qui ont vidé la sépulture de Lillebonne auront par mégarde égaré deux de ces jetons. Ces pièces devaient avoir un sens mystique que nous ignorons complètement aujourd'hui.

Le pion ou palet dont nous venons de parler n'était pas le seul objet d'os que renfermait cette sépulture. Nous croyons devoir mentionner de suite une pièce d'osserie ou plutôt d'ivoirerie aussi rare par sa grandeur que par sa forme et son emploi : nous voulons parler d'une gaîne de poignard ou d'un étui de couteau. Ce fourreau, composé de deux pièces liées ensemble au moyen de deux cercles de cuivre placés à chaque extrémité, avait 30 centimètres de long sur 8 de large. Nous croyons ce genre de fourreau peu commun; du moins nous n'en avons pas trouvé de pareil. Nous l'avons fait examiner par un chimiste et on nous a assuré qu'il était en ivoire et non en os.

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. II, p. 156. — *Revue archéol.*, nouvelle série, t. VII, p. 33. — *Revue de la Normandie*, 1re année, p. 794-95. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 217.

(2) *Revue archéologique* de 1864. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 525; 2e édit., p. 465. — Comme renseignement, et pour donner au lecteur une idée de ces palets en os, nous reproduisons les trois derniers sortis du cimetière romain d'Orival:

Ce qui se rencontre aussi fort rarement, c'est le poignard en fer dans sa forme ovale et un peu allongée. Cette pièce intéressante a 30 centimètres de lame sur 14 de soie, ce qui fait un total de 44 centimètres. La largeur de la lame est de 8 centimètres, et son épaisseur de 5 ou 6 millimètres. Une saillie accompagnée de deux rainures partage le poignard dans toute sa longueur. Ce qui rend cette pièce fort curieuse, c'est sa forme légèrement ovoïde, plus gauloise que romaine. Elle rappelle un peu les poignards de bronze des sauvages et ceux que, dans les cabinets d'antiquités, on attribue ordinairement aux Celtes (1). Cette pièce ne pouvait trancher horizontalement, elle ne pouvait servir que perpendiculairement, et s'enfoncer dans un objet que par la pointe et de haut en bas. Ainsi que nous venons de le dire, cette pièce reposait dans une gaîne d'ivoire. Un couteau entièrement semblable pour la forme de la lame, est figuré dans le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich, au mot *Secespita*. L'auteur assure que cette image est prise sur la frise d'un ancien temple que l'on voit à Rome, place du *forum*, et où elle figure au milieu d'autres instruments de sacrifices. Il paraît difficile que notre couteau ait jamais pu servir à autre chose.

Le fer était encore représenté à Lillebonne par un instrument qui a été mutilé, et qui, à cause de cela, ne saurait être compris.

(1) Voir le *Recueil d'Antiquités Suisses* par M. de Bonstetten, pl. 1, fig. 7 et 8, et *Die alterthumer unserer heidnischen vorzeit*, 1re et 2e livraison Haft. 11, taf. 4, nos 1, 2, 3, 4, 5 et Haft VI, taf. 2, nos 12, 3, 4, 5 et 6.

Maintenant passons au bronze.

Les objets de ce métal étaient nombreux, variés et presque tous remarquables par la forme et le travail. Je n'ai pas compté moins de dix objets de bronze ou de cuivre, presque tous dorés ou argentés. Nous allons les passer en revue.

Le moins important de tous était une petite boîte cylindrique haute de 6 centimètres et large de 4, dont le couvercle avait sans doute disparu. Cette boîte rappelait considérablement celle que nous avons trouvée, en 1851, dans le cimetière franc de Parfondeval (1).

Un objet très élégant dont nous ignorons l'usage, parce qu'il a été recueilli par des hommes qui ont négligé d'en observer la place, c'est une anse ciselée avec le plus grand soin. Formée en grande partie par des feuillages, la tige se termine par deux jolis petits lions, qui paraissent sortir d'une fleur. A cette anse sont accrochés deux anneaux de laiton qui supportaient nous ne savons quoi.

Un des objets les moins importants par sa taille, bien que gracieux par sa forme, c'est une coupe de bronze semblable aux petites tasses en terre de Samos, si communes dans nos sépultures. Haute de 3 centimètres, cette sébille en a 6 de diamètre. Elle est ornée de simples cercles gravés sur sa face extérieure.

Deux pièces remarquables sont assurément les deux strigiles dorés, passés à un cercle de cuivre également doré. Les manches de ces deux meubles rares et soignés ont été gravés au burin. Dans leur ornemen-

(1) La *Normandie souterraine*, 1re édit. p. 253-58; 2e édit., p. 310. — La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 354.

tation, nous avons cru reconnaître des larmes. Que pouvaient signifier dans la tombe ces deux instruments de la vie ? Il est probable que leur présence est due à cette croyance païenne, que dans le royaume des ombres, les morts aimaient à se servir des objets qui leur avaient été chers pendant leur existence.

Nous reproduisons ici les strigiles de Lillebonne, en les accompagnant de deux autres strigiles à peu près pareils et rencontrés en Angleterre, dans la sépulture romaine de Bartlow-Hill :

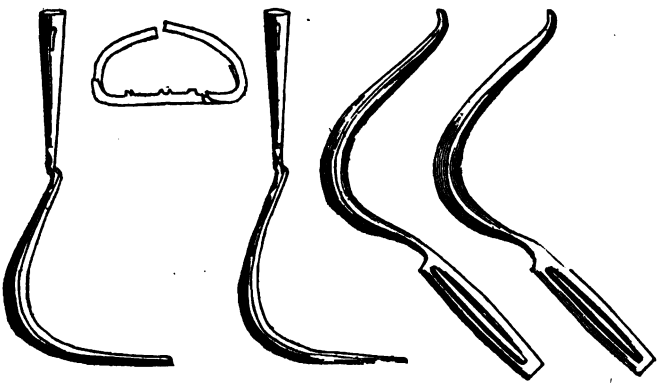

STRIGILES EN BRONZE.

(LILLEBONNE, 1864). (BARTLOW-HILL, 1835).

Parmi les belles pièces de cette collection funéraire, on doit compter deux plateaux ou bassins de bronze, semblables par le métal, mais légèrement différents dans la forme. L'un d'eux, le plus petit, a 7 centimètres de profondeur sur 28 d'ouverture. Ses bords, épais de 4 millimètres, sont droits et paraissent avoir été dorés. Il était muni de deux anses mobiles que le

temps a dessoudées. Les ouvriers assurent que c'est dans ce bassin qu'ils ont recueilli le palet en os et les pions de biscuit ou de pâte de verre. En 1830, un bassin de bronze pareil à celui-là a été rencontré au milieu de restes romains, à St-Martin-en-Campagne, près d'Envermeu (1).

Le second bassin, le plus grand et le plus beau des deux, a été également doré. Sa forme arrondie imite assez bien celle de nos cuvettes modernes. Large de 28 centimètres et profond de 11, il était également muni de deux anses que l'humidité a détachées, mais qui semblent avoir été fixes et non mobiles. Une cuvette entièrement semblable à celle-là, si l'on excepte les anses, a été trouvée, en 1852, à Bailly-en-Rivière, près Envermeu, au milieu d'une riche vaisselle gallo-romaine (2) Le plateau de Bailly et les beaux vases qui l'accompagnaient, sont à présent déposés au Musée départemental de Rouen. Un des trois bassins de bronze trouvés à Saint-Martin-en-Campagne (3) se rapproche aussi beaucoup de la cuvette de Lillebonne; c'est pourquoi nous pensons que tous ces vases de cuisine ou de table sont contemporains et appartiennent à la même civilisation.

Les découvreurs prétendent que dans ce bassin se trouvait posée une belle aiguière, d'un métal blanc qui ressemble à de l'argent à bas titre ou à de l'alliage. Cependant l'oxyde vert qui en recouvre la surface,

(1) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 51-58.— *Bull. monum.*, t. XXII, p. 95-104. — La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 151; 2e édit., p. 315.

(2) *Revue de Rouen*, année 1852, p. 622. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.* 1re édit., p. 148-49; 2e édit., p. 312. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 55.

(3) La *Seine-Inf., hist. et archéol.*, 1re édit., p. 151; 2e édit., p. 315. — *Sépult. gaul., rom., franq.*, p. 51-54.

pourrait faire penser que c'est un vase de cuivre qui a été étamé ou argenté.

Ce vase haut de 25 centimètres, large de 13 à la base et de 6 au sommet, est d'une forme élégante et gracieuse. Son embouchure, qui ressemble à un bec, est fermée par un couvercle de métal adhérent au moyen d'une charnière. Une belle anse de bronze, gravée, décore ce meuble dont la capacité est de plus d'un litre.

La seconde aiguière est plus élevée et plus vaste que la première ; elle peut contenir un litre et demi. Haute de 31 centimètres, elle est munie d'une belle anse de bronze. Son ouverture ronde ne paraît pas avoir fermé à l'aide d'un couvercle. Cette pièce est une des plus belles de la découverte.

Quoi qu'il en soit, nous devons placer au premier rang parmi les épaves sorties de cette riche tombe, une pièce de bronze dont l'analogue existe certainement dans les recueils d'antiquités et dans les musées archéologiques, mais qui n'en est pas moins sans pareille dans nos contrées. Nous voulons parler d'un vase de bronze auquel on a donné la forme d'un personnage, peut-être même d'un demi-dieu. C'est un buste haut de 13 centimètres, dont la tête, jeune et imberbe, présente de grosses lèvres, des cheveux bouclés et ramenés en tresses derrière le cou. Les yeux sont rougis par une substance qui a pu être un mastic, mais qui à présent ressemble à de l'oxyde de fer. Ce personnage, que nous croyons un jeune homme, est nu et porte, passée sur son épaule gauche, une peau d'animal dont on remarque une patte par derrière, et par devant une patte et la tête. Est-ce la dépouille d'un lion ou d'une antilope? Nous ne saurions le dire : mais

si cela était, on serait porté à voir ici un jeune Hercule ou une allusion à la chasse.

Comme nous l'avons déjà fait entendre, ce vase est creux et le bas est fermé avec une feuille de cuivre soudée. Au-dessus des oreilles se dressent des anneaux fixes dans lesquels passe une anse très élégante. Cette anse, composée de feuillages, se termine à chaque bout par des cous de cygnes recourbés. Sous l'anse existe un trou, percé au sommet de la tête du personnage. C'est l'entrée du vase dont le couvercle circulaire a été pris à même le couronnement du chef. Nous donnons cette belle pièce dont nous devons le dessin ainsi que celui de toutes les autres à M. A. Pottier.

VASE DE BRONZE EN FORME DE BUSTE.

Nous avons vu à la Bibliothèque impériale deux ou trois vases de bronze antiques, qui affectent cette forme. Comme ils proviennent de l'ancien fonds du Cabinet du Roi, on ignore leur provenance. Winkelmann parle quelque part d'un buste de ce genre rencontré à Herculanum. On en voit également un au Musée de Rouen : il a été acheté sans certificat d'origine.

La destination de ce vase peut être diversement appréciée par les savants. M. Pottier, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Rouen, suppose qu'il a pu servir de poids, et il allègue pour preuve quelques poids antiques qui figurent dans le *Dictionnaire d'antiquités romaines*, d'Anthony Rich.

Nous avons quelque peine à adopter cette opinion. Nous penchons, au contraire, très fortement pour l'interprétation de M. de Longpérier qui, à la première vue d'un dessin colorié de ce vase, n'a pas hésité à dire, quoi qu'il en ignorât la provenance, que c'était « un *præfericulum* antique pour servir l'huile dans « l'exercice du bain. » Ajoutons immédiatement que M. Bidard, chimiste à Rouen, ayant analysé le résidu oxydé que contenait le fond de ce vase de bronze, y a reconnu « un corps gras. » Le contrôle de la chimie découvrant, après tant de siècles, une vérité archéologique est de la plus grande importance pour la science.

Si à présent nous rapprochons de cette attribution, si bien démontrée, la présence d'une éponge et des deux strigiles, nous aurons tout lieu d'affirmer que le riche habitant de *Juliobona*, inhumé ici, était préposé aux bains publics ou aimait l'exercice du bain.

Du bronze passons à l'argent. Ici nous avons quatre pièces à enregistrer et à décrire.

Les deux moindres, par leur importance matérielle,

sont deux cuillères d'égale longueur, mais de proportions différentes. Toutes deux, il est vrai, sont de forme ovale et ont un manche allongé, arrondi et pointu dans le genre de nos aiguilles.

La plus petite, longue de 17 centimètres, ressemble entièrement à ces nombreuses cuillères de bronze et d'argent que l'on rencontre dans les collections et qui, presque toutes, proviennent des incinérations romaines de nos contrées. Pour nous, nous avons, à diverses reprises, recueilli de pareilles cuillères dans nos fouilles, notamment à Cany et à Neuville-le-Pollet (1). Nous savons qu'il en a été de même à Lillebonne et à Tiétreville (2).

En archéologie on a coutume de désigner ces petits meubles sous le nom de *cuillères à parfums*. Nous-même avons suivi ces errements dans notre *Normandie souterraine* (3) ; mais c'est là une assertion gratuite et qui couvre notre ignorance. Il serait tout aussi raisonnable d'en faire une cuillère à bouche de moindre grandeur, et absolument comme nos cuillères à café qui servent aussi pour les œufs et les confitures. Il est probable que ce genre de cuillères à dessert n'était pas inconnu des anciens.

La seconde pièce pourrait être appelée *cuillère à potage*. Elle est à peu près de la grandeur des nôtres, surtout si on la compare à celles du siècle dernier. Aussi peu profonde que les précédentes, elle n'est pas moins large, quoique plus plate, que celles d'aujourd'hui. Sa forme est ovoïde comme celle de nos cuillères modernes. Le manche, plat

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 50, 56, 68 ; 2e édit., p. 60, 66 et 80, pl. 1, fig. 58. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 81, 275; 2e édit., p. 448-49.

(2) *La Normandie souterr.*, 1re édit., p. 108, 116; 2e édit., p. 122, 132, pl. VI, fig. 13, 14. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 285; 2e édit., p. 466.

(3) *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 66, 80, 92, 122.

au début et jusqu'au premier tiers, s'arrondit bientôt pour se terminer par de petits nœuds contournés comme certaines têtes d'épingles antiques. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici une image de cette belle pièce.

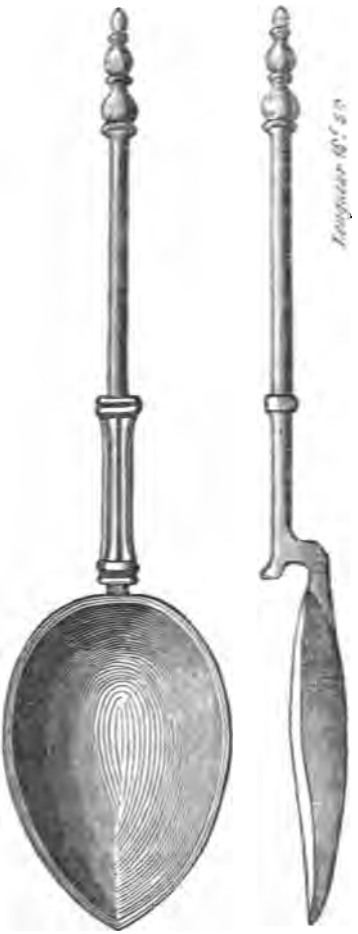

CUILLÈRE ROMAINE EN ARGENT.

La petite cuillère romaine est commune, mais la grande ne l'est pas. Nous croyons que celle-ci est la seconde qui soit sortie d'un milieu bien déterminé : à ce point de vue elle excite un intérêt tout particulier.

La précieuse découverte de Berthouville, près Bernay, renfermait aussi deux cuillères d'argent semblables à celles de Lillebonne, l'une grande et l'autre petite. La grande cuillère porte le n° 2861 et la petite le n° 2862 du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. Dans son *Catalogue*, M. Chabouillet leur donne le nom de spatules ou cuillères à encens (1). Pour le dépôt de Villeret qui est le mobilier d'un temple de Mercure, cette qualification est logique ; mais pour nous, dans une sépulture, il semble plus naturel d'en faire un des objets usuels du défunt.

Cependant il y aurait peut-être moyen de concilier ces deux opinions en supposant, ce que nous croyons fortement, que le mort déposé ici fut un prêtre ou un pontife que l'on aura inhumé avec le mobilier de son temple.

Le troisième objet en argent est une petite coupe ronde semblable pour la forme à ces tasses de terre que nous avons trouvées dans la maison romaine récemment fouillée au bas de cette sépulture. Cette circonstance nous ferait presque penser qu'un genre de coupe se rattache à l'autre.

La coupe d'argent, haute de 3 centimètres sur 7 d'ouverture, pose sur un pied qui est d'une grande épaisseur. Toute sa surface extérieure est décorée de rameaux, de fleurs et de feuilles, profondément gravés en creux.

(1) Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres grav. de la Bibl. imp.*, p. 457.

Ces dessins, qui ne sont peut-être pas d'un goût irréprochable, n'en sont pas moins remarquables comme spécimen de l'art gallo-romain.

Mais la pièce capitale entre toutes, c'est le plateau d'argent massif de forme ovale, rappelant assez bien ces plateaux qui servent dans nos églises pour recevoir les burettes de la messe. Sa longueur est de 19 centimètres, son diamètre de 10 et sa profondeur de 12 millimètres. La partie la plus remarquable de cette pièce, c'est sa bordure aplatie et décorée d'une foule d'ornements à relief. Malgré l'oxyde qui recouvre les bords, j'ai remarqué, à chaque extrémité, une tête d'homme fort bien caractérisée. Sur les contours sont des masques ou des têtes humaines, des animaux parmi lesquels j'ai cru reconnaître un chien, un singe, une biche avec son faon, et des oiseaux de diverses formes. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est un autel et deux édifices circulaires que je prends pour deux petits temples, à moins qu'il ne faille y voir les habitations circulaires des anciens gaulois.

Quoi qu'il en soit, ce vase est le plus remarquable qui jusqu'à présent soit sorti du sol de l'antique *Juliobona*. Le plus bel éloge que nous en puissions faire, c'est de dire qu'il ne serait pas déplacé au milieu de la belle collection de Berthouville (1).

(1) A. Leprevost, *Liste des principaux objets trouvés à Berthouville*, in-8° de 7 p. Evreux, 1830. — Id., *Mém. sur la collection des vases antiques trouvées, en mars* 1830, *à Berthouville* (*arrond. de Bernay*), in-4° de 75 p. avec 15 pl. Caen, 1832. — Id., *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI, p. 75-192 et atlas. — Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, p. 418-457.

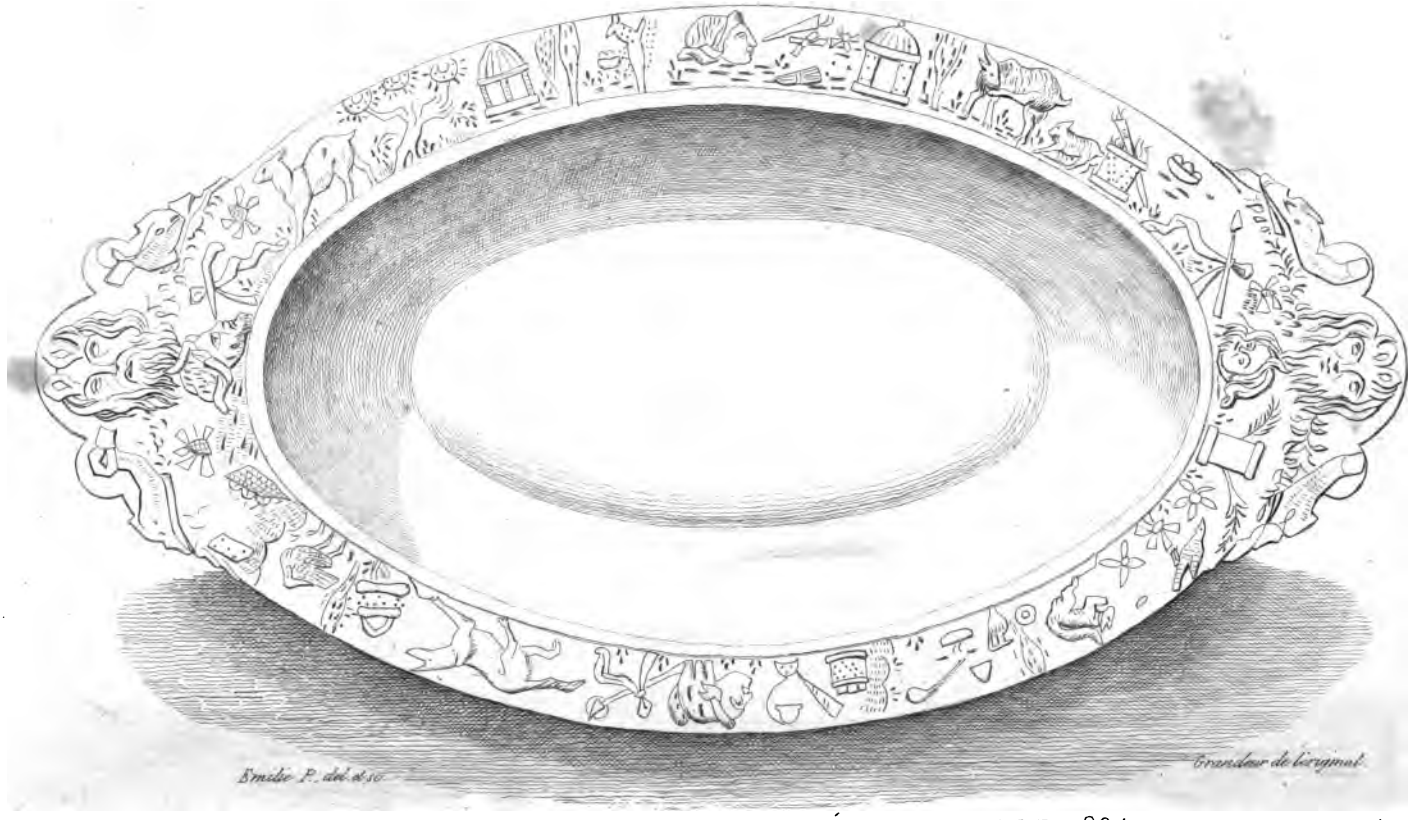

PLATEAU D'ARGENT TROUVÉ EN OCTOBRE 1864,

trouvé dans une incinération gallo-romaine au IIe siècle.

UNIV. OF MICH.

En effet, après avoir envoyé au conservateur de notre cabinet des médailles un dessin de ce vase, voici quelle a été la réponse de M. Chabouillet.

« Votre plateau d'argent est très intéressant ; les sujets qui, comme vous le dites, peuplent la bordure, sont analogues à ceux de plusieurs vases du même métal conservés à la Bibliothèque impériale. Je cite notamment les nos 2809, 2810, 2811, 2812 et 2821 provenant de Berthouville, et aussi les vases nos 2876, 2878 et 2879 de diverses provenances. Ces sujets sont bachiques et funéraires. On y voit des masques, des boucs, des panthères, la corbeille mystique, le *pedum* ou bâton recourbé ; il semble avoir été consacré à une divinité marine à cause des deux têtes à cheveux hérissés et à barbe longue qui ornent les deux extrémités du plateau ; mais je ne sais si c'est Neptune ou l'Océan. »

La Bibliothèque impériale possède deux plateaux d'argent qui ont, avec le nôtre, une grande analogie d'ornementation. L'un vient de Berthouville et l'autre des bords du Rhin (1).

Par l'extrême bienveillance de M. Pottier, nous avons la satisfaction de pouvoir reproduire un dessin du plateau de Lillebonne parfaitement gravé par Mlle sa fille. Nous prions notre confrère de vouloir bien agréer ici tous nos remercîments.

Il nous reste à dire un mot des substances ouvragées ou non, qui sont sorties de cette sépulture.

Déjà nous avons parlé de l'os et de l'ivoire qui ont servi à composer un jeton et le fourreau du poignard.

(1) Voir le *Catalogue gén. et raisonné* de M. Chabouillet, n° 2821 (p. 464-448, et n° 2876 (p. 463-464).

Mais une chose qui se trouve rarement (sans doute parce qu'elle est ordinairement consumée par le temps et l'humidité), c'est une éponge qui était ici fort reconnaissable. Certaines parties même étaient encore tellement poreuses et légères qu'on aurait pu s'en servir.

L'excellent état de conservation de cette pièce nous a permis d'en soumettre quelques parcelles à l'examen du Dr Bowerbanck, de Londres. Ce savant anglais est auteur de plusieurs traités sur les éponges et il est considéré comme la plus grande autorité dans cette matière. Voici la réponse qu'il a bien voulu transmettre à notre obligeant intermédiaire :

« Je vous remercie beaucoup des échantillons, que vous avez bien voulu m'adresser, d'une éponge trouvée dans une sépulture romaine. Je les ai soigneusement examinés à l'aide du microscope. Ce sont des fragments des mêmes éponges dont on fait usage aujourd'hui et qui sont généralement connues dans le commerce sous le nom de bonnes éponges de Turquie. »

« De nos jours nous en comptons plusieurs espèces, mais celles auxquelles je fais allusion sont les plus douces et les meilleures. Quand elles sont grosses, elles affectent plus ou moins la forme d'une coupe. Les spécimens que vous m'envoyez sont dans un état de conservation étonnant. Les fibres sont si transparentes et se ressentent si peu des injures du temps, que l'on pourrait croire que ces fragments viennent d'être achetés dans une des parfumeries de Paris ou de Londres. Dans les éponges destinées au commerce, si elles ne sont pas parfaitement préparées pour la vente, il reste souvent autour de la fibre, une membrane remplie de

très petites molécules rondes ou ovales qui sont probablement les organes de la reproduction de l'animal.

« Dans les échantillons qui me sont aujourd'hui soumis, ces membranes se remarquent en plus grand nombre, ce qui indique une préparation moins perfectionnée que celle d'à présent. Ces molécules, bien que n'excédant pas en diamètre, $\frac{1}{11000}$ de pouce anglais, sont transparentes et en parfait état de conservation. En vérité, ces tissus sont dans une condition telle que si je n'avais pas la certitude qu'ils ont été trouvés dans une tombe romaine, je penserais que l'éponge qui m'est adressée est simplement le morceau détaché d'une éponge sale, datant seulement de quelques années. Notre espèce d'éponges, dite « bonnes éponges de Turquie, » est décrite dans Pline. Il assure que les anciens Romains les portaient dans leurs casques afin d'amortir les coups qu'ils étaient destinés à recevoir.

« Je conserve avec soin vos échantillons afin de pouvoir donner, si on le désire, de nouvelles et plus amples informations. »

L'éponge et les strigiles paraissent indiquer l'usage ou le service des bains.

Le dernier objet qui nous étonne par son étrangeté est une grande coquille marine dont nous ne saurions donner le nom, mais qui se rapproche beaucoup de la corne d'abondance (1). Cette conque n'appartient pas à notre Océan ; elle doit venir des mers chaudes ou

(1) D'après une épreuve photographique, M. Lennier, du Havre, pense que c'est le *Triton conifère* de Lamarck que l'on trouve dans la Méditerrannée.

orientales. Nous laissons aux naturalistes le soin de classer ce produit, qui a droit de nous surprendre autant par sa rareté que par sa beauté. Nous pourrions citer quelques sépultures dans lesquelles on a trouvé des coquillages, tels que peignes (1) et porcelaines (2); mais jamais nous n'avions entendu signaler une pièce de cette importance et de cette singularité.

Maintenant que nous avons décrit ou plutôt inventorié le dépôt funèbre de Lillebonne, il nous reste à essayer de lui donner une date et une attribution. Pour la date nous croyons la chose facile, après les différentes découvertes de sépultures contemporaines, qui ont eu lieu dans le pays de Caux. Nous attribuons celle-ci au IIe siècle de notre ère, à l'époque prospère des Faustine et des Antonin, qui ont laissé à Lillebonne tant de traces de leur passage et de leur domination sur le monde.

Il est plus malaisé, plus délicat, disons le mot, plus téméraire, de tenter une attribution de personne : aussi, nous tiendrons-nous dans des généralités qui, nous le croyons bien, ne seront désavouées par aucun de nos lecteurs.

D'abord, nous croyons avoir affaire à un homme : car, dans le mobilier, rien ne trahit une femme. Rien, en effet, de ce *mundum muliebre* dont parlent les

(1) *Nouvelles particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen-âge*, p. 12-17. — *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, p. 238-256. — Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières, soit en Savoie, etc.*, p. 20-21, pl. IV, fig. 4. — Godard-Faultrier, *Rapport sur un tombeau gallo-romain à M. de Bordillon*, p. 4-5, pl. IX.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 295; 2e édit.. p. 272-273.— Faussett, *Inventorium sepulchrale*, p. 296, pl: XV, fig. 25.

anciens. Les ossements, d'ailleurs, dénotent une force considérable.

Il est moins douteux encore qu'il ne s'agisse d'un des plus riches habitants de *Juliobona*. La splendeur de l'entourage est là pour l'attester.

Tout porte également à croire que ce puissant personnage était ami des arts et qu'il pratiquait les exercices corporels, tels que la chasse ou le bain. Les strigiles, le præfericulum et l'éponge semblent le démontrer. Il est même possible qu'il présidât aux bains publics.

Nous sommes également très disposé à y voir un prêtre ou un pontife de l'antique *Juliobona* que l'on aura inhumé avec le mobilier de son temple. Peut-être doit-on rapporter au service religieux les plateaux, les aiguières et surtout le couteau-poignard ; mais nous sommes bien plus assuré quand nous attribuons au service des autels la coupe ou hanap d'argent, le plateau décoré de reliefs et les deux cuillères d'argent. Ces trois derniers objets ont leurs analogues complets dans ce merveilleux ameublement du temple de Mercure-Canet, retrouvé en 1830, dans un champ de Berthouville et à quelques pas d'un édifice romain.

Nous serons peut-être moins approuvé ou moins suivi quand nous dirons que d'après nos présomptions personnelles, le colon, ici déposé, pourrait bien se rattacher à l'importante et vaste maison romaine exhumée par nous au pied même de la colline du tombeau. Nous nous appuyons dans cette hypothèse sur le voisinage des deux monuments et surtout sur la coutume bien connue des anciens de se faire inhumer « in suo fundo ». C'était à ce point que les

martyrs mêmes étaient enterrés chez eux, comme on le lit dans leurs actes « depositus in prædio suo » (1). Cette pratique des anciens était si bien connue des hommes du moyen-âge, qu'un de nos plus grands liturgistes du XIIe siècle, traitant de la question des sépultures, n'hésite pas à dire : « solebant veteres in ædibus suis sepeliri » (2). Il est clair qu'avec les proportions considérables qu'atteignaient les propriétés antiques, notre maison romaine dut posséder autour d'elle des vergers et des jardins s'étendant sans interruption jusqu'à la voie publique. Aucune construction intermédiaire n'ayant été reconnue, il nous semble donc naturel, jusqu'à plus ample information, de rattacher l'homme à sa demeure, le propriétaire à sa propriété.

D'aussi belles découvertes que celles de Lillebonne et de Berthouville, rares de nos jours, durent être fréquentes autrefois. Nous n'en voulons d'autre preuve qu'une oraison qui se trouve dans les rituels ecclésiastiques du Xe et du XIe siècles. Deux manuscrits de cette époque sont conservés à la Bibliothèque publique de Rouen. L'un est le *Bénédictionnaire* de Robert Champart, archevêque de Cantorbéry, rédigé pour l'église anglo-saxonne des rois scandinaves. L'autre est le rituel monastique de l'abbaye de Jumiéges au temps de Guillaume-le-Conquérant.

L'oraison dont nous parlons est intitulée. » *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.* » Cette prière qui

(1) Scognamiglia, « in Roma cristiani caverano loro sotterranei cimiteri nei proprii tenementi » (les chrétiens de Rome creusèrent leurs cimetières souterrains dans leurs propriétés). Rome, imprimerie de la propagande, 1864.

(2) Jean Beleth, commenté par Durand de Mende.

renferme tout à la fois une bénédiction et un exorcisme est ainsi conçue dans les deux liturgies : « Omnipotens, sempiterne Deus, insere te officiis nostris et hæc vascula, arte fabricata gentilium, sublimitatis tuæ potentiâ ità emundare digneris, ut, omni immunditiâ depulsâ, sint fidelibus tuis tempore pacis atque tranquillitatis utenda. Per Christum, etc. (1). »

Evidemment, on ne fait pas une oraison et une bénédiction pour une chose rare. Celle-ci, d'ailleurs, se trouve placée au milieu des choses les plus usuelles et les plus régulières de la vie. Elle est à côté de la bénédiction du pain, du vin, de la tonsure et de la barbe des moines. Il s'ensuit, selon nous, que la découverte de vases antiques était alors une aventure ordinaire et commune. Le xe siècle, en effet, était bien rapproché des incinérations romaines et de ces cachettes nombreuses qui eurent lieu par suite des luttes religieuses entre païens et chrétiens, des dissensions intestines du Bas-Empire et des fréquentes invasions des Barbares.

Mais, dira quelqu'un, pourquoi donc cette bénédiction et presque cet exorcisme ? Pour s'en rendre compte, il faut se reporter ici aux idées de nos pères. Dans leur ignorance et leur simplicité, ces chrétiens primitifs ne comprenaient rien à ces sortes de dépôts. Ne connaissant ni l'histoire ni les coutumes des peuples précédents, ils jugeaient tout par leur propre époque. Fortement imbus des idées de sorcellerie et de sortilége, d'obsessions et de possessions démoniaques, ils ne

(1) A. Le Prevost, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. VI, p. 77-78.

voyaient partout que piéges et artifices des esprits mauvais. Dans ces sépultures si claires pour nous, dans ces cachettes que nous comprenons si aisément, ils n'apercevaient que mystères, maléfices et action du génie du mal. Nous savons que dans le siècle dernier et même dans celui-ci, des habitants de nos campagnes ont souvent refermé des tombeaux, brisé des vases ou empêché des fouilles pour des motifs de superstition et de crédulité grossière. Croyant donc aux maléfices, mais désirant user des richesses qui leur étaient offertes, nos pères dans leur simplicité religieuse eurent recours aux prières et aux exorcismes, afin de conjurer le sort et les esprits mauvais. De là, la bénédiction que nous venons de citer, qui prouve tout à la fois la foi de nos ancêtres et la fréquence des découvertes archéologiques à cette époque reculée et voisine de l'antiquité.

Nous devons remercier ici le clergé du moyen-âge d'avoir offert à des populations rudes, mais croyantes, cet innocent moyen de donner satisfaction à leurs scrupules et de sauver des richesses artistiques qui, sans cela, eussent été victimes de l'ignorance et de la superstition (1).

Notre mémoire se terminait ici, quand, par la bienveillance de notre confrère M. Pottier, de Rouen, nous avons appris qu'une découverte analogue à la nôtre et d'une ressemblance parfaite avait eu lieu en Angleterre, il y a trente ans, et était consignée dans l'*Archæologia*.

(1) N'omettons pas de dire que tous les objets sortis de la sépulture de Lillebonne sont conservés dans cette ville, par M. et Mme Alfred Lemaistre, propriétaires du lieu de la découverte. C'est à l'obligeance de cette famille que nous devons d'en parler si longuement.

Nous avons alors ouvert ce précieux recueil d'Archéologie nationale, le plus ancien et peut-être le plus riche de l'Europe; nous y avons en effet rencontré une similitude qui nous a vivement impressionné et dont nous nous empressons de faire part au lecteur.

Dans le comté d'Essex, sur la paroisse d'Ashdon, au hameau de Bartlow, se voyaient autrefois quatre tertres ou tumuli nommés « Bartlow Hills » (les collines de Bartlow.) Trois d'entre eux, les trois plus petits, furent fouillés avant 1835 et présentèrent des incinérations romaines; dans l'un d'eux fut recueilli un bronze d'Adrien, ce qui parut indiquer l'époque probable de l'enfouissement.

Le quatrième tertre, le plus grand de tous, fut exploré en avril 1835, et le 20 du même mois, après dix jours de tranchée ouverte, on arriva à une riche incinération romaine. Plus heureuse que la nôtre, cette sépulture fut visitée par des hommes de science; c'était d'abord l'antiquaire John Gage, le directeur de cette fouille et l'un des archéologues les plus savants de la Grande-Bretagne, puis les lords Maynard et Bray Brooke, le doyen du collége de Sainte-Madeleine à Cambridge, les curés de Ashdon et de Bartlow et une foule de genstilshommes et de dames de la contrée.

Ici, comme à Lillebonne, on voyait un carré creusé dans la craie et au-dessous du niveau du sol. Ce parallélogramme, profond de 60 centimètres était large d'un mètre 10 centimètres sur 1 mètre 30 centimètres de longueur. La caisse de Bartlow n'était pas fermée avec de la pierre, mais avec de

fortes planches de bois que l'on reconnut être du chêne. (1).

Les témoins de cette heureuse découverte, comprenant toute l'importance du spectacle qui leur était offert, prirent tous les moyens possibles d'en conserver le souvenir. C'est à leur religieuse attention que nous devons le dessin et la description de cette caisse funèbre. Nous reproduisons ici cette image qui présente avec celle de Lillebonne la plus parfaite analogie.

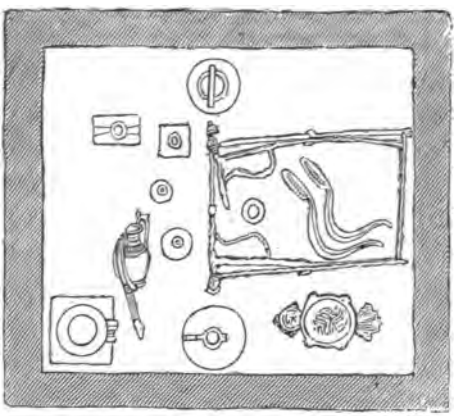

CAISSE SÉPULCRALE ROMAINE DE BARTLOW-HILL, ESSEX (1835), SEMBLABLE A CELLE DE LILLEBONNE (1864).

Moins riche que celle de Lillebonne au point de vue du nombre des objets, la caisse de Bartlow contenait 14

(1) *Voir* « A letter from John Gage, esq. F.R.S. director to Hudson « Gurney esq. vice-president, communicating the recent discovery of roman « sepulcral relics in one of the greater barrows at Bartlow in the parish of « Ashdon, in Essex », dans l'*Archæologia*, vol. XXVI, p. 300-307, plates XXXI à XXXV.

pièces seulement. Elle le cédait également sous le rapport de la matière, puisqu'elle ne renfermait que de la terre cuite, du verre, du fer et du bronze, tandis qu'à toutes ces substances réunies Lillebonne joignait l'os, l'ivoire, l'argent et le coquillage. Mais Bartlow a donné un morceau en émail qui est sans égal en Europe.

Sous le rapport de la valeur artistique, c'est-à-dire de la beauté ou de la rareté des pièces, il me serait malaisé de décider laquelle des deux l'emporte sur l'autre. Si la sépulture française contient un plateau d'argent doré tout couvert de ciselures mythologiques, si elle a une fiole de verre doré en forme de poisson et à peu près unique dans son genre, si enfin elle nous a donné des plateaux et des aiguières de bronze d'une rare beauté, la sépulture anglaise peut, de son côté, nous offrir une lampe, une aiguière et un præfericulum de bronze, d'une grande perfection. Elle peut surtout jeter dans la balance un siége antique, véritable *sella plicatilis* qui rappelle celle des Césars, et par-dessus tout un seau en bronze émaillé qui était à peu près sans pareil (1).

Les rapports les plus frappants et les meilleurs points de contact qui existent entre les deux sépultures, c'est d'abord l'incinération, puis la caisse préparée pour recevoir le dépôt sacré, et enfin les détails de l'accompagnement des deux côtés. L'urne cinéraire est en verre, les fioles qui l'escortent sont carrées et contiennent des matières qui ne sont pas encore évaporées; les pla-

(1) On devra regretter éternellement que cette belle pièce ait péri dans un incendie.

teaux et les aiguières de bronze ont le même type; un vase à anse sous forme d'*urceolus* ou de seau, est dans les deux dépôts. Avec de très légères nuances ces deux sépultures trahissent une croyance commune et un usage contemporain.

Enfin un dernier trait de similitude que l'on surprendrait peut-être difficilement ailleurs, c'est la présence de deux strigiles dorés d'une forme et d'une ressemblance parfaites. Il est évident qu'en déposant ainsi dans la tombe ces deux meubles de la vie, on a eu dans les deux pays la pensée d'être utile à la personne et de lui faire honneur. Il serait malaisé de pousser plus loin la comparaison des procédés. Mais après cela comment ne pas supposer qu'il y ait eu à Lillebonne un tertre comme à Bartlow? La pioche des Cauchois aura détruit ce qu'a su conserver plus longtemps la féodalité anglaise.

CHAPITRE INÉDIT

DE

L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE S^T^-LO,

DE ROUEN,

Par M. DE GLANVILLE (1).

(Séance du 19 mai 1865.)

LE RELACHEMENT S'EST INTRODUIT DANS LE PRIEURÉ DE SAINT-LÔ; UNE RÉFORME EST NÉCESSAIRE.

Nous sommes arrivés à une époque désastreuse pour la tranquillité du pays et pour le bien-être des populations, époque de luttes sanglantes dont la religion devait être le prétexte, mais n'était pas la cause.

François Ier régnait sur le trône de France: avec le commencement de la civilisation moderne, qui préparait le triomphe de l'intelligence sur la force matérielle, avec l'invention de l'imprimerie, dont les

(1) M. de Glanville prépare une Histoire particulière du Prieuré de Saint-Lô de Rouen. Une partie de ce travail important est déjà achevée. Le chapitre que nous publions, et qui contient un des plus curieux épisodes de cette histoire, fera désirer de voir bientôt paraître l'ouvrage tout entier.

premiers essais répandirent au-dehors des idées jusqu'ici timidement émises sur les bancs des écoles ou dans la solitude des cloîtres, la raison humaine prit un nouvel essor; elle parla de progrès et ne s'aperçut pas qu'elle payait chèrement par des sacrifices douloureux, par l'asservissement politique, son émancipation intellectuelle et la liberté de la pensée.

En même temps, les publications frénétiques de Luther, en semant parmi les populations étonnées des doctrines nouvelles et subversives des croyances admises jusqu'alors, jetaient le doute dans les esprits, donnaient une pâture facile aux mécontents, toujours disposés à favoriser le changement et le trouble, fomentaient la division et la haine entre les membres d'une même famille et de la société toute entière. Les catholiques s'acharnèrent; aigris par de continuelles provocations, ils n'eurent pas l'habileté d'y résister. Ils prirent les armes pour se défendre, et les hérétiques, encouragés par l'orgueil et l'envie de certains hommes, se livrèrent à de sanglantes représailles, au pillage et à la dévastation des églises.

Le concordat de 1517 autorisant le pouvoir royal à nommer désormais aux bénéfices, les commendes accordées à des abbés non résidents et même à des séculiers (1) et tous les abus qui étaient la conséquence des immixtions du pouvoir civil dans l'administration spirituelle, devaient porter un coup terrible aux anti-

(1) En 1590, un sieur d'Alvemont, bien que huguenot, reçut un brevet du roi Henri IV, avec permission de le passer à qui bon lui semblerait. — En 1641, le marquis de Gardes, capitaine des Gardes du Corps, fit nommer à cette même fonction son fils, enfant de neuf à dix ans.

ques priviléges, aux vieilles règles du clergé de France.

Puis, lorsque la paix signée, Henri IV entra dans Paris, les armées furent licenciées, et les soldats habitués à une vie aventureuse et incapables de trouver dans le travail des moyens d'existence, en cherchèrent ailleurs. De toutes parts on n'entendait parler que de vols à main armée, que d'arrestations sur les grands chemins (1). Toute communication était interrompue entre les campagnes et la ville, et pour dissiper la terreur qu'inspiraient, le jour comme la nuit, les gens de guerre, on voulut les utiliser à des emplois ou à des occupations plus convenables, sans songer à la perturbation que de semblables auxiliaires devaient apporter dans l'économie sociale.

Toutes ces causes ouvrirent une vaste arène aux guerres, aux massacres, aux dévastations, et devaient entraîner la France jusqu'au bord de l'abîme.

Il en fut de même pour les couvents : eux aussi subirent cette funeste influence. La pression intolérable des abbés commendataires, nommés par le pouvoir, qui ne paraissaient aux monastères que pour leur enlever le tiers de leurs revenus; l'innovation de frères lais pris parmi les anciens militaires et qui venaient apporter dans les couvents les mœurs et les vices contractés dans les camps, devaient introduire dans ces sanctuaires de la prière, le relâchement et le désordre.

Comme les autres, le Prieuré de Saint-Lô fut soumis aux mêmes dangers et aux mêmes épreuves : nous

(1) Gosselin, *Revue de la Normandie*, t. III, p. 328.

avons trouvé plusieurs lettres patentes accordées par le roi à des soldats pour y être admis comme frères servants (1).

A ces causes générales de désordre venaient même encore s'en joindre d'autres qui lui étaient plus particulières. La rigueur des temps, les incursions étrangères, les guerres civiles avaient ruiné les fermes et forcé de louer la maison du Prieur, et l'unique jardin qui en dépendait, pour subvenir aux besoins du monastère, ce qui rendait impossible la régularité dans

(1) Nous citerons un seul exemple : un sieur Simon Crevel, qui avait passé sa jeunesse au service du roi, se présentait muni de lettres patentes pour remplir cette fonction. Charles Tiercelin, alors prieur commendataire, s'en rapporta à la décision de la Cour, laquelle, sur l'attestation de *Nicolas Maze, capitaine de trois cens hommes de pied des compagnyes francoyses, estans de présent en garnison pour le roy en ladicte ville.... comme ledict Crevel estoit un des soldats de sa compagnie en l'an (mil) cinq cens soixante deux, suivant le temps que le camp de sa Majesté estoit devant la ville de Rouen..... la Court du consentement du procureur général du Roy et dudict Tiercelin prieur, ordonne que ledict Crevel.... sera receu en la place de relligieux lay audict prieuré de St Ló de Rouen et a enjoint audict prieur l'y recevoir et le traicter et faire traicter comme relligieux laiz ont accoustumé et doibvent estre traictés, tant d'habits que autres choses requises et nécessaires, à la charge que ledict Crevel vivra bien et honnestement comme relligieux lay tant en habits que autrement et sans porter dague, espée, ne autres ferement et habits de guerre et mesmes sans longue barbe et assistera au service divin, aydera à dire les messes, sonnera les cloches, balliera le cloistre et fera austres services audict prieuré comme les autres relligieux lais ont accoustumé de faire.*

Prononcé à Rouen le 7 juillet mil cinq cens soixante unze.

(Extrait des registres du Parlement de Rouen.)

C'est peut-être à cet usage que remonte l'origine des Suisses qui servent aujourd'hui à maintenir l'ordre dans les églises.

le couvent. Dans une supplique présentée au Parlement, les Religieux se plaignent que, par suite de l'établissement du Bureau des Finances dans l'ancien logement prieural, suivant bail fait au profit du Prieur commendataire, le sieur Bretteville, son receveur a cru devoir supprimer la première grande porte qui fermait l'arcade du monastère; « *de là des désordres se com-* « *mettent journellement dans la première cour qui devient* « *l'asile des coureurs; il s'y passe des brelans continuels,* « *tant de jour que de nuit.* »

D'un autre côté, les magistrats, peut-être plutôt hommes politiques que religieux, toléraient sans mot dire les abus qui se passaient devant leurs yeux et laissaient agir librement, sans répression et sans reproches, les coupables qui par-là même devenaient plus incorrigibles.

Enfin la contestation soulevée entre l'Archevêque de Rouen et l'Evêque de Coutances sur la question de savoir auquel des deux devait appartenir la juridiction sur cette maison (débat qui, depuis de longues années, occupait le Parlement, le Conseil du Roi et faisait retentir tous les tribunaux de requêtes, d'arrêts et d'appels sans fin) empêchait chacun des prélats de visiter le couvent, de sorte que la surveillance y était nulle, les conseils manquaient, et chacun agissant à peu près suivant sa volonté, le plus grand désordre régnait dans l'administration intérieure.

Les plaintes que le Prieur de Saint-Lô adressait à ses supérieurs, sur le relâchement des Religieux, prouvent jusqu'à quel point ce relâchement était arrivé : l'autorité prieurale était méconnue; l'office divin ne se faisait plus régulièrement ou se faisait mal; la disci-

pline n'était pas observée; les portes du monastère restaient ouvertes la nuit comme le jour; des querelles, des luttes scandaleuses se passaient quotidiennement jusqu'au pied des autels; en un mot, « *ce sanctuaire de « science et de prière était devenu une spelonque d'abo- « mination et de débauche au grand scandale des fidèles.* »

Ces désordres se rencontraient plus particulièrement chez les jeunes novices; car tous les Religieux étaient loin d'y prendre part. La partie saine du couvent, les hommes vraiment pieux, en gémissaient intérieurement. Mais, comme il arrive toujours, les bons étaient moins ardents pour le bien que les méchants pour le mal, et fatigués de voir leur autorité méconnue, leurs avis ou leurs remontrances repoussés, ils subissaient avec découragement ce que leur impuissance ne pouvait empêcher. Plusieurs cependant se voyant tombés dans un abîme, eurent le courage d'en sortir : l'un fut chercher l'édification et la tranquillité chez les Capucins, un autre se fit Chartreux.

Un tel état de choses n'était plus tolérable, il fallait y apporter remède le plus promptement possible. On se réunit en assemblée générale, et ceux des Religieux qui désiraient la cessation de ces scandales toujours croissants, proposèrent d'adresser une requête à Mgr de la Rochefoucault, choisi par notre saint Père le Pape et par le Roi pour réformer tous les couvents du royaume, en le suppliant de protéger leur entreprise.

Cette délibération fut acceptée par le plus grand nombre et envoyée à Paris; deux Religieux seulement, les sieurs Nicolas Dutac, sous-prieur, et Guillaume Videbien, sacristain, refusèrent leur consentement et leur signature.

Avec le XVIIe siècle devait commencer une ère nouvelle de rénovation et de foi ; elle fut signalée par l'établissement de tous les Ordres chargés de l'enseignement, de la visite des pauvres ou du soin des malades. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer Saint-Vincent-de-Paul et cette admirable institution de saintes femmes qui viennent à sa suite et perpétuent encore aujourd'hui sa mémoire. C'est à cette époque aussi que l'Eglise, dont le désir le plus ardent fut toujours que ses ministres menassent une vie régulière et conforme à leur mission, institua les grands séminaires, ces lieux spéciaux où les jeunes gens qui se destinent à la prêtrise reçoivent les vrais principes des vertus et de la discipline religieuse, en même temps que le bienfait d'études fortes et profondes. C'est de cette époque enfin que datent ces grands corps de science et de labeur, les Jésuites et les Bénédictins, qui ont laissé des témoignages immortels de leur savoir et de leurs travaux, ainsi que tant d'autres congrégations sacerdotales de nouvelle institution, où les Ecclésiastiques viennent, loin du commerce des Séculiers, puiser les doctrines et prendre les mœurs indispensables au ministère divin.

Parmi tous ces instituts de la vie cléricale, il n'en exista pas peut-être de plus respectable en soi et qui fut mieux entré dans l'esprit de l'Eglise que l'Ordre des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, puisque leurs abbayes, telles qu'elles étaient encore au commencement du XVIIIe siècle, n'étaient autre chose que les restes précieux de cette austérité universelle de l'ancien clergé des IXe, X^e et XIe siècles, que des asiles où la régularité expirante des cathédrales et des collégiales qui se sécularisaient à l'envi, s'était retirée et maintenue.

C'est là, c'est à l'école de ces grands maîtres, de ces courageux et fervents défenseurs de la foi, que les Religieux de Saint-Lô voulurent se retremper et rapprendre les vrais principes de la plus pure discipline.

Avec le consentement de Monseigneur l'Evêque de Châlons, Prieur-Commendataire, et le bon plaisir du Conseil du Roi, il fut convenu que la Communauté de Saint-Lô serait unie et incorporée avec la Congrégation de Paris, sans qu'il fut rien changé à la dignité, aux droits ou fonctions prieurales, ni aux droits et nominations du Roi, à la visite des supérieurs ecclésiastiques, en un mot, que tout resterait dans l'état présent, et qu'à ces conditions les Pères de Sainte-Geneviève prendraient possession de la dite Communauté et enverraient le plus promptement possible des Religieux de leur Compagnie en nombre suffisant pour y rétablir la régularité et pour la maintenir en bonne discipline. Ils devaient aussi entrer en possession des lieux réguliers, se charger de célébrer l'office divin suivant l'institution de la réforme, enfin entrer en jouissance de tous les biens et droits de la mense des anciens Religieux.

De leur côté, Messieurs du Parlement, ennuyés des plaintes continuelles qui leur étaient adressées sur la conduite des Religieux, et fatigués des nombreuses requêtes que ceux-ci présentaient journellement eux-mêmes les uns contre les autres (1), se décidèrent à nommer, pour examiner l'affaire, deux Commissaires : MM. Jean-Baptiste Godart et François de la Haye, conseillers ecclésiastiques, hommes très dignes des

(1) Il y en eut jusqu'à treize de présentées dans une semaine.

fonctions qu'ils remplissaient, et, sur leur rapport, un concordat, réglant les intérêts de chacun, fut rédigé et signé des deux parties, et les mêmes Commissaires restèrent chargés de son exécution.

Cependant l'établissement de la réforme ne se faisait pas sans protestation. Une requête, datée de 1639, fut présentée à la Cour par les anciens Religieux, disant que si quelques-uns d'entre eux avaient demandé cette réforme, c'est qu'ils y avaient été entraînés par le Père général de la Congrégation et qu'ils avaient depuis reconnu leur erreur; que le concordat, ayant été fait sans aucune délibération régulière et sans l'approbation du Prieur-Commendataire, devait être nul et sans effet; enfin une procuration, faite capitulairement, fut donnée aux Religieux Videbien et Nolleval, pour s'opposer, par tous les moyens possibles, à l'introduction des réformes au Prieuré.

Pendant ce temps, le révérend Père général n'était pas resté dans l'inaction. Après avoir fait accepter le concordat susdit par le Conseil privé du Roi, désireux de le mettre à exécution, il se hâta de venir à Rouen avec M. de Vertamont, maître des requêtes, et les Religieux qu'il désirait introduire à Saint-Lô. On les installa tant bien que mal dans une charrette au nombre de douze, et l'on quitta Paris, le 11 juin 1639, première fête de la Pentecôte. On se donna rendez-vous à Pontoise, d'où l'on repartit le lendemain, après avoir fait ses dévotions et visité le sépulcre de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation; puis l'on fut coucher le soir à Ecouis (Escouy). Le troisième jour on entendit la messe célébrée par l'un des prêtres voyageurs, dans l'église collégiale pauvre et délabrée des Chanoines qui

la possédait alors, et l'on se remit en chemin pour ne plus s'arrêter qu'à Rouen.

Au sommet de la côte Sainte-Catherine, la caravane reçut un exprès chargé par le Prieur-Général de leur annoncer que le carrosse de M. Damiens, commissaire-enquêteur, nommé à la place de M. Godart, alors décédé, les attendait à l'entrée de la ville pour les conduire chez les Frères Récollets.

On mit pied à terre pour descendre la côte, et au bas, on trouva le carrosse annoncé ; mais comme il était trop petit pour contenir tous les voyageurs, une partie fut obligé de rester dans la charrette et fit ainsi son entrée dans la ville. Quelqu'un en les voyant passer dans cet équipage prétendit qu'on les menait au supplice ; et il y avait quelque chose de vrai dans ces expressions, comme la suite le prouvera, tant les malheureux devaient avoir à souffrir.

Ils arrivèrent enfin chez les bons Pères Récollets, où ils furent reçus à bras ouverts et avec toute la bienveillance possible ; mais il n'en fut pas de même à Saint-Lô.

Les deux Religieux qui n'avaient pas voulu signer l'arrangement, s'entendirent avec les curés de Saint-Lô et de Saint-Jean, disant qu'ils pouvaient se réformer eux-mêmes sans avoir besoin de recourir à des étrangers qui deviendraient bientôt leurs maîtres, et ils se coalisèrent pour opposer une vive résistance.

Le lendemain, sans perdre de temps, le révérend Père général, François Boulard et ses douze Religieux, se présentèrent pour remplir leur mission. M. de Vertamont les reçut chez lui avec toute sorte d'égards ; il fit aussi venir les opposants et les harangua de son mieux,

en les invitant à la soumission. Ceux-ci parurent accepter les remontrances qui leur étaient adressées et ils partirent en avant sous prétexte d'aller préparer le logis pour mieux recevoir les nouveaux venus : mais loin delà, ils fermèrent les portes et se barricadèrent de telle sorte que lorsqu'arriva M. de Vertamont avec le révérend père Boulard, qu'il avait pris dans son carrosse, il ne put parvenir à se faire ouvrir, bien qu'il fut accompagné des présidents au parlement d'Amfreville, Turgot et de Franquetot venus exprès pour imposer aux insoumis par leur présence. M. de Vertamont, voulant éviter le scandale et la violence, après avoir attendu quelque temps sans rien pouvoir obtenir, se contenta de dresser procès-verbal et se retira.

On délibéra toute la nuit sur ce qu'il y avait à faire; on essaya encore, mais en vain, les voies de conciliation, et les affaires du roi appelant ailleurs son Maître des Requêtes, celui-ci repartit après être resté trois jours à Rouen.

De son côté le Père général retourna à Paris avec ses Religieux, laissant trois d'entre eux chez les Bénédictins de Bonne-Nouvelle, en attendant une occasion plus favorable : mais les récalcitrants connaissant parfaitement la tentative qui avait été entreprise contre eux et craignant une surprise mieux organisée que la première, eurent la constance de tenir fermées les portes du couvent et celles de l'église pendant cinq semaines entières et il eut été difficile d'entrer à moins de faire en règle le siége de cette forteresse.

Sur ces entrefaites, arriva de Paris le révérend père Boulard, porteur des ordres formidables du roi, d'ou-

vrir les portes du couvent, si l'on s'obstinait toujours à les tenir fermées. Cet ordre est daté du 19 juillet 1639 et adressé à M. Godart, sieur du Becquet, Lieutenant-Général de Rouen.

On perdit encore du temps en pourparlers infructueux : on ne put s'entendre ; et ce fut seulement le 3 août de la même année que le Lieutenant-Général se mit en mesure d'exécuter ses instructions. Il prit avec lui son greffier, maître Thomas Basyre ; M. Adrien Harant, enquêteur, assisté de six sergents ; Mathieu Le Barbier, capitaine de la Cinquantaine, et Pierre Osmont, capitaine des Arquebusiers, avec chacun six de leurs hommes, et tous se rendirent sur les lieux, vers les trois heures après-midi.

Là, devant l'entrée principale du Couvent, au milieu de cet impósant appareil, les Pères de Sainte-Geneviève, ayant requis l'exécution de l'arrêt qui les mettait en possession du monastère de Saint-Lô, le sieur du Becquet ordonna à l'un des sergents de faire ouvrir la porte. Après avoir fait frapper plusieurs fois inutilement, après avoir appelé à haute voix chacun des Religieux par leur nom, et fait donner lecture publiquement de l'arrêt par le greffier, le sieur du Becquet ne recevant aucune réponse, envoya chercher deux serruriers et leur enjoignit de faire sauter la serrure. Mais elle était tellement solide que l'on fut obligé d'enfoncer un des panneaux de la porte à grands coups de marteau, ce qui permit de faire glisser une grosse pièce de bois qui la soutenait en dedans et en favorisa l'ouverture.

On se disposait à en faire autant à la seconde porte lorsqu'elle s'ouvrit de l'intérieur, et l'on vit paraître les trois Religieux desquels on attendait le plus de bonne

volonté. Après avoir forcé les portes de l'église, où les récalcitrants s'étaient barricadés avec soin, les Pères de Sainte-Geneviève purent enfin entrer dans le chœur. Ils en prirent immédiatement possession, en faisant sonner les cloches, toucher les autels et chanter le *Veni creator Spiritus.*

Au moment où l'on allait se retirer, les rebelles, la figure pâle et la voix émue par la colère, vinrent se plaindre de la violence qui leur était faite et déclarèrent former opposition. On laissa leur procureur, *l'un des plus grands chicaneurs de Normandie*, suivant les expressions du révérend Père, écrire tout ce qu'il voulut; puis, on s'embrassa cordialement, en apparence du moins, on soupa tous ensemble et l'on fut se coucher chacun de son côté. Les nouveaux venus ne trouvèrent que deux chambres disponibles pour douze personnes; mais on étendit deux ou trois matelas par terre et les lits furent bientôt dressés.

La réforme une fois établie, les Pères de Sainte-Geneviève avaient lieu de penser qu'ils allaient enfin jouir de la paix et des avantages qui leur avaient été promis; cependant le calme ne revenait pas dans le Couvent.

Un des opposants, le sieur Dutac, Sous-Prieur, avait fini par accepter la réforme de Sainte-Geneviève. Mais les anciens, irrités de cette soumission, ne voulurent plus le reconnaître pour leur supérieur, et ils en nommèrent un autre, le sieur Videbien, homme adroit et processif, qui promettait de parvenir à chasser les réformés.

Il comptait sur l'appui du Parlement. Tout en blâmant la conduite des anciens Religieux, la Cour, en

effet, avait vu avec peine l'introduction d'un nouvel Ordre à Saint-Lô. Elle soutenait en dessous les prétentions des anciens et elle crut devoir valider l'élection du sieur Videbien, comme Sous-Prieur. C'était évidemment donner à celui-ci tout pouvoir dans la maison et encourager les rebelles dans leur résistance. Aussi s'efforcèrent-ils, en interrompant les offices et en troublant les oraisons, de prouver au peuple que la réforme ne produisait que scandale et perturbation. Bien qu'ils ne fussent que quatre, ils voulurent être les maîtres, et ils commencèrent à se livrer envers les nouveaux venus, pour les dégoûter de l'entreprise, à toutes sortes de mauvais traitements.

Un jour, c'était la veille de Noël, à dix heures du soir, au moment où les Religieux de la Congrégation commençaient à chanter matines, les anciens entrèrent brusquement dans le chœur, renversèrent les livres placés sur le pupitre ainsi que la chandelle qui s'y trouvait attachée, en la faisant tomber sur la face de l'un des Religieux, puis se jetant sur ceux qui portaient les chappes, ils les leur arrachèrent avec violence et continuèrent à chanter la messe de minuit. Les Pères de la Congrégation, pour éviter le scandale et la confusion, furent obligés de cesser l'office et de se retirer humblement dans leurs chambres.

A ces graves excès succédaient de véritables tours d'écolier. Les turbulents entraient dans les chambres, ce qui n'était pas difficile, puisque les portes, les fenêtres ni les cloisons ne fermaient exactement; ils plaçaient entre les draps de la graine d'épinards qui pique autant que des aiguilles, ou bien ils disposaient le fond des lits de manière à faire tomber à terre ceux qui

venaient s'y coucher; enfin, ils frappaient à grands coups de marteau contre les murailles pour empêcher tout le monde de dormir, et accompagnaient ce tapage de paroles injurieuses et de menaces contre les nouveaux venus, s'ils ne quittaient, sans retard, le prieuré. Une fois, ils brisèrent la porte d'une petite cave, ils y entrèrent pendant la nuit et en emportèrent, avec un muids de vin destiné au service de la messe, d'autres provisions d'une valeur d'environ 150 livres. Enfin, ils parvinrent à gagner le receveur de la maison et se firent adjuger tous les revenus. Ayant ainsi tout à la fois et l'autorité et la bourse, il ne leur était pas difficile d'être les plus forts; mais un nouvel arrêt du Conseil privé du Roi vint fort à propos mettre un terme à ces regrettables excès et assurer le triomphe de la justice. Cet arrêt confirmait l'établissement des Pères à Saint-Lô, cassait l'élection du sieur Videbien, réintégrait Dutac dans ses fonctions, et faisait défense au Parlement. en la personne de son Conseiller, M. de Mathan, de connaître de cette affaire à l'avenir.

Au moment où l'huissier venait donner lecture de cette sentence dans l'église du couvent, le sieur Videbien, outré de colère, voulut faire sortir de force son concurrent, le Prieur de Sainte-Geneviève. Il se jeta sur lui et, le tirant par son camail, il l'entraînait, en le secouant rudement, vers la porte de la rue. Celui-ci se défendit de toutes ses forces, en se cramponnant énergiquement à la clôture de la chapelle de Sainte-Anne. Mais, malgré cette courageuse résistance, force ne fut pas restée au bon droit, si un banc énorme (une fourme) long de 13 à 14 pieds, qui se trouva providentiellement, dans la lutte, placé entre les deux combattants, ne fut

venu tomber précisément sur le pied du sieur Videbien et ne lui eût fait lâcher prise en le couchant par terre.

Profitant habilement de cette trève forcée, le Prieur de Sainte-Geneviève s'échappa en toute hâte et courut se réfugier dans le dortoir, tandis que l'huissier, fort effrayé pour sa propre personne, se sauvait non moins vite d'un autre côté, par une porte que le curé de Saint-Lô avait eu la charité de lui faire ouvrir.

En présence d'une opposition si opiniâtre, devant les embarras et les tourments de tout genre dont ils étaient abreuvés, les Pères de Sainte-Geneviève, pris par la famine, privés de toutes ressources, à bout de courage, étaient sur le point d'abandonner la partie, lorsqu'une circonstance particulière vint encore aggraver cette position déjà si difficile. Cette circonstance semblait tout d'abord devoir perdre le Couvent; ce fut elle qui le sauva.

La ville de Rouen, si calme, si paisible d'ordinaire, prit tout à coup un aspect inusité. On s'agitait dans les rues; les bourgeois en se rencontrant, se serraient la main en silence, ou bien échangeaient à voix basse quelques paroles brèves et saccadées; les boutiques se fermaient; la populace s'amassait en groupes serrés et bruyants; on eut dit que l'ennemi était aux portes.

C'est que depuis longtemps on supportait avec peine que les anciens impôts ne suffisant plus, on en créât constamment de nouveaux; on se plaignait de voir partout établir des bureaux destinés à frapper de contrôle des marchandises pour lesquelles on n'avait jamais rien payé jusqu'alors. C'étaient tous les jours des ordonnances nouvelles qu'il fallait exécuter, de nouvelles charges qu'il fallait subir; on se taisait cepen-

dant, n'osant exprimer son mécontentement, lorsque, à un signal de révolte donné par quelques mutins, toute la populace se souleva et se joignit à eux.

On attaqua d'abord les employés des impositions et l'un d'eux resta sur la place frappé de mille blessures; on se rua sur leurs maisons, pillant, renversant, brûlant, faisant le plus de dégâts possibles, tandis que les habitants de la ville, soit par indifférence, soit par un sentiment blâmable de vengeance, ou par l'espoir de se voir affranchis à l'avenir de tant d'exigences continuelles, ne disaient rien et laissaient faire.

La révolte, encouragée par cette impunité, augmenta d'insolence et s'attaqua bientôt aux maisons les plus riches et les plus importantes de la ville. C'en était fait du Couvent : car le nouveau Prieur, mis en possession par l'autorité du Conseil du Roi, attirait sur lui, à raison de cette origine même, toutes les haines et devait faire ranger les Religieux, comme partisans du pouvoir, au nombre des suspects.

Ces excès cependant avaient fini par ouvrir les yeux des autorités : on commença à faire des barricades, à garder les carrefours des rues, notamment aux abords du Palais de Justice, autour duquel se trouvaient beaucoup d'hôtels de présidents, de conseillers et d'autres officiers de la Cour. Le Couvent fut en même temps protégé, et lorsque le calme fut rétabli, les Religieux trouvèrent encore de l'appui parmi les hommes qui étaient venus défendre la ville. M. le Chancelier, à la tête de 8,000 hommes, était entré dans Rouen; il fit une enquête sur les troubles; les coupables furent exécutés et tous les habitants furent punis tant par le fait des soldats qui les rançonnèrent, que par *le grand*

denier qu'il leur fallut fournir au Roi pour remplacer le trésor pillé et les impôts refusés.

Les troubles du dehors ainsi apaisés, M. de Vertamont, déjà averti de ce qui se passait à l'intérieur du Couvent, vint y faire une visite pour en juger par lui-même. Il admonesta vertement les rebelles, et voyant qu'il ne pouvait rien gagner par la douceur, il demanda et obtint un arrêt du Conseil privé pour être autorisé à faire enlever du Couvent les deux Religieux les plus opposés à la réforme, le sieur Videbien, sacristain, et le novice Gaumont.

L'entreprise était hardie, difficile, et sa réussite dépendait de l'adresse et de l'énergie de celui qui en serait chargé. On choisit un sieur Tourte, ou Tourté, que l'on introduisit, avec deux ou trois *hocquetons* du Chancelier Le Guet, dans le Couvent, par l'église, au moment où, après matines, on était entré au Chapitre pour réciter les prières accoutumées (1).

Le sieur Tourte, se présentant à la porte, appela à haute voix les frères Videbien et Gaumont, de la part de M. le Chancelier. Les deux Religieux étaient encore revêtus des chappes violettes qu'ils avaient portées à l'office, et ils n'avaient aux pieds que de simples pantoufles. Sans penser à changer de costume, ils s'avancèrent en toute confiance, croyant avoir l'honneur d'être présentés à M. le Chancelier : mais ils ne tardèrent pas à reconnaître leur méprise; sortis du Couvent, on les fit monter brusquement dans un carrosse qui attendait à la porte. Sans leur donner le temps de réfléchir, le cocher, qui avait reçu le mot d'ordre, partit

(1) *La pretiosa.*

aussitôt au galop en traversant le pont de bateaux et ne s'arrêta qu'à une demi-lieue de la ville, à un endroit où l'attendait l'huissier Besnard, accompagné de recors et de chevaux sellés et tout prêts à partir. Celui-ci leur signifia l'arrêt qui autorisait leur enlèvement, et malgré leur vive opposition et toutes leurs protestations, il fallut, bon gré malgré, monter à cheval.

Par précaution, on avait apporté des manteaux courts, des bottes, des chapeaux, afin de ne pas faire connaître que les gens qu'on emmenait étaient des Religieux; mais le sieur Videbien désirant sans doute faire du scandale, ne voulut à aucun prix changer de costume; il monta à cheval avec sa chappe et ses pantoufles, de sorte, que partout sur son passage, les populations étonnées croyaient, à cause de son vêtement violet, voir en lui un évêque, et se prosternaient, en se signant et en réclamant dévotement sa bénédiction.

Pour éviter tout désordre et dans la crainte que quelques amis des prisonniers ne voulussent les suivre et chercher à ameuter le peuple pour les délivrer, on prit un chemin de traverse et on arriva à Paris.

Le sieur Videbien n'y séjourna pas : on le conduisit à l'abbaye de Saint-Denis à Reims, toujours revêtu de sa chappe violette, si bien que le révérend Père Prieur de ce monastère, le prenant à son tour pour un puissant et saint personnage, allait se précipiter à ses pieds avec l'intention de baiser respectueusement le bas de sa robe, si l'huissier, commis à la garde du prisonnier, ne l'eut averti de son erreur.

Quant au frère Gaumont, resté d'abord à Paris, le même huissier revint bientôt l'y prendre, pour le conduire, de son côté, à Troyes, dans une autre abbaye.

Cet enlèvement, fait à petites journées et dans de pareilles conditions, coûta fort cher à la Compagnie; mais cette dépense était nécessaire, indispensable même pour l'avenir du Couvent. Ces auteurs principaux de trouble et de division une fois expulsés, la paix et la tranquillité y revinrent d'elles-mêmes : un des novices récalcitrants se retira dans le monde; l'autre se fit tuer au siége d'Arras, et dans le couvent ainsi purgé de ses membres dangereux et malfaisants, tout le monde vécût par la suite en paix et en bonne intelligence.

Videbien lui-même, revenu à de meilleurs sentiments, et supportant avec peine l'exil auquel il était condamné, fit sa soumission : le 2 juin 1640, il signa avec le révérend Père Vatrée, alors Prieur, un accord à la suite duquel il fut admis à rentrer dans le Couvent et à y demeurer moyennant une pension.

Gaumont, novice ignorant et grossier, ne devait pas renoncer si vite à ses mauvais instincts. Il s'échappa d'abord de l'abbaye de Troyes, dont l'église restait ouverte toute la journée. Il y fut réintégré par arrêt du Conseil du 24 janvier 1642 ; mais il ne dut pas y rester longtemps. On trouve, en effet, dans les Archives une rétractation en forme, dans laquelle il confesse qu'après avoir été reçu à Saint-Lô par tolérance et malgré l'arrêt du Conseil, qui l'obligeait à rester à Troyes, il n'est sorte de troubles et de scandales qu'il n'y ait causés depuis son retour. Il reconnaît notamment que, le 4 janvier 1643, il s'est permis de porter la main sur le collet du révérend Père supérieur, de lui déchirer ses vêtements, de le menacer de l'étrangler en le pour-

suivant d'injures atroces, sans qu'il eut contre lui aucun sujet de plaintes. Il désavoue tout ce qu'il a dit et fait dans cette scène scandaleuse, et, en témoignage de son repentir, réclamant humblement son pardon, il remet au Prieur le présent acte signé de sa main, le 19 janvier 1643.

Sans doute, et nous aimons à le croire, le sieur Gaumont resta fidèle à son trop tardif repentir et à la parole donnée, car depuis cette date on cessa entièrement de parler de lui.

VISITE

AU

GRAND DÉPOT DE MENDICITÉ

DE SAINT-PANCRASS DE LONDRES,

PAR M. HOMBERG.

(Séance du 3 mars 1865.)

MESSIEURS,

Me trouvant ces jours derniers à Londres, j'ai eu l'occasion de visiter le grand dépôt de mendicité de Saint-Pancrass.

Comme toutes les questions qui touchent au paupérisme sont en ce moment à l'ordre du jour en France aussi bien qu'en Angleterre, vous n'entendrez peut-être pas sans quelque intérêt des détails sur cet établissement, le plus vaste de ce genre qui existe chez nos voisins.

Quand j'ai nommé le dépôt de mendicité de Saint-Pancrass, j'ai voulu employer une expression consacrée par nos lois; car le mot anglais qui désigne ces sortes d'établissements est *work-house*, maison de travail

Ce mot, *maison de travail*, a été ingénieusement trouvé par les Anglais, d'abord, pour ne pas blesser l'amour-propre de ceux qui y sont admis; puis aussi, pour faire comprendre à ces pensionnaires que le travail est la règle de la maison dans laquelle ils entrent, et qu'ils doivent, dans la mesure de leurs forces, payer par leur travail l'hospitalité qu'ils y reçoivent.

Si le travail est la règle de l'établissement que nous avons visité, cette règle souffre cependant de bien nombreuses exceptions.

On se ferait une très fausse idée, si l'on s'attendait à trouver là l'activité industrielle qui règne dans nos prisons, que de récentes mesures administratives ont converties en de véritables manufactures.

Dans le Work-House de Saint-Pancrass, les infirmeries sont vastes et les ateliers se réduisent à peu près à ce qui est nécessaire pour le service de la maison. Encore la vapeur et la mécanique viennent-elles, dans une large part, au secours des bras qui font défaut (1).

Toutes les infirmités humaines trouvent là le soulagement de la science et de la charité.

Nous avons particulièrement remarqué les salles destinées aux aliénés de l'un ou de l'autre sexe. Ces

(1) Veut-on savoir, par exemple, comment s'y fait le blanchissage du linge? Le linge est mis dans une grande cuve pleine d'eau de savon dans laquelle frappent des marteaux de bois mus par la vapeur. Le linge, ainsi savonné et battu, il faut le rincer. A cet effet, on le place dans une roue creuse qui tourne dans un courant d'eau. Au sortir de cette roue, on le met dans une autre qui, par la rapidité de sa rotation et l'effet de sa force centrifuge, chasse au dehors l'eau dont le linge est imprégné. On achève de

aliénés y sont très nombreux et c'est par l'abus du genièvre que la plupart d'entre eux ont été amenés à cet état.

La passion des Anglais, et surtout des femmes anglaises pour cette fatale liqueur, peut seule expliquer comment cet établissement dont les portes sont ouvertes à tous ceux qui veulent y entrer, ne renferme que 1,800 et quelques pauvres sur une population de 200,000 âmes que contient la paroisse. On sait que dans le Work-House on ne boit pas de *gin* et on n'y entre que lorsqu'on ne peut faire autrement.

Quoiqu'il y ait des maisons spéciales, beaucoup de femmes viennent là faire leurs couches. Le logement de la sage-femme, avec sa pharmacie, est situé entre deux vastes salles dont l'une contient les femmes malades pour accoucher, et l'autre celles nouvellement délivrées, avec leur nourisson.

Outre ces salles, il y en a d'autres pour les jeunes enfants. Les mères y sont entourées de leur petite famille, et, comme tout ce monde est tenu avec une grande propreté, rien n'est joli comme les groupes formés par ces joyeux *babies* prenant ensemble leurs ébats avec la vivacité et l'insouciante gaîté de leur âge.

Les salles les plus nombreuses sont occupées par les vieillards infirmes.

le sécher en l'étendant sur des cordes dans une étuve chauffée à la vapeur. Il n'y a plus ensuite qu'à le repasser, et, pour cette dernière opération, voici comment on s'y prend : Le linge est roulé dans un drap autour d'un cylindre; puis passé au laminoir. Je ne dirai pas qu'en sortant de là il ait la belle apparence de celui qui a passé sous le fer de nos repasseuses; mais enfin, pour qui n'y regarde pas de trop près, c'est du linge repassé.

Les Anglais paraissent avoir compris ce qu'ont si bien compris aussi nos Petites sœurs des pauvres, que les infirmités qui accompagnent la vieillesse sont celles qui méritent le plus d'égards, et doivent être entourées de plus de soins.

Ces infirmités-là ne sont pas, comme tant d'autres, le fruit du vice. Elles ont cela de triste qu'elles sont incurables, et le dégoût qu'elles inspirent rend les devoirs de la charité à leur égard à la fois plus rigoureux et plus méritants.

La vie que mènent les vieillards infirmes dans le Work-House de Saint-Pancrass est commode et douce.

Ils font leurs trois repas par jour. Le matin et le soir ils ont le thé avec le pain et le beurre ; à une heure d'après-midi, on leur sert ou une excellente soupe à la viande, ou la viande rôtie avec le porter.

J'ai goûté à tous les aliments. Ils sont de première qualité. J'ai vu dans la cuisine tourner devant un énorme brasier de charbon de terre une grande quantité de magnifiques pièces de viande, suspendues par des chaînes et mues mécaniquement. Comme les Anglais aiment à faire leur thé eux-mêmes, on donne à ceux qui le désirent une certaine quantité de thé et de sucre pour plusieurs jours, et vous pouvez les voir, assis à de petites tables particulières, préparant leur déjeuner et faisant leurs tartines, comme ils feraient *at home*.

Quand le mari et la femme sont encore existants, on ne les sépare pas.

Une vaste galerie est divisée par des cloisons en un grand nombre de cellules, toutes bien éclairées par des fenêtres qui donnent sur les jardins.

Dans chacune de ces cellules, un ménage peut s'établir. Il y trouve un lit confortable et les meubles nécessaires. Il peut ensuite, s'il a quelques économies, l'orner à sa guise, y mettre des glaces, des gravures, des tapis : j'en ai vu où rien ne manquait.

Dans la salle commune, assis près d'une petite table et faisant leur thé, nous avons remarqué un vieux couple dont la tenue soignée et l'air de bonne humeur ont attiré notre attention.

Philémon avait quatre-vingt-cinq ans et Baucis en avait quatre-vingt-deux. Ils étaient mariés depuis plus de soixante ans et paraissaient se trouver très heureux de finir ainsi leur vie.

Une fois installé au Work-House, on n'en peut sortir qu'une fois par semaine, du samedi soir au lundi matin ; mais une grande liberté règne dans l'intérieur de l'établissement. Les portes n'ont pas de verrous, les gardiens ne sont pas sévères, et les habitants de l'un et l'autre sexe circulent librement dans les salles, les corridors, les escaliers et les jardins. On se fait des visites. Des vieillards infirmes et grabataires sont soignés par des parents qui viennent des autres parties de l'établissement.

Comment, dans de pareilles conditions, l'ordre, la discipline, les mœurs sont-ils sauvegardés? C'est le secret des Anglais. L'autorité chez eux se fait toujours peu sentir. Chacun a conscience de son droit, mais conscience aussi de son devoir. On comprend les nécessités de la règle et on s'y soumet. Il faut dire aussi que ce sont les bons pauvres qui entrent au Work-House. Les autres restent dans la rue, vivent aux dépens du public et dépensent leurs gains illicites dans

les *public-houses*. Le jour où nous avons visité l'établissement de Saint-Pancrass, un seul homme était au cachot : c'était un Français. Nous lui avons fait raconter son histoire. Il se disait réfugié politique ; mais nous avons su que ce titre de *réfugié politique* était à l'usage de tous ceux de nos concitoyens qui, forcés de quitter le sol de leur patrie, vont chercher refuge sur celui de la libre Albion. Ils croient se rendre intéressants en se donnant pour des amants de la liberté, des victimes de l'arbitraire.

Le moyen pouvait être bon dans le principe, mais on en a trop usé et il a perdu son crédit.

Je finirai par un trait qui montrera jusqu'où va la tolérance des Anglais pour certaines situations que nous poursuivons en France avec une sévérité rigoureuse :

Le vagabondage n'est pas réprimé chez eux de la même manière qu'il l'est chez nous.

Il répugnerait à leurs idées de liberté individuelle d'arrêter dans la rue un citoyen inoffensif pour lui demander compte de ses moyens d'existence.

Dans le Work-House de Saint-Pancrass, près de la porte d'entrée, est une grande salle au rez-de-chaussée, chauffée par une large cheminée à charbon de terre. Là sont empilés un grand nombre de matelas et de couvertures. Quand, le soir, un homme se présente pour passer la nuit, on lui installe un matelas sur le plancher, on lui donne une couverture, et, le lendemain matin, il est libre de s'en aller, pour revenir, si cela lui convient, passer de même la nuit suivante. Souvent même, avant de le laisser partir, on lui donne à déjeuner.

Il ne faudrait pas conclure de là que tous les mauvais sujets puissent vivre ainsi impunément aux dépens du public.

Aux termes d'un acte de la cinquième année du règne de George IV (21 juin 1824), toute personne qui, étant en état de gagner sa vie, vient, sans aucun motif légitime, se mettre à la charge de la paroisse, peut être envoyée à la maison de correction et soumise au travail rude (*hard labour*) ; or, on sait que ce qu'on appelle de ce nom dans les maisons de correction anglaises est un supplice véritable, auquel on ne se résigne pas aussi aisément que nous voyons en France les vagabonds se résigner au régime relativement assez doux de nos prisons, dont ils finissent par se faire une habitude.

Il n'en est pas moins vrai que ce refuge de nuit (1), ainsi ouvert à tous ceux qui y veulent entrer, doit être un encouragement à la paresse et au vagabondage.

Seulement on peut se demander où coucheraient ceux qui viennent là chercher un abri, si le Work-House ne le leur offrait pas.

Quand, en France, on arrête un vagabond et qu'on

(1) Le *Night-Refuge* de Saint-Pancrass n'est pas le seul établissement de ce genre qui existe à Londres. J'ai visité celui de Field-Lane, qui est, comme plusieurs autres, fondé et maintenu à l'aide de contributions volontaires. On y peut recevoir 100 hommes et 90 femmes. Chaque personne qui vient le soir y demander asile peut souper avec du café au lait; on lui donne, en outre, des facilités pour raccommoder ses vêtements et même ses souliers. J'ai vu, dans le local destiné aux hommes, de véritables ateliers de ailleurs et de cordonniers, et, dans celui destiné aux femmes, des ateliers de couture. Le matin, on leur sert à déjeuner encor,e avec du café au lait; puis on leur donne des facilités pour se laver et même pour se baigner, quand ils en ont besoin.

lui demande l'emploi de son temps, le plus habituellement il répond qu'il couche *dehors*.

Dehors veut dire au premier coin venu, sous l'arche d'un pont, dans une maison en démolition, dans une voiture laissée la nuit sur la place du marché, dans les carrières des environs de Paris, et souvent, en été, tout simplement sur le pavé de la rue.

Ma longue pratique judiciaire m'a permis de constater que cette vie-là n'est jamais menée bien longtemps.

Il arrive bientôt que le vagabond sent le besoin d'un abri, et que, pour se le procurer, ou bien il commet un vol, ou bien il se présente de lui-même aux gendarmes et se fait volontairement arrêter.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'ensuit une longue détention préventive, une correspondance, une instruction et une condamnation judiciaire, c'est-à-dire des embarras et des frais.

L'incontestable avantage du Work-House, ainsi ouvert à tous ceux qui y veulent entrer, c'est d'éviter bien des crimes que la misère fait commettre.

La justice répressive peut se montrer impitoyable envers les voleurs quand ceux-ci n'ont pas l'excuse du besoin.

Cet avantage, j'en conviens, est payé cher.

La dépense annuelle du Work-House de Saint-Pancrass est de 30,000 livres sterling, soit 750,000 fr., qui, répartis sur une population qui est en moyenne de 1,800 âmes, donnent pour chacune 416 fr. 66 c.

Nos Petites sœurs des pauvres se chargent de l'entretien annuel d'un vieillard pour 150 fr., et un vieillard ne travaille pas. Un vieillard demande plus de

soins que n'en exigent la plupart des habitants de Saint-Pancrass.

En faisant ces rapprochements et en vous donnant ces détails, ma pensée n'est pas d'établir une comparaison entre ce qui se passe chez nos voisins et ce qui se fait chez nous, avec une préférence donnée à l'un ou à l'autre des systèmes employés pour venir au secours de la misère.

Pour prononcer un pareil jugement, il faudrait tenir compte d'un grand nombre d'éléments qui différencient les situations :

L'action du gouvernement n'est pas la même dans les deux pays ;

La religion dominante n'est pas la même non plus ;

Enfin les mœurs diffèrent.

Nous donnons moins pour les pauvres que nos voisins, mais nous le donnons toujours librement. Nous aimons mieux faire la charité que payer un impôt : nous voulons savoir l'usage qui est fait de notre argent. Nous ne craignons pas le contact du pauvre ; nous aimons à nous mettre directement en rapport avec lui, à lui donner nos conseils avec notre aumône, à recevoir l'expression de sa reconnaissance, à nous faire aimer de lui.

Les Anglais, dans le principe, ne voulaient rien de tout cela : ils payaient la taxe et tout était dit.

Il est juste toutefois de reconnaître que chez eux, aujourd'hui, la charité privée se montre active et ingénieuse.

J'ai sous les yeux une liste de maisons dites de réformation (*reformatories*) pour les enfants délaissés, de maisons de refuge pour les gens sans domicile

(*homeless*) et d'écoles industrielles, toutes fondées en dehors de tout secours officiel par des sociétés charitables. Il y en a 52 pour la seule ville de Londres, 86 en province, 37 en Ecosse et 16 en Irlande.

Les secours ne manquent donc pas aux pauvres en Angleterre.

Comment se fait-il qu'ils y soient si nombreux?

C'est une question sur laquelle on a déjà bien discuté et on discutera longtemps encore de chaque côté du détroit. Si l'Académie me le permet, j'y reviendrai.

UN POÈTE CONTEMPORAIN.

M. Pierre Antoine LEBRUN,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

PAR M. CHASSAN.

(Séance du 5 avril 1865.)

Le nom de Lebrun a été en France un nom de bon augure pour la plupart de ceux qui l'ont porté. L'un des plus grands peintres de l'ancienne école française ; un savant jurisconsulte de nos pays coutumiers, l'auteur du traité des *Successions et de la Communauté;* le poëte pindarique de la fin du XVIIIe siècle, qui chanta le vaisseau le *Vengeur;* le 3e consul, qui fut en même temps traducteur élégant et habile financier, et enfin l'auteur de *Marie Stuart*, dont je viens entretenir l'Académie, ont successivement, et à titres divers, illustré le nom de Lebrun. M. Pierre Lebrun, le dernier venu de cette pléïade d'hommes d'élite, n'est pas étranger à

notre Normandie. Quoique né à Paris en 1785 (1), il a longtemps habité le Havre, où il exerça des fonctions publiques. Un grand nombre de ses poésies ont été composées dans le département de la Seine-Inférieure, où M. Lebrun a conservé des relations; quelques-unes sont datées du Havre, de Caudebec et de Tancarville. Directeur de l'Académie française en 1834, il fit partie de la députation que cette illustre Compagnie envoya à Rouen pour assister à l'inauguration de la statue de Pierre Corneille. Il eut l'honneur de porter la parole au nom de la Compagnie et d'exprimer à la ville de Rouen la reconnaissance des lettres et la sympathie de toute la France. En témoignage de tous ces souvenirs, M. Lebrun a transmis à notre Académie un exemplaire de ses œuvres complètes; cet écrivain nous appartient donc à plus d'un titre, et nous pouvons considérer comme un devoir de vous parler de lui et des ouvrages qui lui ont fait un nom dans la carrière des lettres.

A l'âge où les premiers éléments des connaissances humaines commençent à peine à se révéler, le jeune Pierre Lebrun bégayait déjà des vers qui lui valurent, à douze ans, la protection de François de Neufchâteau, auquel plus tard il eut le bonheur de succéder à l'Académie française. Quelques années après, élève du Prytanée de Saint-Cyr, il faisait insérer au Moniteur une *Ode à la Grande-Armée*, composée en 1805, peu de jours avant la bataille d'Austerlitz. Cette ode fut presqu'un évé-

(1) M. de Sainte-Beuve, dans sa Notice, et M. Vapereau, *dans le Dictionnaire des Contemporains*, le font naître à Paris. Mais M de Sacy, dans un article du *Journal des Débats*, du 25 Novembre 1863, indique Provins.

nement; elle a toute une histoire, qui la lie si intimement à plusieurs phases de la vie du jeune poëte et à tant de noms historiques, qu'il n'est pas possible de la passer sous silence.

On était au lendemain de la bataille d'Austerlitz; l'empereur Napoléon Ier, installé dans le palais de Schœnbrunn, était entouré de ses généraux et de quelques grands dignitaires de l'empire discourant ensemble sans doute sur l'effet que cette bataille allait produire en France. Daru, l'intendant-général de la Grande-Armée, qui était en même temps un homme de lettres distingué, ouvre le *Moniteur* et tressaille. L'empereur, qui aperçoit ce mouvement, s'adresse à lui pour lui en demander la cause. Je laisse parler la *Note* qui accompagne cette Ode. Mais pour la mieux comprendre, je dois rappeler que l'homonyme de M. Pierre Lebrun, le célèbre Ecouchard-Lebrun, surnommé le *Pindare français*, vivait encore et était bien connu pour son opposition républicaine contre l'empire.

« Qu'est-ce, Daru? dit l'empereur.—Voilà, Sire, dans « le *Moniteur*, une Ode sur la bataille. — Ah! et de qui? « — De Lebrun, Sire. — Ah! ah! voyons, lisez-nous « cela, Daru. » — L'empereur ne doutait pas que ce ne fut du Lebrun que ses admirateurs comme ses critiques avaient surnommé *Pindare*. On n'en connaissait pas d'autre. L'ode fut louée et critiquée. Finalement, ordre fut donné d'écrire au Ministre de l'Intérieur, qu'il était accordé à Lebrun une pension de 6,000 fr. On ne tarda pas à connaître que l'ode, attribuée à Schœnbrunn comme à Paris au poëte de l'Institut, était d'un élève de Saint-Cyr. « N'importe, dit l'empereur, « donnez la pension à l'auteur de l'ouvrage. » Seule-

ment elle fut proportionnée à l'âge de l'auteur, doublement heureux de la faveur qui lui était faite, et de celle dont il fut l'occasion ; car la première pension de 6,000 fr. fut, en effet, donnée peu après au vieux poëte, qui en avait besoin. Les deux pensions partirent de la même époque, 1er janvier 1806. Malheureusement, ce dernier n'en jouit pas longtemps : il mourut l'année suivante, le 2 septembre 1807. » (Tome. 4, page 420).

Le jeune Lebrun adressa, à l'occasion de cette pension, une lettre pleine de déférence et d'admiration au vieux poëte, dont il célébra la mort, deux ans après, dans une ode bien écrite, mais toute empreinte des inspirations mythologiques, fort en crédit à cette époque. Le vieux Lebrun eut le tort de ne pas lui pardonner l'erreur qui lui avait valu, il est vrai, une bonne pension de 6,000 fr., mais que tempéraient les éloges publics et officiels du président du Sénat, François de Neufchâteau, pour une conversion qui n'avait pas eu lieu, et à laquelle la plupart des contemporains et même des biographes de nos jours ont ajouté foi; tant était rigoureux et hermétique le blocus qui pesait alors sur les faits comme sur les idées, et qui n'avait pas donné passage à la rectification de l'erreur, en laissant exister, peut-être avec intention, la croyance à une conversion imaginaire (1) !

L'*Ode à la Grande-Armée* n'est pas sans mérite. On y trouve cependant des vers faibles et prosaïques, et quelques-unes des grandes qualités et des imperfec-

(1) Voyez l'article ECOUCHARD-LEBRUN dans le *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire* de M. Bouillet. MM. Dezobry et Bachelet ont commis la même erreur.

tions qui distinguent les œuvres du vieux Lebrun. Je me borne à citer la première strophe, qui ouvre assez bien la marche du poëme :

Suspends ici ton vol: d'où viens-tu Renommée?
Qu'annoncent tes cent voix à l'Europe alarmée?
— Guerre! — Et quels ennemis veulent être vaincus?
— Allemands, Suédois, Russes, lèvent la lance;
Ils menacent la France.
— Reprends ton vol, déesse, et dis qu'ils ne sont plus.

Pour terminer l'histoire qui se rattache à cette Ode, et afin de n'y plus revenir, je dois dire que la pension qu'elle valut alors au jeune Lebrun, et que la Restauration avait eu d'abord le bon goût de lui conserver, fut supprimée plus tard sous le ministère de M. de Villèle, par suite de la publication que M. Lebrun fit, en 1821, d'un poëme sur la mort de Napoléon. Dans la préface de la première édition de ce poëme, M. Lebrun écrivait qu'il avait hésité à le faire imprimer, non par crainte d'offenser le pouvoir, ce qui, disait-il, ne pouvait venir à sa pensée, mais parce qu'il craignait que les amis sincères de la liberté ne pussent se méprendre sur le sentiment qui avait dicté son ouvrage, sentiment de gloire nationale et de reconnaissance personnelle. M. Lebrun s'était complètement trompé, car il fut question de le poursuivre devant les tribunaux. On crut être grand et généreux en se contentant d'ôter au poëte la place qu'il occupait et la pension que l'Empereur lui avait envoyée du champ de bataille d'Austerlitz.

Il y a de l'élévation, de la chaleur, du souffle, dans

ce poëme sur un sujet qui, depuis, a été chanté par des voix plus puissantes, mais qui, à ce moment, n'avait encore inspiré que deux poëtes dignes de ce nom, Lebrun et Béranger.

Le volume où se trouve ce poëme contient une œuvre beaucoup plus longue et très variée, intitulée: *Poëme de la Gréce*, où l'auteur a exprimé les impressions éprouvées pendant un voyage entrepris en 1820 dans ces belles et poétiques contrées, frémissantes alors sous le joug musulman, qu'elles secouèrent plusieurs années après, mais en le remplaçant par une incessante et stérile agitation que tous les protecteurs de cette jeune monarchie ne voient peut-être pas sans déplaisir. Les vers de ce poëme ont été improvisés sur les lieux mêmes, en face des monuments, des paysages et de la population, dont ils reproduisent exactement la physionomie. On ne peut leur faire le reproche qu'un historien de la littérature de cette époque adresse aux poëtes qui chantèrent alors la Grèce sans la connaître. Quelques poésies lyriques complètent ce dernier volume. Le troisième, qui n'est pas le moins intéressant, renferme les épitres familières et les poésies légères, légères dans le sens du mot de Platon, qui a dit que « le poëte est « chose légère, ailée et sacrée. » L'auteur a mis dans le quatrième ses *Odes* et *Poésies premières*, où brillent, comme dans le troisième, un grand nombre de pièces en l'honneur de Napoléon Ier et des hommes de son gouvernement; car M. Lebrun, reconnaissant des bienfaits qui étaient venus le chercher, ne laissa échapper aucune occasion d'exprimer ses sentiments, pendant la vie du prince comme après sa mort. C'est un véritable poëte napoléonien, dans la

bonne acception du mot. Le cinquième volume comprend les discours académiques et d'autres opuscules en prose, dont je n'ai pas l'intention de m'occuper. Les cinq volumes de la collection ont été publiés en deux fois. En 1844 parurent les deux premiers. A cette époque, le poëte était devenu un personnage politique : le roi Louis-Philippe, à qui les admirateurs de Napoléon Ier ne déplaisaient pas, l'avait appelé à la Chambre des Pairs et lui avait confié la direction de l'imprimerie royale, qu'il conserva jusqu'en 1848. Les trois derniers volumes ont été imprimés en 1861. L'ancien Pair de France, tout en conservant le culte d'une mémoire illustre, pour me servir de ses expressions, avait cru ne pas devoir refuser de siéger au Sénat.

Ce sont donc quatre volumes in-8° de poésies qui composent le vrai bagage littéraire de M. Pierre Lebrun, dont j'ai à rendre compte. C'est beaucoup, me suis-je écrié d'abord quand je me suis trouvé en face de tous ces volumes empilés l'un sur l'autre. Ce n'est pas trop, ai-je dit ensuite après les avoir lus. De ces quatre volumes, les plus intéressants sont, sans contredit, le premier, qui contient ses œuvres dramatiques, et le troisième, où se trouvent les meilleures des poésies légères, celles qui portent plus particulièrement l'empreinte de la rénovation littéraire à laquelle l'auteur s'associa sous la Restauration. Le quatrième (*Odes et Poésies premières*) est loin d'être sans mérite. On y trouve des pièces fort remarquables ; je me borne à transcrire pour le moment l'*Adieu à Tancarville*, écrit en 1810, où l'on trouve une couleur locale et une teinte de mélancolie douce et naturelle, qui n'est pas sans charme, et qui est l'un des caractères de la poésie du dix-neuvième siècle.

Octobre, 1810.

Aimable et paisible retraite,
Où mes loisirs durent trop peu;
Riant exil, cher au Poëte,
Il faut encor te dire adieu.
Maintenant que de ces rivages
Les vents, messagers de l'hiver,
Gémissant au loin sur la mer,
Viennent effeuiller les ombrages;
Que les oiseaux et leurs amours
Sont partis vers d'autres séjours;
Que l'herbe au loin se décolore,
Et que la languissante aurore
N'enfante que de pâles jours,
La ville en son sein me rappelle,
Et, jusqu'à la saison nouvelle,
M'invite à l'abri de ses tours (1).

Je pars, l'âme triste et chagrine.
En m'éloignant de ces beaux lieux,
Mon pied avec lenteur chemine;
Et, du détour de la colline,
Y reportant encor mes yeux,
J'aime à prolonger mes adieux.
Je regarde d'un œil d'envie
Les toits épars des matelots;
Je voudrais, au bord de ces flots,
Comme eux, passer toute ma vie!
Chaque objet me vient arrêter:
Mes regards ne peuvent quitter

(1) Allusion aux tours de la ville du Havre, qui sont aujourd'hui démolies.

La mer devant moi déroulée,
L'humble port, l'étroite vallée,
Les tours, les noyers si connus,
Et, d'épais feuillages couverte,
L'église fermée et déserte,
Où les chants ne résonnent plus.
Du moins, à mes plaisirs fidèle,
Sitôt que la saison nouvelle
Aura fait reluire un beau jour,
Je te reverrai, cher séjour,
Avec la première hirondelle.
Garde-moi bien mon ciel d'azur,
Le bruit de mes flots au rivage,
Les silences de mon ombrage,
Mon sommeil si frais et si pur,
Le doux loisir de mes journées,
L'inspiration de mes vers,
Et les heures si fortunées
A la solitude données,
Et l'oubli de tout l'univers!
Et, si les soucis de la ville
D'un sort redevenu tranquille
Altéraient encor la douceur,
Qu'en retrouvant mon Tancarville
Je retrouve tout mon bonheur.

Ces poésies de la première jeunesse de M. Lebrun se distinguent par la facilité et l'élégance, signe général des œuvres de l'auteur. Mais M. Pierre Lebrun n'avait pas encore conquis le rang qui lui était réservé dans la famille des poëtes contemporains. C'est, en effet, sous la Restauration qu'il a su se créer un nom dans la

littérature française. Cette époque, on le sait, fut un temps de rénovation littéraire, dont M. Lebrun fut l'un des ouvriers de la première heure. Les *romantiques* le revendiquaient alors pour un des leurs, parce qu'il ne dédaignait pas toujours le mot familier, tout en répudiant la grossièreté dans l'expression, et les *classiques* ne le rejetaient pas non plus, parce qu'il savait conserver le respect de la langue et observer, dans une juste mesure, les anciennes règles de la tragédie, sans s'y asservir trop rigoureusement.

Lorsque s'ouvrit la Restauration, M. Pierre Lebrun n'était plus un débutant dans la carrière des lettres. Par son âge d'ailleurs (trente ans), il touchait à la virilité. Il avait appartenu à la littérature de l'Empire qu'on a injustement dédaignée, et il entrait dans la nouvelle période qui inaugurait la Restauration. Mais ses travaux, si brillants à leur aurore, n'avaient pas encore donné tout ce que semblait promettre l'*Ode à la Grande Armée*. Quelque estimables qu'ils fussent, ils pouvaient justifier le mot de Napoléon Ier, qui lui avait reproché de s'endormir; mot fécond, car, en même temps qu'il donna lieu à une charmante pièce de vers (1), il stimula le zèle du poëte qui n'attendait qu'une occasion. Elle se présenta avec un certain éclat en 1817. A cette époque, Casimir Delavigne, encore inconnu, Victor Hugo, encore enfant, voyaient leur nom prononcé pour la première fois par l'Académie française, dans un concours sur le *Bonheur que procure l'étude*, dont M. Pierre Lebrun et M. Saintine furent

(1) Voyez la pièce intitulée : *Réponse à l'Empereur*, envoyée à Mme de Bressieux, tome 4, p. 55, et la note 6, p. 434.

ensemble les heureux vainqueurs. Sous la Restauration, on s'en souvient, la littérature fut un champ de bataille. Le culte des idées avait remplacé celui des chiffres; une jeunesse ardente proclamait la nécessité d'une rénovation littéraire qui ne tendait à rien moins, dans la forme, qu'à bouleverser la dictature de la grammaire et à supprimer le despotisme de la prosodie. Quant au fond même et à l'essence de l'art, les novateurs demandaient la peinture de sentiments vrais et non factices, inspirés par l'étude de la nature humaine, toujours vivante, et non par celle de la société païenne, qui était morte. Ils exigeaient, en un mot, de tout écrivain qu'il cherchât ses impressions dans la société nouvelle palpitante sous ses yeux. Les Messies littéraires, qui s'affirmaient alors avec tant d'éclat, préparaient l'avènement des Messies sociaux et politiques, dont on a vu depuis les curieuses métamorphoses. M. Pierre Lebrun prit une grande part à toutes les luttes intellectuelles et morales de cette époque. Mais il sut se garantir de toutes les exagérations qui signalèrent les nouveau-venus dans l'ère littéraire qui commençait et dont l'épanouissement, il faut bien le reconnaître malgré les excès qui ont eu lieu, a donné naissance à une grande et belle littérature, qui assigne au XIXe siècle, dans toutes les branches de l'art, et particulièrement dans la poésie, un rang distingué dans l'histoire des lettres françaises.

Des trois tragédies que M. Lebrun composa, *Ulysse*, jouée à la fin du mois d'avril 1814, peu de jours après la rentrée de Louis XVIII, n'eut qu'un succès d'estime. C'est un simple essai, où se trouvent des beautés de style impuissantes à relever un sujet plus épique

que dramatique. Il n'en est pas de même de *Marie Stuart*, représentée en 1820, où tout est éminemment dramatique, souvenirs, préjugés, actions et personnages. Schiller a donné l'idée générale et inspiré plusieurs scènes, mais M. Pierre Lebrun n'a été ni imitateur servile, ni novateur dédaigneux. Il a su être lui-même et il a doté notre scène d'une tragédie qui émeut, intéresse, attendrit, qui est restée au théâtre, et dont la représentation sera reprise chaque fois qu'elle trouvera des interprètes dignes du poëme. Ce n'est pas un médiocre honneur pour ce sujet, on pourrait dire pour cette œuvre, d'avoir séduit les trois grandes tragédiennes de notre temps : Mlle Duchesnois d'abord, qui créa le rôle de *Marie*, et non Mlle Mars, comme un critique de nos jours l'a dit récemment (1); après elle, Mlle Rachel, et, en dernier lieu, Mme Ristori, que nous avons vue dans la tragédie de Schiller, traduite en vers italiens par Maffei. Je n'ai rien à dire du sujet traité par l'auteur. Il est connu de tous, et la pièce a été représentée si souvent, qu'elle est dans la mémoire de chacun. Le style est à la hauteur de l'action, malgré quelques négligences et des périphrases encore fréquentes. Ce poëme est certainement le plus grand titre de M. Lebrun à la renommée ; il est à lui seul la gloire de son nom.

Le *Cid d'Andalousie*, représenté cinq ans après, en 1825, a eu moins de bonheur. En butte à toutes sortes de mauvais vouloirs, M. Pierre Lebrun fut arrêté d'abord par les censeurs, qui se montrèrent d'une très grande

(1) Voyez l'article, d'ailleurs très bien écrit, de M. Gustave Merlet, sur M. Lebrun, dans *la France politique* du 8 novembre 1864. C'est dans *le Cid d'Andalousie* que Mlle Mars parut pour la première fois dans la tragédie; voyez note 29, p. 406 du 3e volume de M. Lebrun.

susceptibilité pour la royauté, à cause du roi de Castille, dont le rôle n'est pas toujours très digne, quoique fort beau dans le dénoûment. Il eut raison de ce mauvais vouloir, grâce à l'intervention de M. de Châteaubriand, alors ministre, qui fit lever l'interdit; mais M. Lebrun fut encore obligé de se soumettre à d'autres exigences de la censure. Il ne fut pas plus heureux du côté des sociétaires de la Comédie-Française, chez lesquels il trouva une opposition mesquine et latente, suscitée par le rôle d'Estrelle confié à Mlle Mars, qui fit alors ses débuts dans la tragédie, innovation imitée plus tard par M. Victor Hugo.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que Talma, et encore moins Mlle Mars, ne s'étaient pas associés au mauvais vouloir de leurs camarades. Mais ni leur nom, ni le talent de Talma, ne purent sauver la pièce. Le talent de Mlle Mars, encore peu habituée au diapason de la tragédie, ne se déploya pas avec toute l'énergie réclamée par les scènes du dénoûment. L'auteur retira sa pièce du théâtre après quelques représentations. Elle ne fut pas alors imprimée et elle n'a été exhumée qu'en 1844 de l'oubli volontaire auquel l'auteur l'avait condamnée. Il l'a fait imprimer, sans y rien changer, pour la soumettre, telle qu'elle fut jouée devant le public de 1825, au jugement des lecteurs de nos jours. C'était son droit; mais il eut peut-être été mieux inspiré, tout en la maintenant dans cet état, d'indiquer en même temps les corrections, que la réflexion aurait pu lui suggérer, à moins que M. Lebrun n'ait considéré son œuvre comme n'étant pas susceptible d'amendement, ce qui serait en contradiction avec ses plaintes contre les exigences de la censure.

La défaveur éprouvée par cet ouvrage à la représen-

tation peut s'expliquer par quelques longueurs. L'analogie du sujet et du titre avec l'un des chefs-d'œuvre de Corneille fut, en outre, une comparaison regrettable, que l'auteur aurait dû prévoir et craindre, et qui explique aussi cette défaveur. M. Lebrun n'a pas eu sans doute, c'est évident, l'intention de manquer de respect à un grand nom ; il n'a pas eu la pensée de lutter contre Corneille et de refaire le *Cid* ; mais le choix d'un pareil sujet était, par lui-même, susceptible d'indisposer contre lui les esprits si troublés de son époque. Aujourd'hui la lecture calme et réfléchie lui est plus favorable.

Comme dans la pièce de Corneille, le sujet est emprunté à Lope de Vega ; mais les différences entre les deux ouvrages sont nombreuses. Il y a, il est vrai, dans l'une et l'autre pièce, deux jeunes gens épris d'amour l'un pour l'autre, don Sanche et dona Estrelle dans l'œuvre de M. Lebrun. Mais, dans le *Cid d'Andalousie*, l'offensé est un jeune roi de Castille, surpris la nuit sous la fenêtre de dona Estrelle par don Bustos, son frère, et frappé par celui-ci du plat de son épée, scène terrible qui appelle une terrible vengeance. Le lendemain, le son des musiques amoureuses se fait entendre : don Sanche doit épouser dona Estrelle. Mais le roi lui a confié l'honneur de venger son offense, sans lui indiquer le coupable, dont le nom est inscrit dans un billet cacheté. Don Sanche refuse d'agir comme un assassin, mais il s'engage par serment pour un duel loyal. Lorsqu'il apprend ensuite contre qui il doit se battre, on comprend tout son désespoir. Bustos succombe, le roi est satisfait ; mais dona Estrelle, qui ignore d'abord le nom du meurtrier, demande à son tour vengeance au roi, en invoquant une loi particulière

du pays. Le corps tout sanglant de Bustos apporté au milieu de la fête nuptiale; Séville s'agitant à ces lamentables nouvelles; dona Estrelle mourante et s'immolant à son devoir de sœur; le roi remettant entre ses mains la justice; les larmes, les transports des deux jeunes gens, qui n'ont pas cessé de s'aimer; Estrelle cependant qui prononce la mort; le roi qui ne veut pas laisser mourir son défenseur, et qui, en avouant l'ordre qu'il a donné, brise par là le pouvoir judiciaire; Estrelle qui devine l'amour du roi, Estrelle qui pardonne à Don Sanche et qui se sacrifie en se réfugiant dans un couvent..... toutes ces scènes sont émouvantes, belles, pathétiques; mais là aussi les souvenirs se reportent toujours trop involontairement sur le *Cid* de Corneille.

Il y a dans la pièce une scène qui ne doit rien ni à Lope de Véga, ni à Corneille, mais qui a pu être inspirée par Shakspeare dans *Roméo et Juliette :* c'est la troisième du deuxième acte. Sa longueur (215 vers) avait commencé à provoquer la mauvaise disposition du public lors de la représentation; et, quoique la scène soit bien écrite et bien conduite, elle n'en est pas moins un manquement à cette règle immuable de tout poëme dramatique et particulièrement de la tragédie, *semper ad eventum festina ;* car ce n'est, après tout, qu'une scène épisodique, qui retarde l'action, et qui, par conséquent, devait être abrégée le plus possible. A la lecture, elle paraît encore longue, mais il s'en dégage un grand charme, qui avait séduit en 1825 M. le duc de Broglie (1), qui a enchanté M. de Sainte-Beuve (2), et

(1) *Revue française*, janvier 1830.

(2) Voyez la Notice de M. de Sainte-Beuve placée en tête du premier volume des œuvres de M. Lebrun.

dont j'avoue que j'ai été pénétré aussi moi-même. La veille de leur mariage, Don Sanche et Dona Estrelle se promènent seuls, le soir, dans le jardin du château d'où ils entendent la musique et le bruit de la fête qu'on donne dans la ville. On a nommé cette scène la *Scène du Banc*, où les deux amants viennent s'asseoir pour y confondre leurs sentiments les plus tendres, comme on a appelé *Scène du Balcon* celle où Roméo fait, au point du jour, ses adieux à Juliette, qu'il va quitter pour ne plus la revoir. Je voudrais pouvoir lire toute cette scène, dont les sentiments et la versification sont empreints d'une douceur éminemment racinienne. Mais, malgré les coupures que j'ai essayé d'y faire, sa longueur ne le permet pas encore. Je la recommande à ceux qui aiment les beaux vers et les charmantes aspirations du cœur.

Pour compléter maintenant l'idée que je voudrais donner de cet écrivain, il faudrait citer et lire de nombreuses pièces. Les vers à Mme Caroline de Bressieux intitulés *Réponse à Napoléon*, à l'occasion du mot que j'ai rappelé; *la Vallée de Champ-Rosay*, *l'Abruzzienne*, ont été cités soit par M. de Sainte-Beuve dans sa *Notice* insérée au premier volume de la collection, soit par M. de Sacy dans le *Journal des Débats* (1). On peut mettre sur la même ligne plusieurs autres morceaux, et particulièrement *Tibur*, où l'auteur a chanté Horace, *les Poules du Logis*, *Brillant* (le chien de M. Lebrun), quelques passages du discours sur le *Bonheur que procure l'étude*, plusieurs strophes de l'ode sur *les Catacombes de Paris* et *la République de Saint-Marin*, ce petit

(1) Voyez le n° du 25 novembre 1863, article de M. de Sacy.

état perché sur la crête d'une montagne, où brillaient, parmi les quatre officiers du gouvernement, le Médecin et le Maître d'école; république microscopique, si attachée à sa liberté qu'elle refusa magnanimement un agrandissement de territoire que lui avait proposé Napoléon Ier, en prononçant ce mot digne d'être retenu : *in piccolezza, libertà*, dans notre petitesse est notre liberté (2). Je me bornerai à citer cette dernière pièce et les stances à l'*Abruzzienne*, parce qu'elles ont chacune un caractère différent.

LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN,

A BÉRANGER.

Rimini, Juillet 1818.

Chansonnier du bon petit Roi,
Ami bien cher, esprit bien sage,
Du milieu de mon beau voyage,
Mon souvenir vole vers toi.

J'ai, sur la rive adriatique,
Trouvé ce matin, en rôdant,
Une petite république
Qui de ton roi fait le pendant ;

Voisine de cette rivière
Où César fit son premier pas,
Où, debout, reste encor la pierre
Qui lui disait : « ne passe pas ! »

(1) Voyez le tome 3 de la collection, note 17, page 397.

Et de cette ville, où l'histoire
D'un couple amoureux et charmant
Jeta Françoise au purgatoire,
Mais dans les bras de son amant (1),

Cette république ignorée,
Que cherche à peine l'étranger,
Mériterait d'être illustrée
Par les refrains de Béranger ;

Plus qu'Yvetot digne d'hommage!
Et qui, pauvre et libre à la fois,
A, douze siècles, d'âge en âge,
Conservé ses mœurs et ses lois

D'Yvetot j'aime le royaume :
J'en fus un jour le contrôleur,
J'ai hanté ses palais de chaume,
J'ai chanté ses pommiers en fleur ;

Mais son ciel est triste et s'ennuie,
Mais point de vin, même point d'eau,
Si ce n'est celle de la pluie
Qui verdit au fond d'un tonneau.

Ici, le soleil sur ma tête
Rit sans cesse dans un ciel pur,
Où la lumière sur l'azur
Verse un air d'éternelle fête.

(1) Françoise de Rimini, que Dante met en enfer.

Combien à la plaine de Caux,
Bien que de verts chemins coupée,
Je préfère, avec ses échos,
Cette république escarpée !

Un chemin charmant y conduit,
Bordé d'une haie embaumée,
Qui, de grenadiers parsemée,
A ses fleurs voit s'unir leur fruit.

La république tout entière
Est assise sur un rocher,
Et l'on n'en saurait approcher
Sans escalader la frontière.

En la plaçant sur ces sommets,
Aux générations futures
Ses fondateurs ont à jamais
Sauvé le luxe des voitures.

Sans cour, sans garde, sans palais,
Son gouvernement est modeste;
Trente écus en font tous les frais,
Et les Ministres vont en veste.

Une cloche, pour avertir
Et convoquer les assemblées,
S'en va dans les quatre vallées,
Chez tout le peuple retentir.

Un tel pays rendrait bien vaine
L'ambition d'un conquérant :
Des rochers au bord d'un torrent!
Un héros y perdrait sa peine.

La république a des voisins
Qui n'ont à leur tour rien à prendre,
Et, pressée entre deux ravins,
Où chercherait-elle à s'étendre?

Heureuse la nécessité
Qui nous condamne à la sagesse,
Et qui de notre petitesse
Nous fait une sécurité!

Des révolutions sans nombre,
Des triomphes et des revers,
Ont bouleversé l'univers,
Depuis qu'elle repose à l'ombre.

Je viens de voir le nom d'un roi
Sur le livre où, selon l'usage,
Chacun ici laisse après soi
Une trace de son passage.

Le roi Louis est un vrai sage (1);
Et du trône qu'il a quitté
J'aime qu'il vienne faire hommage
A l'humble et pauvre liberté.

Que n'as-tu suivi ton envie!
Que ne t'ai-je pour compagnon!
J'aurais aimé que l'Italie
Près du sien vît aussi ton nom!

(1) Louis Napoléon, roi de Hollande, qui abdiqua sous le premier Empire.

Du moins j'ai voulu te décrire
Ce petit peuple, qu'en venant
On aborde avec un sourire,
Mais que l'on quitte en s'inclinant.

Béranger, dans son humble histoire
S'il est quelques sages leçons,
Il mérite sa part de gloire :
Qu'il la trouve dans tes chansons.

Les stances suivantes sont adressées à une fille de quinze ans que M. Lebrun rencontra avec sa famille, venant de Rome. On lui demanda une place dans sa voiture pour cette jeune voyageuse, déjà fatiguée de sa course pédestre. Au lieu d'une place, M. Lebrun en accorda deux, qui furent acceptées. En les quittant, le poëte fit à son tour une demande, ce fut la permission d'embrasser Domenica Lolli, ce qu'il fit sur ses deux beaux yeux. C'est cet épisode qu'il a chanté et immortalisé, heureux privilége des poëtes (1).

L'ABRUZZIENNE,

A DOMENICA LOLLI.

Tivoli, mai 1818.

Oui, Lolli, j'en fais le serment,
J'en jure la belle contrée,
La place, l'heure, le moment,
Où mes regards t'ont rencontrée;

(1) Voyez l'histoire de cette intéressante rencontre très bien racontée en prose par M. Lebrun, tome I, p. 362.

J'en atteste ce ciel si pur,
Et cet Anio si limpide,
Que vers sa chute et vers Tibur
Je vois se hâter si rapide ;

Des filles de ces monts fameux,
J'ai rencontré la plus jolie,
J'ai baisé les deux plus beaux yeux
Qu'enflamme le ciel d'Italie.

Quel trouble ! d'un subit carmin
Tout son visage se colore,
Comme la neige que l'aurore
Peint de rose sur l'Apennin !

Lève ces yeux pleins d'innocence,
Ces yeux noirs, dont la vive ardeur
Appelle avec tant d'ignorance
Tout ce que défend ta pudeur.

Pourquoi, sous leur longue paupière
Baissés ainsi d'un air grondeur,
Tiennent-ils fixé sur la terre
Un regard muet et boudeur ?

Sur la fleur d'un naissant visage
Imprimer le premier baiser,
Est un plaisir que le plus sage
Ne sait pas toujours refuser.

Peut-être, montant vers Mandèle,
Horace, en ce même chemin,
S'il t'eut rencontrée aussi belle,
T'eût fait un bien autre larcin.

Reprends ton sourire, et m'écoute.
Le nom de Laure t'est connu?
Celui de son amant sans doute
Jusqu'à la Sabine est venu?

Dans les amoureuses annales
On conte qu'un de nos Valois
Sur les yeux de Laure une fois
Appuya ses lèvres royales (1).

Loin d'en rougir, ainsi que toi,
Elle en fut fière et satisfaite.
Lolli, le baiser d'un poëte
Vaut autant que celui d'un roi.

Il vaut plus, il rend immortelle:
Il dure dans tout l'avenir,
Celle qu'il lègue au souvenir
Demeure à jamais jeune et belle.

De nos vers merveilleux crédit!
Qui maintenant saurait encore
Qu'un roi baisa les yeux de Laure,
Si Pétrarque ne l'avait dit?

Moi, toutefois, je le confesse,
Je verrais trente potentats
Baiser les yeux de ma maîtresse,
Que je ne l'en vanterais pas.

(1) Le roi Robert, d'autres disent un comte d'Anjou, qui, dans une fête célébrée en son honneur à la Cour papale d'Avignon, demanda la permission de donner un baiser à une des dames et choisit Laure. Voyez Pétrarque, *il bacio d'onore*, sonnetto CCI

Tout mon respect pour la couronne
Jusques-là ne peut me porter,
Et je ne veux jamais chanter
De baisers que ceux que je donne.

Mais voici le joyeux essaim
De tes sœurs et de leurs compagnes;
Avec elles vers tes montagnes,
Retourne au beau lac de Fucin.

Bien court fut notre doux voyage;
Que du moins le pur talisman
Qu'en ton sein cache ce ruban,
N'en écarte pas mon image.

Tu ne saurais plus oublier,
Quelque heureux ami qui t'adore,
Cet inconnu qui, le premier,
Ferma tes yeux vierges encore.

Le temps, sans jamais demeurer,
Fuit comme l'onde entre ces rives;
Mais de ses traces fugitives
Un long souvenir peut durer.

Un jour, alors que mariée,
Déjà mère depuis longtemps,
Tu te rappelleras le temps,
De l'adolescence oubliée;

Rêveuse et venant à songer
A ta plus printannière histoire,
Tu sentiras dans ta mémoire
Revenir le jeune étranger.

Alors de tes lèvres de rose
Sortirá peut-être un soupir,
Et, sans en connaître la cause,
Ton mari te verra rougir.

Et moi, rentré dans ma patrie,
Comme toi sans doute à mon tour,
Du chemin qui mène à Varie,
Je verrai parfois le détour.

Et si je chante ces collines,
Qu'au temps de l'antique grandeur,
Belles de force et de pudeur,
Fréquentaient les vierges sabines,

Tu seras là, plus belle encor,
Avec tes yeux noirs, ton jeune âge,
Les rubans bleus de ton corsage,
Et tes colliers de perles d'or.

Dans tes montagnes ignorée,
Tandis qu'assise au bord des eaux,
Tu feras tourner tes fuseaux,
De nombreux enfants entourée,

A l'autre coin de l'univers,
Aux doux bords de Seine et de Loire,
Sans que tu soupçonnes ta gloire,
On dira ton nom et mes vers.

M. Pierre Lebrun, on le voit, est bien de la famille des poëtes. Il a pour lui la grâce, la correction, le fini du travail et en même temps la facilité; il a aussi le

sentiment, une douce mélancolie et quelquefois même l'inspiration ; mais le tour imprévu qui saisit et la force qui pénètre lui manquent assez souvent. Il faut bien reconnaître aussi que tout n'est pas à louer dans ces quatre grands volumes de poésies, qu'il y a parfois des négligences et que la pensée ne se dégage pas toujours avec précision et netteté. *Sunt bona*, *sunt quædam mediocria;* mais il y aurait injustice à dire avec l'épigramme latine *sunt mala plura* ; c'est le contraire qui est vrai. M. Lebrun n'a pas sans doute creusé un sillon nouveau dans le champ de la poésie; mais sa trace y est bien marquée. Il appartient à ce groupe intermédiaire du cycle de la Restauration, où brillaient Casimir Delavigne et Lamartine, — Lamartine qui commença, dans ses *Méditations*, la rénovation de la poésie, comme Chateaubriand l'avait commencée, avec le siècle, dans la littérature. Mais M. Lebrun se rapproche moins de Lamartine que de Casimir Delavigne. Ainsi que ces deux poëtes, il ne se croit pas le droit d'inventer sa langue et de mener en laisse la grammaire et la prosodie. Si, avec l'école romantique, le rajeunissement de la tragédie ancienne le tenta ; s'il crut utile, comme cette école, de renouveler quelques expressions vieillies, d'abandonner la périphrase pour le mot propre, d'essayer l'embellissement de notre versification par un nouveau mécanisme du mètre et par la richesse de la rime, trop négligée dans le XVIIIe siècle, il respecta toujours les règles éternelles du goût, les lois sacrées de la raison et des convenances. Il n'est pas ivre de nouveautés, comme tant d'autres, mais il s'y laisse volontiers entraîner dans une certaine mesure. Lorsque la réforme littéraire voit sonner son 1789, il s'y associe, mais il s'y

tient; le 1793 de cette révolution ne le séduit pas. Aujourd'hui, après les écarts dont nous avons été témoins, nous avons de la peine à croire que M. Lebrun ait pu être rangé dans la phalange romantique; car son nom se place de lui-même et tout naturellement parmi les classiques. La postérité a commencé pour cet écrivain, déjà octogénaire et qui a parcouru les trois périodes qui marquent notre XIXe siècle. Elle lui assignera une place parmi les poëtes qui savent toucher l'âme, charmer le cœur et élever la pensée. Au lieu d'être disséminées dans cinq forts volumes in-8° chargés de notes, fort intéressantes d'ailleurs et qui sont comme les mémoires du poëte, ses œuvres, choisies avec discrétion et renfermées dans un seul volume, feraient à cet écrivain un nom plus répandu, lui donneraient une réputation, dont il est digne, et procureraient au public un plaisir dont il est privé, celui de lire quelques beaux vers.

Les rapports de M. Lebrun avec la Normandie, les relations qu'il a eues avec l'Académie de Rouen, et qu'il s'est rappelées dans ces derniers temps, voulaient être reconnus. L'Académie n'a pas manqué à ce devoir. Il ne reste à son interprète qu'à réclamer l'indulgence de la Compagnie.

UNIV. OF MICH.

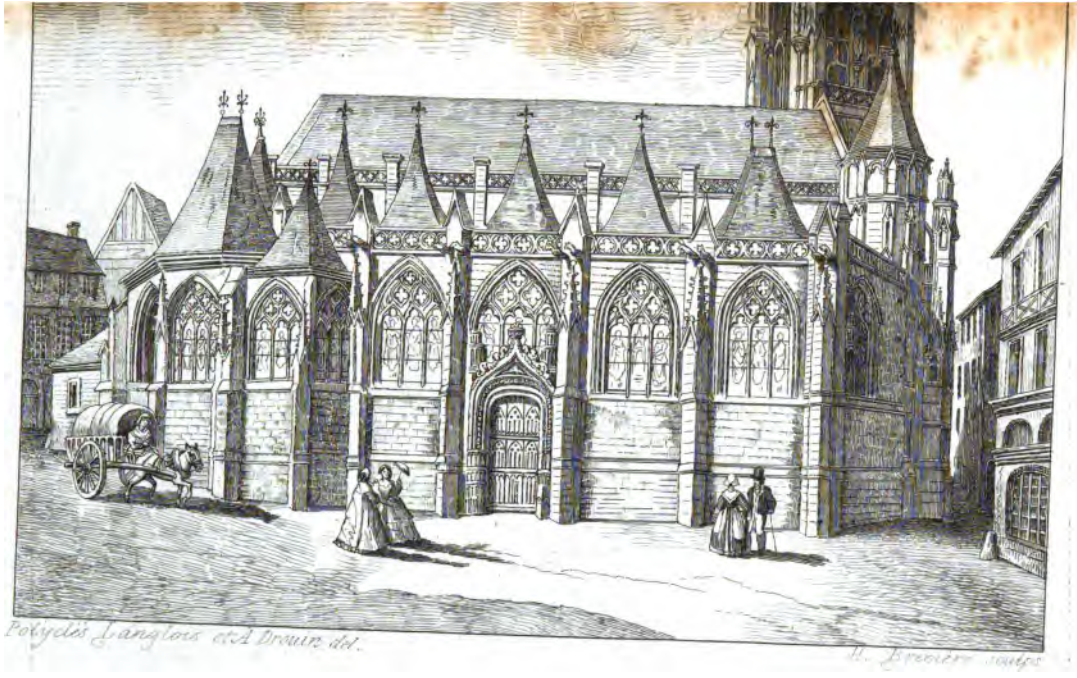

SAINT LAURENT

Eglise paroissiale de Rouen supprimée en 1791.

UNIV. OF MICH.

SAINT-LAURENT,

ÉGLISE PAROISSIALE DE ROUEN,

SUPPRIMÉE EN 1791;

Par M. E. DE LA QUÉRIÈRE.

L'origine de cette paroisse est fort ancienne. Des lettres de Richard II, duc de Normandie, de l'an 1024, parlent de *l'église de Saint-Laurent au faubourg de Rouen*. Au temps de l'archevêque Eudes Rigault, qui vivait au milieu du XIIIe siècle, elle possédait 300 feux et un revenu de 90 livres. L'abbé de Saint-Wandrille présentait à la cure. Cinq chapelles titulaires avaient été fondées dans cette paroisse (1).

(1) Ecclesia sancti Laurentii, parrochiani 300; valet 90 libras; Abbas S. Wandregisili patronus. Archiepiscopus Odo Rigaldi recepit magistrum Robertum Preudhomme ad præsentationem dicti abbatis.

Item in dictâ ecclesiâ S. Laurentii fundata est capellania de bonis Heliæ Pictaviencis quondam civis Rothomagensis cujus archiepiscopus est patronus. Valet 15 libras.

In istâ ecclesiâ est de novo fundata quædam capella per magistrum Justitiæ cantorem Baiocensem.

Joannes dictus Papin Burgensis Rothom. instituit quamdam capellaniam in E. S. Laurentii Roth. de bonis testamenti uxoris suæ nomine Basiliæ.

(*Pouillé d'Eudes Rigault*, Archives du département.)

En 1248, le jour de Pâques, l'église de Saint-Laurent fut brûlée, avec celle de Saint-Godard et l'abbaye de Saint-Ouen, par un feu considérable qui commença près de la porte Beauvoisine. On eut bien de la peine à la rétablir.

Elle fut relevée une dernière fois à la fin du XIVe siècle ou dans les premières années du XV.

Le plan de l'édifice est assez régulier: une nef et deux bas-côtés voûtés en pierre et comprenant sept travées, sans compter l'abside; un grand portail à l'ouest, flanqué d'une haute et belle tour et deux portails latéraux fort simples. Deux chapelles ajoutées hors œuvre complétaient l'ensemble de cette charmante église, dont les restes mutilés et démembrés excitent encore aujourd'hui notre admiration et nos regrets.

Nous venons de dire que le monument actuellement sous nos yeux remonte à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Le plus ancien livre de comptes de la paroisse, qui soit parvenu jusqu'à nous, porte la date de 1444 (1).

(1) Nous avons puisé presque tous les documents qui nous ont servi à écrire cette histoire, d'une part, dans les livres de comptes des recettes et des dépenses de la paroisse, et d'autre part, dans un gros in-folio relié, ayant pour titre : « INVENTAIRE général des lettres, escritures, tiltres et « enseignements des rentes et revenus appartenants au trésor et fabrique de « l'église paroissiale de Saint-Laurent de Rouen, trouvées au trésor « d'ycelle, depuis l'année mil deux-cents-quatre-vingt-deux, par ordre « alphabétique et par chapitres; les noms de MM. les curés et les noms de « MM. les trésoriers depuis l'année 1444; faict par Me Pierre-François « Labarbe, titulaire et soubsacriste, suivant la délibération... en dabte du « 17 octobre 1706, et présenté en la chambre du trésor le 16 avril 1713... »

Tous ces registres et papiers proviennent de l'ancien chartrier de Saint-Laurent et sont aujourd'hui déposés aux Archives du département.

Nous trouvons pour cette année une dépense de 21 liv. 11 s. 9 d. employée « en œuvres et reppara-« cions *tant pour recouvrir l'église que pour* L'OUVRAGE « NOUVELLEMENT COMMENCÉ. »

En 1445, une autre somme de 249 liv. 19 s. est portée en dépense avec la mention semblable : « *tant* « *pour recouvrir l'église que pour le fait de* L'ŒUVRE « NOUVELLE. »

Une lecture attentive des comptes de cette paroisse nous avait conduit à penser que par ces mots : « *l'œuvre* « *nouvelle commencée* », il fallait entendre non pas une réédification totale de Saint-Laurent, mais seulement l'achèvement de cette église par la construction des bas-côtés ou chapelles.

En effet, on lit à la fin du compte de l'année 1446 une note ainsi conçue : « Le dict Gombault (trésorier) « a bailles aux ouvriers sur leur tâche d'un *pillier pour* « *la chapelle*, qui couste 26 liv. de leur tâche, certaine « somme d'argent.... »

Ainsi, on bâtissait en 1446 une des chapelles des bas-côtés. La nef et le chœur, dont il n'est fait aucune mention dans les comptes de cette époque, devaient être élevés depuis longtemps, puisque déjà l'on était obligé de « *recouvrir l'église.* »

Une inspection minutieuse de l'intérieur de Saint-Laurent nous a convaincu que nous ne nous étions pas trompé dans nos conjectures.

Lorsque l'on pénètre dans cette ancienne église, ce qui vous frappe tout d'abord, c'est la différence de style qui semble caractériser l'architecture de la nef centrale et celle des bas-côtés nord et sud. Le premier étage de la nef et du chœur, jusqu'à la hauteur de l'appui des

fenêtres annonce la transition du XIVe siècle au XVe : les moulures sont encore pleines et arrondies comme au XIVe siècle ; mais les colonnettes des piliers n'ont plus de chapiteaux. Dans les bas-côtés au contraire, les piliers, les nervures des voûtes offrent partout les formes grêles et prismatiques des constructions du XVe siècle et du commencement du XVIe. Le même style se remarque aux fenêtres qui éclairent l'étage supérieur de la nef et du chœur et à la voûte du vaisseau central. Il est évident pour nous que ces parties si diverses d'un même édifice n'ont point été élevées en même temps, et que *l'œuvre nouvelle*, entreprise en 1444 par les trésoriers de la paroisse, comprenait seulement la construction des bas-côtés ou chapelles et la surélévation de la nef, dont la voûte était restée inachevée.

De 1444 à 1482, c'est-à-dire pendant près de quarante ans, les travaux furent poursuivis sans interruption. Malheureusement les comptes de cette époque, qui auraient pu nous fournir des détails si intéressants, sont d'une concision extrême et d'un laconisme désespérant.

Nous savons toutefois que l'artiste chargé en 1460 de faire les verrières se nommait *Jehan Chevalier* (1) et que dans le même temps, l'œuvre de l'église était conduite par maître *Denis Gode*, qualifié par le trésorier comptable de simple *machon*, titre d'honneur que beaucoup de bâtisseurs de nos jours s'empresseraient de répudier pour prendre le nom plus envié d'architecte. Maître Denis reçut en 1461 et en 1463, 9 liv. pour ses honoraires de chacune de ces deux années (2).

(1) Comptes de dépenses des années 1463, 1464 et 1465.

(2) Comptes des années 1461 et 1463.

Un autre artiste dans son genre, Cardinot Le Pelletier, avait été chargé en 1470 de faire les *espis* qui devaient servir d'amortissement aux pavillons qui couronnaient les chapelles (1).

La dépense totale pour l'achèvement de Saint-Laurent se monta à plus de 9,200 liv., somme énorme pour ce temps-là. Pour y subvenir, on fut obligé, en 1456, de mettre sur toute la paroisse une imposition de *trois sols par chaque pied d'héritage*, laquelle fut réduite quelques années après *à deux sols par pied d'héritage.* Cette imposition extraordinaire ne fut pas acceptée par tous avec le même empressement; il fallut plus d'une fois exercer des poursuites pour en opérer le recouvrement. Les revenus de la fabrique, même avec la ressource des *trois sols par pied*, n'auraient pas permis de mener à bonne fin l'œuvre qu'elle avait entreprise, sans la piété généreuse du sieur Jean Davy (2), qui géra pendant près de vingt ans les affaires de la paroisse avec le concours de deux autres trésoriers, et, pour aider à payer les ouvriers, avança au trésor, de ses propres deniers, des sommes qui s'élevaient, en 1479, à plus de 1,200 liv. Jean Davy était un saint homme; il avait été, en 1469, en pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

(1) « Et si est deu à Cardinot Le Pelletier pour cent livres de plomb la « somme de 60 fr. Et si n'est en ce compte comprins aucune chose de la « paine et sallaire de la *fachon des cinq espis des chapelles du bout de « leglise tant de costé que d'autre commenché à faire* et mesmes du « plomb. » (*Comptes de* 1470.)

(2) Ce Jean Davy, qui faisait en 1469 « *un voyage à Monsieur Sainc Jacques*, » descendait-il de Jean Davi, citoyen de Rouen et *maitre de l'œuvre* de la cathédrale en 1278? Il n'y aurait rien que de très probable dans cette supposition : le zèle si pieux du trésorier de Saint-Laurent nous autoriserait à le croire.

L'église dont nous voyons aujourd'hui les restes était donc terminée en 1482, sauf la tour, qui ne fut élevée que quelques années plus tard : commencée en 1490, elle était achevée en 1501.

Cette tour, avec son élégante flèche en pierre, haute de douze à treize mètres au moins, était un monument fort remarquable. Les trésoriers de Saint-Laurent en avaient été si émerveillés, qu'ils en avaient fait le sujet d'un travail précieux d'orfévrerie, qui servait à l'exposition du Saint-Sacrement sur le maître autel (1).

Nous regrettons vivement la perte de ce vieil ostensoir gothique où l'on voyait représentée en petit l'ancienne pyramide qui n'existe plus. Cet objet, d'une si haute curiosité, fut remplacé par le *Soleil* de l'église des Jésuites, probablement peu de temps après la suppression en France, en 1764, de cet ordre religieux (2).

L'église de Saint-Laurent était à peine rétablie dans son entier, que déjà l'on songeait à l'augmenter par l'élargissement des bas-côtés, qui devaient être fort étroits. On s'occupa d'abord d'agrandir dans tous les sens le bas-côté méridional, comme nous l'apprend la note suivante transcrite à la fin du compte des recettes et dépenses pour l'année 1506 :

« NOTA. — Plus a esté délibéré que la *Chappelle Saint-*
« *Jehan* sera eslongnée jusques en rue et eslargie du

(1) Guillaume Bontemps, orfèvre, reçut, en 1609, 255 liv. 16 s. « *pour* « *avoir refaict quatre eles (ailes) neufves aux anges de la* PIRAMIDE EN « CUSTODE *servant au Saint-Sacrement.* etc.· etc.... » Déjà en 1519, on avait payé 6 s. « à Jehan Hullin orfaivre, *pour avoir nestoyé le* « *repositoire du Corpus Domini et raffermy les ailes des anges du dit* « *repositoire* pour servir à la feste du Sacrement. »

(2) *Tableau de Rouen*, années 1779 et 1788.

« costé vers le presbitaire jusques à l'entrée de devers « le dit presbitaire, en attendant que lon la puisse « esloingner et eslargir de ceste grandeur en tirant vers « la tour. Et ordonne au dit Paix de Cœur trésorier en « faire l'ouvrage en diligence. »

Il résulte de cette délibération que, dans l'origine, les collatéraux s'arrêtaient à l'entrée du chœur; en 1506, celui du midi fut prolongé jusqu'à la rue de l'Ecole, et sa muraille fut reculée vers le sud, de manière à dépasser sensiblement l'alignement de la base du clocher.

Nonobstant l'élargissement du bas-côté méridional, l'église était encore trop petite. Il fut décidé que l'on agrandirait de même le côté du nord, vers Saint-Godard. On lit à la fin des comptes de l'année 1542 une note qui est comme le résumé de la délibération prise par les trésoriers assemblés au sujet du travail projeté :

« Ce faict suyvant le propos et delibération des « dessus signez, a esté consent et accordé que les de- « niers qui restent comptant entre les mains des thé- « sauriers et ceulx qui pourront cy aprez revenir tant « des oblacions que arrérages de rentes, oultre les de- « niers nécessaires pour l'entretenement de la dite « église et service divin, seront employez *à faire « augmentation d'icelle église de Sainct-Laurent pour « subvenir à recueillir le peuple ès jours de dimence et « austres festes solemnelles* (1), *laquelle augmentation se*

(1) L'église de Saint-Laurent était petite, ses voûtes avaient peu d'élévation, surtout dans les bas-côtés, et lorsqu'on célébrait la fête du patron de la paroisse, l'affluence des fidèles était si nombreuse et la chaleur si grande que, chaque année, on était obligé de faire enlever plusieurs panneaux des

« *commencera par l'advis que dessus arresté de la* CHA-
« PELLE NOTRE-DAME VERS SAINT-GODARD. »

Il y avait à Saint-Laurent, comme dans beaucoup des paroisses de la ville, outre la tour du portail, qui renfermait les grosses cloches, un *petit clocher* à cheval sur le faîte même du chœur, et où se trouvaient les petites cloches qui servaient à sonner les basses-messes.

Ce clocher en bois, recouvert de plomb et d'ardoises, fut réparé une première fois en 1536. On lit dans le compte des dépenses faites en ladite année les deux articles qui suivent :

« A Jehan Delanoe, charpentier, *pour avoir faict*
« *un post tout neuf* A LA LANTERNE DE DESSUS LE CUEUR
« *de lesglise que le tonnerre avoit desgradé.*

« A Cardin Giret et ung manouvrier qui avoit be-
« songné en la PETITE TOUR, *après que le plombier avoit*
« *plômé*, pour une journée du dit plastrier et manou-
« vrier, 7 s. 6 d. »

La *lanterne de dessus le chœur* et la *petite tour* désignent une seule et même chose : le PETIT CLOCHER, qui ne fut point réédifié *tout de neuf*, comme l'a écrit par erreur l'auteur de l'*Inventaire général des lettres, escritures, tiltres, etc.*, de Saint-Laurent, mais fut seulement réparé et recouvert de plomb.

En 1578, des travaux fort importants furent faits au petit clocher, qui existait encore au commencement du XVIIIe siècle. (*Voyez* le compte de 1702).

vitres, comme le prouve cet article des dépenses pour l'année 1518 : « A « Cardin Robert, verrier, pour avoir levé et rassis et rabbillé de son mes- « tier huyt penneaulx de verre *qui avoient été levés pour la feste Sainct* « *Laurent, à cause de la challeur.* »

Le portail de Saint-Laurent, construit à la fin du xve siècle, était, après celui de Saint-Maclou, le plus décoré des paroisses de la ville. Il présentait une voussure profonde formant une sorte de porche dont les arceaux ogives étaient enrichis de nombreuses statuettes et accompagnés de délicates sculptures. Il se terminait par un haut pignon travaillé à jour qui se détachait en avant du mur extérieur de la nef. La tour du clocher, fermant le bas côté méridional, flanquait au sud-ouest la grande baie ogivale du portail, lequel n'était accompagné au nord que par un simple contrefort, à cause du rétrécissement extrême de la rue Boutard, dont la direction oblique par rapport au plan de l'église, avait forcé de terminer par un pan coupé le mur du collatéral.

La balustrade qui couronne encore aujourd'hui cette partie du bas-côté nord offre cette particularité fort curieuse de lettres gothiques découpées dans la pierre et formant ensemble ces paroles tirées de Job: *Post tenebras spero lucem* (Chap. 17, vers. 12.) (1).

Outre le grand portail, deux autres portes latérales, d'un style fort simple, s'ouvraient en face l'une de l'autre, au nord et au sud.

Quel merveilleux aspect offrait Saint-Laurent vers 1550 ! Quel ensemble riche et harmonieux dans toute son ornementation extérieure !

(1) A la Ferté-Bernard, on voit au pourtour de l'église *Notre-Dame-des-Marais*, deux balustrades formées de lettres gothiques à jour. On li sur celle du grand comble, le *Regina cœli lætare*, et sur la balustrade inférieure, le *Salve Regina*.

L'antienne à la Vierge, *Salve Regina*, se trouve encore reproduite en partie par une galerie du même genre qui règne tout autour de l'église de Caudebec-en-Caux.

Ces meneaux à compartiments variés qui divisaient les fenêtres, ces balustrades à jour qui ceignaient les combles, ces faîtages en plomb et ces épis historiés de même métal qui surmontaient les toitures ou pavillons, les statues et pinacles du grand portail, le petit clocher et surtout cette élégante flèche en pierre qui couronnait si gracieusement la tour du portail, tout ne concourait-il pas à faire de cette église un modèle inimitable de l'architecture gothique aux XVe et XVIe siècles?

Sa décoration intérieure n'était pas moins remarquable. Elle répondait bien à l'importance du monument et témoignait hautement de la munificence et de la qualité de ses paroissiens qui comptaient parmi eux de nombreux membres de la noblesse, de la haute magistrature et du barreau.

Il y avait, outre le maître-autel du chœur, quatre autels ou chapelles, savoir : du côté de l'épître, dans le collatéral sud, la chapelle Saint-Jean et, plus bas, la chapelle Saint-Jacques, près la tour; cette dernière fut pendant quelques années dédiée à Saint-Roch Du côté de l'évangile, était la chapelle de Notre-Dame et, au bas du même collatéral, la chapelle Saint-Sébastien, qui prit au XVIIe siècle, le nom de Sainte-Marguerite : là se trouvaient les fonts baptismaux.

De belles verrières, aux couleurs éclatantes, occupaient les fenêtres. Les premières vitres avaient été posées en 1464 (1); d'autres dataient de 1499 et de 1520 (2).

(1) Nous avons vu encore dans les fenêtres du haut de la nef les armes de France et de Savoie réunies, indiquant l'époque du règne de Louis XI et de Charlotte de Savoie sa femme.

(2) Une de ces vitres peintes, représentant la vie de Saint-Jean-Baptiste (elle décorait la chapelle Saint-Jean), fut acquise, il y a 54 ans, par l'auteur

Les clefs de voûte étaient ornées de belles rosaces découpées en dentelles ; celle de l'abside représentait le *Martyre de Saint-Laurent* (1).

Mais ce qui ajoutait singulièrement à la décoration intérieure de cette église, c'était un magnifique jubé, dans le style gothique du XVIe siècle, qui séparait le chœur de la nef.

Ce *pipitre* ou *pupitre* (ainsi l'on appelait la tribune ou jubé) était, au dire de Farin, « *un ouvrage de mignature et d'un grand travail* (2). Commencé en l'année 1511, il ne fut achevé que vingt ans après, en 1532, et coûta plus de 3,000 livres.

Il formait trois arcades portées sur quatre piliers, et était décoré de statues faites par Jehan Theroulde (3) imagier, qui reçut, en 1516, 11 liv. « *pour sa parpaye des ymages de pierre dudit pipitre.* » En cette année, le jubé semble terminé.

Cependant, nous voyons qu'en 1521 on paie 4 liv. à maître Pierre Des Vignes « *pour avoir desassis et hosté les piliers de pierre du pupitre.* » Les fondations avaient cédé probablement, et l'on fut obligé de les reprendre en sous-œuvre.

L'architecte Pierre Des Vignes, qui fut chargé de ce soin, présenta en même temps le « *pourtraict des*

de cette monographie qui en fit don à l'église-cathédrale. Mais, par une conséquence de l'incurie de ceux à qui avait été confié ce vitrail, on ne put en employer que deux panneaux qui furent placés à la chapelle des Fonts, dite du Saint-Esprit.

(1) Le temps a respecté ce curieux morceau de sculpture.

(2) *Histoire de Rouen*, par Farin.

(3) Jehan Theroulde est un des habiles artistes qui exécutèrent les sculptures si délicates du grand portail de la cathédrale de Rouen. (Voyez la *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, par A Deville.)

« *chapelles* (autels) *que l'on voulloit fere à l'eglise.* » C'était donc un habile homme. Peut-être avait-il conçu le plan de ce jubé? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'acheva pas l'œuvre commencée. Cet honneur appartient à deux autres architectes, à Michel Cateline ou Catherine et à Simon Vitecoq. Ce dernier venait d'être nommé à la *surintendance des édifices* de la Cathédrale de Rouen (29 juin 1527) (1).

Le marché qui fut conclu avec eux se trouve relaté en ces termes dans le compte des dépenses pour l'année 1529 :

(1) On doit à Simon Vitecoq la décoration extérieure de la chapelle de la Vierge, les galeries ou claires-voies du circuit du chœur et une des tourelles du grand portail de la cathédrale de Rouen. Il travailla aussi à la reconstruction de l'église Saint-Jean, que l'on a démolie, à notre grand regret, vers 1816.

Simon Vitecoq et un autre maître-maçon, *Jehan de la Rue*, dont le nom est cité plusieurs fois dans les comptes de Saint-Laurent (années 1522 et 1550), furent appelés en 1542, par le Chapitre de Notre-Dame, à donner leur avis sur un projet de flèche qui leur avait été présenté par Robert-Becquet. Il s'agit ici de l'admirable pyramide en bois recouvert de plomb que le feu du ciel consuma sous nos yeux le 15 septembre 1822. Nos deux maîtres-maçons, soit jalousie de métier, soit animosité personnelle, critiquèrent sans ménagement le plan de leur confrère, auquel ils proposaient de substituer un projet de leur façon. Robert-Becquet, blessé dans son amour-propre d'artiste, défendit son œuvre avec une vivacité extrême et répliqua à ses adversaires, par des arguments *ad hominem* : la tour de pierre de Grainville-la-Teinturière, dit-il, élevée par Simon Vitecoq, était tombée par terre il y avait quinze jours ; et quant à l'*église de Saint-Martin*, qu'avait faite maître de la Rue, elle était *toute bigarrée, moitié antique et moderne.* L'église dont il est parlé ici est celle de *Saint-Martin-sur-Renelle*, à la réédification de laquelle on travaillait, en effet, en 1542. Le nom de l'architecte qui la rebâtit nous est maintenant connu, c'est maître *Jehan de la Rue.*

(*Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, par A. Deville, Rouen 1848.)

« A maistre Michel Cateline (ailleurs Catherine) et « Simon Videcoq (ailleurs Vitecoq), maistres et ou- « vriers du mestier de maçon en ceste ville de Rouen, « lesquels ont fait marché et accord avec les trésoriers de « la dite église Saint-Laurens *pour agréer et assouvir* (1) « *le pilpitre de la dite église Saint-Laurens* jouxte le *patron* « qui par eulx en a este baillé; mesmes ung *devys* auquel « sont contenus et desclares entierement *l'assouvisse-* « *ment dudit pulpitre* signé en la fin de leurs signes : « *Le dit marché faict par le prix et somme de* 1,100 *liv.*, « que icelluy tresor sera tenu payer en accomplisse- « ment par eulx de toutes choses; a esté payé par « advance 100 liv. 5 s. »

Les travaux de peinture et de serrurerie n'étaient pas compris dans ce marché. Jacques Fessart, peintre, reçut donc par avance, en 1529, la somme de c s. sur ce qu'il lui pourrait être dû « *pour blanchir et* « *paindre les visages et mains des ymages dicelluy pepistre,* » et nous voyons qu'en 1531, l'on paya à Michel Loyer, serrurier, 3 liv. 15 s. 6 d. « pour 75 « livres de fer employées à mectre les *ymages des* « *gros pillers dudit pepitre* et pour les chevilles de fer « pour tenir les *ymages des entrepiedz* et autres fer- « railles. » Ce dernier avait fourni en outre « une arc « de fer sur la voulte *à tenir la chayne du Cruchefilz.* »

Ceci nous apprend que le jubé était surmonté de l'image du crucifix, sculptée en bois sans aucun doute.

Dans cette même année 1531, Jehan Theroulde et

(1) *Assouvir, assouvissement,* achever, achèvement; d'où est venue cette expression : *assouvir* sa soif.

Jehan de Rouen, *maistres tailleurs d'ymages*, furent appelés pour visiter « *le crucefilz et ymages du pepistre ;* » après laquelle vérification les trésoriers comptèrent à Michel Cateline et à Simon Vitecoq la somme de 127 liv. 3 s. 3 d. Il est expliqué que cette dépense a pour objet « *le parachèvement du pilpitre.* »

Dans le temps que l'on travaillait au jubé, en 1524, on entreprit la réparation des orgues, qui étaient en fort mauvais état ; elles avaient été faites en 1464 (1). Ponthus Josselin ou Jousselin (2), organiste, s'engagea, moyennant 400 liv., à les restaurer complètement, en y ajoutant un *positif*. Loys Desmontz, *hucher*, demeurant en la paroisse Saint-Maclou de Rouen, fut chargé de la *hucherie* ou menuiserie, pour laquelle on lui paya 60 liv.

Ponthus Josselin étant mort en 1524, Anthoine Josselyn, son fils probablement, ajouta aux orgues un jeu de trompettes tenues par deux anges que l'imagier Jehan Theroulde avait sculptés. Un mécanisme ingénieux faisait lever la main des anges en même temps que sonnaient lesdites trompettes.

La peinture et la dorure avaient été appliquées sur toutes les parties de la montre et même sur la voûte au-dessus des orgues.

(1) Cette date nous est fournie par l'*Inventaire général des Lettres, Escriptures et Tiltres*, etc., dressé en 1703. Cependant, en 1460, il y avait déjà un organiste qui était payé 6 liv. par an pour toucher les orgues.

(2) Le nom de ce facteur d'orgues et celui de son fils qui lui succéda, ont été étrangement défigurés dans les comptes de Saint-Laurent. On l'appelle tour-à-tour Josiesme, Anceaulme, Antheaume, Josseaume et enfin *Jousselin* (c^te^ de 1533). Ce doit être là son vrai nom. Nous avons trouvé dans les comptes de la paroisse Saint-Jean un Anthoine Josselyne, qui construisit en 1547 les orgues de cette église.

Il y avait autrefois *musique* dans cette église (1), de même qu'à Saint-Maclou, à Saint-Jean, à Saint-Michel, c'est-à-dire qu'on y chantait des messes et des motets à plusieurs voix. Cet usage subsista de 1553 à 1654.

Saint-Laurent possédait une horloge dont l'établissement remontait aux premières années du XVIe siècle, comme le prouvent ces deux articles de dépense :

« A Vastelet....., pour nettoyer le *degrey du* « *pipistre* et LES GRANDZ PIERRES DE LAULOGE, 18 d. »
(*Comptes de* 1520.)

« A Guill. Dupuys serrurier, pour verges de fer en « l'autel Sainct-Jacques *et ung crampon à l'huys* DE « LAULOGE, 15 d. » (*Comptes de* 1526).

A partir de ce moment jusqu'en 1634, il n'est plus fait mention de cette horloge, qui sans doute, était détraquée depuis longtemps.

Elle fut rétablie et montée dans la tour de l'église par Martin De la Londe, demeurant au bourg de Fauville, avec qui l'on passa le marché suivant, sous la date du 23 avril 1633 :

« Sera tenu de fournir le cadren de quatre piedz en « carré paint d'or et azur et en noir avec ung chérubin « à chaque coing ; mesmes de fournir les mathéreaux, « cordages, filletz de fil de fer, et tout ce qu'il con- « viendra pour faire jouer ledit orloge et tinterelles « (deux), montant le prix et somme de 600 liv. »

Deux autres marchés, pour *refaire* l'horloge, furent conclus avec Pierre Deshais le 22 février 1643, et avec Delavoipierre, horloger, demeurant à Rouen, le 16

(1) *Histoire de Rouen*, par Farin.

février 1681, moyennant la somme de 200 liv. pour le premier marché et celle de 150 liv. pour le second.

Une paroisse aussi riche et qui possédait deux clochers devait nécessairement avoir de belles cloches. Il y avait donc à Saint-Laurent une sonnerie composée de sept cloches : trois *grosses*, deux *petites* (1) et deux *moyennes* (2).

Elles furent refondues en 1555 par Jehan Buret et formèrent seulement six cloches : deux *grosses*, deux *moyennes* et deux *petites* (3).

L'église Saint-Laurent, avec ses belles verrières, son autel décoré dans le goût de la Renaissance, son jubé si délicatement travaillé et ses orgues toutes resplendissantes d'or et de diverses couleurs, était arrivée au plus haut dégré de splendeur et de magnificence, lorsque survinrent les guerres de religion, dont elle eut beaucoup à souffrir, comme les autres paroisses de la ville.

En 1562, elle fut saccagée par les calvinistes, qui brisèrent partout les statues et enlevèrent, entre autres objets précieux, un aigle en bronze que le fondeur Le Boucher avait fait en 1538 pour le chœur : il avait coûté 400 livres.

Les comptes de 1563 et années suivantes sont intéres-

(1) Compte des dépenses de 1529.

(2) Compte des dépenses de 1544.

(3) Elles sont ainsi désignées dans le compte de 1562. Les Calvinistes, en pillant l'église, avaient enlevé jusqu'aux marteaux des cloches. On fit refaire par Jehan Mansel deux marteaux pour les grosses cloches, l'un pesant 28 livres et demi, l'autre 39 livres, et deux autres marteaux pour les petites cloches, pesant chacun 12 livres. Il serait facile avec ces indications de calculer le poids de ces mêmes cloches.

sants à consulter à cause des détails qu'ils renferment sur les artistes sculpteurs et peintres qui furent chargés de la restauration de l'église.

Ainsi nous voyons qu'en 1563, on paie à Estienne Des Planches, dict de Rouen, *ymaginier*, 12 liv. 15 s. « pour avoir taillé l'ymage de Saint-Laurent de PIERRE « D'ALBATRE ».

Jacques de Sez reçoit 31 liv. « pour *un tableau de painc-* « *ture qui a esté mis sur le grand austel* » et une seconde somme de 22 liv. 10 s. « pour le *tableau de Saint-Jehan.* »

Nous trouvons encore dans la même année deux autres paiements faits à Jehan Bourdon, *machon*, l'un de 16 liv. pour avoir construit « *l'austel Sainct-Jacques,* » l'autre de 15 liv. 6 s. « pour *lymaige du Crucifix.* »

Le tableau que Jacques de Sez avait peint pour le maître-autel passa vite de mode, car l'on fit marché, en 1587, avec l'imagier Estienne Desplanches pour un autre tableau « *avec deux histoires estant aux costés du* « *dit maistre-autel*, le tout pour le prix de *huit cent* « *livres avec un poinson de vin* » (1).

Trente ans plus tard, le retable d'Estienne Desplanches était remplacé à son tour par un *tabernacle* accompagné, à droite et à gauche, d'un tableau et des statues de Saint-Laurent et de Saint-Antoine (2). Le marché avec le sculpteur est relaté en ces termes sur les registres des comptes de l'année 1617 :

(1) Un autre article du compte des dépenses de l'année 1587 nous apprend qu'il y avait au grand portail de l'église, entre autres sculptures, « troys « ymages, assavoir : Ung *Dieu battu*, ung ymage *Nostre-Dame*, et ung « ymage *Sainct Servais;* » lesquelles furent descendues et remontées en place avec une image de la *Trinité.*

(2) Saint-Antoine était le second patron de la paroisse.

« Marché faict avec Michel Lourdet, maître sculpteur « à Rouen, pour la façon d'un *tabernacle* (1) pour mettre « sur le maître-autel, pour le prix et somme de *mil* « *livres*. Michel Lourdet prendra pour partie du paie- « ment de cette somme *le tableau qui est sur le maître-* « *autel* pour 300 livres. »

En 1619, Pacquet Bucquet, peintre, recevait 105 livres « pour avoir travaillé de son mestier aux *deux* « *tableaux du cœur aux costés du tabernacle,* aux deux « ymages Saint-Laurent et Saint-Anthoine, chapiteaulx « et embassement. »

Le *crucifix,* sculpté par Jean Bourdon en 1563, parut de proportions trop modestes sans doute, car on en commanda un autre à Michel Lourdet, *paintre-sculteur*, à qui l'on paya, en 1625, 120 liv. « *par advancement* « *du marché faict avec luy par* 300 *liv.* » (2).

Tout le mobilier de l'église fut renouvelé au commencement du XVIIe siècle.

L'orgue de Ponthus et Antoine Jousselin fut donc refondu entièrement en 1613 par Crespin Carlier, maître fabricant d'orgues, « *demeurant en ceste ville,* « *paroisse de Saint-Andrieu.* » Il reçut pour sa peine en diverses fois 2,200 liv. (3). Une nouvelle montre avait été fournie l'année précédente, moyennant la

(1) Ce *tabernacle* devait être dans le goût de celui que le même Michel Lourdet avait élevé en l'année précédente, 1616, dans l'église Saint-Jean.

(2) Ces 300 liv. avaient été léguées par testament à la fabrique par M. Pierre Lefebure, escuyer, sieur Du Tot et d'Isneauville, Conseiller du Roy et Maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Normandie, POUR FAIRE LE CRUCIFIX DANS LA NEF. (Archiv. du départem.)

(3) Une réparation fort importante de l'orgue fut entreprise en 1781,

somme de 1,218 liv., y compris le *vin* du marché, par Nicolas Lestiboudoys, dit Bardin, qui remplaça également en 1614 « *la Chaire à faire la prédication* » que le menuisier Bardin, son père, avait exécutée vingt six ans auparavant, en 1588.

Tous ces changements apportés au style des autels et du mobilier de Saint-Laurent n'avaient point altéré sensiblement l'aspect intérieur de cette paroisse : elle avait conservé intacts ses vitres peintes et son jubé, qui faisaient toujours son plus bel ornement.

Ces vitraux, que le temps et la poussière dont ils étaient encrassés avaient rendus plus sombres, ne laissaient pénétrer dans l'intérieur de l'église qu'un demi-jour favorable au recueillement des fidèles et comme il convenait à un édifice religieux. Tel ne fut pas l'avis du curé Martin Dauno : il fit détruire en 1677, *pour y voir plus clair*, les meneaux de pierre qui divisaient les baies des fenêtres du chœur et de la nef et mit à la place des anciens vitraux de couleur de belles vitres *blanches*, sur deux desquelles furent apposées ses armes et celles de Ferdinand de Neuville de Villeroy, évêque de Chartres, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Wandrille et, en cette qualité, patron de la paroisse; et dans six autres formes de vitres de la nef, on plaça diverses

pour la somme de 2,000 liv., par Jean-Baptiste-Nicolas Lefebvre, facteur d'orgues, demeurant à Rouen, rue des Minimes, paroisse Saint-Nicaise; la soufflerie fut renouvelée en entier. En 1786, un autre marché en augmentation de l'orgue fut conclu avec le facteur Dubois, pour la fourniture de 402 tuyaux neufs moyennant la somme de 1,000 liv.

Lors de la suppression de Saint-Laurent, en 1791, l'orgue de cette église fut accordé à Saint-Romain, paroisse de nouvelle création.

armoiries qui étaient dans les anciennes verrières, afin de conserver la mémoire des bienfaiteurs de l'église (1).

Cet acte de vandalisme ne fut pas le seul que commit l'abbé Dauno. Poussé par un zèle peu éclairé, il fit démolir à ses frais le magnifique jubé du temps de François Ier, chef-d'œuvre de sculpture qu'on aurait bien dû respecter. Mais ce jubé gothique projetait son ombrage sur M. le curé, et il fut jeté bas, au grand contentement des paroissiens à qui il interceptait la vue du chœur. L'abbé Dauno mourut en 1678, deux ans avant l'époque où s'accomplit cette démolition, pour laquelle il avait donné 200 livres.

A partir de ce moment, aucun travail important ne fut entrepris dans l'église Saint-Laurent jusqu'au jour où l'on forma le projet de remplacer par un splendide contre-retable le curieux *tabernacle* que Michel Lourdet avait exécuté en 1618 pour le maître-autel.

La proposition en fut faite, en 1713, par le sieur de Bois-Louvet, écuyer, qui donna par avance au trésor 3,600 liv.; ladite somme fut employée à l'achat de *toiles blancans*, dont la vente produisit un bénéfice de 229 liv. 9 s. Cette singulière manière de placer à intérêt l'argent du donateur nous a paru mériter une mention toute particulière.

L'exécution du contre-retable fut confiée à Jacques Millet Desruisseaux, *sculpteur* et *architecte* et trésorier de la paroisse en 1713, et l'on choisit pour sujet de décoration du maître-autel la *Transfiguration de Notre-Seigneur sur la montagne du Thabor*.

(1) INVENTAIRE *général des lettres, escriptures..... de Saint-Laurent* etc. (Archiv. départem.)

Voici un extrait du devis qui fut présenté le 27 mai 1714 à l'assemblée des trésoriers réunis :

« La composition de l'architecture du dit ouvrage « sera de l'ordre corinthien ; le tout *sur les plus belles « proportions de l'antique* ; enrichi de marbre de deux « colonnes et de dix faces de pilastres dont partie seront « travaillés en tour creuse ainsi que les marbres des « piedsdestaux et ceux de derrière les figures de *Moyse* « et *Elie*..... de même qualité des marbres de l'*autel « des Cordeliers* de cette ville (1).

« Sera faict au milieu dudit ouvrage la représentation « de la *Montagne de Thabor avec la figure de N.S. et les trois « disciples*. Lesquelles figures seront de hauteur natu- « relle et faictes de *terre cuite*, ainsi que les figures des « costés représentant *Moyse* et *Elie*... La figure du *Père « Eternel* avec deux anges groupés qui terminent le dit « ouvrage sera faicte avec *platre* broyé du plus blanc...

« Plus sera faicte la charpente de la *coupole* avec « bois de chesne ainsi que la *lanterne* faicte hors œuvre « pour éclairer le lieu du Thabor ; laquelle coupole et « lanterne seront ornées d'architecture de plâtre en « dedans et en dehors...

« Le *Tabernacle* sera construit de marbre blanc et « ses ornements seront de cuivre doré...

...Et ce moyennant la somme de *neuf mille huit « cents quarante livres* qui luy seront payiez à mesure « que le dit ouvrage avancera... »

« Il est convenu avec le dit sieur Desruisseaux *entre-*

(1) Ce retable des Cordeliers fit sensation dans le temps : les paroissiens de Saint-Jean comme ceux de Saint-Laurent s'étaient empressés de le prendre pour modèle. Il décore aujourd'hui le maître-autel de l'église Saint-Vivien, à laquelle il a été accordé en 1791.

« *preneur* qu'on pourra changer les statues et qu'au « lieu du mistère de la *Transfiguration* on mettra celui « de la *Résurrection*, auquel cas les statues des latéraux « seront Saint Laurent et Saint Antoine, et au lieu du « *Père-Eternel*, une *Croix* soutenue par deux enfants ou « anges pour terminer le dit ouvrage. »

Les dons et les quêtes par toute la paroisse produisirent la somme de 9,435 liv. 7 s. 3 d... Il est très regrettable que la fabrique ait dépensé tant d'argent pour élever dans le chœur de Saint-Laurent cette grande machine qui eut pour effet de détruire l'harmonie architecturale du monument. Mais alors les hommes les plus instruits, et même tous les artistes en général, entraînés par le courant de la mode, ne voyaient pas les disparates choquantes qui résultaient de pareils changements dans la décoration de nos églises.

Pour établir le nouveau retable, il fallut démolir la voûte de la petite sacristie qui était derrière le maître-autel. Des armoiries étaient sculptées à la clef de la dite voûte ; en voici la description d'après le procès-verbal qui en fut dressé : « *d'argent*, *au chevron de sable ac-* « *compagné de trois roses de gueules*, lesquelles armes « sont celles de la famille de Messieurs Bigot, et avoient « été mises lors de la construction de la ditte sacristie « qui avoit esté faict bâtir par Monsieur Guillaume « Bigot, escuyer, seigneur de la Turgère, avocat du Roy « au Bailliage de Rouën, inhumé dans le chœur de « laditte église, le 28 may 1462, sous la tombe qui a esté « depuis la sépulture commune de ses descendants. »

Deux chapelles furent ajoutées hors œuvre au XVIIe siècle.

La première fut bâtie en 1628, à la hauteur du chœur, du côté du grand cimetière, au nord, par Me Pierre Damiens, écuyer, conseiller du Roi en sa cour de Normandie, sous le vocable de *Saint-Pierre*. Sous cette chapelle était un caveau funéraire réservé au fondateur et aux siens.

La seconde, dite du *Saint Esprit*, contiguë à la précédente et joignant la sacristie, fut élevée, en 1645, aux dépens de Me Alexandre Bigot, chevalier, baron de Monville, conseiller du Roi et président à mortier du Parlement de Normandie, pour lui servir également de sépulture à lui et à sa famille. Elle ne fut achevée qu'en 1648.

Une chose remarquable, c'est que ces deux chapelles, construites à une époque où l'architecture gothique était tombée depuis longtemps en désuétude, sont dans le même style que l'église avec laquelle elles font corps.

Le presbytère fut rebâti, en 1769, pour le prix de 7,650 liv., par le sieur Pelfresne; les matériaux provenant de l'ancien presbytère étaient alloués à son profit (1).

En 1779, les couvertures de l'église exigeaient de grandes réparations. Un devis accompagné de plans au lavis, rédigé par Grave, à la date du 31 juillet, contient, entre autres détails, les réflexions suivantes :

Observant qu'une lucarne placée au chevet, « *dont « la masse inutile d'un amortissement pyramidal de bois « et plomb surcharge cette partie, sans la décorer conve-*

(1) Ce presbytère existe encore : c'est la maison à porte cochère qui fait face à la petite rue Saint-Laurent, dans la rue de l'Ecole.

« *nablement...* », l'architecte propose de substituer à cette belle et haute lucarne *gothique* (le dessin en est joint au devis) *une lucarne carrée à fronton de style romain*, dont il donne le plan d'élévation. Il continue ainsi :

« Observons encore que ces combles s'élèvent trop « haut, surchargent l'édifice, obscurcissent la nef et « masquent l'extérieur, produisent plus d'humidité « aux maçonneries qui les environnent et sont d'un « entretien forcé au double. Nous estimons qu'il con- « vient les réduire en hauteur suivant *l'exemple* joint « au présent qui fait parité de dépense. »

Sur le plan présenté par le sieur Grave, les combles sont réduits à presque moitié de leur hauteur. Il ne savait donc pas, ce qui est reconnu par l'expérience, que plus un comble est rapide, moins il a besoin d'entretien et plus les murs de soutien sont fermes et droits, tandis qu'une toiture aplatie pousse les murailles au vide et exige des réparations sans cesse renouvelées.

Le conseil de l'architecte ne fut pas suivi heureusement en ce qui concernait l'abaissement des combles; mais la curieuse lucarne gothique a disparu.

Une perte infiniment plus regrettable est celle de la flèche en pierre du clocher que nous avons vu démolir en l'année 1810, sous le vain prétexte qu'elle tombait en ruine. Le propriétaire de Saint-Laurent dépensa plus, de son propre aveu, pour abattre cette jolie aiguille, qu'il ne lui en eût coûté pour la réparer.

Nous avons dit que Saint-Laurent était la paroisse de la noblesse, de la magistrature et du barreau, de

même que Saint-Jean était la paroisse du commerce et de l'industrie.

Si l'on parcourt la liste des trésoriers de Saint-Laurent, pendant les xve, xvie et xviie siècles, on n'y rencontre que des gens titrés : Nobles, Présidents et Conseillers au Parlement, membres de la Cour des aydes et de la Chambre des comptes de Normandie, Avocats-généraux, Procureurs du Roy au Baillage, etc., etc. Les personnes les plus considérables se faisaient alors un honneur et un devoir de gérer les affaires de l'église.

En 1591, l'Archidiacre du diocèse de Rouen s'étant présenté à Saint-Laurent pour examiner les comptes de cette paroisse, le plus ancien des trésoriers répondit au nom de toute la Compagnie : « que *la reddition ou* « *approbation des Comples de la dite église estoyt* CHOSE « TEMPORELLE *et ne dependoyt aulcunement de l'auctorité* « *des Archidiacres...* et ne se trouve dans les registres « dudit trésor aulcune approbation diceulx (comptes), « *ayant esté renduz par devant gens de justice et d'hon-* « *neur*, MESMES PRÉSIDENS ET CONSEILLIERS, *ce qui debvoit* « *suffire* (1). »

Au commencement du xviie siècle, le zèle paraît se ralentir; un certain nombre d'élus donnent des sommes qui varient de 150 liv. à 300 liv. pour être exempts des fonctions de trésorier.

Enfin, au xviiie siècle, la gestion du trésor n'est plus un honneur, mais une charge que déclinent les hautes classes de la société, qui l'abandonnent à la bourgeoisie et au commerce. De 1740 à 1765, la liste des trésoriers

(1) Voyez aux pièces justificatives.

n'offre pas un nom un peu marquant; on n'y voit que des bourgeois, des marchands, des tanneurs et même des gens de divers états, comme des tapissiers et des tailleurs.

Nous avons dit ailleurs, à propos de la paroisse Saint-Jean (1), que les fonctions de trésorier furent pendant longtemps, pour ceux qui en étaient revêtus, une charge très onéreuse à cause des dépenses souvent considérables auxquelles ils étaient astreints. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de personnes aient cherché à s'en affranchir.

A Saint-Laurent, le trésorier-comptable, entre autres obligations, était tenu de faire tendre l'église de tapisseries de haute-lisse, le jour de la fête patronale. La difficulté de trouver des tentures convenables à la sainteté du lieu fit prendre, en 1587, la résolution suivante :

« *Pour la* TENTE *de la dite église au jour Sainct-*
« *Laurent, arresté qu'il demeurera à l'obtion des thesau-*
« *riers à l'advenir de* TENDRE, *ou donner pour en estre*
« *deschargés vingt escus pour le moyns, pour estre em-*
« *ployez* en TAPISSERIE, *pour la décoration de la dite*
« *église et non ailleurs.* » (Comptes de 1587.)

En 1613, le trésorier-comptable donna 75 liv. « *pour*
« *estre deschargé de la* TENTE *de la feste de Monsieur*
« *Sainct-Laurent.* »

Enfin, au bas du compte de 1625 nous trouvons une note ainsi conçue : « Chaque trésorier sortant donne « 75 liv. depuis plusieurs années *pour aider au paie-*

(1) Voyez la *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de* SAINT-JEAN DE ROUEN, 1860.

« *ment de la* TENTE DE TAPISSERIE que l'on a cy devant « résolu de faire pour la décoration du *scance* de la « dite église. »

Deux ans auparavant, en 1623, Monsieur de Beusemesnil avait donné par testament 600 liv. pour faire la première pièce de tapisserie de la *Vie de Saint-Laurent.*

Quatre autres pièces de tapisseries furent commandées en Belgique, par l'entremise d'un marchand de Paris; ceci ressort de cet article des dépenses de l'année 1627 :

« A JEAN BOS, *marchand tapissier demeurant à* ANVERS, « pour et en nom de Adrian Colix, marchand tapis- « sier à Paris, la somme de *Deux mil livres*, en ce « comprins —— avancés par ledit comptable, attendu « que les deniers donnés à ceste fin par les sieurs Curé « et trésoriers de la dite église n'estoient suffisants « pour payer le reste du marché fait avec ledit Colix « et les dits sieurs Curé et trésoriers de QUATRE PIÈCES « DE LA VIE ET MARTYR DE MONSIEUR SAINCT LAURENT, « pour la décoration de la dite église, passés devant les « tabellions de Rouen le 24 avril 1626, et laissés par « ledit Boos audit trésor sur sa quittance devant les « tabellions de Rouen le 25e jour de juin 1627. »

Les dons recueillis pour aider à payer les tapisseries de l'église se montaient à 2,405 liv., sur laquelle somme Messire Gilles Anzeray de Courvaudon, président au Parlement, avait donné à lui seul 400 liv.

Ce haut personnage si généreux contribua puissamment avec le sieur Baudry de Biville, conseiller, à sauver la vie au receveur général des Gabelles, Le Tellier de Tourneville, dans la circonstance que voici :

Lors de la sédition des *Nu-pieds*, en 1639, Le Tellier

de Tourneville, après avoir soutenu un véritable siége dans sa maison, située rue de la Prison (1), était parvenu à s'évader déguisé en trompette et s'était réfugié dans l'église Saint-Laurent. Des forcenés l'y poursuivirent jusqu'au haut de la tour, et ils l'auraient tué si les conseillers Baudry de Biville et Anzeray de Courvaudon ne l'eussent arraché à leur fureur et conduit sain et sauf au Vieux-Palais (2).

C'est aussi dans l'église de Saint-Laurent qu'eurent lieu les prétendues funérailles du conseiller Postel des Minières, surnommé *le mort enterré et ressuscité*. Ses confrères du Parlement avaient assisté en grande tenue à la pompe funèbre. Peu de temps après, quelques conseillers, en entrant dans la salle d'audience, reculèrent d'effroi en apercevant assis sur les fleurs de lis celui qu'ils croyaient parti pour la région des morts et en place de qui on avait inhumé *une bûche* (3).

En 1572, c'est l'année de la Saint-Barthélemy, plusieurs habitants de la paroisse, au nombre de 69, qui avaient embrassé la réforme, rentrèrent, un peu forcément, dans le giron de l'église, comme l'indique la mention suivante : « Chapitre des dons faits audit « thrésor par les personnes cy-après *estant de la relligion* « *pretendue refformée* et REDUICTZ *à l'église catholique*, « *apostolique et romaine.* » Ils donnèrent 18 liv. 10 s. 10 d. à l'église et pareille somme au Bureau des pauvres.

(1) Les mutins s'étaient placés dans la tour de Sainte-Marie-la-Petite d'où ils lançaient sur son hôtel une grêle de pierres.

(2) *Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet, tom. IV, p. 614 et suiv.

(3) *Histoire du Parlement de Normandie*, tom. II, p. 72 et suiv.

Cent ans plus tard eut lieu la révocation de l'*Edit de Nantes*, révocation dont les conséquences furent si désastreuses pour la France et surtout pour notre province. Nombre de personnes appartenant à la religion réformée furent forcées de s'expatrier et allèrent porter à l'étranger leurs talents et leurs connaissances pratiques dans tous les arts.

L'INVENTAIRE *genéral des lettres, escritures, etc.*, de Saint-Laurent apprécie en termes élogieux cet acte d'intolérance religieuse, qui ruina pour longtemps notre industrie et fut le prétexte de persécutions horribles contre les protestants :

« En l'année 1685, notre Roy très chrestien a « souhete (*sic*) et voulu destruire dans son royaume la « religion de Calvin, là où s'est signalé Monseigneur « de Médany, archevesque de Rouen, comme aussi « Monseigneur de Colbert, coadjuteur, sans oublier les « personnes qui ont esté proposées pour ce sujet par « Monseigneur l'archevesque qui sont Messieurs Clé- « ment, curé de Saint-Maclou et présentement evesque « de Périgueux, *Monsieur Bulteau, curé de cette paroisse*, « Monsieur Godefroy, curé de Saint-Estienne-des- « Tonneliers, Monsieur Auvray, chanoine en l'église « cathédrale, le révérend père Barbereau, jésuite (1). »

Le curé de Saint-Laurent fut donc un de ceux qui se signalèrent le plus par leur zèle dans cette triste circonstance, ce qui lui valut le titre de *Doyen de la Chrétienté*.

« En 1702, arriva en la ditte église un grand accident « le lendemain de la feste de Saint-Laurent, au salut,

(1) Archives du département.

« par un cierge que l'on fit tomber et qui mit le feu à « l'autel, et le peuple qui y estoit en foule eut tant de « peur que par la grande agitation que cela causa en « s'enfuyant, *il y eut huit ou neuf personnes qui y per-* « *dirent la vie*, sans ceux qui furent blessez (1). »

Il nous reste à parler du furieux ouragan de 1683, qui renversa les flèches de Saint-Laurent, de Saint-Michel et de Saint-André-de-la-Ville, sans compter les pertes irréparables qu'il causa à d'autres monuments de notre ville.

« En l'année 1683 (dit l'*Inventaire général*, *etc.*), le « 25 de juin, le lendemain de l'octave du Saint-Sacre- « ment et feste de Saint-Jean-Baptiste, sur les huit « heures du soir, arriva en cette ville de Rouen un « orage si grand causé par la gresle, tonnerre, vent et « pluye, que *le haut de la tour du clocher tomba* et creva « la voulte de l'église du costé de la chapelle de Saint- « Jacques (cette chapelle était au midi, contre la tour), « comme aussi toutes les vitres casséez, entr'autres « celles du chœur et de la nef..... l'esglise toute « découverte et autres ruptures de ladite église. »

On dépensa 2,879 liv. pour remettre l'église en bon état, mais on ne put réédifier le haut du clocher ni refaire les vitres du bas de la nef. Ce ne fut qu'en 1703, vingt ans après ce terrible désastre, que l'aiguille fut rétablie (2).

(1) INVENTAIRE *général des Lettres*, etc.

(2) Cette flèche élégante, ornée de crochets sur ses arêtes et terminée par une croix surmontée d'un coq, avait eu déjà beaucoup à souffrir de la violence des vents, antérieurement à cette fatale année de 1683.

En 1520, il tomba des pierres de la tour, du côté du grand portail, dont

Disons maintenant quelques mots sur la population de cette paroisse.

Au XIIIe siècle, suivant le témoignage de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigault, elle possédait, comme nous l'avons dit, 300 feux. En 1668, elle avait 2,500 communiants (1), et en 1731, 3,000 paroissiens (2).

Enfin, du dénombrement des paroisses qui fut fait à deux époques différentes pour une période décennale, il résulte ce qui suit : depuis l'année 1691 jusqu'en 1700, il y eut sur Saint-Laurent 199 mariages, 739 naissances et 612 décès ; et depuis 1752 jusqu'en 1761, 168 mariages, 511 naissances et 478 décès.

Saint-Laurent fut compris dans les vingt-quatre paroisses qui furent supprimées à Rouen en 1791. On lui préféra malheureusement Saint-Godard, qui offre bien moins d'intérêt au point de vue archéologique.

la voûte fut brisée. Farin (édition de 1731), dit que « la tour tomba sur le parvis et qu'*on fut obligé de la diminuer de plus de dix pieds.* » Cette assertion est contredite par les registres de la paroisse ; le mal ne fut pas à beaucoup près aussi grand.

En 1613, la tour fut ruinée ainsi que le portail. Nous trouvons dans le compte de l'année 1616 le paiement d'une somme de 64 liv. ainsi motivée :

« A Pierre Dumont et à trois autres massons, pour avoir travaillé le « nombre de 13 jours à démonter le nombre de 12 à 15 pyramides qui « menaçoient ruyne et raffermy le nombre de 24 pyramides avec des cram- « pons de fer *à la tour de l'église et grand portail.* »

Enfin, en 1638, l'aiguille du clocher, la croix et le coq furent renversés par une tempête qui causa aussi de grands dégâts à la sacristie et aux pavillons de l'église. On dépensa d'une part 260 liv. pour la tour et 439 liv. 10 s. pour les autres réparations.

(1) *Histoire de Rouen*, par Farin (1re édit., 1668).

(2) *Histoire de Rouen*, par Farin (édit. de Du Souillet), 1731.

Une polémique fort vive s'éleva entre les paroissiens de ces deux églises, au sujet de la préférence accordée à l'une d'elles. On fit valoir de part et d'autre des procès-verbaux d'architectes : Gueroult plaida pour Saint-Laurent, Vauquelin pour Saint-Godard.

Les pièces qui furent publiées à cette occasion sont :

1° Un mémoire intitulé : *Motifs que fournissent les propriétaires, trésoriers et habitants de la paroisse de Saint-Laurent, pour la conservation de leur église*;

2° Un autre mémoire, en réponse au précédent, ayant pour titre : *Examen et réfutation pour les propriétaires, trésoriers et habitants de la paroisse Saint-Godard de Rouen d'un écrit anonyme imprimé sous le nom des propriétaires, trésoriers et paroissiens de Saint-Laurent, sans nom de lieu ni d'imprimeur et ayant pour titre :* MOTIFS..... *suivi de deux autres pièces : l'une étant un extrait de procès-verbal dressé par ordre du Parlement le* 22 *mai* 1763; *l'autre, un prétendu parallèle des deux églises paroissiales de Saint-Godard et de Saint-Laurent, par le sieur Gueroult, architecte, en date du* 29 *mai dernier;*

3° *Un précis des motifs qui doivent déterminer dans le choix à faire entre les deux églises de Saint-Godard et de Saint-Laurent.* C'est un résumé en faveur de Saint-Laurent.

Examinons en quelques mots les arguments des deux parties adverses :

Pour faire rejeter le choix déjà fait de Saint-Godard, les habitants de Saint-Laurent alléguaient que les voûtes de la paroisse rivale, toutes trois de même hauteur, étaient en planchettes, et qu'un certain nombre de sommiers ou tirans de la nef et des chapelles, bou-

lonnés par les deux bouts, étaient pourris en plusieurs endroits. Ils reprochaient à cette église sa trop grande obscurité (toutes les vitres en étaient peintes); l'écrasement de son clocher, dont la tour, moitié gothique et moitié moderne, était masquée par les combles de la nef; la faiblesse de son de ses cloches, qu'on n'entendait même pas dans toute l'étendue de la paroisse. Enfin, ils critiquaient la chaire à prêcher, les contre-retables, l'orgue, le pavage, etc., et terminaient par ce dernier trait que *l'aspect de l'église était celui d'une* GRANGE.

A Saint-Laurent, au contraire, les voûtes étaient en pierre et très solides, plus basses dans les bas-côtés que dans la nef, disposition qui laissait la lumière pénétrer dans cette partie de l'édifice; le contre-retable et les chapelles, la chaire à prêcher, l'orgue et le pavage étaient très remarquables; son clocher superbe renfermait de fortes cloches. Quoique moins étendue en surface que Saint-Godard (1), l'église était suffisante eu égard à sa nouvelle circonscription (ce qui était exact); son portail, sa tour pyramidale, ses façades latérales, les balustrades de pierre qui décoraient la nef et les bas-côtés présentaient un ensemble majestueux.

Il nous paraît inutile de reproduire ici dans son entier la défense des paroissiens de Saint-Godard; en voici seulement les points les plus importants. Suivant eux, leur église était très solide, et bien qu'elle fût obscure, il y en avait peu d'aussi éclairées. Leur argument le plus fort et celui qui les a rendus victorieux,

(1) La longueur de Saint-Laurent est de 43 mètres ou 134 pieds environ, hors-œuvre. Saint-Godard a 15 mètres de plus en longueur et ses nefs sont beaucoup plus larges.

c'est que, lors de la nouvelle circonscription des paroisses de Rouen, on avait cherché à se conformer aux décrets de l'Assemblée Nationale, qui prescrivaient de conserver principalement les églises les plus vastes, et que Saint-Godard était la plus grande après Notre-Dame et Saint-Ouen (1).

Toutefois, les paroissiens de Saint-Laurent ne se tinrent pas pour battus. Ils furent secondés dans leur instance par leur ancien curé, l'abbé Dumesnil, devenu le curé constitutionnel de Saint-Godard, qui présenta aux autorités compétentes une requête avec deux mémoires imprimés à l'appui. Ce sont vraisemblablement ceux dont nous venons de parler.

Les pièces furent remises au ministre de l'intérieur Garat, qui, par sa lettre du 10 avril 1793, les retourna aux administrateurs du district pour qu'ils eussent à aviser; mais l'affaire n'eut pas de suites.

A notre sens, aucune de ces deux églises n'aurait dû être sacrifiée à l'autre; toutes deux méritaient d'être conservées à des titres divers : Saint-Godard, à cause de son étendue et de ses magnifiques peintures sur verre; Saint-Laurent, pour sa remarquable architecture et pour son beau clocher.

A l'époque de la mise à exécution du Concordat de 1801, le nombre des paroisses conservées en 1791 fut encore réduit: celle de Saint-Godard fut supprimée et entièrement dépouillée de son mobilier et même de ses vitres peintes si renommées. Cette dernière circonstance aurait dû faire pencher la balance en faveur de Saint-Laurent, lorsqu'en 1806 on sentit la nécessité de réta-

(1) On aurait dû ajouter : et *après Saint-Vivien*.

blir une paroisse au centre de ce quartier : mais cette fois encore, on lui préféra Saint-Godard, dont les nefs sont plus larges et dont la fondation remonte à nos premiers évêques, bien que l'édifice actuellement sous nos yeux ne date que du commencement du XVIe siècle.

Le curé de Saint-Laurent consentit à prêter le serment exigé par l'Assemblée nationale constituante. En conséquence, il fit dans son église la lecture de l'*Instruction sur la Constitution civile du Clergé* (1).

Voici la lettre qu'il adressa au maire et aux officiers municipaux de la ville de Rouen pour les prévenir qu'il ferait la lecture demandée :

MESSIEURS,

« J'ai reçu la loy relative à l'Instruction de l'Assem-
« blée Nationale sur la *Constitution civile du Clergé* que
« vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et je m'em-
« presse de vous assurer que je la lirai dimanche pro-
« chain au prône de ma paroisse.

« Il eut été à désirer que l'Assemblée nous l'eut fait
« parvenir plus tôt : les sentiments qu'elle renferme
« auraient éclairé bien des gens qui, de bonne foy, sont
« encore dans l'erreur. Il ne tiendra pas à nous qu'elle
« cesse, et nous nous trouverions trop heureux que d'y
« pouvoir contribuer. C'est votre vœu sans doute,
« Messieurs, comme le mien est que vous veuilliez

(1) Il existe aux archives du département un rapport rédigé en 1791 par les administrateurs du district de Rouen sur l'état des esprits après la mise à exécution des décrets de l'Assemblée Nationale touchant la *Constitution civile du Clergé*. L'étendue de ce document fort intéressant ne nous a pas permis de l'insérer dans notre texte ; mais on le trouvera parmi les *Pièces Justificatives*.

« accepter l'hommage du profond respect avec lequel j'ai
« l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très
« dévoué serviteur.

(Sans date.) Signé DUMESNIL, curé de Saint-Laurent (1).

Lorsque Saint-Laurent fut supprimé en même temps que vingt-trois autres paroisses, l'abbé Dumesnil fut nommé à Saint-Godard. Peu de temps après, il rétracta son serment et fut forcé de quitter sa cure (2).

Le 30 avril 1791, le culte cessa d'être exercé à Saint-Laurent et l'église fut fermée.

Pendant la Révolution, elle servit aux séances publiques de la *Société populaire*, qui s'était appelée d'abord *Société des Amis de la Constitution*, et dont le siége était primitivement dans la grande rue de l'Aumône, aujourd'hui rue des Fossés-Louis VIII, à la maison qui porte le n° 36, non loin de la fontaine (3).

A Saint-Laurent, des tribunes avaient été disposées pour le public autour de l'enceinte réservée aux membres de la Société. Lors des séances d'apparat et dans les jours de réjouissances et de fêtes civiques, l'orgue jouait et l'unique cloche restée dans le clocher était mise en branle (4).

(1) Archives du département.

(2) Plusieurs prêtres, cédant à des scrupules de conscience, rétractèrent le serment qu'ils avaient prêté; mais beaucoup y furent portés par des suggestions étrangères et par des motifs qui n'avaient rien de religieux, et l'on peut dire qu'en général les prêtres qui refusèrent le serment imposé à tous les fonctionnaires publics le firent par haine de la Révolution et par regret de l'ancien régime qui venait d'être aboli.

(3) La façade de cette maison qui a été démolie était décorée de curieux médaillons représentant des bustes d'empereurs romains. Ces médaillons sont conservés dans notre Musée départemental d'antiquités.

(4) Cette cloche a été portée en 1802 ou 1803 à la Cathédrale.

Dans une des dernières séances de la *Société Populaire*, en 1794, fut célébrée avec pompe la fête instituée en mémoire des *jeunes martyrs de la liberté :* Barra et Agricole Viala, morts pour la République.

Diverses députations des compagnies armées des *Adolescents* vinrent assister à cette cérémonie, précédées des tambours et de la musique de la légion de Rouen. Plusieurs discours furent prononcés, un entre autres par un adolescent, qui le termina en jurant avec tous ses camarades de rester toujours unis et de défendre jusqu'à la mort la République *une et indivisible.*

Un hymne sur l'objet de la solennité, composé par un autre adolescent nommé Le Danois, fut chanté par un membre de la *Société*, et plusieurs morceaux de musique et des airs patriotiques furent exécutés au jubé de l'orgue et suivis des cris prolongés de : Vive la République! Vive la Convention !

Ensuite, on donna lecture d'une lettre du député à la Convention Nationale, Le Comte, citoyen recommandable, le même qui devint conseiller à la Cour impériale de Rouen : il annonçait la découverte de la conspiration de Maximilien Robespierre et consorts. Cette lecture fut suivie des acclamations de tous les assistants : A la République ! à la Liberté! et à la Convention Nationale!

Un adolescent demanda que les jeunes citoyens fussent admis à faire le service de la garde nationale. Il jura au nom de ses camarades de garder les postes les plus difficiles. La demande de ces jeunes patriotes fut accueillie par une mention honorable au procès-verbal et par un renvoi à la commune. Mais le conseil municipal, tout en applaudissant au patriotisme si plein de

courage de ces jeunes citoyens, ne crut pas devoir donner suite à leur demande.

La séance se termina par divers morceaux de musique que le jeune Broche (probablement le fils du célèbre artiste de ce nom) exécuta sur l'orgue, et, comme il était de coutume à cette époque, par les cris de : Vive la République! Vive la Montagne! qui étaient aussi ceux qu'on proférait à l'ouverture des séances (1).

Après diverses vicissitudes, la perte de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent fut consommée par la vente qui fut faite de cette église le 15 nivôse an XI (4 janvier 1803), à Etienne Mouttet, marchand à Rouen, pour le prix de 18,000 liv., avec la réserve du contre-retable, du restant du buffet d'orgues et de l'horloge (2).

Ce monument, même dans l'état de dégradation où il se trouve, a certes une valeur artistique infiniment supérieure à tous ces déplorables pastiches, dont le sol de la France sera bientôt couvert, œuvres insipides de copistes serviles, souvent fort ignorants, et qui s'amusent à faire de la fausse-monnaie archéologique pour satisfaire la manie du jour, l'engouement qui règne à notre époque pour le style gothique, frappé naguère encore d'un dédain aussi injuste que peu raisonné.

Des esprits moins exclusifs, animés d'un sincère amour des beaux-arts, ont plaidé courageusement en faveur du rachat et de la conservation de quelques

(1) Archives de la municipalité.

(2) Cette horloge est aujourd'hui à Saint-Godard.

anciens édifices religieux abandonnés et menacés d'une destruction prochaine, et ils ont eu quelquefois la joie de voir leurs efforts couronnés de succès. Ainsi, à Caen, l'église supprimée de Saint-Etienne-le-Vieux a été relevée de ses ruines.

On a fait de même à Poitiers pour l'ancienne église de Saint-Jean, et il nous serait facile de citer d'autres exemples de ce genre.

A Rouen, on a proposé de convertir l'ex-paroisse de Saint-Laurent en un Musée d'antiquités. Du moment qu'il n'est pas possible de rendre cet édifice au culte, il nous semble qu'on ne saurait en faire un emploi plus convenable. En effet, le local que notre Musée départemental d'antiquités occupe depuis sa création est infiniment au-dessous de ce qu'exige un pareil dépôt. Il n'a pu véritablement être accepté qu'à titre provisoire.

Nous espérons donc que la ville et le département n'hésiteront pas à voter la somme nécessaire pour restaurer Saint-Laurent et pour l'approprier à cette nouvelle destination.

S'il nous était permis d'émettre ici un vœu, nous demanderions que l'autorité publique reprît en main les quelques édifices civils et religieux vendus à l'époque de la Révolution et qui existent encore à Rouen, tels que l'ancien Hôtel-de-Ville, la Chambre des Comptes, le Bureau des Finances, les paroisses supprimées de Saint-Pierre-du-Châtel, de Sainte-Marie-la-Petite, la ci-devant église des religieux Augustins (1). L'Hôtel du

(1) L'ancienne église des Augustins a été gâtée et déshonorée, il y a quelques mois seulement, par un étrange caprice du propriétaire, qui a eu la bien malheureuse idée de faire démonter la très curieuse charpente en bois qui recouvrait la nef, pour y substituer une affreuse carcasse en fer!

Bourgtheroulde, qui a toujours été une propriété particulière, mériterait bien aussi d'appartenir au domaine public.

Mais le rachat et la restauration de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent nous paraît être l'affaire la plus urgente en ce moment, et nous appelons de tous nos désirs le moment où notre administration municipale aura pu traiter, à des conditions équitables, de l'acquisition de cette intéressante église et de sa belle tour (1).

(1) La planche qui accompagne cette monographie est due au burin toujours jeune de notre excellent confrère à l'Académie de Rouen, M. H. Brevière; elle représente une vue de l'ancienne église de Saint-Laurent, prise du côté du Nord. L'aiguille en pierre, démolie en 1810, a été rétablie de la façon la plus heureuse par les soins obligeants de M. E. Desmarest, architecte en chef du département, et M. Alexis Drouin a droit à nos remerciements et à nos éloges pour l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a fait revivre à nos yeux les chapelles aujourd'hui ruinées de MM. Bigot et Damiens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Liste des Curés de la Paroisse depuis l'année 1444.

1444. Me Jehan Jeffroy, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.
1466. Jehan Héron.
1490. Jehan Mahiet, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.
1496. Richard Perchart, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.
1506. Nicolas Bouton.
1514. Robert de Bapeaume, chancelier de la cathédrale de Rouen.
1517. Pierre Goullé, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.
1526. Jehan Tardivel, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.
1541. Michel Tardivel.
1549. Estienne Feu, chanoine des cathédrales de Bayeux et de Rouen.

1563. Jehan de Bourges, chanoine et archidiacre à Bayeux.

1567. Richard Dabaro, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.

1574. Nicole Vaignon, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.

1580. Michel Le Vasseur, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.

1586. Estienne Sansson, chanoine et archidiacre en l'église de Notre-Dame de Rouen.

1616. Jehan Pepin.

1618. Benjamin Jamyn.

1620. Jacques Desmay, docteur de Sorbonne, doyen de l'église Notre-Dame d'Ecouis et vicaire-général de Monseigneur l'Archevêque.

1623. René Dehors.

1650. Hallier, docteur de Sorbonne, mort évesque de Cavaillon.

1651. Antoine Marcial.

1654. Estienne Defieux, archidiacre du Vexin-Français, grand vicaire, official, abbé de Bellosanne.

1668. Nicolas Le Roux, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen.

1670. Maurice Prout.

1671. Martin Dauno, prieur d'Arques, trésorier en l'année 1677.

1678. Jean-Baptiste Carré.

1680. François Bulteau, docteur de Sorbonne, doyen de la Chrétienté.

1706. Louis-Gabriel Guéret, licencié en théologie de la Maison et Société de Sorbonne.

1719. Julien Prevost, cy-devant supérieur de l'Oratoire.

1746. Louis-Alexandre Le Marquier, licencié en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, cy-devant curé de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise.

1768. Dumesnil.

II.

Visite d'un Archidiacre en 1591.

« Le dimanche 18e d'aoust 1591, Monsieur de Mon-
« chy chanoine et archidiacre en l'église de Rouen et
« conseillier en sa court, faisant la visitation en la dite
« église de Saint-Laurent où estoient assemblez Mes-
« sieurs les thesauriers modernes et anciens d'icelle
« église jusques au nombre de dix, a demandé à iceulx
« thesauriers les comptes renduz du trésor de la dite
« église pour les approuver, disant que cela estoit du
« debvoir de sa charge, afin de veoir si les fondations
« estoyent bien entretenues, et qu'il en avoit faict ainsi
« en quelques aultres églises de cette ville. Aussi qu'il
« y avoit quelques arrets de la court par lesquels cer-
« tains thesauriers avoient esté condamnez de rendre
« compte de leur administration par devant les Archi-
« diacres. A quoy noble homme Messire Le Chandelier,
« sieur de Canteloup et conseillier en la Court, comme
« le plus ancien des dits thésauriers, luy a faict res-
« ponce pour toute la Compagnie, que *la reddition ou*
« *approbation des comptes de la dite église* ESTOYT CHOSE

« TEMPORELLE ET NE DEPENDOYT AULCUNEMENT DE L'AUC-
« TORITÉ DES ARCHIDIACRES *lesquelz n'avoient jamais*
« *approuvé iceulx comptes*, et ne se trouve dans les
« registres du dit trésor aulcune approbation d'iceulx,
« *ayant esté renduz par devant gens de justice et d'hon-*
« *neur, mesme présidens et conseilliers*, CE QUI DEBVOIT
« SUFFIRE. Et quant aux arrêts représentez par le dit
« sieur de Monchy, ilz ne venoyent en considération,
« parce qu'ilz estoyent donnez contre certaines par-
« roisses des champs et non pas contre celles de la ville
« de Rouen, où cessent les causes motivées pour les-
« quelles aulcuns thesauriers champestres pour leur
« malversation ont esté condamnez à compter devant
« les Archidiacres. »

III.

Procès-verbal de la prestation du serment civique par le curé de Saint-Laurent et plusieurs autres prêtres.

« L'an 1791, le dimanche 6e jour de février, avant
« midi, nous commissaires députés par le Conseil gé-
« néral de la Commune, par délibération du jour d'hier,
« en conséquence de la réquisition expresse de M. Du-
« mesnil, prêtre, curé de la paroisse de St-Laurent de
« cette ville et de plusieurs autres ecclésiastiques qui
« ont fait leurs déclarations par écrit au secrétariat de
« la municipalité de leur intention de prêter aujour-
« d'hui à l'issue de la grand'messe de la dite paroisse
« le serment civique ordonné par la loi du 26 décem-

« bre dernier, nous sommes transportés en l'église de « ladite paroisse de Saint-Laurent pour être présents « à la prestation dudit serment et en dresser notre « procès-verbal à telle fin que de raison, sans rien « préjuger aux droits et qualités des ecclésiastiques « fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté leur ser- « ment dans le délai prescrit par la loi.

« A l'issue de la messe, le dit maître Dumesnil curé « a fait et prononcé en notre présence et en celle des « fidèles le serment de *veiller avec soin sur les fidèles de « la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la Nation, à « la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la « Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et ac- « ceptée par le Roi;* dont acte lui a été accordé pour « lui valoir et servir ce qu'il appartiendra et a signé : « Dumesnil, curé de St-Laurent.

« Ensuite MM. Chefdeville 2e vicaire, Godquin sa- « criste; Côté prêtre; Daudebourg prêtre de la dite « paroisse de St-Laurent; Prêtrel, vicaire de St-Hilaire; « Soudry prêtre habitué en la paroisse de St-Michel, « Le Cœur habitué à St-Vivien; Sombret ci devant « religieux Feuillant; Outin prêtre habitué à St-André- « de-la-Ville; Delaunay ci-devant Carme Deschaux, « et Colinet clerc tonsuré en la paroisse de St-Michel, « ont pareillement prêté le serment de *remplir leurs « fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la Nation, à la « Loi et au Roi,* dont acte leur a pareillement été ac- « cordé pour leur valoir et servir à telle fin que de « raison, et ont signé avec nous après lecture faite.

« Signés : Chefdeville, vicaire de St-Laurent; God- « quin ptre, P. Côté ptre; Daudebourg ptre; Prêtrel, « vicaire de St-Hilaire; Le Cœur ptre; Soudry ptre;

« L. Outin p^tre^; Colinet; Sombret; Delaunay prestre « ci-devant religieux; puis, Delespine, Le Boucher, « Bérée, Ligot; Eléonore Rabasse, L. Mauger, « Vimard et Havard secrétaire greffier. »

(Archives de la Municipalité.)

IV.

Rapport des Administrateurs du District de Rouen sur la disposition des esprits relativement à la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

Rouen ce 25 novembre 1791.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire passer les divers renseignements que vous nous avez demandés par votre lettre du 5 du courant et qui contiennent 1° un Etat des *Paroisses* et succursalles conservées ou établies et des églises supprimées, dans lequel se trouvent 1° le Tableau des Curés constitutionnels; 2° un Etat des Curés qui n'ont point été remplacés; 3° un Etat des Communautés religieuses existantes et de celles qui auraient partiellement usé du bénéfice de la loy; 4° enfin, un Etat des Communautés religieuses supprimées et qui n'existent plus.

Il nous reste à vous parler de la disposition des esprits pour tout ce qui est relatif à la *Constitution*

civile du clergé (1), et de la faveur ou l'opposition que trouve le libre exercice du culte dans ce district.

Il résulte de la connoissance que nous donnent nos fréquents rapports avec les Municipalités, qu'en général nos curés assermentés jouissent de l'attachement et de la bienveillance de leurs paroissiens. Les efforts que font quelques anciens curés remplacés ou prêtres non assermentés pour éloigner nombre d'habitants des pasteurs constitutionnels, à quoi ils réussissent en partie, n'ont point encore occasionné des troubles réels ; il en résulte seulement quelque fermentation dans les esprits occasionnée par les inquiétudes, les manœuvres dont usent quelques non-conformistes, qui, pour être modérés en apparence, n'en travaillent pas moins sourdement et constamment à irriter les esprits contre le nouvel ordre et à les tenir dans un état d'opiniâtreté

(1) La Belgique, que les désastres du premier Empire, en 1814, ont malheureusement détachée de la grande famille française, à laquelle elle tient par sa langue, par sa religion, par ses mœurs et par sa législation; cette province, dont la réunion à la France avait été définitivement prononcée en 1795, fut divisée comme nous sur cette question du serment exigé des prêtres : mais ce schisme fut court et de peu d'importance.

La loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) obligeait les ministres d'un culte quelconque à faire une déclaration conçue en ces termes : « *Je « reconnais que l'universalité des citoyens français est le Souverain, « et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.* » Cette loi ne fut publiée en Belgique que le 14 fructidor an V (31 août 1797.)

Elle était à peine exécutoire qu'elle fut remplacée par celle du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), rendue à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor, laquelle exigeait des ecclésiastiques *le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.*

Plus tard, la loi du 21 nivôse an VIII (11 janvier 1801) changea ce dernier serment en une simple *promesse de fidélité à la Constitution.*

Enfin, le Concordat fit disparaître toute cause de discorde.

et de résistance ; mais le parti constitutionnel étant partout supérieur, la tranquillité se maintient par les risques qu'il y aurait à vouloir la troubler trop ouvertement. Au surplus, MM. du Département, les nouveaux curés sont en général très tolérants, les prêtres réellement modérés et sages, quoique non-assermentés, disent leurs messes sans obstacle dans les églises paroissiales. Il n'y a que ceux qui sont connus pour chercher à troubler l'ordre que les nouveaux curés refusent ou que les habitants n'y souffrent qu'avec quelque contradiction, encore n'y sont-ils ny injuriés, ny insultés.

Quant à la ville de Rouen, elle renferme un grand nombre de prêtres non-conformistes ; il est d'autant plus considérable, que beaucoup du dehors sont venus y habiter et y sont même en habit laïc, comme s'ils étoient dans un état de persécution qui demandât ce déguisement. Ils ne sont cependant ni persécutés ni insultés d'aucune manière.

A l'exception d'un grand nombre de dévotes dont ils dirigent les esprits, et de quelques partisans outrés de l'ancien régime qui, fort insoucians autrefois sur la religion, affectent par esprit de parti de s'attacher à eux en ce moment, le peuple en général, paroit fort indifférent sur ce qui les concerne, et tant que leur fanatisme ne l'excitera pas, nous pensons qu'on peut compter sur la tranquillité.

Une des choses qui l'a particulièrement assurée dans cette ville a été de faire fermer il y a plus de cinq mois les portes extérieures de tous les monastères de femmes, où se rassembloient les non-conformistes avec un esprit de jactance et d'ostentation. Sans cette pré-

caution sage, il eut pu arriver quelque événement fâcheux : on en étoit menacé, il y avoit des mouvements qui faisoient craindre. Depuis ce moment, tout a été assez calme. On nous a rapporté que plusieurs couvents de femmes recevoient encore des prêtres non-assermentés et des laïcs dans leurs églises par les portes intérieures ; mais si cela est, le peuple qui ne voit point cet intérieur en conçoit peu d'ombrage et l'ordre public n'est pas troublé. Il est intéressant de tenir la main à ce que les choses restent en cet état. Les églises des couvents sont des chapelles particulières pour la maison, et les religieuses ne peuvent pas trouver mauvais qu'on n'en fasse pas un édifice public.

En conduisant dans cette grande ville et dans ce district cet objet avec prudence, il y a lieu de penser que l'ordre n'éprouvera aucune atteinte inquiétante.

Voilà, Messieurs, quelle est notre opinion sur ces objets et ce que nos connaissances locales peuvent nous faire appercevoir. En général, nous croyons que l'ancien clergé doit être surveillé, que tant qu'on le contiendra et qu'on réservera aux pasteurs constitutionnels seuls toute l'autorité qu'ils doivent avoir dans leurs églises, la paix se maintiendra. Le temps fera le reste, et détruira ensuite de lui-même la scission à laquelle il ne faut donner trop d'importance. Mais pour peu qu'on accordât de droits dans nos églises aux non-conformistes, leur intolérance bien connue et leurs manœuvres ne tarderoient pas à soulever les esprits et à exciter le fanatisme. Il faut donc écarter tout ce qui peut y conduire. Nous nous regardons comme certains de la tranquilité dans ce district tant qu'on suivra ces maximes, mais il n'y a pas encore assez peu de chaleur

pour que nous répondions que le feu ne s'allumeroit pas si on s'en écartoit.

Les administrateurs composant le directoire du district de Rouen.

Signé Védie. f. n. Augustin.

(Archives du Département de la Seine-Inférieure. — District, nº 1454.)

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. FLOQUET:

Bossuet, précepteur du dauphin;
Bossuet évêque à la cour,

1670-1682;

Par M. VAVASSEUR.

(Séance du 30 juin 1865.)

MESSIEURS,

M. Floquet termine la préface du nouvel ouvrage qu'il a consacré à Bossuet par une admirable citation de Saint-Augustin qui résume et explique parfaitement le but et le caractère de son livre. « En louant une personne aimée, a dit l'évêque d'Hippone, nous lui gagnons les sympathies de ceux qui nous écoutent, lorsqu'ils sentent que nos louanges partent du cœur, et qu'une affection vraie nous les inspire. (*Confess.* livre 4, ch. 13 et 14.) » Il était impossible de mieux exprimer la pensée qui a soutenu, dirigé, souvent même inspiré la plume du savant historien de Bossuet; c'est à la lumière de cette belle et touchante maxime, rappelée par M. Floquet avec tant d'à-propos, qu'il faut examiner l'ensemble de son œuvre; elle nous permettra d'en mieux saisir l'ordon-

nance et l'économie, d'en apprécier plus exactement les grandes qualités, et en même temps (pourquoi ne le dirions-nous pas à un tel homme et dans un tel sujet?) d'en mieux comprendre et d'en excuser plus volontiers les imperfections. — Si M. Floquet n'eût été que l'homme des patientes et infatigables recherches, des investigations consciencieuses et hardies; s'il n'eût été que l'habile explorateur de nos mines archéologiques ou le sondeur intrépide des ténèbres du passé, il aurait pu sans doute se créer une juste renommée par des œuvres sérieuses et durables, telles que l'*Histoire du privilége de la Fierte* et celle du *Parlement de Normandie*, mais il n'aurait pas composé ses études sur Bossuet. Heureusement M. Floquet n'est pas seulement un antiquaire, un archéologue, un savant; c'est avant tout une âme droite, un esprit élevé, qui s'est senti entraîné vers la grande figure de l'évêque de Meaux par une de ces attractions invincibles que peuvent seulement expliquer d'intimes et secrètes affinités. De là cette vie qu'il a su répandre sur des matériaux épars, collectionnés au prix d'un travail incessant, et qu'un souffle chaleureux a arrachés au péril de se fondre dans une froide et aride compilation; de là aussi ces détails infinis que l'historien aurait rejetés, mais où le disciple et l'ami se complaisent; ces redondances admiratives, ces redites, que proscrirait une critique sévère, mais qu'explique une surabondance d'affectueuse vénération; ce langage toujours majestueux, souvent emphatique, où l'admiration du grand siècle en fait quelquefois oublier le style, mais jamais la noblesse et la gravité. On sent, à parcourir ces pages, que la science s'y est faite l'auxiliaire d'un sentiment sincère et pro-

fond; aussi a-t-elle ses enthousiasmes, ses colères, parfois ses naïvetés, qui ne déplaisent pas ; le culte de l'auteur pour son sujet et l'heureuse influence de ce sujet lui-même ont répandu dans toute son œuvre une séve puissante et féconde qui en a vivifié les parties les plus arides ; en un mot, quelque savant et compliqué que soit l'édifice, on voit bien qu'il est élevé par le cœur.

Le livre dont M. Floquet a fait hommage à l'Académie était la suite naturelle et bien impatiemment attendue de son premier ouvrage, où, prenant Bossuet à sa naissance, il le conduit jusqu'à sa nomination à l'évêché de Condom. Le nouveau volume offert par l'auteur au public renferme la partie la plus intéressante de la vie du grand évêque : c'est cette période de douze années pendant laquelle Bossuet, désormais à l'apogée de son génie et dans tout l'éclat de sa renommée, fixe sur lui les regards de l'Europe, soit comme précepteur du Dauphin, soit surtout comme évêque, par son influence dans l'Eglise et par l'importance du rôle que son mérite et les événements lui assignèrent dans la direction des affaires religieuses de son temps.

Bossuet, *précepteur du Dauphin,* doit nous occuper tout d'abord. M. Floquet a consacré près de la moitié de son livre à retracer dans son ensemble et dans ses détails le tableau de ce préceptorat, si grand d'un côté, trop grand peut-être, et de l'autre côté si faible et, disons le, si peu réussi. — Le savant auteur n'a pas cru devoir à cet égard partager le sentiment général, et, sentant la nécessité de défendre vigoureusement sa thèse, il a placé en tête de son nouveau volume un chapitre intitulé : « la vérité sur le Dauphin, » où il s'efforce de réagir contre l'opinion commune.

Est-ce par originalité que M. Floquet a embrassé et soutenu si chaleureusement un sentiment contraire à celui de tous? Le supposer serait ne pas connaître sa sincérité et faire injure à sa bonne foi. Non, le vain désir d'allécher le lecteur par l'appât d'un paradoxe séduisant ou d'une nouveauté brillante, n'aurait jamais eu de prises sur l'esprit consciencieux et droit d'un auteur aussi grave ; c'est ailleurs qu'il faut aller chercher l'explication bien naturelle de ce goût particulier de M. Floquet pour l'élève de son héros. Plein d'admiration pour le siécle de Louis XIV, il a dû lui répugner tout d'abord de reconnaître la médiocrité de l'esprit chez le fils du grand roi ; mais surtout plein d'enthousiasme pour Bossuet, il n'a jamais pu seulement concevoir que l'élève n'eût pas été élevé, pour ainsi dire, à la hauteur du maître ; il a donc voulu venger tout à la fois et Bossuet du reproche de n'avoir pas su placer à son niveau le prince qui lui était confié, et le Dauphin de celui de n'avoir pas profité d'une si excellente éducation.

Quant à nous, qui pensons que le nom de Bossuet plane dans une région assez haute pour qu'il puisse se passer, sans détriment de sa gloire, d'un titre contestable qui la complèterait sans doute, mais qui ne l'augmenterait pas, nous croyons avec les deux siècles qui nous ont précédés que le jugement porté par les contemporains et par l'histoire sur le fils de Louis XIV ne saurait être que difficilement réformé. — Non pas que nous puissions accepter sans défiance les appréciations haineuses et passionnées de Saint-Simon, contre lesquelles M. Floquet nous met justement en garde. Saint-Simon, qui ne se piquait point d'impartia-

lité, était en outre l'ennemi personnel du Dauphin, tant parce qu'il savait trop bien qu'il n'obtiendrait jamais rien de ce prince, s'il arrivait au trône, que par suite de son immense désir, (bien légitime, il faut le reconnaître), de voir succéder à Louis XIV le Marcellus chrétien, l'élève de Fénelon. Aussi le fougueux annaliste ne craignait-il pas de déplorer que la sobriété de Monseigneur fut poussée à tel point qu'il n'y avait plus de ce côté *la moindre pauvre petite apparence aux apoplexies.* Lorsqu'en avril 1711 éclata la maladie qui devait conduire au tombeau l'héritier du trône de Louis le Grand, rien de plus curieux que les inquiétudes qu'inspire à Saint-Simon l'hypothèse possible d'un retour à la santé : *peut-être*, écrit-il avec anxiété, *il s'en tirera*, *peut-être il vivra*, *il régnera!!* Il se lamente de voir Monseigneur échapper, *à son âge et à sa graisse*, d'un mal si dangereux. Puis, quand le dauphin a fermé les yeux, alors éclate dans le cœur et sous la plume de l'heureux duc et pair le cri de triomphe de l'ambition particulière qui croit toucher à l'aurore de ses satisfactions et à l'avénement de sa fortune :

Nescia mens hominum fati sortisque futuræ !

Cet esprit déjà si fécond en tours pittoresques et en vives images trouve dans le bonheur intime dont il jouit des expressions plus extraordinaires encore et qui dépassent vraiment toute mesure : « Ma délivrance particulière, dit-il, me paraissait si grande et si inespérée, qu'il me semblait, avec une évidence encore plus parfaite que la vérité, que l'état gagnait tout en une telle perte ! » Certes, c'est là l'égoïsme poussé jusqu'au sublime ; puis il raconte, ou plutôt il célèbre, il chante *son*

élargissement à cette nouvelle, il se représente cette *délivrance* si subite sous les *plus agréables apparences pour les suites;* il peint ses *insomnies pleines de douceurs*, ses *réveils savoureux* qui succédaient à *des affres remplies d'angoisses*, en voyant ainsi ses espérances consolidées et *ce ressort* (la mort du Dauphin) *pousser à bien ses menées et ses concerts!* — Certes, pour oser appeler un *ressort* une mort qui a pu n'être pas naturelle, pour employer à propos d'un tel événement une expression aussi prodigieuse, il fallait être ou un scélérat ou un honnête homme aussi haineux que Saint-Simon.

Nous n'admettrons donc pas avec le terrible et injuste écrivain que l'intelligence de Monseigneur fut nulle; qu'il fut sans aucune sorte d'esprit, sans lumières ni connaissances quelconques et radicalement incapable d'en acquérir, sans discernement, *absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres.* Mais nous ne saurions accorder que ce prince fut un esprit supérieur, et tout en reconnaissant avec M. Floquet qu'il a pu, dans certaines circonstances, donner des preuves de jugement et de sagacité, nous pensons que l'ensemble de sa vie ne s'élève pas au-dessus d'une médiocrité assez vulgaire; qu'il faut voir en lui une sorte de Louis XIII de second ordre, placé ainsi que le premier, par la loi des contrastes et par les décrets de la Providence, comme une transition assez pâle entre deux hommes remarquables, et, moins heureux que le fils de Henri IV, n'ayant pas eu la fortune d'être remplacé par ce Louis XIV plus parfait et plus chrétien que les mains de Fénelon lui avaient formé.

Cette opinion, qui n'avait pas attendu pour se produire l'apparition des Mémoires de Saint-

Simon, est basée sur ce que les contemporains, et Bossuet lui-même nous ont fait connaître ou laissé deviner du naturel et de l'intelligence de ce prince. On ne saurait mettre en doute son indolence, son entêtement désespérant et surtout son inattention contre laquelle son précepteur chercha en vain à le prémunir dans un traité latin *de Incogitantiâ,* dont le résultat a été bien plutôt de révéler que de corriger cette infirmité morale de son élève. C'est là malheureusement un défaut qui, considérable chez tout homme, est capital chez un prince appelé à commander aux hommes. Sans attention, il n'y a ni talent ni caractère; l'attention, au point de vue moral, c'est la fermeté, c'est l'exactitude, c'est la fidélité au devoir; au point de vue intellectuel, c'est la faculté d'appliquer toutes les forces de son esprit à l'étude ou à la méditation, et d'en extraire tout ce qu'elles peuvent donner; chez les hommes distingués, l'attention s'appelle le talent; chez les hommes exceptionnels, elle se nomme le génie. Or, il ne faut pas le dissimuler, le cachet de la faiblesse et de la légèreté, qui excluent l'attention, restera toujours gravé sur la physionomie du fils de Louis XIV : brave comme Louis XIII, homme d'esprit à ses heures, ce ne fut ni une intelligence ni un caractère.

Que penser de l'intelligence d'un prince qui, en 1707, âgé de quarante-six ans, au moment où la guerre européenne était si fatale à la France, et où le fils de Louis XIV devait avoir tant à cœur d'apprendre au plus tôt quelque heureux événement qui relevât l'honneur de nos armes, s'emporte contre Pontchartrain, le ministre de la marine, et le traite d'usurpateur

avide, parce que Pontchartrain avait osé dépêcher au roi, pour lui porter la nouvelle importante et inespérée de la retraite du duc de Savoie, un courrier qui avait eu le malheur d'arriver dix heures avant celui de Chamillart, le ministre de la guerre et le favori de Monseigneur? Saint-Simon, qui raconte ce fait, doit en être cru sur parole, parce qu'il était l'ami particulier de Chamillart, pour lequel Monseigneur se déclara avec une si ridicule partialité. « Personne, fait observer Saint-Simon, n'eut le sens de faire réflexion sur la juste colère où un maître entrerait contre un valet qui aurait de quoi le tirer d'une inquiétude extrême, qui l'y laisserait tranquillement ainsi pendant huit ou dix heures, et qui s'en excuserait froidement après sur ce que cela était du devoir d'un autre valet qu'il avait attendu. » Nous ajouterons que si quelqu'un à la cour eût dû faire cette réflexion, c'était au moins le fils et l'héritier du roi de France, et qu'un prince sur lequel l'étiquette avait plus de prises que le patriotisme n'était pas un bien grand esprit. — Veut-on maintenant une preuve de sa faiblesse et de son peu de fermeté à résister aux intrigues de ceux qui formaient sa petite cour de Meudon? Il sollicitait du roi la place de surintendant des bâtiments pour d'Antin. « Le roi, pour toute réponse, lui dit qu'il avait une question à lui faire, sur laquelle il voulait savoir la vérité de lui. — Est-il vrai, lui dit-il, que jouant et gagnant gros, vous avez donné votre chapeau à tenir à d'Antin, dans lequel vous jetiez tout ce que vous gagniez, et que, le hasard vous ayant fait tourner la tête, vous surprites d'Antin empochant votre argent de dedans le chapeau? — Monseigneur ne répondit mot; mais, regardant le roi en

baissant la tête, témoigna que le fait était vrai. — « Je vous entends, dit le roi, je ne vous en demande pas davantage, » et sur cela ils se séparèrent. Monseigneur, soit crainte de son entourage, soit entêtement, n'en insista pas moins pour assurer à son infidèle compagnon de jeu la survivance de Mansart, et, qui le croirait? le roi eut la faiblesse de céder. » (Mémoires de Saint-Simon.) C'est à cette double faiblesse, dont les résultats furent moins malheureux qu'on pouvait le craindre, que nous devons aujourd'hui la Chaussée-d'Antin. — Mais il semble que le caractère du prince justifie à tout prendre le mot de Saint-Simon : que sans avoir aucune volonté de mal faire, il eût été un roi pernicieux.

Le fils de Louis XIV eut quelquefois des mots assez heureux, mais empreints d'une certaine vulgarité ou d'une humilité trop grande pour l'héritier de la couronne de France. C'est ainsi qu'à propos de l'avénement de son second fils, le duc d'Anjou, au trône d'Espagne, il s'écria : « Je serai ravi de pouvoir dire toute ma vie : *le roi mon père et le roi mon fils.* » — Sans doute, il y a beaucoup de délicatesse dans cette parole, mais il s'y trouve ce je ne sais quoi de trop humble et de trop résigné, qui permet d'y reconnaître le langage d'un homme modeste, et non pas celui d'un roi. Louis XIII lui-même ne se fut jamais exprimé de la sorte; parler ainsi, c'était abdiquer. Il est vrai que la jalousie de Louis XIV, toujours roi avec lui et trop rarement père, l'avait forcé, dit M. Floquet, à se retrancher dans une réserve, dans une inertie, dans un silence nécessaire à son repos et à son bonheur; mais il avait trop, ce semble, l'esprit

de sa vocation, et Racine n'a fait que voiler la nullité du fils sous les charmes d'une poésie habile, où l'éloge du fils lui-même est en définitive soumis et sacrifié à celui du père, lorsque dans le prologue d'Esther il fait ainsi parler la Piété :

> Tu lui donnes un fils prompt à le seconder,
> Qui sait combattre, plaire, obéir, commander;
> Un fils qui, comme lui, suivi de la victoire,
> Semble à gagner son cœur borner toute sa gloire;
> Un fils à tous ses vœux avec amour soumis,
> L'éternel désespoir de tous ses ennemis.
> Pareil à ces esprits que ta justice envoie,
> Quand son roi lui dit : Pars, il s'élance avec joie;
> Du tonnerre vengeur s'en va tout embraser,
> Et tranquille à ses pieds revient le déposer.

A un demi-siècle de là, le fils de Louis XV, le Grand Dauphin, se trouvait placé dans une situation aussi difficile que celle de Monseigneur; mais il ne parlait pas avec componction du roi son père et du roi son fils ; il se contentait de dire : « *il faut qu'un dauphin paraisse un homme inutile.* » — Tout l'abîme qui sépare ces deux hommes est dans la comparaison de ces deux mots.

Sur un esprit à la fois aussi lent et aussi léger que celui du fils de Marie Thérèse, que firent et que pouvaient faire les leçons de Bossuet? Peu de chose. — Il y a peu d'espoir, pour un précepteur, d'arriver à un résultat satisfaisant, lorsqu'au défaut de moyens se joint la paresse. — Une anecdote, qui méritait de trouver place dans le livre de M. Floquet, achèvera de mettre dans tout son jour la pauvreté du sujet sur lequel Bossuet dut exercer sa patience non

moins que son génie. Un gentilhomme se plaignait au jeune dauphin du mauvais état de sa fortune. — « Monsieur, lui dit l'enfant, faites-vous des thêmes? — Non, Monseigneur. — En ce cas, lui répartit l'élève de Bossuet, vous n'avez qu'une idée bien imparfaite du malheur. » — Il est évident qu'il eût été difficile au plus habile précepteur de lutter contre de pareilles dispositions. Mais de plus on ne saurait méconnaître que le génie de Bossuet n'était pas parfaitement apte à se plier, comme un autre Elie, à la faiblesse d'un enfant médiocrement doué, et que Louis XIV avait remis l'éducation de son fils en des mains puissantes, plutôt qu'en bonnes mains. Chacun comprend ici ce que je veux dire, et le respect dû au plus grand génie du siècle de Louis XIV ne saurait être atteint ni par mes intentions, ni par mes paroles. D'ailleurs, quand il s'agit de la responsabilité d'une éducation princière, il ne faut pas séparer le précepteur du gouverneur. Or, le gouverneur du dauphin, M. de Montausier, fort honnête homme du reste, était, dit M. Floquet, « *froid, dur, brusque à l'excès, sans condescendance aucune pour cet enfant timide, craintif et doux, qui, ainsi déprimé longtemps, s'en devait ressentir toujours.* »

Le spectacle vraiment beau, vraiment intéressant que nous présente le préceptorat de Bossuet, c'est celui de l'attention sympathique avec laquelle la France et le monde contemplèrent un si grand maître aux prises avec un si noble disciple; cette situation a inspiré à M. Floquet une page remarquable, que nous sommes heureux de citer. Dans un tableau plein de mouvement et de coloris, il groupe autour du maître et de l'élève toutes les illustrations qui leur servaient de cortège,

tous les vœux qui les accompagnaient, tous les applaudissements dont ils étaient suivis; il nous montre ainsi en quelle estime le XVIIe siècle tenait l'éducation, et surtout l'éducation des princes :

« De tant d'événements considérables qu'offre en « foule le long et mémorable règne de Louis XIV, « l'éducation du Dauphin, sous la direction de Bos- « suet, ne pouvait manquer d'être l'un de ceux dont le « monde, au loin, se préoccuperait le plus; tous, et « en France, et à l'étranger, ayant su sentir ce qu'on « était en droit d'attendre de tant d'années vouées « sans relâche par un si grand homme à l'héritier « présomptif de la plus belle monarchie de l'univers. « Quel que pût être, dans l'avenir, le jeune prince « objet de ces soins si éclairés, et dût, un jour, le mé- « rite du disciple mal répondre aux généreux efforts « du précepteur, tous connaissaient l'éminente sagesse, « la transcendante capacité du maître, son dévoûment « sans bornes; nul enfin n'avait ignoré son incessante « et affectueuse application à former pour la France « un souverain digne d'elle. Quoi qu'il en soit, après « cela, de la personne du grand dauphin, jugé par « Saint-Simon avec rigueur, dureté, injustice et haine, « sous l'influence de fâcheuses et violentes passions « que nous l'entendons lui-même, en tout abandon, « confesser sans détour, quel imposant spectacle offre « cette éducation, qu'on nous voudrait représenter « comme ayant été si stérile! Quels résultats pour la « France, mais aussi pour le monde, couronnèrent ces « dix laborieuses années que plusieurs ont paru con- « sidérer comme un temps prodigué en pure perte par « les premiers hommes du grand siècle! Représentons-

« nous, agissant ici en concours avec l'évêque de Con-
« dom, un Montausier, instruit autant que nul autre
« seigneur de ce temps-là, imbu des auteurs classiques
« dont il avait fait son délassement et ses délices au
« milieu du tumulte des camps; avec eux, Daniel
« Huet (c'est avoir nommé l'érudition elle-même);
« puis, venant en aide à ces maîtres si éminents, de
« doctes, vertueux et habiles hommes, associés à leur
« sublime tâche : Fléchier, — Cordemoy, — Doujat, —
« Brianville, — Renaudot, — Pellisson, — Millet de
« Jeure, — François Blondel, — Israël Sylvestre, —
« Sauveur, — Rohault, — Du Verney, — Roëmer, —
« Tournefort; — mais le moyen de les nommer tous!
« C'est ce que vit la France, dix années durant; ce
« qu'admirèrent ses héros, ses princes, ses prélats, ses
« poëtes, ses orateurs, ses savants, ses universités, ses
« colléges; ce que l'Académie française voulut honorer
« avec éclat en promettant un prix solennel à celui qui
« le plus dignement aurait parlé en vers de l'*Éducation*
« *de Monseigneur*; — c'est, enfin, ce que devaient cé-
« lébrer, du haut de la chaire évangélique, les plus
« renommés orateurs de cette grande époque. A l'étran-
« ger aussi, avons-nous dit, pleine justice ayant été
« rendue à de si nobles efforts, les Néercassel, les Græ-
« vius en Hollande; — les Fuërstemberg, les Leibnitz
« en Allemagne, applaudissaient à l'envi; le Portugal,
« l'Italie, ne s'en turent pas. Mais on devait, au Vati-
« can, s'en préoccuper plus qu'en aucun autre lieu du
« monde; Clément IX, parrain du Dauphin, s'intéres-
« sant affectueusement à son royal filleul, avait inspiré
« au pieux et habile religieux Léon Bacoue un poëme
« riche d'inestimables enseignements pour les institu-

« teurs de Monseigneur, et dont le pontife avait à « cœur que le jeune prince pût, dans la suite, profiter « lui-même. Innocent XI, après cela, avide de con- « naître à fond la marche suivie par l'évêque de Con- « dom dans une éducation royale applaudie de tous, « sut, par les plus gracieux témoignages de sympathie, « de cordiale sollicitude, donner occasion à cette lettre « si fameuse où Bossuet révèle au pontife tout le « secret de cette admirable méthode suivie par lui « persévéramment dans sa noble tâche, qui désormais « touchait à sa fin. »

Il y a là un sentiment vrai, et un heureux souvenir de ces beaux vers où Virgile représente au milieu des héros et des dieux le jeune prince qui portait en lui les destinées d'une ère nouvelle :

> **Ille deûm vitam accipiet, divisque videbit**
> **Permixtos heroas et ipse videbitur illis.**

Disons toutefois, et ne craignons pas de le dire, qu'il faut se méfier un peu de ce grand fracas que l'Europe entière fit autour de l'éducation du dauphin, de tout ce bruit dont le motif était excellent, puisqu'il révélait l'importance que l'on attachait avec juste raison à l'instruction d'un prince, mais qui ne fut point justifié par les résultats. Il semble même que tout ce tapage n'ait été organisé que pour couvrir, autant que faire se pouvait, la faiblesse et l'infirmité du sujet. C'est ainsi qu'on voit Louis XIV ordonner « qu'on fit part au public de tout ce qui s'était fait pour l'instruction du prince son fils, afin, disait-il, que tout le monde en pût profiter. » On aurait pu ajouter : à défaut du prince lui-même. — Au

reste, il est certain que le public, conformément à la noble pensée de Louis XIV, gagna beaucoup à l'éducation du dauphin; à ce point de vue plus général et plus vaste, les leçons de Bossuet produisirent d'heureux fruits. Pour cet enfant, qui ne le comprenait pas, il écrivit des chefs-d'œuvre, tels que sa *Logique*, le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, et le *Discours sur l'Histoire Universelle*, par où Bossuet mérita un titre plus glorieux que celui de précepteur d'un prince, je veux dire celui d'éducateur du genre humain.

On doit ajouter que celui qui profita le plus de ce vaste enseignement, ce fut le maître lui-même. Depuis longtemps, en effet, la théologie et la controverse avaient détourné son attention de l'étude et de la lecture assidue des auteurs profanes; les nécessités de son nouveau rôle réveillèrent en lui le souvenir et le culte des lettres humaines; Homère se joignit à la Bible pour inspirer son génie; et l'or de l'Iliade, échauffé du feu de l'inspiration prophétique, produisit, dans le creuset de cette tête puissante, ce métal composite, mélange unique de divin et d'humain, qu'on appelle le style et la manière de Bossuet.

C'est ainsi que le reproche que l'on pourrait adresser au précepteur de n'avoir pas su former un élève digne de lui, reproche déjà bien affaibli par beaucoup de circonstances fort atténuantes, se tourne pour lui en éloge et en gloire. Des hommes de cette trempe ne descendent pas facilement aux détails d'une éducation partilière : leurs accents sont trop puissants et trop forts pour l'oreille d'un enfant; il leur faut le monde pour tribune et le genre humain pour auditeur. Bossuet, homme intérieur avant tout, pieux et saint évêque,

connaissait mieux l'homme qu'il ne savait manier les hommes; aussi était-il plutôt fait pour parler à son siècle et pour instruire la postérité.

Des qualités toutes différentes chez le précepteur et un merveilleux ressort chez le disciple devaient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne un résultat bien différent.

Doué d'un génie non moins grand, mais, si j'ose ainsi parler, plus humain que celui de Bossuet; plus répandu que lui dans la vie pratique, plus porté aux détails, d'une intelligence moins élevée peut-être, mais plus subtile et plus pénétrante; plus propre, ce semble, à connaître et à dominer les hommes, Fénelon était destiné à donner au monde le spectacle du chef-d'œuvre de l'éducation chrétienne, c'est-à-dire du triomphe de la religion, de la raison, de la douceur sur l'esprit le plus difficile et snr le cœur le plus ardent.—M. Floquet nous paraît avoir avancé une proposition inexacte, lorsqu'il dit que le regrettable prince, riche de tant de lumières empruntées aux chefs-d'œuvre de Bossuet, pourrait être, à bon droit, considéré comme n'ayant guère été moins le disciple de l'évêque de Condom, que celui de l'archevêque de Cambrai. Non! il faut laisser tout entière au seul Fénelon sa gloire la plus pure; certes, il n'y a eu qu'un Bossuet, j'en atteste le *Discours sur l'Histoire Universelle;* mais il n'y a eu aussi qu'un Fénelon, j'en atteste le duc de Bourgogne. Et en effet, ce n'est pas tant par l'esprit que par le cœur que se fait l'éducation; c'est le cœur qui est son objet, c'est le cœur qui fait sa force, c'est aussi le cœur qui est son obstacle, et c'est à lui surtout qu'elle s'adresse. Entrons un peu par la pensée dans cette

modeste chambre, où, non plus en présence du savant Huet, de Fléchier, de Pellisson, de Tournefort et de beaucoup d'autres beaux esprits qui venaient, dans la salle d'études du Louvre, entendre parler Bossuet, et souvent, hélas! voir dormir Monseigneur, — mais seul avec le duc de Bourgogne, Fénelon oppose aux mouvements de ce cœur intraitable les élans de son cœur évangélique; où, par des leçons simples, familières, touchantes, il charme et dompte tout ensemble cette nature indocile et fougueuse, dont les tendresses et les colères faisaient également trembler, et qui était destiné à devenir ou un despote ou les délices du monde. — Ici, pas de curieux, pas d'admirateurs, et cependant quel curieux et admirable spectacle! Sans doute l'élève était fait pour le maître, mais c'est le maître qui, en comprimant les mauvais ressorts de cette âme et en donnant l'impulsion à ses forces utiles et généreuses, la fixa en quelque sorte dans le bien. Double puissance du génie et de la vertu! L'œuvre de Fénelon, dont l'esprit sagace et pénétrant voyait l'abîme où le royaume commençait à s'engloutir, l'œuvre de Fénelon aurait pu sauver la France. Douce et belle figure que celle de ce duc de Bourgogne, dont la chasteté sévère rappelle celle de saint Louis; qui refuse les 50,000 écus de pension que le roi lui offrait par mois, et qui se contente de 12,000 écus dont la moitié passe en aumônes; qui professe, en face de Louis XIV, que les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois; qui songe à partager le royaume en pays d'Etats et à consulter souvent les Etats généraux; qui, devinant déjà les formes plus libérales du régime cons-

titutionnel, ne veut pas être appelé Monseigneur, mais seulement Monsieur le dauphin ; qui, inspiré tout à la fois et par le sens politique et par son amour pour le peuple, rêve déjà les réformes dont, à la fin du siècle, on essaiera trop tard, prévoit et envisage sans peur la révolution, dont il eut adouci la pente et empêché les déviations en avançant d'un siècle son point de départ! Il mourut et emporta dans sa tombe, non-seulement le salut de la monarchie, mais l'amour de la France pour ses rois, et des regrets et des larmes, qui, après tant de vicissitudes et de changements politiques, ne sont pas encore taries. Ses nobles aspirations ne devaient se réveiller qu'à soixante ans de là, dans le cœur de Louis XVI, successeur direct du duc de Bourgogne, héritier de ses pensées et de ses vœux, et qui porta la peine de la mort prématurée de son aïeul. Car il y a de tristes et saisissants rapports entre ce lit royal où agonisent tant de jeunesse et de génie, tant d'espérance et d'amour du bien, — et cet échafaud dressé par un peuple ingrat pour un roi martyr de ses intentions méconnues et de ses efforts calomniés.

Revenant à l'élève de Bossuet, nous dirons, pour terminer les observations générales que nous a suggérées son éducation, que les arguments invoqués par M. Floquet à l'appui de sa réhabilitation intellectuelle ne sauraient prévaloir contre les considérations dont nous venons de présenter un résumé rapide. — Le savant auteur cite des témoignages contemporains attestant la vivacité d'esprit et les heureuses reparties du Dauphin dans les douze premières années de sa vie; mais combien d'enfants éveillés et spirituels sont devenus

des hommes fort ordinaires ! Il y a d'ailleurs un certain esprit qui n'est point incompatible avec la légèreté, et qui s'éteint ou s'évapore dans la paresse ou dans l'irréflexion. On ne doit pas attacher beaucoup plus d'importance aux compliments que Montausier, Bossuet lui-même et Rollin adressaient au fils de Louis XIV dans des rapports ou dans des discours officiels ; souvent, d'ailleurs, ces phrases louangeuses déguisaient à peine la critique sous l'éloge. C'est ainsi que Montausier, après avoir déclaré que Monseigneur apprend avec une merveilleuse facilité quand il veut, ajoute : « par malheur trop souvent, il ne le veut pas. » Il révélait ainsi cette fâcheuse inattention qui paralysa toujours les facultés de ce prince. Le conseiller Gouz de Saint-Seine disait dans le même sens, avec une pointe de naïveté qui touche à la satire : « Monseigneur a beaucoup d'esprit, mais son esprit est caché. »

Le grand argument de M. Floquet, c'est la prise de Philisbourg, et la conduite du Dauphin en cette occasion. Veut-il parler de la bravoure du prince qu'une expression pittoresque représente comme affriandé à la tranchée ? Nous lui concédons volontiers ce mérite si naturel chez un Bourbon. Quant à ses talents militaires, Vauban et Luxembourg, qui l'assistèrent dans ses campagnes, ont pu le dispenser de les montrer. Nous ne contestons pas la précision et la clarté des dépêches qu'il écrivit à cette occasion ; mais M. Floquet lui-même y signale surtout l'empressement à révéler les belles conduites d'autrui et la modestie sur son propre compte. C'est ce que sentit parfaitement M. de Montausier, dont la franchise proverbiale ne loua pas le

Dauphin de ses éclatants succès, mais de ce qu'il s'était montré libéral, généreux et humain, compliment où les habiles et les courtisans crurent voir une figure de rhétorique, un éloge par prétérition, alors qu'il y fallait démêler la pensée intime d'un honnête homme qui connaissait bien son élève.

Ce dernier témoignage nous autorise au moins à dire, à la double louange de l'évêque de Condom et du Dauphin, que si Bossuet ne fit et ne put faire de ce prince qu'un homme médiocre, il en fit au moins un honnête homme, fidèle à l'amitié, réservé dans ses mœurs, et qui, malgré les séductions de la cour, s'il eut quelques rares faiblesses, sut au moins éviter les scandales dont son père lui avait donné le triste exemple. Mais il est une qualité du Dauphin que nous tenons à mettre en lumière, parce que, chez lui comme chez son illustre précepteur, elle tenait le premier rang, nous voulons dire la bonté. « Lorsque Dieu, dit Bossuet, forma le cœur et « les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la « bonté comme le propre caractère de la nature divine, « et pour être comme la marque de cette main bienfai- « sante dont nous sortons. La bonté devait donc faire « comme le fonds de notre cœur et devait être en même « temps le premier attrait que nous aurions en nous- « mêmes pour gagner les autres hommes. La grandeur « qui vient par-dessus, loin d'affaiblir la bonté, n'est « faite que pour l'aider à se communiquer davantage, « comme une fontaine publique qu'on élève pour la « répandre. » Celui qui a si bien défini la bonté devait lui-même en être un parfait modèle. On sait combien le grand Bossuet était bon, combien il était doux mal-

gré son impétuosité naturelle : la bonté et la simplicité procédaient en lui de la hauteur et de la tranquillité du génie. De même, le fils de Louis XIV était foncièrement et naturellement bon; il aimait surtout les petits et les humbles, comme l'orgueil aristocratique de Saint-Simon le lui reprochait avec dédain, jusque là qu'à la veille de sa mort, alors que personne ne pouvait entrer dans sa chambre, il admit auprès de lui une députation des harengères de Paris, arrivées en plusieurs carrosses de louage à Meudon, qui se jetèrent au pied de son lit qu'elles baisèrent plusieurs fois. Après les avoir remerciées, dit Saint-Simon, il ordonna qu'on leur fit voir sa maison (quelle délicate politesse dans un prince mourant!), qu'on les traitât à diner et qu'on les renvoyât avec de l'argent. — C'est surtout par la bonté qu'il fut vraiment le digne élève de Bossuet. Aussi, d'après le témoignage de Saint-Simon, conserva-t-il de l'amitié et de la considération pour l'évêque de Meaux. Cette bonté, observe avec justesse M. Floquet, était son fonds, était lui-même, comme Massillon, après la mort de ce prince, le dit si bien du haut de la chaire; tout l'auditoire, ajoute M. Floquet par un agréable latinisme, y consentant par de sympathiques murmures. En résumé, fils de Marie-Thérèse, il eut ses qualités de cœur, sa médiocrité d'esprit, et ne fut pas plus heureux qu'elle.

Telle est, Messieurs, l'idée générale que nous nous sommes faite de ce préceptorat célèbre, où l'on voit Bossuet et son époque s'entendre et se parler, pour ainsi dire, par-dessus la tête d'un enfant. Vous

excuserez donc, Messieurs, les développements que nous avons cru devoir donner à ce travail en songeant qu'il s'agit ici, tout à la fois, et de l'un des écrivains les plus remarquables de la Normandie et du plus grand homme de ce grand siècle où nous puiserons toujours, quoiqu'on en dise, nos meilleures et nos plus fécondes inspirations.

AU JARDIN DE SAINT-OUEN.

LETTRE DE CONDOLÉANCE.

PAR M. DECORDE,
Secrétaire de la Classe des Lettres.

Séance du 2 juin 1865.

Jardin aujourd'hui déserté
Pour un heureux rival de date plus récente,
Tu cherches vainement, dans ta simplicité,
La foule maintenant absente.
C'est la loi du destin : la Mode a ses retours;
Ce qu'on aime aujourd'hui, demain on l'abandonne ;
A ton tour tu subis le sort de ce Grand-Cours,
Si brillant dans les anciens jours,
Que ne fréquente plus personne.
Que veux-tu, mon ami, tu te fais un peu vieux.
Des jardins d'à présent tu n'as point les allures ;
Tes tilleuls écourtés, le buis de tes bordures,
Le modeste jet d'eau qui charmait nos aïeux,

Ne sont plus au niveau de la nouvelle école ;
Nous avons fait marcher la science horticole,
Et malgré l'air nouveau dont on t'a décoré,
Tu gardes trop l'aspect d'un jardin de curé.
Les Expositions dont notre siècle abonde
Quelquefois cependant t'ont ramené le monde.
Mais cet éclat d'un jour s'est bien vite éclipsé ;
Pour leur donner asile on t'a bouleversé.
Il ne te reste plus, sous tes vertes feuillées,
Que de petits sentiers qui coupent tes allées
Et quelques arbrisseaux qui, négligés un peu,
Peut-être grandiront un jour, s'il plaît à Dieu.

Tu devais, il est vrai, dans cette œuvre virile,
Qui va renouveler la face de la ville,
Par un heureux retour avoir aussi ta part.
Déjà l'on a détruit un coin de ce rempart
Qui, vieux et délabré, venait, sans te défendre,
Du côté du midi t'empêcher de t'étendre.
Mais là, comme partout, s'arrêtant en chemin,
On n'a point au travail mis la dernière main.
Il te faut supporter cette nouvelle épreuve :
Et loin de t'embellir, ruine toute neuve,
Le mur qui t'enfermait, à demi démonté,
Semble une plaie affreuse ouverte à ton côté.

Ah ! tu peux, je le sens, dans ta lente agonie,
Sur ton jeune rival jeter un œil d'envie.
Au budget communal puisant à pleines mains,
A-t-on rien épargné pour ses heureux destins ?
Aux soins les plus actifs livré dès sa naissance,
Sa jeunesse a brillé sans passer par l'enfance.

Chez lui tout est coquet, et frais, et gracieux;
Tout semble disposé pour le plaisir des yeux.
Il emprunte sans cesse aux plus fertiles serres
Les pelargoniums, les phlox, les cinéraires,
Et vingt autres encor de qui les noms nouveaux
De nos horticulteurs attestent les travaux.
La vapeur obligeante, à défaut de Naïade,
De son bassin rocheux fait jaillir la cascade,
Et pour les promeneurs des fauteuils élégants
Y viennent suppléer à tes rustiques bancs.
Là, de nos régiments l'orchestre militaire
Que seuls, la Bourse et toi, vous receviez naguère,
Vient donner, dédaignant votre hospitalité,
Ses concerts en plein vent dans les beaux jours d'été.
Bien que la foule y trouve à peine assez d'espace,
Dans ce cercle restreint pourtant elle s'entasse,
Sans que dans tout ce monde, oublieux de tes droits,
Il vienne en ta faveur s'élever une voix.

Pourtant, me diras-tu, l'on te cultive encore
Et, suivant la saison, mainte fleur te décore.
Je le sais, mais hélas ! les fleurs de nos jardins,
Comme tout en ce monde ont aussi leurs destins.
On ne recherche plus tes rosiers à cent feuilles,
Tes jasmins embaumés, tes grimpants chèvrefeuilles.
Il nous faut de ces fleurs dont le douteux éclat
Sourit à peine aux yeux sans flatter l'odorat,
Des arbustes chétifs dont la feuille pâlie
Semble annoncer qu'ils sont atteints de maladie,
Ou.. .. mais sur ce sujet laisse-moi m'arrêter;
Des goûts et des couleurs n'allons pas disputer.

Et quand ta plainte même aurait quelque justice,
A l'intérêt public fais-en le sacrifice.
Les squares maintenant sont à l'ordre du jour :
Il fallait que Rouen en eût un à son tour.
Obligés de descendre aussi dans la carrière,
Solférino fait voir ce que nous savons faire;
Il a pour lui l'attrait qu'a toute nouveauté,
Il plaît peut-être aussi par ce qu'il a coûté ;
Souvent un fils prodigue est celui qu'on préfère.
J'en conviens avec toi, c'est un enfant gâté ;
Traite-le pourtant comme un frère.

ÉPITRE

AU JARDIN DE SOLFERINO,

Par M. CLOGENSON.

Séance du 28 avril 1865.

Rouen, le 26 mars 1865.

Jardin envahi si longtemps
Par les vents, la brume, et le givre,
Tu comptais sur un doux printemps,
Pour reverdir et pour revivre ;

Mais ton plus hâtif marronnier
Languit encor sans feuille éclose,
Et compte peu sur sa fleur rose,
Si prompte à naître l'an dernier.

L'arbre fameux des Tuileries
N'a pas un seul bourgeon ouvert,
Et l'on peut, sans plaisanteries,
Lui dire : « Je vous prends sans vert »

Après tant de jours de froidure,
Tous aussi longs que notre ennui,
L'hiver mourant se transfigure
En printemps plus triste que lui.

Sans demander de priviléges,
Pour toi seul, au divin pouvoir,
Puissions-nous ne jamais revoir
Ton front poudré de tant de neiges !

Qu'un beau soleil te serait doux,
S'il redorait notre hémisphère !
Mais, hélas ! quand reverrons-nous
Le céleste calorifère?

P.-S. — 16 avril.

Avril paraît ; quel changement,
Et quelle surprise est la nôtre !
Il nous brûle, et, dans un moment,
Nous passons d'un extrême à l'autre.

Avril se croit un mois d'été,
Et de tant d'ardeur il se pique,
Qu'on va le prendre, en vérité,
Pour un échappé du tropique.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1866, 1867 ET 1868.

1866.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur Tableau *dont le sujet sera puisé dans l'Histoire de la Normandie.* Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1867.

1°.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure *Etude géologique et paléontologique des Falaises du département de la Seine-Inférieure.*

2°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant : *Les Origines du Théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à* Pierre CORNEILLE.

1868.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : *Rechercher dans l'Histoire, la Littérature et les Monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations, et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc.*

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1er MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie.*

MÉDAILLES D'HONNEUR.

L'Académie décerne alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *Médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *Sciences*, les *Lettres* ou les *Arts*.

La distribution qui aura lieu en 1866 est destinée à la *Classe des Arts*.

LEGS DUMANOIR.

Elle décerne, également chaque année, dans la même séance, une somme de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1864-1865, et classés par ordre alphabétique, ***soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes ;***

Dressée conformément à l'art 63 des nouveaux Statuts (*Voir* le volume de 1848).

Académie de Médecine. *V.* Bruxelles.

Académie de Stanislas *V.* Nancy.

Académie du Gard. *Mémoires*, janvier, octobre 1863.

Académie impériale de Caen. *Mémoires*, 1865.

Académie nationale. *Journal mensuel*, 1864, septembre à décembre. — 1865, janvier à juin.

Acide carbonique. *V.* Herpin.

Agriculteur du centre. *V.* Limoges.

Agriculture régularisée. *V.* Pendaries.

Aix. Académie des Sciences, Agriculture, etc. *Séance publique* du 24 mai 1864. — *Séance publique. Fêtes agricoles* de septembre 1864.

Ajuga. *V.* Thielens.

Alcoolisme. *V.* Girardin et Pennetier.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie. *Mémoires*, t. IX, 1863. — *Bulletin* 1864, nos 2, 3, cinq feuilles, titre et couverture. *V.* Corblet.

Amsterdam (Académie royale). *Mémoires*, 1863, 1864, 3 vol. — *Annales*, 1862 — (Hollandais). — *Catalogue du Cabinet des Monnaies et Médailles*, 1862.

Anatomie pathologique. *V.* Buhl.

Anfernet (l'abbé d'). *V.* Loth.

Angers. *V.* Maine-et-Loire.

Angers. Société industrielle. *Bulletin*, 3e série 1864.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce. *Annales* 1864, nos 1 à 4.

Angreville de Beaumont (J.-E. d'). *Numismatique vallaisanne; époque mérovingienne.* Genève, 1861. — *Supplément*, 1865. — *La Flore vallaisanne* (sic), 1863.

Annuaire de l'Institut des Provinces, 1865.

Annuaire du département de la Manche, 37e année, 1865. *V.* Travers.

Annuaire. *V.* Association.

Antiquités. *V.* Commission.

Apologues et Poésies. *V.* Chareau.

Archéologie. *V.* Châtel et Commission.

Archives. *V.* Saint-Joanny.

Arles. *V.* Billot.

Arsenic. *V.* Girardin.

Arts. *V.* Beaux-Arts.

Association normande. *Annuaire des cinq Départements de la Normandie*, 1865, 31e année.

Auvray (Louis). *V.* Revue artistique et littéraire

Azaïs (Gabriel). *Le Breviari d'Amor*, t. Ier, 4e livraison, avec 8 planches et une couverture.

Babeuf. *V.* Coët.

Bacci (Dom.). *Aperçu historique et critique sur la Philosophie allemande.* Mirandole, 1863.

Banque de France. *V.* Le Mire.

Bayen. *V.* Cap.

Beaux-Arts. *V.* Brevière, Société Libre des Beaux-Arts et Revue.

Belgique. *V.* Musée.

Bellet (Louis) et Charles de Rouvre. *Notice sur le Nouveau Système de Locomotive électro-magnétique.*

Bellot. *V.* Chéron.

Bénédictin. *V.* Grovestins.

Berger de Xivrey (J.). *Tradition française d'une Confédération de l'Italie. — Rapprochement historique*, 1609-1859. — *Paris*, 1860.

Berlandier. *V.* Billot.

Berlin. Académie royale des Sciences, 1864. *Rapports mensuels* (allemand).

Besnou. *Des Bromes en Agriculture, introduction d'une espèce américaine.*

Béziers. Société archéologique. *Bulletin*, t. III, 2e liv.

Billot (Frédéric). *Notice sur M. Berlandier et ses Voyages dans l'extrême Orient.* Aix, 1865. — *Inhumations précipitées. — Louis Jacquemin. — Jugement sur les Critiques de la Monographie du Théâtre antique d'Arles.*

Boileau de Castelnau *Des Enfants naturels devant la Famille et devant la Société*, 1864.

Bordeaux (Académie impériale de). *Actes*, 1863, 3e et 4e trimestre 1864. — 1865, 1er trimestre.

Bordeaux (Société d'Agriculture de). *Annales*, 2e série. *V.* Costes.

Borgnet. *Notice historique sur le Théorème de Pythagore.*

Bossuet. *V.* Floquet.

Boston (Academy de). *Proceedings*, 1863. — *Annual Report. Rapport annuel des Conservateurs du Musée de Géologie comparée de Boston*, 1863. — *Adresse de*

S. E. Jean Andrew à la Législature de Massachusetts, janvier 1864.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture. *Bulletin* 1864, nos 7 à 12.

Boulogne-sur-Mer. Société académique, 1864, *Statuts*, *Bulletin* 1865, nos 1 à 4.

Bourg. Société d'Émulation de l'Ain. *Journal d'Agriculture*, 1864, juin à décembre, 1865, nos 4 à 5.

Boutteville (L. de). *De l'Existence limitée et de l'Extinction des végétaux.*

Brest. Société académique. *Bulletin*, t. III, 2e liv.

Breviari d'Amor. *V.* Azaïs.

Brevière. *Vue de l'Arcade, Fontaine et Tour de la Grosse-Horloge de Rouen*, dessin de M. Delaunay, gravure de M. Brevière (hommage de ce dernier. — *V.* la table du vol. de 1864).

Brevière. *Mémoire sur les Beaux-Arts appliqués à l'industrie et sur la fondation d'un Musée industriel dans la ville de Rouen.*

Bromes. *V.* Besnou.

Bruxelles. Académie royale de Médecine. *Bulletin*, 1864, t. VII, nos 8 à 11. — *Bulletin*, 1865, nos 1 à 4.

Bruxelles. Académie royale des Sciences, etc. *Bulletins*, 32e année, 1863, t. XV, XVI et XVII.

Bruxelles. *Annuaire*, 1864.

Bruxelles. Musée.

Buhl (Dr T.). *Sur l'Anatomie pathologique.* Munich, 1863.

Caen. Société Linnéenne. *Mémoires*, 1863-1864.

Caen. *V.* Académie et Société des Antiquaires.

Calendrier français. *V.* De la Quérière.

Cambrai. Société d'Emulation. *Mémoires*, t. XXVIII, première partie.

Canonge (Jules). *Penser et Croire*, poésies choisies, suivies de *Le Tasse à Sorrente*, poème.

Cap. Pierre Bayen, chimiste.

Cathechismus græco-latinus. *V.* Chesnon.

Celtes. *V.* Féret.

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture. *Mémoires*, 1864.

Chambéry. 30e session du Congrès scientifique, août 1863.

Chambre de Commerce de Rouen. *V.* Le Mire.

Chareau (Paul). *Apologues et Poésies*. Bordeaux 1864.

Charlotte de Corday. *V.* Chéron.

Châtel (Victor). *Archéologie. Découverte à Montchauvet.*

Chaudière à vapeur. *V.* Chesnon.

Cherbourg. Société d'Agriculture. *Procès-verbal* de la séance publique du 22 septembre 1864.

Cherbourg. Société impériale des Sciences naturelles. *Mémoires*, t. X.

Chéron de Villiers. *Marie-Anne Charlotte de Corday d'Armont — sa vie, son temps, son procès, sa mort. – Atlas de Portraits et d'autographes*, exécutés par Emile Bellot.

Chéruel (A.) *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France. Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des Mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, 1643-1650. — 2 forts vol. in-4°, 1860-1861.

Chesnon. *Troisième note sur l'explosion foudroyante de la chaudière à vapeur de M. Moncel, à Breteuil (Eure)*, 1863. — *Petri Cænisii Societ. Jesu theologi cathechismus græco-latinus, etc. Rotomagii, apud Richardum et Nicolaum* Lallemant, 1729. — Offert par M. Chesnon.

Chlorate de Potasse. *V.* Mazade.

Choléra. *V.* Duchesne.

Chrestien (Dr). *Recherches statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille, en* 1860, 61 et 63.
Christiania. *Université royale*, 10 cahiers.
Circulation monétaire et fiduciaire. *V.* Le Mire.
Clermont-Ferrand. Académie des Sciences. *Mémoires*, t. 5, 1863.
Clermont-Ferrand, Académie des Sciences. *Mémoires*, 1865.
Cochet (l'abbé). *Notice biographique et nécrologique sur M. l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Sever de Rouen*, 1865.
Coët (E.). Babeuf, à Roye.
Colmar. Société d'Histoire naturelle. *Bulletin*, 1863.
Colonies des Celtes. *V.* Féret.
Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés Savantes. *Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie*, 1864. – *Idem., Histoire, Philologie et Sciences morales. V.* Ministère.
Commerce de Rouen. *V.* Le Mire.
Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure. *Procès-verbaux.*
Commission historique. *V.* Lille.
Comptes de la Justice. *V.* Ministère, Vingtrinier.
Confédération de l'Italie, *V.* Berger de Xivrey.
Conférences scientifiques. *V.* Evreux.
Congrès scientifiques. *V.* Chambéry.
Connaissances agricoles. *V.* Dunand.
Connelly. *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Douai, le* 3 *novembre* 1860. *V.* p. 123.
Connelly. *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Rennes, le* 3 *novembre* 1863, *et Allocution de M. Boucly, premier président.*

Connelly. *Discours de réception à l'Académie de Rouen.*

Conseil d'hygiène. *V.* Rouen.

Conseil général. *V.* Saint-Joanny.

Corblet (J.). *Le Musée Napoléon à Amiens*, décembre 1864.

Corday (Charlotte de). *V.* Chéron.

Costes. *Journal de Médecine de Bordeaux*, 1865, n° 1er.

Coyteux. *Réponse au rapport de M. Trouessart* sur un ouvrage intitulé : *Discussion sur les Principes de la Physique*, par M. Coyteux. Poitiers, 1864.

Crédit foncier international, etc. *V.* Langrand.

De la Quérière. *Souvenirs du Calendrier français.*

Delcourt (A.). *Notice historique sur M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, mort à Paris en* 1854. (Offerte par M. Péron, ancien imprimeur.)

Delisle (Léopold) et Passy (Louis). *Mémoires et Notes de M. Auguste Le Prevost.* T. II, première partie. Evreux 1864.

Dijon. Académie impériale des Sciences, etc. *Mémoires.* Deuxième série, t. II, 1863.

Dijon. Société d'Agriculture de la Côte-d'Or. *Journal d'Agriculture*, n° 12, décembre 1863.

Dijon. Comité central d'Agriculture. *Journal* 1864, nos 1 à 8.

Dollinger. *Discours.*

Douai. Société impériale d'Agriculture. *Mémoires.* T. VII, 1861-1863.

Dublin. Académie. *Mémoires.* — *Antiquités.* Deuxième partie.

Dublin. Société royale. *Journal*, octobre 1864, janvier 1865.

Duchesne (Dr). *Rapport sur le Choléra de* 1853-1854, *à Paris.*

Dumas. *V.* Société d'Encouragement.

Dumonceau. *V.* Langrand.

Dunand (J.). *Des Moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau des Connaissances agricoles*, 1864.

Dupont-Delporte. *V.* Delcourt.

Ebrard (Dr E.). *Hygiène des Habitants de la Campagne*, suivie d'*un Essai sur la Salubrité publique dans les Communes rurales*, 1865.

Electre. *V.* Monnanteuil.

Enfants naturels. *V.* Boileau.

Epinal. Société d'Emulation des Vosges. *Annales* 1862, t. II, 1863, 3e.

Evreux. Société libre d'Agriculture, etc. *Rapport sur les Conférences scientifiques organisées à Evreux*, par M. G. L'Hôpital, président de la Société.

Féret (P.-J.). *Colonies des Celtes. — Londres, fille d'un bourg du continent.* Etude d'après le texte de Jules César.

Flandres. *V.* Le Grand de Reulandt.

Floquet. *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV; Bossuet, évêque à la Cour* (1670-1682).

Flore de Belgique. *V.* Thielens.

Flore Vallaisanne. *V.* Angreville.

Florence. *V.* Rey.

Fuix (J.). *De l'Abolition de la Misère.*

Galembert (Cte de). *Sculpture et Peinture en Touraine, de l'an* 1000 *à l'an* 1250 *environ. Caen*, 1862. — *Mémoire sur les Peintures murales de l'église Saint-Mesme de Chinon. Tours*, 1855. — *De la Décoration des églises de campagne*, par la peinture murale. Tours, 1860.

Garnier (J.). *Notice sur quelques enseignes de pélerinage, en plomb, concernant la Picardie.*

Gastrite. *V.* Pennetier.

Géologie. V. Harlé et Vimont.

Gerbes glanées. *V.* Travers.

Girardin (J.). *Considérations sur l'usage et l'abus des liqueurs fortes.* — Faits pour servir à l'Histoire technique de l'arsenic.

Goerlitz. Société des Sciences. *Nouveau Magasin de la Lusace*, 1863 et 1864, 3 cahiers.

Grande armée. *V.* Vanssay.

Grand-Pressigny. *V.* Mortillet.

Granits d'Irlande. *V.* Haugton.

Grosse horloge de Rouen. *V.* Brevière.

Grovestins (baron de). *Lettres d'un Bénédictin*, quatrième partie, 1864 (11e à 20e). Cinquième partie, lettre première (9e à 10e). — Nota. Cette curieuse et piquante critique s'est terminée par les onzième, douzième et treizième lettres, à la date du mois d'août 1865.

Guéret. Société des Sciences Naturelles. Tom. IV, premier bulletin.

Gully et Lévy. *V.* Preisser.

Haas (C.-P.-Marie). *Un Avocat du Midi; ses Œuvres judiciaires, politiques, maritimes et d'économie sociale.* Paris, 1862.

Harlé. *Aperçu de la Constitution géologique du département du Calvados*, 1853. — *Note sur le Niveau géologique des calcaires crétacés de Sarlat*, 1862. — 2e *Note sur la Vallée de la Seine-Inférieure*, 1862. — *Note sur la Formation jurassique et la position des dépôts manganésifères dans la Dordogne*, 1864.

Hauréau (B.). *V.* Institut impérial de France.

Haugton (The-Rev.-Samuel). *Recherches expérimentales sur les granits d'Irlande, deux cahiers*, 1862, 1864.

Havre. Société havraise d'études diverses. *Recueil*, 1863.

Herpin (J.-Ch. de Metz). *De l'Acide carbonique, de ses propriétés physiques, chimiques et physiologiques ; des Applications thérapeutiques*, etc. Paris, 1864.

Histoire. *V.* Muret.

Holberg. *V.* Legrelle.

Huile de Foie de Morue. *V.* Schaedelin.

Hygiène. *V.* Conseil d'hygiène , Ebrard.

Industrie. *V.* Brevière.

Inhumations précipitées. *V.* Billot.

Institut impérial de France. *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France*, par M. B. Hauréau.

Institut des Provinces. *Annuaire* 1865.

Institut historique. L'*Investigateur* 1864, juillet, août, 358-359, 360, 361, 362-363, 364, 365, 366.

Institution Smithsonnienne. *Contributions to Knowledge*, 1864, t. XIII. — *Miscellaneous collections*, volume V. — *Annual report of the bord of regents*, *etc.*, 1863.

Instruction publique. *V.* Ministère.

Investigateur. *V.* Institut historique.

Jacquemin. *V.* Billot.

Jeanne Darc. *V.* Toutain.

Jourdain (Eliacim). *Auguste et Marie*, 1864.

Journal des Savants, 1864, juillet à décembre; — 1865, janvier à juin.

Justice. *V.* Ministère.

Lambert (Ed.). *Essai sur la Numismatique gauloise du nord-ouest de la France.*

Lancia di Brolo (Federico). *Statistica dei sordomuti di Sicilia nel* 1863. — Palermo, 1864.

Langrand-Dumonceau. *Exposé pratique des Opérations*

foncières de la Société de Crédit foncier international, *etc.*

Lecadre (D.). *Utilisation des Matières fécales*, *etc.*

Lefebvre. *Etude comparative sur le Tir des Pièces rayées et non rayées*, mars 1865 (manuscrit).

Lefebvre (l'abbé). *V.* Cochet.

Législation anglaise. *V.* Vidal.

Le Grand de Reulandt, *Organisation des Etats de Flandres* (1794).

Legrelle (A.). *Holberg considéré comme imitateur de Molière*, thèse pour le Doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris.

Le Mans. Société d'Agriculture. *Bulletin* 1864, premier trimestre 1863-64; — 1865, onzième section, t. X.

Le Mire (A.). *Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce de Rouen*, 1863 *et* 1864. — *Sur la Circulation monétaire et fiduciaire en ce qui concerne la Banque de France.* — *Statistique du Commerce de Rouen pendant l'année* 1863.

Le Prevost (Auguste). *V.* Delisle.

Le Puy. *V.* Puy.

Le Roi (J.-A.). *Journal de la Santé du Roi Louis XIV, de l'année* 1647 *à l'année* 1711. Paris, 1862.

Lettres d'un Bénédictin. *V.* Grovestins.

Lévy. *V.* Gully.

L'Hôpital. *V.* Evreux.

Libération conditionnelle. *V.* Vidal.

Lille. Commission historique. *Bulletin*, t. VIII.

Lille. Société impériale des Sciences, etc. *Mémoires*, dixième volume, 1863, deuxième série, avec un supplément; — 1865, troisième série, Ier volume.

Lille. Mouvement de la Population. *V.* Chrestien.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts. — L'*Agriculteur du Centre*, 1864, t. V; 1865, avril à juin.

Liqueurs fortes. *V.* Girardin.

Locomotive électro-magnétique. *V.* Bellet.

Londres. *V.* Féret.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura. *Mémoires*, 1863, 1864.

Loth (l'abbé Julien). *M. l'abbé d'Anfernet de Bures, mort pour la foi à Rouen le 7 septembre* 1794.

Louis XIV. *V.* Le Roi.

Lusace. *V.* Goerlitz.

Luxembourg. Société des Sciences naturelles. *Mémoires*, t. VII, 1864.

Machines à vapeur. *V.* Pedemontano.

Maine-et-Loire. Société académique. *Mémoires*, quinzième et seizième volumes.

Manche. *V.* Travers.

Mans. *V.* Le Mans.

Martonne (A. de). *La Piété du Moyen-Age. — Fagots et Fagots — Biographie, Histoire, Archéologie, Littérature, Beaux-Arts, Esquisses de genre.*

Matières fécales, etc. *V.* Lecadre.

Mazade (Dr). *Observations sur l'Emploi du Chlorate de potasse dans le traitement de la stomatite mercurielle et de la stomatite ulcéro-membraneuse. — De l'emploi des Frictions mercurielles dans le traitement de la syphilis, coïncidant avec les premiers temps de la gestation. — Observation d'anévrisme de l'arcade palmaire superficielle. — Observation d'inflammation du cordon spermatique, avec signes d'étranglement.* (Ces deux observations manuscrites.)

Mazeville. *V.* Toutain

Meaux. Société d'Archéologie. *Bulletin*, première année, 1865.

Metz. Académie impériale. *Mémoires*, 1863-64.

Milan. Société des Sciences naturelles. *Actes.* Cahiers 18 à 21, 1863; 22 à 26, 1864, avec le cahier de mai 1865, feuilles 7 à 12, et le volume VII de 1864, contenant 6 planches (Italien).

Millien (Achille). *Les Poëmes de la Nuit.* — *Humouristiques.* — *Paulò majora,* deuxième édition. Paris, 1864.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle pendant l'année* 1863.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'Administration de la Justice civile et commerciale.* 1863.

Ministère de l'Instruction publique. *Revue des Sociétés savantes*, 1864. t. III, avril à septembre. t. IV, 3e série, 4e série; t. Ier, janvier et février 1865. — *Mémoires lus à la Sorbonne,* 1865. *Travaux historiques, etc., Philologie et Sciences morales, Archéologie.* — *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés Savantes, le* 2 *avril* 1864. — *Discours prononcé à la Réunion des Sociétés Savantes, le* 22 *avril* 1865.

Misère. *V.* Fuix.

Mission de la Pucelle d'Orléans. *V.* Toutain.

Moncel, sa chaudière à vapeur. *V.* Chesnon.

Monnanteuil (Arthur). *Electre*, tragédie de Sophocle, traduite en vers français.

Montchauvet. *V.* Châtel.

Morière. *Note sur deux espèces nouvelles de mytilidées fossiles trouvées dans le Calvados.*

Morinie. *V.* Saint-Omer.

Mortillet *Les mystifiés de l'Académie des Sciences.* — *Silex du Grand-Pressigny.*

Moulins. Société d'Emulation, *Bulletin* 1863, liv. IIIe, IVe.

Mougenot *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy*, 1859.

Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin* 1864, juillet à décembre. — *Rapport annuel* 1865. — *Bulletin* 1865, février à mai.

Munich. Académie des Sciences. *Mémoires de la classe philosophico-philologique avec une carte. Compte-rendu des séances*, 1863-64, 8 cahiers; 1862-64, 7 cahiers.

Munich. Observatoire royal. *Annales* 1863-64 (allemand).

Muret (Th). *L'Histoire par le Théâtre.*

Musée industriel. *V.* Brevière.

Musée de l'industrie belge. *Bulletin* 1864, juillet à décembre 1865. *Bulletin* janvier à mai.

Musée de Niort. *V.* ce dernier mot.

Musée Napoléon. *V.* Corblet.

Mystifiés. *V.* Mortillet.

Mytilidées fossiles. *V.* Morière.

Nancy. Académie de Stanislas. *Mémoires* 1863. *V.* Mougenot

Nantes. Société académique. *Annales*, 1864 Ier s. 5e.

Nîmes. *V.* Académie du Gard.

Niort. Société de Statistique. Sciences et Arts des Deux-Sèvres, 1864. *Bulletins*, deuxième et troisième trimestre.

Norvége. *V.* Christiania.

Numismatique gauloise. *V.* Lambert.

Numismatique vallaisanne. *V.* Angreville.

Observatoire. *V.* Munich.

Observations météorologiques. *V.* Preisser.
Ormesson (Olivier et André Lefèvre d'). *V.* Chéruel.
Paris. *V.* Société impériale des Antiquaires de France.
Paris. *V.* Société de Géographie.
Paris. *V.* Société impériale et centrale d'Agriculture.
Paris. *V.* Société libre des Beaux-Arts.
Paris. Société impériale et centrale d'Agriculture de France. *Bulletins des Séances,* 1864, nos 7 à 10. — 1865, n° 2.
Passy (Louis). *V.* Delisle.
Pedemontano. *Poëme latin sur les Machines à vapeur.* Amsterdam, 1863.
Peintures murales. *V.* Galembert.
Pélerinages (Enseignes de) *V.* Garnier.
Pendaries (Emmanuel). *Pétition au Sénat : L'Agriculture régularisée par l'Etat, au point de vue administratif et judiciaire. Tribunaux agricoles.* Toulouse, 1864.
Pennetier (Georges). *Thèse pour le doctorat en médecine. De la gastrite dans l'alcoolisme.*
Perpignan. Société agricole, etc. *Mémoires,* treizième vol., 1865.
Philadelphie. Académie des Sciences naturelles. *Proceedings,* 7 cahiers, 1863, janvier à décembre.
Philosophie allemande. *V.* Bacci.
Phosphate de fer. *V.* Schaedelin.
Physique. *V.* Coyteux.
Pièces rayées et non rayées. *V.* Lefebvre.
Piété du moyen-âge, etc. *V.* Martonne.
Plantes rares. *V.* Thielens.
Poëmes de la Nuit, etc. *V.* Millien.
Poésies. *V.* Canonge, Chareau, Millien, Monnanteuil, Pedemontano et Toutain-Mazeville.

Poitiers. Société académique d'Agriculture. *Bulletin*, numéros 89 à 97. *V.* Société des Antiquaires de l'Ouest.

Poulett-Scrope. *V.* Vimont.

Preisser, Lévy et Ludovic Gully. *Tableau des observations météorologiques faites à Rouen en* 1863-64.

Procès-verbaux du Conseil général de la Seine-Inférieure. Session ordinaire de 1864. Offerts par M. le Sénateur-Préfet.

Pucelle d'Orléans. *V.* Toutain.

Puy (Le). Société d'Agriculture. *Annales*, 1862.

Pythagore. *V.* Borgnet.

Reims. Académie impériale. *Travaux*, 1862-1863, nos 3 et 4.

Reulandt. *V.* Le Grand de Reulandt.

Revue artistique et littéraire. Liv. du 15 mai 1865, suite, juin et juillet.

Revue des Sociétés savantes. *V.* Ministère.

Revue nouvelle illustrée (*le Monde des Arts*).

Rey (Rodolphe). Turin, Florence ou Rome.

Richt. *Discours*.

Rochefort. Société d'Agriculture. *Travaux*, 1860-61-62. — 1862-63.

Rome. *V.* Rey.

Rouen. Conseil central d'Hygiène publique, 1863. *Travaux*.

Rouen. Société impériale et centrale d'Horticulture. *Bulletin*, 1864, 2e et 3e cahier; 1865, 1er.

Rouen. Société de Médecine. *V. Union médicale*, journal.

Rouen. *V.* Société libre d'Emulation.

Rouvre. *V.* Bellet.

Saint-Etienne. Société impériale d'Agriculture, indus-

trie, etc. *Annales*, 1863, liv. 4e ; octobre à décembre 1864, 1re et 2e liv.; janvier à juin, 3e et 4e.

Saint-Joanny (Gustave). *Les Archives départementales et communales, à propos du projet de loi sur les Conseils généraux et municipaux*, 1865.

Saint-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique*, 1864, liv. 49 à 52 ; 1865, janvier à juin.

Saint-Quentin. Société académique. *Travaux* de 1863 à 1864.

Salubrité. *V.* Ebrard

Santé du roi Louis XIV. *V.* Le Roi.

Schaedelin (Alphonse). *Mémoire sur les Pastilles de phosphate de fer, considérées comme remplaçant toutes les préparations ferrugineuses et l'huile de foie de morue.*

Sculpture et Peinture en Touraine, etc. *V.* Galembert.

Sens. Société archéologique. *Bulletin*, 1863, t. VIII.

Servitude pénale. *V.* Vidal.

Silex. *V.* Mortillet.

Société de Géographie. *Bulletin*, 1863, nos 35, 36 ; 1864, janvier à décembre ; 1865, janvier à mai.

Société de Médecine. *V* Rouen.

Société d'encouragement pour l'industrie. *Séance générale du* 14 *juin* 1865. Présidence de M. le sénateur Dumas.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletins*, 1864, 2e, 3e et 4e tr., nos 85 à 88 ; 1865, 1er tr., t. XXVII, 1862.

Société des Antiquaires de Normandie. *Mémoires*, 3e série, 25e vol. de la collection. 3e liv., 1864, 4e tr., juin 65.

Société de la Morinie. *V.* Saint-Omer.

Société des Artistes réunis. *Le Monde des Arts*, revue mensuelle illustrée.

Société de Statistique des Deux-Sèvres. *Explication des ouvrages de peinture qui composent le Musée de Niort*, 1865.

Société des Sciences naturelles et médicales. t. VII et VIII.

Société Havraise. *V.* Havre.

Société impériale des Antiquaires de France. *Bulletin*, 1864, 1er, 2e, 3e, 4e tr.

Société impériale et centrale d'Agriculture. *Bulletin des Séances*, n° 11, 1865, nos 1, 2, 4, 5, 6.

Société libre d'Emulation de Rouen. Année 1863-1864.

Société libre des Beaux-Arts. *Annales*, 1864, août à décembre. — 1865, 1er tr.

Société Linnéenne. *V.* Caen.

Société philotechnique de Paris. *Annuaire*, 1864.

Société protectrice des Animaux *Bulletin mensuel*, 1864, juillet à décembre; 1865, janvier à mai.

Sociétés Savantes. Récompenses à elles accordées. *V.* Ministère.

Sorbonne. *V.* Comité et Ministère.

Sourds-Muets et Enfants arriérés de Nancy. *Distribution des prix du* 30 *août* 1863, *et Documents divers.*

Sourds-Muets, etc. *V.* Lancia.

Stanislas. *V.* Nancy.

Statistique. *V.* Chrestien.

Stomatite. *V.* Mazade.

Strasbourg. Société des Sciences, etc. *Nouveaux Mémoires*, t. III, premier fascicule.

Tardieu de Saint-Germain. *La Turbotière*, 1864.

Théâtre. *V.* Muret.

Théâtre antique d'Arles. *V.* Billot.

Théorème de Pythagore. *V.* Borgnet.

Thielens (Armand). *Les Ajuga pyramidalis et genevensis. — Observations sur quelques Plantes rares ou nouvelles de la Flore de Belgique*, 1865.

Thomas (Martin). *Discours.*

Tir des Pièces rayées et non rayées. *V.* Lefebvre.

Toulon. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var. *Bulletin*, 1862-63.

Toulouse. Académie impériale. *Mémoires*, t. II, 1864.

Toulouse. Société impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie. *Bulletin* 1864, nos 1 à 4. — Janvier à août, 64e année, fin. Table alphabétique de tous les Travaux. — 1865, *Bulletins* 1, 2, 3.

Tours. Société d'Agriculture, etc., 1864, *Annales.*

Toutain-Mazeville. *La Mission de la Pucelle d'Orléans*, chronique mise en vers.

Travers (Julien). Sixième et septième Gerbes glanées, 1864, 1865. — *Annuaire de la Manche*, 37e année, 1865.

Tribunaux agricoles. *V.* Pendaries.

Trouessart. *V.* Coyteux.

Troyes. Société d'Agriculture, etc. *Mémoires.* t. LXVII et LXVIII.

Turbotière (la). *V.* Tardieu.

Turin. *V.* Rey.

Union médicale, journal de la Société de Médecine de Rouen, 1864, nos 12, 13 et 14.

Valenciennes. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts. *Revue agricole, etc.*, t. XVII, t. XVIII, nos 1 et 2, septembre 1864, octobre; 1865, janvier à mai.

Vanssay (de), officier de dragons. *Fragments de Mémoires inédits.—Souvenirs des Campagnes de la grande armée, des années* 1804 à 1811 (hommage du frère de l'auteur, M. le baron de Vanssay, ancien préfet de la Seine-Inférieure).

Var. Société des Sciences, etc. *Bulletin* 1864-1865.

Végétaux. *Leur existence limitée. V.* Boutteville.

Versailles. Société d'Agriculture et des Arts. *Mémoires*, 1864.

Vidal (Léon). *Aperçu de la Législation anglaise sur la Servitude pénale et la Libération conditionnelle et révocable, modifiée en* 1864, *etc.*

Vienne. Institut impérial et royal. *Annales*, 1863-1864. 3 cahiers (allemand), n° 4, octobre à décembre.

Vienne. Institut de géologie. *Annuaire* 1864, n°s 2 et 3.

Vimont (Ed.). *Géologie et Volcans éteints du centre de la France*, par G. Poulett-Scrope, traduit de l'anglais. Plusieurs planches.

Vingtrinier. *Examen des Comptes de la Justice criminelle en France*, 1864.

Volcans éteints. *V.* Vimont.

Vosges. *V.* Épinal.

Washington. *V.* Institution.

TABLEAU
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
POUR L'ANNÉE 1865-1866.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Aug^te LÉVY, *Président.*
M. Edouard FRÈRE, *Vice-Président.*
M. DUCLOS, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. HELLIS ✻, D.-M., *Trésorier.*
M. BALLIN ✻, *Archiviste honoraire.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. — En conformité de l'article 70 des Statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1864.

ANNÉES de réception. ACADÉMICIEN HONORAIRE, DÉCÉDÉ, M.

1831. PAUMIER (L.-D.) ✻ [P. 1835 – honoraire 1856], Pasteur, Président du Consistoire de Rouen.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1865. COCHET (l'abbé) ✻ [R. 1842 — C. 1848], Inspecteur des monuments historiques, à Dieppe, *rue d'Ecosse.*

1825. BALLIN (Amand-Gabriel) ✻ [R. 1825 — Arch. 1830], ancien Directeur du Mont-de-Piété, Secrétaire honoraire de la Société Maternelle, *Rouen*, 50 *bis*, *rue Impériale*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS A AJOUTER, MM.

1865. SIMONIN (Ernest), Juge de Paix, 3, *rue Étoupée*.
CONNELLY ✻ (Charles-Joseph-Edmond), premier Avocat général près la Cour impériale de Rouen, *place de la Madeleine*, 1.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT, DEVENU CORRESPONDANT, M.

1843. BARABÉ, ancien Archiviste de la Chambre des Notaires de Rouen, chez M. Barabé fils, 5, *rue des Arsins*.

ACADÉMICIEN HONORAIRE, CHANGÉ DE DOMICILE, M.

1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), ancien Négociant, Homme de Lettres et Antiquaire [H. 1863], 12, *rue Herbière*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, CHANGÉS DE DOMICILE, MM.

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy) ✻, Médecin en chef des Prisons, etc., 12, *rue de Lémery*.
PIMONT (Prosper), Vice-Consul d'Autriche, 55, *rue Impériale*.
1853. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Ch.), Archiviste du département, 5 B, *rue Chasselièvre*.
1857 MOREL ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Asile des Aliénés de Saint-Yon, 47, *rue d'Elbeuf*.

1863. ESTAINTOT (Langlois-Robert, vicomte d'), Avocat à la Cour impériale de Rouen, 9, *rue des Arsins*.

1863. BREVIÈRE (L.-H), Artiste graveur sur bois et en taille-douce [R. 1832 — C. 1834], 45, *rue de l'Hôtel-de-Ville*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, DÉCÉDÉS, MM.

1838. MAUDUIT (Victor) ✻, Ex-Secrétaire général de la Mairie de Rouen.

1839. LÉVESQUE ✻ [P. 1835], Conseiller honoraire à la Cour.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS, MM.

1813. GUTTINGUER (Ulric) ✻ [R. 1813 — P. 1825 — C. 1829], Homme de Lettres, à Paris.

1822. BEUGNOT (le comte Auguste-Arthur), O. ✻, Membre de l'Institut.

1826. MONTÉMONT (Albert), Membre de plusieurs Sociétés savantes.

1828. COURT ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de Rouen.

1832. LE FLAGUAIS (Alphonse), Membre de l'Académie de Caen.

1836. GUYÉTANT (Sébastien) ✻, D.-M.-P., Membre de l'Académie impériale de Médecine de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes.

1847. BIGOURDAN [R. 1843], Professeur de mathématiques spéciales au lycée Monge, à Paris.

1848. DES MICHELS ✻ [R. 1839], Recteur honoraire de l'Académie universitaire de Rouen.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER, MM.

1865. Boïeldieu (Adrien), Compositeur de musique, 40, *rue Notre-Dame-de-Lorette*, à Paris.

Vidal (Léon) ✻, Inspecteur général des prisons et des établissements pénitentiaires de l'Empire, à Paris, 75, *rue de la Victoire*.

Angreville de Beaumont (J.-E. d'), Chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

La Tour du Pin (le comte de), Chimiste et Agronome, au château de Nanteau, près de Nemours (Seine-et-Marne).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

(*Rectifications à faire.*)

1825. Delahaye d'Anglemont (Edouard-Hubert-Scipion), Homme de Lettres à Paris, 12, *rue du Colysée*.

1827. Blosseville (Bénigne-Ernest Poret, marquis de) ✻, Maire d'Amfreville-la-Campagne (Eure).

Malo (Charles) ✻, Fondateur de la *France littéraire*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Auteuil (Seine).

1828. Mortemart de Boisse (le baron de), Membre de la Société impériale et centrale d'Agriculture, etc., à Paris, *rue Jean-Goujon* (Champs-Élysées).

1835. Fôville ✻, [R. 1830], à Paris, *rue Saint-Thomas-d'Aquin*.

Muret (Théodore), Homme de Lettres et Avocat [C. 1835, 1844, 1859, 1861 — R. 1843, 1859], à Paris, 21, *place du Marché-Saint-Honoré*.

1840. BORGNET (Amand-Louis-Joseph) ✻, Licencié ès-sciences, Agrégé de l'Université, Professeur de mathématiques spéciales au lycée de Tours (Indre-et-Loire), 34, *boulevard Heurteloup*, à Tours.

CHEVALLIER père (Jean-Baptiste) O. ✻, Chimiste, Membre de l'Académie impériale de Médecine et du Conseil de Salubrité, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie, à Paris, 188, *rue du Faubourg-Saint-Denis*.

1841. CAFFE, ancien Chef de Clinique de l'Hôtel-Dieu de Paris, Président de la Société médicale d'Émulation de la même ville, etc., 43, *boulevard Malesherbes*.

1843. CHARMA (Antoine) ✻, Doyen de la Faculté des Lettres, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).

DUCHESNE-DUPARC (Louis-Victor) ✻, D.-M., à Paris, 47, *rue des Martyrs*.

1844. FAURÉ (J.-J.) ✻, Pharmacien de première classe, Membre de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, etc., à Bordeaux (Gironde).

1849. CHÉRUEL ✻ [R. 1834, S. des L. 1841-42, P. 1847], Recteur de l'Académie, à Strasbourg.

1853 BLANCHE (Antoine-Georges) O. ✻ [R. 1848], Avocat général à la Cour de Cassation, à Paris, 12, *rue Laval*, cité Malesherbes.

ORBIGNY (Charles d') ✻, Chevalier des ordres de Charles III d'Espagne et du Christ de Portugal, Naturaliste, Membre de l'Institut national des États-Unis et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 60, *rue Saint-Lazare*.

1853. MEAUME (Édouard) ✻, Avocat, Professeur à l'École forestière, à Nancy (Meurthe), 136, *rue Saint-Dizier*.

1856. LE ROY D'ÉTIOLLES fils (Raoul), D.-M., lauréat et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 60, *rue Saint-Lazare*.

1857. CHEVALLIER fils (Jean-Baptiste-Alphonse), Chimiste, lauréat et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 188, *rue du Faubourg-Saint-Denis*.

SEMICHON, Inspecteur des Établissements de bienfaisance de la Seine-Inférieure, à Rouen, 3, *boulevard Beauvoisine*.

1861. FABRE-VOLPELIÈRE (Casimir-Daniel-Elisée), Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Pharmacien de la maison centrale de Beaulieu, à Caen (Calvados).

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE A AJOUTER.

1864-1865. *Melun*, Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

DISTRIBUTION DU VOLUME A AJOUTER.

Le *Courrier des Sciences* et l'*Année géographique*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Pages.

SÉANCE PUBLIQUE *tenue le* 7 *aout* 1865. 1

Discours de M. A. Méreaux, *président. Revue des Poëtes normands depuis Malherbe et Corneille jusqu'à nos jours* (Duhamel, Fontenelle p. 10). 5, 128

Rapport sur les médailles d'honneur à décerner aux meilleurs travaux littéraires, par M. A. De Lérue ; 28

Lauréat, M. Chéruel 36, 120

Rapport sur le PRIX BOUCTOT, *pour une Comédie inédite en vers*, par M. F. Deschamps. 37

Vingt un Concurrents.— Double Lauréat, M. Lesguillon 69

Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Hellis. 70, 133

Lauréat, M. Jules-Onésime Thiébaut 75

Les Importations anglaises, pièce de vers, par M. Decorde 76

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de la Classe dss Sciences, pendant l'année 1864-1865, par M. le Dr Duclos, *secrétaire de cette classe*. 85

Travaux de M. le Dr Léon Duchesne, *Etude d'hygiène* (Liquide d'éclairage). 87
Observation de M. Verrier, *sur l'huile de noix* . . 91
Hypertrophie des hémisphères cérébraux dans l'épilepsie. 90
Travaux de la Chambre de Commerce de Rouen . . 92
Statistique du Commerce maritime de Rouen . . . 94
Etude botanique sur les Végétaux inférieurs, par M. Malbranche . . . . . *ib.*
Observations météorologiques 96
Des causes qui diminuent la fertilité du sol arable . *ib.*
Sur le calorifuge plastique de M. P. Pimont. . . 98
M. le Comte de la Tour du Pin, *nommé correspondant*. 101
M. le Dr Guyétant, *décédé*. 103

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres, par M. Decorde, *secrétaire de cette classe*. 107
Rapport général sur les opérations archéologiques exécutées dans le département de la Seine-Inférieure pendant l'année 1864, par M. l'abbé Cochet 108
Notice sur une sépulture antique trouvée en 1864, par le même. . . . . *ib.*, 178
Ancienne statue en pierre de Guillaume-le-Conquérant, placée au chevet extérieur de l'église de Saint-Victor-l'Abbaye 109
Inscription commémorative placée à Arques sur la maison où est né Ducrotay de Blainville . . . *ib.*
Rapport sur l'Essai sur la numismatique gauloise du nord-est de la France, de M. Lambert, par M. l'abbé Cochet, ... *ib.*

Coup-d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen, en 1791, par M. De La Quérière 110
Notice sur l'église Saint-Laurent de Rouen, par le même 111
Un chapitre inédit de l'histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. de Glanville . . . . *ib.*, 217
Notice sur l'Académie des Palinods, par M. Edouard Frère (voir les Précis de 1834, 1839 et 1844). *ib.*
Relation du procès et de la fin tragique du Duc Henri de Montmorency, par M. Barabé. . . . 112
Rapport sur le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, années 1863-1864, par M. d'Estaintot. 113
Rapport sur l'ouvrage de M. Floquet : Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque, à la Cour, par M. Vavasseur. . . . . *ib.*
Rapport sur la Flore valaisanne et la Numismatique valaisanne de M. d'Angreville de Beaumont, par M. d'Estaintot 114
Rapport sur le Bulletin de la nouvelle Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de la Marne, par le même . . . . . *ib.*
Histoire de la Médecine légale des aliénés, par M. le Dr Morel 115
Rapport sur le tome VIIe des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, par M. De Lérue. 117
Etude sur l'économie industrielle et rurale, par le même. 118
Note sur l'Assistance publique à Rouen, par le même. 119
Rapport à la suite duquel a été décerné le titre de membre correspondant à M. Adrien

Boïeldieu, et autre *rapport sur les Médailles d'honneur*, par le même (p. 28 et 36). . . . 120
De l'Apologue dans les livres saints, par M. l'abbé Picard . . . . . *ib.*
Rapport sur le livre de M. Caro : l'*Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, par le même. . . . . *ib.*
De la propriété intellectuelle, par M. De la Marque, *membre correspondant*. 121
Des vestiges laissés par les conquérants normands en Sicile, par M. Lancia di Brolo, *secrétaire de l'Académie des Sciences de Palerme, membre correspondant*. 122
Visite au dépôt de mendicité de Saint-Pancrass, de Londres, par M. Homberg. 122, 238
Découverte d'un nouvel hypocauste à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), par le même 123
Rapport sur des discours de rentrée offerts par M. Connelly, 1er *avocat général, près la Cour impériale de Rouen*, par le même . . . . . *ib.*
Etude sur les Mercuriales de d'Aguesseau, considérées comme modèle d'éloquence judiciaire, Discours de réception par M. Connelly. 124, 151
Réponse à ce Discours par M. A. Méreaux, *président de l'Académie*. 125, 162
De la situation de la poésie à notre époque et de l'avenir qui lui est réservé, Discours de réception par M. Simonin. 126
Réponse à ce Discours par M. A. Méreaux, *président de l'Académie*. 127
Discours d'ouverture de la Séance publique, par M. A. Méreaux, *président*. (V. p. 5.). 128
M. Ballin, ayant demandé son remplacement, est nommé archiviste et membre honoraire 129

Notices sur Boïeldieu et sur l'abbé De la Rue, par M. Ballin. 130
Rapport sur divers ouvrages de M. le comte de Galembert, par le même. . . . . *ib.*
Rapport sur l'Annuaire du département de la Manche pour l'année 1864, par le même. . . . 131, 248
Rapport sur la nouvelle édition des Œuvres complètes de M. Pierre Lebrun, par M. Chassan. . *ib.*
Rapport sur plusieurs ouvrages de M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons, par le même . 132
Rapport sur une brochure de M. Raoul Lecœur; Madame de Maintenon et l'Education des femmes au XVIIe *siècle*, par M. Henri Frère. . . . . *ib.*
Rapport sur une traduction en vers, par M. Stanislas Clogenson, du *Beppo* de lord Byron, par le même. . . . . *ib.*
Rapport sur les Annales de la Société libre des Beaux-Arts, par M. De Duranville 133
Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. le Dr Hellis. — Lauréat, le sieur Thiébaut 70, 75, 133
Rapport sur le PRIX BOUCTOT (une comédie inédite en vers), par M. F. Deschamps. — Double lauréat, M. Lesguillon. 37, 69, 133
Rapport sur l'Annuaire de la Société philotechnique pour l'année 1864, par M. Decorde. 134
Epitre au jardin de Solférino, par M. Clogenson 134, 351
Au jardin de Saint-Ouen, lettre de condoléance, par M. Decorde 135, 316
Les Importations anglaises, pièce de vers par le même. 76, 135
Les Expropriations de la ville de Rouen, poëme héroïcomique par M. Vavasseur. 135
Mentions honorables des membres décédés : M. Mauduit et M. Levesque, *membres résidants*; M. Pau-

mier, *membre honoraire*, M. le comte Beugnot, *membre correspondant*. 136, 137, 138
Nominations d'académiciens et changements. . . 139
Notice biographique sur Joseph-Désiré Court, *peintre d'histoire*, par M. Decorde 140

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

Discours de réception de M. Connelly, 1er *avocat général* 124, 151
Réponse, par M. A. Méreaux, *président de l'Académie*. 125, 162
Note sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne en 1864, par M. l'abbé Cochet. 108, 178
Un Chapitre inédit de l'histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. de Glanville. 111, 217
Visite au grand dépôt de mendicité de Saint-Pancrass, de Londres, par M. Homberg . . 122, 238
Un poëte contemporain — M. Pierre-Antoine Lebrun, par M. Chassan.. . . . . 131, 248
Adieu à Tancarville, par M. P.-A. Lebrun. . . 255
La République de Saint-Marin, par le même. . . 264
L'Abruzzienne, par le même 268
Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par M. de la Quérière . . 110, 275
Pièces justificatives : Liste des curés de la paroisse Saint-Laurent, depuis l'année 1444. 315
Visite d'un archidiacre en 1591 317
Procès-verbal de la prestation du serment civique par le curé de Saint-Laurent et plusieurs autres prêtres 318
Rapport des Administrateurs du district de Rouen sur la disposition des esprits relativement à la constitution civile du clergé 320